

NUMÉRO 10

MARS 2025



Alternatives Rurales

Revue scientifique
et de réflexion sur
le développement
agricole et rural



www.alternatives-rurales.org

SOMMAIRE

Varia

ETUDES ET RECHERCHES

[Surexploitation des eaux souterraines : la plaine de Berrechid en quête d'un changement de gouvernance.](#) Ehssan El Meknassi Youssoufi, Ali Hammani, Marcel Kuper, Mohamed El Amrani.....4

[Dynamiques sociales et rapports de production autour de l'eau et de la terre dans le douar de Sidi Abdellah ben Taazizt, Zerhoun, Meknès.](#) Zoubir Chattou, El Hassane Abdellaoui.....28

REVUE DE LITTÉRATURE

[Les jeunes ruraux au Maroc entre aspirations et exclusion. Revue bibliographique des publications en sciences sociales en ce premier quart du 21ème siècle.](#) Noureddine Bahri, Mustapha Merizak, Thierry Desrues, Abderrahim Bentaïbi.....44

COMPTE-RENDU

[Défis à relever dans les coopératives féminines d'arganiers du Sud-Ouest Marocain. Compte-rendu d'atelier.](#) Eirini Skrimizea, Jamila Idbourrous, Safae Ijlil, Rosa Beghi, Klara Davidovic, Anna Paul, Constanza Parra.....64

NOTES DE LECTURE

[Présentation du Livre « Culture et patrimoine des nomades ; Les Bni Guil du Maroc Oriental » de Mohamed Mahdi.](#) Hanane Alloui, Mahdi Jaâfar, Lamaie Diouri, Ayoub Karrou.....80

[Notes de lecture de la thèse de Larbi Toumi sur l'analyse de la gouvernance pour la sécurité alimentaire en légumineuses au Maroc.](#) El Hassane Abdellaoui.....88

Dossier thématique « oasis »

EDITO

[Engager de nouvelles options et dynamiques de développement territorial dans les oasis du Sud-Est du Maroc.](#) Mostafa Errahj, Zeine Zein Taleb, Nicolas Faysse, Mohamed El Amrani, Julien Burte, Mohamed Taher Sraïri.....97

ETUDES ET RECHERCHES

[Penser la gestion de l'eau à l'échelle territoriale dans les oasis du Maroc : le cas de Ferkla.](#) Yassine Khardi, Zeine Zein Taleb, Amar Imache, Marcel Kuper, Sami Bouarfa, Ali Hammani, Guillaume Lacombe, Abdelilah Taky.....104

[Défis et perspectives de l'élevage dans les oasis de montagne au Maroc : une rentabilité à la merci du climat.](#) Mohamed Taher Sraïri, Moussaab Marouani, Lionel Julien.....120

Grille d'analyse des facteurs de performance des organisations de développement local : conception et test dans les oasis du Todgha au Maroc. Nassim Chahid, Zeine Zein Taleb, Mostafa Errahj, Nicolas Faysse.....136

Prendre soin de la nappe : quelles possibilités et quelles prédispositions des collectifs d'agriculteurs des oasis de Todgha Ferkla (Maroc) à installer des dispositifs de recharge de la nappe ? Zeine Zein Taleb, Yassine Khardi, Guillaume Lacombe, Mostafa Errahj, Marcel Kuper, Zakaria Kadiri, Ali Hammani, Abdelilah Taky, Nicolas Faysse.149

Analyse de l'évolution des institutions et des règles de gestion collective de l'eau d'irrigation dans la vallée de Toudgha (province de Tinghir). Assiah Yahya, Zeine Zein Taleb, Mostafa Errahj, Aziz Larbi, Nicolas Faysse.....165

Perceptions des jeunes oasiens sur l'émigration et son potentiel pour le développement de la vallée du Todgha, Maroc. Amal Belghazi, Zakaria Kadiri, Mostafa Errahj, Elhassane Abdellaoui, Zeine Zein Taleb, Julien Burte, Nicolas Faysse.....181

Dispositifs de gestion des incendies dans les oasis de Toudgha (province de Tinghir) : l'enjeu d'une coordination inclusive pour une meilleure prévention. Zeine Zein Taleb, Faiza Bensouda, Mostafa Errahj, Amal Belghazi, Julien Burte, Nicolas Faysse.....200

ESSAI

Les transformations socioéconomiques contemporaines en zones oasiennes, un « régime d'accumulation » singulier : le cas de la vallée du Todgha au Maroc. Pierre Alary.....217

ENTRETIENS

Devenir agricultrice à Boudnib. Raja Aoujil, propos recueillis par Nicolas Faysse.....237

La dynamique des oasis sud atlasiques du Maroc. Mohamed Ait Hamza, propos recueillis par Mostafa Errahj.....242



Surexploitation des eaux souterraines : la plaine de Berrechid en quête d'un changement de gouvernance

**Ehssan El Meknassi Youssoufi¹, Ali Hammani¹,
Marcel Kuper², Mohamed El Amrani³**

¹ Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat ;

² Université de Montpellier, Cirad, UMR G-Eau, Montpellier ;

³ Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès. Contact : ehssan.elmeknassi@gmail.com

Résumé

Le présent article explore la gouvernance de l'eau à travers une étude de cas sur la plaine de Berrechid au Maroc. Cette région subit une pression croissante sur ses eaux souterraines, exacerbée par l'augmentation des surfaces irriguées (maraîchage et fourrages) et un pompage intensif. Cette situation a conduit à une surexploitation de la nappe, avec un déficit annuel de 32 millions de mètres cubes. Basée sur des recherches menées dans le cadre d'un projet de la FAO et d'autres études complémentaires, l'analyse se concentre sur l'évolution du cadre réglementaire et institutionnel sur la gestion des eaux, ainsi que sur la complexité des interactions entre les divers acteurs, tant dans les cadres formels qu'informels. L'étude met en lumière les difficultés inhérentes à la mise en place d'une gestion participative des eaux souterraines, incluant l'application insuffisante des réglementations, le manque de consensus social et les défis de coordination entre les institutions. Bien que les récents contrats de concession à Berrechid représentent un pas vers une gestion participative, l'article questionne leur efficacité à long terme et souligne l'importance d'une réflexion approfondie pour assurer une gestion durable des ressources en eau. L'article conclut sur la nécessité d'une collaboration étroite entre tous les acteurs pour une transition vers une gestion durable de l'eau, soulignant que cette évolution nécessite un changement dans les perceptions et les pratiques, ainsi qu'un engagement politique soutenu. De plus, il est essentiel d'assurer un appui continu non seulement technique, mais aussi social, institutionnel et financier pour renforcer cette transition vers une gouvernance améliorée des ressources en eau.

Mots clés : Gouvernance des eaux souterraines, Surexploitation, Gestion participative, Economie politique, Plaine de Berrechid

Introduction

La crise mondiale de l'eau, exacerbée par le changement climatique et l'intensification des activités humaines, est souvent interprétée comme une crise de gouvernance. Cette perspective, mise en avant par divers acteurs dont les politiques et les scientifiques, souligne l'importance cruciale de la gouvernance et des facteurs économiques et politiques dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de gestion de l'eau (Fritz et al., 2009). Selon Molle et Closas (2017), une gouvernance efficace des eaux souterraines implique l'application de règles, d'instruments et d'organisations pour harmoniser les pratiques des parties prenantes avec les objectifs politiques, cherchant un équilibre entre actions individuelles et collectives (Petit, 2004). Toutefois, un décalage est souvent observé entre les objectifs idéaux de la gouvernance des eaux souterraines et les pratiques réelles de prélèvement (Closas et Villholth, 2020).

Les approches de la gouvernance de l'eau ont fait l'objet de nombreux débats internationaux. Il s'agissait dans un premier temps d'élaborer un cadre universel, en particulier à travers les principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau. Toutefois, face au constat d'une pénurie croissante et d'une faible application de ces principes, l'accent est désormais mis sur la gouvernance en tant que pivot central pour faire face aux défis du développement durable, une perspective notamment soutenue par l'OCDE (OCDE, 2011). Les modèles de « bonne gouvernance » promus par des organismes internationaux tels que la Banque mondiale se concentrent sur l'amélioration de l'efficacité gouvernementale (Woodhouse et al., 2017). Parallèlement, une vision pragmatique s'est développée, influencée par les théories de l'économie politique et par la compréhension des conflits institutionnels et du développement (Atkinson et Fulton, 2017).

Cette approche souligne l'importance des interactions entre les institutions et le tissu social pour la gestion des intérêts divergents et la réalisation des objectifs communs. L'œuvre d'Elinor Ostrom se distingue par sa focalisation sur l'action collective et les mécanismes de création d'institutions dédiées à la gouvernance des ressources partagées en réponse aux enjeux économiques. La théorie des contrats nuance les concepts d'Ostrom en soulignant l'importance du potentiel d'une gestion décentralisée des eaux souterraines par des "communs", mais sa mise en œuvre est délicate (Montginoul et al., 2020). Cette théorie ne décharge pas l'État de ses responsabilités, mais l'implique d'une manière nouvelle et exigeante qui n'est plus seulement celle du gendarme. Les contrats de nappe sont un exemple de l'hybridation d'une gouvernance publique et de l'existence de structures décentralisées, qui ont des chances de succès plus importantes qu'une gestion autonome par les usagers (Molle et Closas, 2017).

L'eau souterraine, facilement accessible individuellement grâce aux puits et forages, échappe souvent à une gouvernance efficace (Nations Unis, 2022). Sa nature invisible rend difficile sa mesure et sa gestion dans un cadre de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), qui recommande l'établissement de droits sur l'eau souterraine pour la mise en place d'une gouvernance adéquate. En réalité, les agriculteurs forent des puits et forages sans se poser la question de ces droits d'eau, rendant le contrôle ultérieur complexe, particulièrement dans les zones à forte incitation au développement agricole (De Marsily et Besbes, 2017). Au Maroc, le rapport du nouveau modèle de développement du Maroc (CNMD, 2021) met en évidence les problèmes liés à l'extension incontrôlée des zones irriguées par les eaux souterraines et la prolifération des forages profonds qui entraînent un épuisement important des

ressources en eau, dépassant les capacités de renouvellement des nappes souterraines.

Face à ces enjeux globaux, la plaine de Berrechid au Maroc se présente comme un cas d'étude pertinent qui illustre les défis pratiques et théoriques de la gouvernance des eaux souterraines. Cette région subit une pression croissante sur sa nappe d'eau souterraine due à l'expansion rapide de l'agriculture irriguée et à une augmentation de la demande en eau dans d'autres secteurs (El Meknassi et al., 2023). Les principaux gestionnaires de cette nappe se sont orientés vers l'option de mettre en place une gestion participative, en collaboration avec les agriculteurs, pour améliorer la gouvernance et la protection de ces ressources. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du projet « Efficacité, Productivité et Durabilité de l'Eau dans la région MENA »¹, appuyé par l'initiative régionale sur la rareté de l'eau pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord lancée par la FAO en 2015. Ce projet vise à mettre en œuvre une série d'activités dans 8 pays de la région MENA pour contribuer à l'atteinte des objectifs de l'ODD 6.4.

L'objectif de cet article est d'explorer deux dimensions critiques de la gestion des eaux souterraines : d'abord, l'évolution du cadre réglementaire et institutionnel de cette gestion, et ensuite, la nature complexe des interactions entre les divers acteurs, englobant à la fois les dynamiques formelles et informelles.

Méthode

Cadre d'analyse

Le cadre d'analyse qui guide notre étude qui se concentre sur la gouvernance des eaux

souterraines dans la plaine de Berrechid, en adoptant l'approche d'économie politique inspirée des débats académiques et des travaux de la FAO (FAO, 2020 ; Bojic et al., 2022). Ce cadre suggère une focalisation sur l'identification et l'examen approfondi des problèmes spécifiques intégrant des facteurs physiques, sociaux et institutionnels inhérents aux ressources en eau.

Cette approche se démarque notablement des méthodologies traditionnelles, lesquelles tendent à évaluer la performance de la gouvernance de l'eau à l'aide d'indicateurs ou critères préalablement établis (FAO, 2024). Le modèle proposé possède l'avantage significatif de mobiliser activement les parties prenantes dans le processus d'analyse, en adoptant une démarche structurée pour traiter les questions de gouvernance. Cette démarche commence par la définition et la compréhension du problème dans son contexte spécifique, poursuit avec une analyse institutionnelle visant à identifier les règles et les acteurs clés, et culmine avec une évaluation des dynamiques de pouvoir et des intérêts à travers une analyse de l'économie politique. Ces phases consécutives sont essentielles pour la formulation d'une stratégie de changement qui soit à la fois réalisable sur le plan technique et viable politiquement, permettant ainsi de tracer un plan d'action clair.

Approche

La méthodologie de notre analyse de la gouvernance de l'eau dans la plaine de Berrechid suit un processus en quatre phases (Figure 1), tel que décrit dans la méthodologie récente de la FAO pour l'analyse de la gouvernance (Bojic et al., 2022 ; FAO, 2024). Ces phases comprennent le cadrage du problème, l'analyse institutionnelle, l'étude

¹ Site web du projet : <https://www.fao.org/in-action/water-efficiency-nena/overview/objectives/fr/>

des facteurs d'économie politique qui influencent les principaux défis institutionnels, et la discussion de stratégies de changement qui peuvent alimenter les réflexions et actions des différentes parties prenantes.

Notre analyse est le produit d'une mise en commun de travaux de recherche menées de 2019 à 2022 par les auteurs dans le cadre du projet de la FAO. Ces travaux comprennent une étude approfondie de la comptabilité de l'eau, un diagnostic de la productivité de l'eau et de la chaîne de valeur de la carotte, s'appuyant sur des enquêtes menées dans 120 exploitations agricoles spécialisés dans la culture de la carotte, de la pomme de terre, du maïs et du fourrage. Ces enquêtes avaient pour but d'analyser la productivité de l'eau en examinant les pratiques de gestion des exploitations et des ressources en eau.

Pour ce faire, la collecte des données s'est effectuée à travers des entretiens individuels, soutenus par une sélection des participants basée sur un échantillonnage stratifié. Le projet a également apporté l'appui aux champ-écoles paysans (CEP) à travers la formation de 170 agriculteurs et à l'accompagnement du processus des contrats de concession. Les activités des CEP, tout en agissant comme un espace d'échange et de collecte d'informations, présentent une opportunité de mobiliser les communautés agricoles dans le processus de dialogue et de co-création de stratégies performantes ainsi que de pratiques d'irrigation durables, spécifiquement adaptées au contexte des nappes phréatiques surexploitées. Le premier auteur a réalisé plusieurs missions de terrain à Berrechid de 2019 à 2022, notamment pour les activités liées à la comptabilité de l'eau dans la plaine de Berrechid (El Meknassi et al., 2023) incluant l'organisation d'ateliers de discussion avec les agriculteurs, ainsi que des réunions avec des institutions clés comme l'Agence de Bassin Hydraulique du Bouregreg-Chaouia (ABH-BC)

et les services du ministère de l'Agriculture (MAPM). En complément, notre étude s'est basée sur une analyse documentaire et sur les contributions des consultants nationaux mobilisé par la FAO. Les études et recherches scientifiques réalisées dans la région depuis 2017, dans le cadre de l'initiative de la FAO sur la pénurie d'eau et du projet, ont également enrichi notre travail.

L'analyse de la gouvernance de l'eau est un élément central de ce projet, agissant comme un élément fédérateur à travers toutes ses activités. Cette approche transversale enrichit notre compréhension globale des défis rencontrés et interroge la transition vers une gestion des ressources en eau plus durable, plus juste et adaptable.

Site de l'étude

La plaine de Berrechid s'étend sur la province de Berrechid et une partie des provinces de Settat et de Nouacer. Le territoire abritant la nappe compte 16 communes rurales et 5 centres urbains à savoir Berrechid, Deroua, El Gara, Nouacer et Médiouna. Elle s'insère entre le plateau des phosphates et la plaine de la Chaouia côtière et se caractérise par sa topographie basse ([Figure 2](#)).

La plaine comprend une superficie agricole utile de 160 000 ha, dont 20 000 ha sont irrigués. Elle est réputée pour son potentiel agricole, en particulier pour la production de céréales (en pluvial) et de cultures maraîchères irriguées. La nappe est principalement alimentée par les précipitations à hauteur de 85 % complétés par les apports souterrains du plateau de Settat.

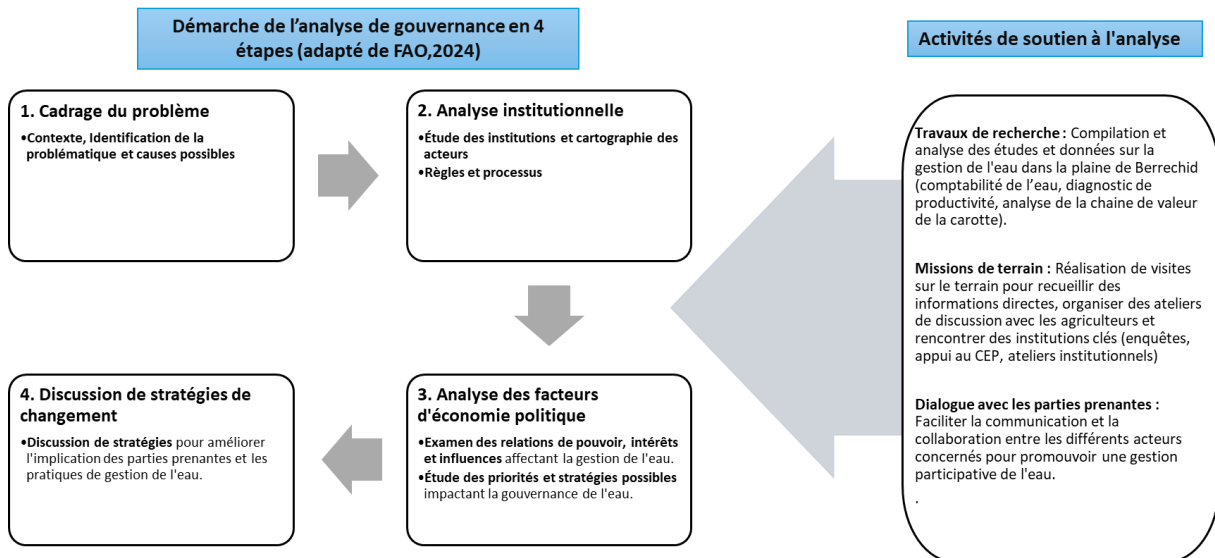


Figure 1. Démarche méthodologique

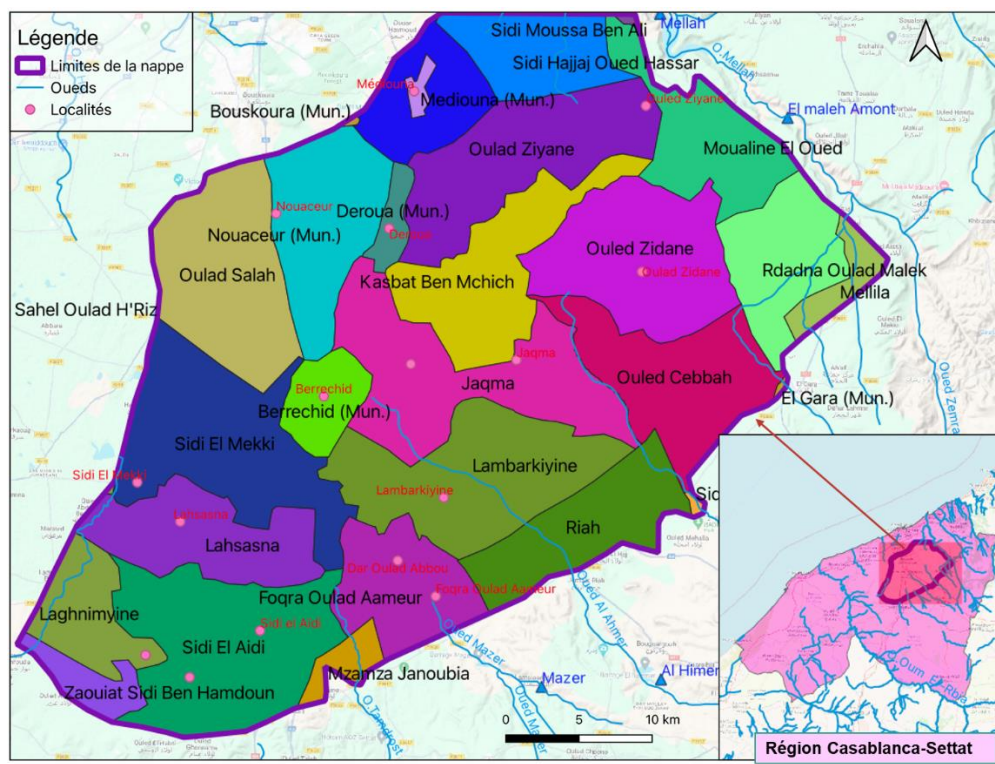


Figure 2. Découpage administratif de la zone d'étude (FAO-IAV, 2020a)

Cependant, la région fait face à des défis liés à la durabilité de la ressource en eau souterraine et à l'activité économique qui en dépend. Au fil des années, l'exploitation des eaux souterraines a connu une croissance très importante qui s'est manifestée par un nombre de puits et de forages dépassant 8000 (El Abdellaoui, 2023) et 1600 bassins de stockage de l'eau (El Meknassi, 2023). Le déficit en eau moyen évalué entre 2000 et 2018 s'élève à 32 millions de mètres cubes (Mm³) par an (El Meknassi et al, 2023). La demande en eau potable, tant urbaine qu'industrielle, connaît une hausse constante due à l'expansion démographique urbaine, qui est passée de 56% en 2014 à 64% en 2020, selon les données du HCP (2020). Face à cette situation, la nappe d'eau de la région n'est plus en mesure de répondre à la demande croissante et dépend entièrement du transfert d'eau depuis les bassins voisins pour satisfaire ses besoins.

Les principales cultures irriguées dans la plaine sont la carotte, la pomme de terre et le maïs fourrager. Les agriculteurs ont tendance à irriguer leurs cultures avec des volumes d'eau excédant largement les besoins théoriques, atteignant des taux de satisfaction en eau allant de 106% à 374% (FAO-IAV, 2020b). Cette sur-irrigation, fréquente dans les pratiques agricoles, est généralement motivée par une volonté d'optimiser les rendements des cultures destinées au marché. Par ailleurs les agriculteurs ont pour habitude de laisser les carottes dans la terre après leur maturation pour étendre la période de commercialisation et éviter de les vendre à des prix dévalués. Pour empêcher le dessèchement des plants, qui pourrait réduire les rendements, ils continuent d'irriguer. Ces irrigations post-maturité peuvent représenter jusqu'à la moitié des besoins en eau totaux de la culture (FAO-IAV, 2020a et 2020b ; Ouassissou et al., 2019 ; El Meknassi et al., 2023).



Photo 1. Champ de carottes irriguées (photo : El Meknassi, 2020)

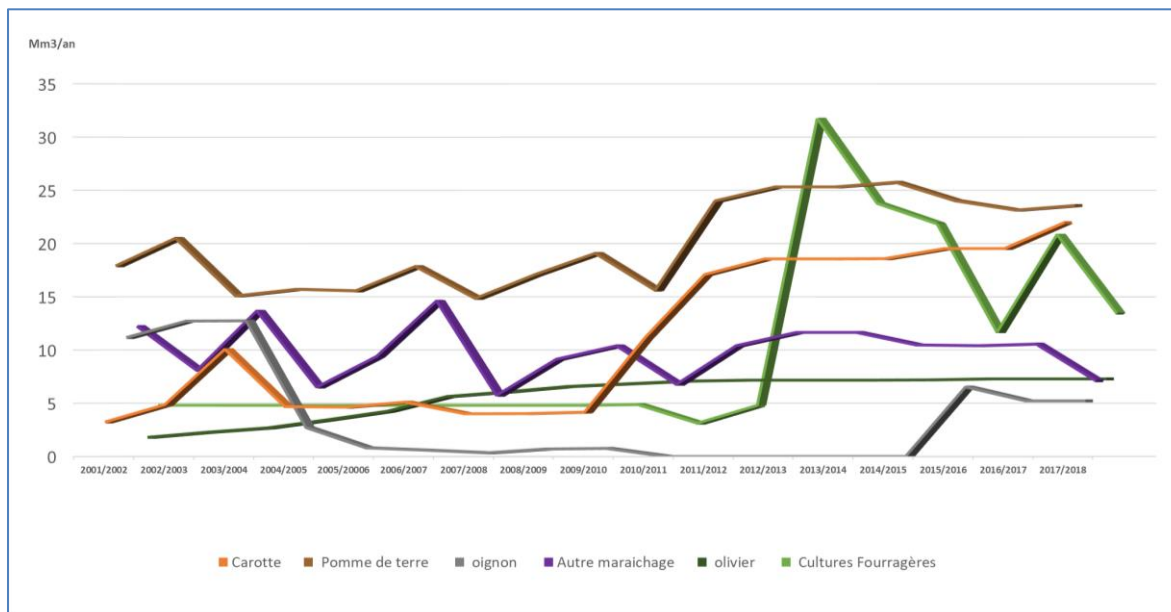


Figure 3. Tendances de consommation des cultures maraichères, fourragères et de l'olivier (Rapport de la comptabilité de l'eau, IAVHII- FAO,2019a)

La consommation d'eau pour l'irrigation est principalement concentrée pendant les mois de printemps et d'été, augmentant lors des années sèches (Figure 3). Environ 70% de l'eau utilisée pour l'irrigation est prélevée dans les eaux souterraines pendant cette période, tandis que les précipitations ne couvrent que 30% des besoins en eau (El Meknassi et al., 2023). Cette dépendance aux eaux souterraines pour les cultures d'été contribue à l'épuisement des réserves de la nappe.

Résultats et discussion

Dans cette section, nous explorons la gouvernance de l'eau souterraine à Berrechid à travers le prisme de l'économie politique, examinant les perceptions et comportements des différents acteurs. Face à la nécessité de protéger les ressources en eau et de préserver les bénéfices socio-économiques, nous observons que la transition vers une gestion collective avance à pas mesurés, freinée par le défaut d'engagement politique et la

dépendance de l'aide temporaire des aides internationales. La crise de gouvernance se manifeste par une exploitation excessive des nappes, renforcée par des pratiques d'irrigation non durables et des défis institutionnels, dans un contexte de conflits d'intérêts et d'application lacunaire des lois. Nous identifions comme défis principaux la réduction des ressources hydriques, l'accroissement de la demande, et les barrières à une gouvernance adéquate.

La problématique des eaux souterraines et ses facteurs sous-jacents

La plaine de Berrechid est aux prises avec trois défis majeurs dans la gestion de l'eau, comme illustré dans la [Figure 4](#). Le premier défi est la réduction des ressources en eau et la dégradation de leur qualité, avec une baisse des réserves d'environ 1 milliard de m³ entre 1980 et 2018 (El Meknassi et al., 2023). Cette situation est exacerbée par une diminution des

précipitations, passant de 424 mm en moyenne annuelle entre 1940 et 1970 à 314 mm entre 1970 et 2017 (ABH-BC, 2020). En outre, dans les zones fortement irriguées, la nappe affiche des profondeurs dépassant 120 m et la nappe risque d'être dénoyée en 2035 si la même tendance des prélèvements continue.

La qualité de l'eau est affectée par la pollution domestique, agricole et industrielle (FAO-IAV, 2020a), avec des valeurs de conductivité électrique atteignant 7 ms/cm et des concentrations en chlorures et nitrates dépassant respectivement 1,8 g/l et 140 mg/l (ABH-BC, 2020). Ainsi, six forages exploités par l'Office National de l'Eau et de l'Electricité pour alimenter les villages ont dû être abandonnés.

Les projections de changement climatique indiquent une baisse potentielle des précipitations de 20% d'ici 2050, pouvant atteindre 40% d'ici 2080 (Lachgar et al., 2022). Ces tendances ont entraîné des conséquences socio-économiques importantes pour la région, telles que l'exclusion des petits agriculteurs et l'émergence de conflits sociaux (Ouassissou et al., 2019 ; Bojic, 2021).

Le deuxième défi est l'augmentation de la demande en eau, notablement attribuable au

développement des cultures irriguées à forte consommation d'eau. Le développement de la carotte, a été pointé du doigt (El Amrani et al., 2017). Toutefois, le doublement des surfaces irriguées, passant de 11 000 à 21 000 hectares entre 2000 et 2018, joue un rôle crucial dans cette augmentation (El Meknassi et al. 2023). De plus, les progrès technologiques dans le pompage de l'eau et les techniques d'irrigation économisant l'eau ont incité les agriculteurs à appliquer des quantités d'eau supérieures aux besoins réels de ces cultures de marché (FAO-IAV, 2020). Par ailleurs, une grande partie des terres cultivées par les locataires et environ 300 grandes exploitations consomment 40 % des eaux souterraines (Bojic, 2021).

Cette dynamique a entraîné une « course au pompage », caractérisée par la multiplication des puits et forages et leur approfondissement suite à la baisse continue du niveau piézométrique de la nappe. Il en résulte que de nombreux petits agriculteurs quittent l'agriculture et migrent vers les villes. Des tensions émergent entre les agriculteurs (propriétaires et locataires) ainsi qu'entre les agriculteurs et les autorités locales (Bojic, 2021).

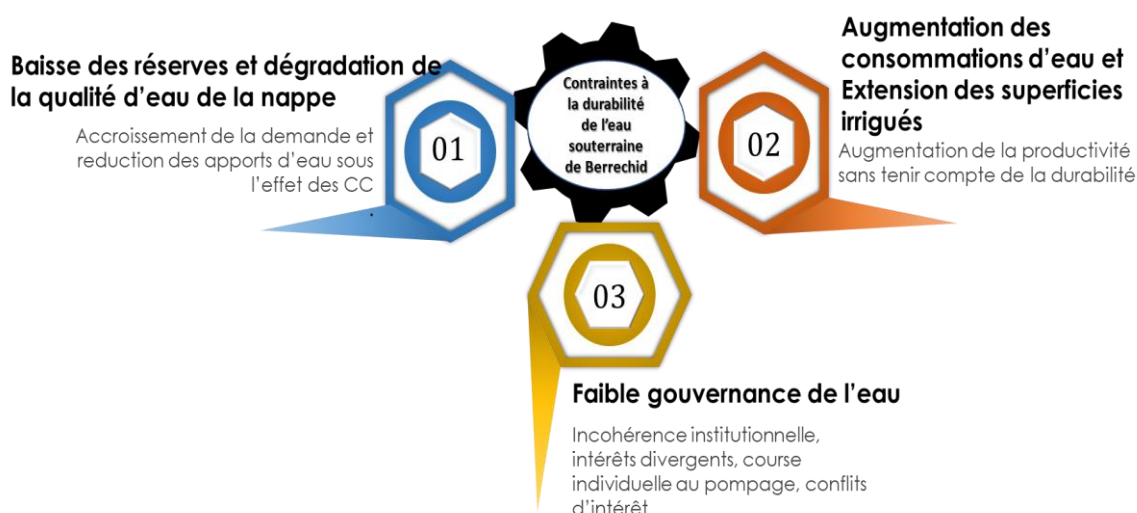


Figure 4. Principaux problèmes liés la durabilité de l'eau dans la plaine de Berrechid

Le troisième problème concerne la gouvernance déficiente des eaux souterraines. La complexité institutionnelle du secteur de l'eau, combinée aux intérêts divergents des différents acteurs impliqués dans l'utilisation et la gestion de l'eau souterraine, entrave l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de gestion cohérente et intégrée (CNMD, 2021). D'une part, les utilisateurs ne respectent souvent pas la réglementation relative aux autorisations de forage et de prélèvement, et d'autre part, le gouvernement encourage indirectement l'utilisation accrue de ces eaux pour la culture de produits à haute valeur ajoutée, en réponse à la variabilité des précipitations (Kuper et al., 2017). En outre, les autorités peinent à mettre en œuvre des approches participatives efficaces dans la gestion de la nappe en tant qu'instrument de régulation, principalement en raison de leur incapacité à contrôler les prélèvements (Ouassissou, 2019b). Cette situation met en évidence la complexité de maintenir une gestion durable et réglementée des ressources en eau souterraine dans le contexte actuel (FAO, 2023).

La perception par les usagers des eaux souterraines comme une ressource privée liée à la propriété foncière complique la gouvernance de cette ressource. Les décisions de prélèvement ou de mise en location des puits individuels sont principalement prises par les propriétaires fonciers, ce qui rend difficile pour l'Agence de Bassin Hydraulique de quantifier, allouer et réguler les prélèvements et l'utilisation des eaux souterraines (FAO, 2022).

La Figure 5 met en lumière les interactions complexes entre les facteurs politiques, économiques et sociaux. Elle démontre que le manque de coordination dans la politique de l'eau conduit à une concurrence accrue pour les ressources en eau entre les secteurs économiques et une expansion significative des surfaces irriguées stimulée par des subventions d'irrigation et des coûts de pompage réduits (Del Vecchio, 2020). Dans le contexte politique et socio-économique actuel, des tensions et le déficit de confiance mutuelle entre les usagers et les autorités, entravent l'établissement d'une concertation efficace et la mise en œuvre effective du contrat de gestion participative (FAO, 2022 et 2023).

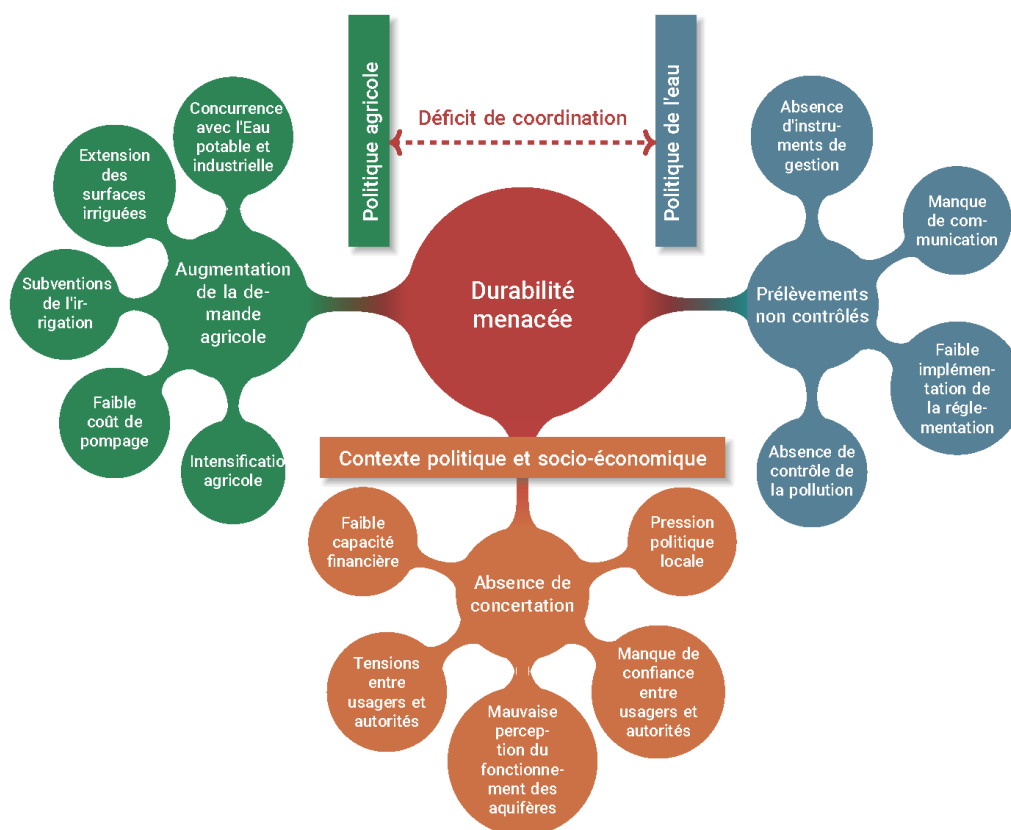


Figure 5. Facteurs contribuant à l'épuisement de la nappe de Berrechid

Défis institutionnels et leurs déterminants politico-économique

Le cadre réglementaire pour la gestion des ressources en eau au Maroc est défini par la loi n°36-15 promulguée en 2016². Cette loi vise à assurer un accès équitable à l'eau en mettant en place une gestion intégrée, décentralisée et participative des ressources en eau. Un décret de la police de l'eau a également été adopté en 2018, définissant les responsabilités des différentes entités chargées de la gestion de l'eau.

Plusieurs acteurs institutionnels interviennent dans la gestion formelle de l'eau de la nappe de Berrechid (Figure 6). La coopération internationale, à travers l'initiative régionale sur la rareté de l'eau diligentée par la FAO

appuie le processus de gestion durable de la nappe de Berrechid depuis 2015.

Les ministères nationaux jouent selon le schéma officiel un rôle de régulation et de planification stratégique dans la gestion des ressources en eau. Les institutions locales, comme l'Agence de Bassin Hydraulique et les services provinciaux de l'agriculture sont responsables de la gestion, du suivi et du contrôle de l'eau. Les institutions de recherche apportent un appui technique et de renforcement de capacités au projet. Quant aux usagers de l'eau organisés en associations ou non, ils sont sensés jouer un rôle crucial en termes de fédération et de promotion de la gestion durable de l'eau.

² Dahir n°1-16-113 du 6 kaada 1437 portant

promulgation de la loi n°36-15 relative à l'eau.

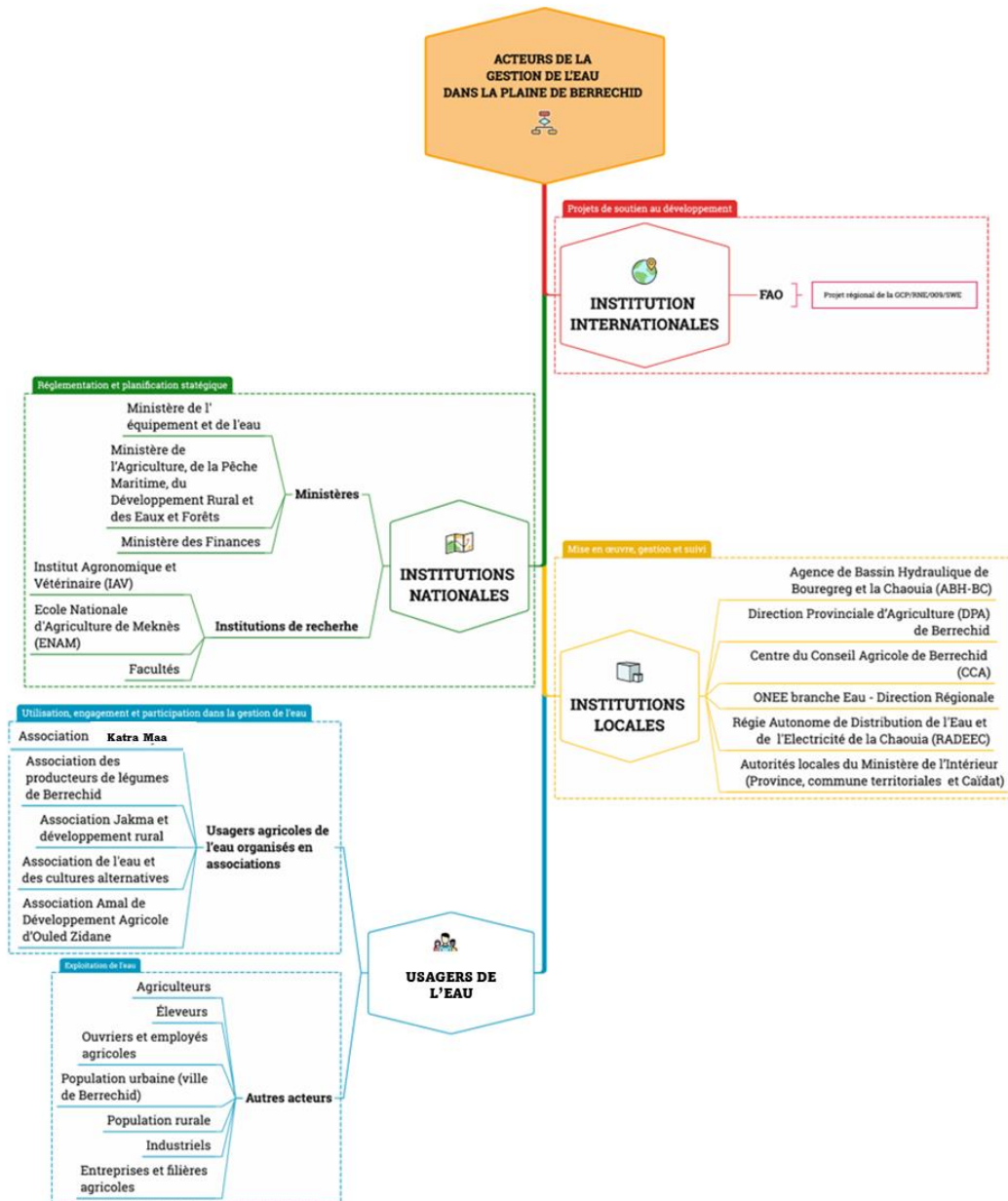


Figure 6. Cartographie des acteurs de gestion de l'eau dans la plaine de Berrechid

Règles et procédures relatives à la gestion des eaux souterraines

La gestion et la gouvernance des eaux souterraines au Maroc sont réglementées par divers décrets, arrêtés et circulaires, mis en œuvre conformément à la loi sur l'eau et aux

stratégies sectorielles. Au Maroc, les eaux souterraines appartiennent au domaine public hydraulique et leur utilisation est réglementée par un système d'autorisations ou de concessions³. Les procédures d'octroi des autorisations de creusement ou de prélèvement d'eau à partir des puits ou forages est caractérisé par leur lenteur et leur

³ L'autorisation et la concession diffèrent par leur durée et leur portée. L'autorisation, de courte durée, est destinée à des usages temporaires ou limités, tandis que la concession, plus durable,

s'applique à des utilisations intensives et à long terme, comme l'agriculture à grande échelle, l'eau potable ou l'industrie.

complexité, ce qui entrave une mise en œuvre efficace du contrôle par la police de l'eau (CNMD, 2021). Bien que la loi confère à l'ABH-BC le pouvoir de réduire les débits autorisés ou de fermer des puits et forages, dans la pratique, la gestion des prélèvements se révèle difficile, et ces pouvoirs sont rarement utilisés. Pour remédier à la surexploitation, les autorisations de creusement pour l'usage agricole ont été suspendues depuis 2012 à l'échelle de la nappe de Berrechid (Figure 7), mais le contrôle sur le terrain est difficile sans une coopération des usagers.

La police de l'eau est composée d'agents provenant de différentes entités gouvernementales. Le contrôle vise à lutter contre les utilisations illégales et les violations commises sur les masses d'eau publiques. Cependant, le nombre d'agents ne permet pas une couverture efficace de toute la zone de la nappe (El Abdellaoui, 2023), et les mesures visant à impliquer les officiers de police judiciaire n'ont pas été appliquées (FAO, 2022).

Le Fond de Développement Agricole (FDA) est un instrument d'incitation au financement d'actions liées au développement agricole, il octroie des subventions pour l'équipement en irrigation localisée. Depuis 2009, les montants des subventions ont considérablement augmenté, conduisant à une augmentation significative des superficies irriguées. Par ailleurs, les procédures d'octroi des subventions ont été simplifiées à partir de 2009 en supprimant l'obligation d'une autorisation de prélèvement d'eau, la remplaçant par une simple déclaration sur l'honneur par le demandeur.

Le contrat de Gestion Participative de la nappe de Berrechid est un instrument mis en place dans le cadre de la loi sur l'eau pour assurer une gestion durable et raisonnée de l'eau souterraine. Il est négocié en commun accord avec les partenaires et les usagers de l'eau et fixe un plan d'action concerté pour protéger et

préserver les ressources en eau souterraine. L'approche participative adoptée se base sur la négociation lors des réunions et rencontres bilatérales entre l'ABH-BC et chacun des partenaires. Sa mise en œuvre est basée sur des conventions spécifiques bilatérales et nécessite des mesures techniques, organisationnelles et financières et une approche concertée pour assurer son efficacité. Bien avant la promulgation de cette loi, et depuis 2011, l'ABH-BC s'efforce de signer ce contrat pour la gestion participative et durable de la nappe de Berrechid (FAO, 2023), dont la mise en œuvre nécessite un recensement exhaustif de tous les usagers, une régulation globale et l'attribution d'autorisations individuelles pour chaque point de prélèvement. Cette démarche, en plus des conflits d'intérêts entre les parties contractantes ont entravé sa finalisation (Ouassissou et al., 2019b).

En 2018, l'ABH-BC a entrepris une démarche intermédiaire sous forme de contrats de concession. Ces accords, limités à une superficie maximale de 1000 hectares, sont conçus comme des clusters de "micro-contrats", et visent à instaurer une gouvernance plus agile. Établis avec des associations d'agriculteurs, ces contrats de concession servent de tremplin vers un contrat de nappe général en confiant aux associations un rôle de médiateur entre l'ABH-BC et les usagers agricoles de l'eau. Ces concessions visent la maîtrise quantitative de la gestion de de l'eau à travers l'organisation des usagers de la nappe. L'ABH-BC a ainsi négocié des contrats de concession avec des associations dont les superficies irriguées couvriraient au minimum 1000 ha. Le contrat est établi par le directeur de l'ABH-BC sur la base du dossier d'enquête publique. Il fixe les conditions et les modalités d'utilisation du Domaine Public Hydraulique telles que la durée de la concession, l'usage à faire de l'eau, les conditions de renouvellement, de retrait, etc.

Le projet FAO, lancé en 2019, a mis en place un programme d'accompagnement en cinq volets pour aider l'agence de bassin à surmonter les contraintes techniques et socio-économiques liées à la concession et au contrat de nappe. Ces volets comprennent des études sur la comptabilité et la productivité de l'eau, l'installation de systèmes de comptage des points d'eau, la mise en place de registres de suivi de l'utilisation de l'eau, le dialogue entre les acteurs des contrats et la communication. Les associations, en regroupant les agriculteurs, remplissent un rôle essentiel pour adhérer aux critères d'éligibilité définis par l'ABH-BC, nécessaires à l'acquisition d'une concession (FAO, 2022). Il est impératif que ces associations soient officiellement reconnues et disposent d'un bureau actif pour une représentation adéquate. De plus, la mise en place de compteurs sur les puits, conformes aux normes de l'ABH-BC, est requise.

Malgré des obstacles tels que les procédures d'enquête publique lentes et les frais de

délimitation des parcelles refusés par les petits agriculteurs, une intensification des séances de sensibilisation et de concertation, la prise en charge par l'ABH-BC des frais d'achat des compteurs et de délimitation des parcelles a permis de les surmonter (FAO, 2022, 2023). La Direction Provinciale de l'Agriculture a également joué un rôle important en associant les subventions à l'irrigation localisée à l'adhésion obligatoire au contrat de concession (Ibid). Ces efforts ont permis de relancer le processus de concession avec la signature des deux premiers contrats en novembre 2021, établissant une dotation annuelle de 5 000 m³/an par hectare irrigué, ajustable annuellement selon les précipitations enregistrées et le niveau piézométrique de la nappe en début de la campagne agricole (FAO, 2021). Le Tableau 1 présente les données concernant les associations signataires des concessions.

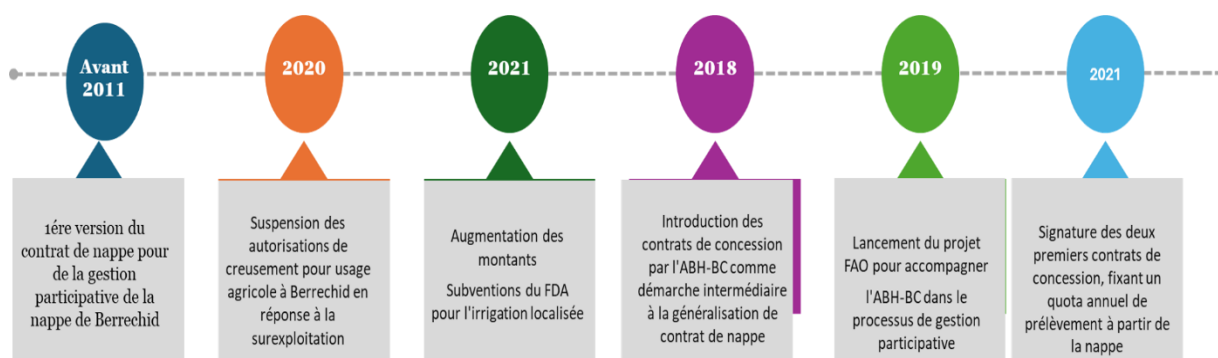


Figure 7. Evolution du processus de gestion participative de la nappe de Berrechid

Tableau 1. Associations signataires des concessions (source de données : El Abdellaoui, FAO, 2022)

Association	Nombre d'Adhérents	Superficie Cumulée (ha)	Localités	Nombre de points d'eau (puits/forages)
Association des Producteurs de Légumes de Berrechid (APLB)	58	1 464	Lambarkyn, Jaqma, Fokra, Lahsasna, Sidi El Mekki, Sidi El Aydi	164
Katrat Maa (Goutte d'eau)	24	272	Oulad Ziane, Moualine El Oued, Kasbat Beb Mchich, Oulad Sebbah	57
Total	79	1 736	Total des localités couvertes par les deux associations	221

Relations et intérêts des parties prenantes dans la gestion de la nappe souterraine

La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) nécessite la participation active des parties prenantes afin de garantir une mise en œuvre réussie (Medema et al., 2008). Lors des différents ateliers organisés avec les acteurs et usagers de l'eau, les parties prenantes ont déclaré un intérêt pour la gestion durable des eaux souterraines, motivé par la protection de leurs activités qui dépendent de ces ressources. Cependant, les intérêts des parties prenantes sont ainsi souvent antagonistes et peuvent entrer en conflit avec la gestion durable de l'eau souterraine. Les organismes non gouvernementaux et l'ABH-BC sont préoccupés plutôt par la protection de l'eau souterraine, alors que les agriculteurs, les industriels et les politiques agricoles, par exemple, sont soucieux de préserver l'accès à l'eau souterraine pour assurer la pérennité des activités économiques.

La rivalité pour l'accès à l'eau souterraine est particulièrement prévalente parmi les différentes catégories d'agriculteurs, ce qui

entraîne une différenciation des exploitations agricoles (Ameur et al., 2017). Dans la plaine, il y a notamment une très grande différence entre les exploitations (majoritaire) dépendantes de la pluie, sans accès à l'eau souterraine, et la minorité d'exploitations pratiquant l'agriculture irriguée (Ouassissou, 2019b). Parmi ces exploitations pratiquant l'agriculture irriguée, il y a des différenciations très prononcées entre les grands locataires (résidents ou venant d'ailleurs), cultivant plusieurs dizaines d'ha de maraîchage, et les petites exploitations mixtes, cultivant quelques ha (*ibid.*).

Bien que l'irrigation par les eaux souterraines soit souvent considérée comme un catalyseur pour une transition socio-économique vers un modèle agricole plus rentable (Llamas et Martínez-Santos, 2005), cette transition peut marginaliser certains agriculteurs qui ne disposent pas des ressources financières et des capacités nécessaires pour accéder à l'eau souterraine ou faire face à la diminution des niveaux de la nappe (Mukherji, 2006). La [Figure 8](#) met en évidence la complexité des réseaux d'acteurs impliqués dans la gestion des eaux souterraines et la nécessité d'une approche systémique pour relever les défis de la

durabilité des ressources aquifères. Trois axes principaux peuvent être identifiés : 1) les relations entre les institutions et les

agriculteurs ; 2) les relations inter-institutionnelles ; et 3) la relation entre les agriculteurs.

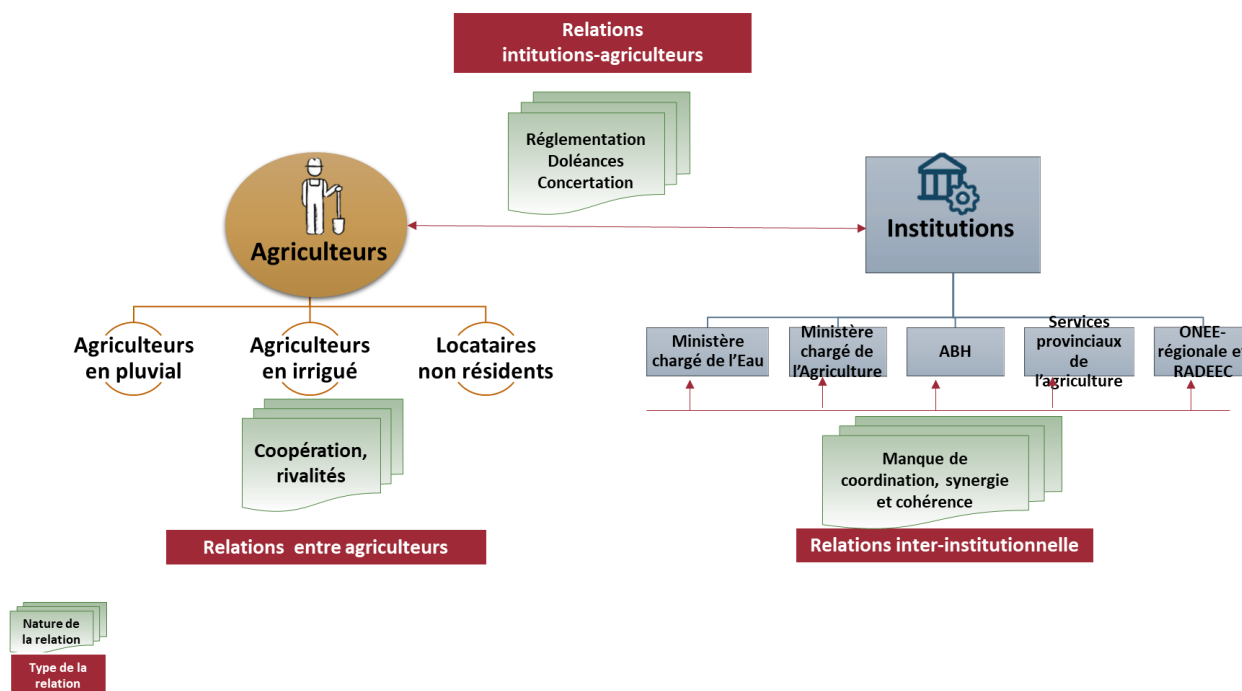


Figure 8. Nature et type de relations entre parties prenantes dans la gestion de la nappe

Coordination et synergie intersectorielle

La cohérence des politiques sectorielles est un élément crucial de la gouvernance de l'eau en raison de sa nature multidimensionnelle. Cette cohérence implique l'existence de politiques et de programmes complémentaires et cohérents entre les différents secteurs, favorisant ainsi le développement durable en évitant les contradictions et en créant des synergies. Cependant, malgré les politiques, lois, stratégies et plans qui promeuvent la cohérence sur le papier, leur mise en œuvre peut souvent conduire à des conflits entre les interventions sectorielles, compromettant ainsi les résultats positifs.

Une étude réalisée par la FAO en 2017 au Maroc a identifié trois zones de manque de cohérence institutionnelle. D'abord, la

divergence des objectifs stratégiques entre les ministères chargés de l'eau et de l'agriculture crée une tension dans la gestion de l'eau. Alors que le ministère de l'eau vise principalement la protection des ressources en eau, le ministère de l'agriculture se concentre sur le développement de l'agriculture irriguée. Cette divergence compromet la mise en place d'une stratégie globale de gestion durable de l'eau. Ensuite, la coordination insuffisante entre les différents acteurs conduit à des lacunes dans l'application des principes pollueurs-payeurs et préleveurs-payeurs. De plus, les subventions accordées pour le matériel d'irrigation et l'énergie contribuent à une surexploitation croissante des ressources en eau. Enfin, au niveau local, les pressions politiques exercées sur l'ABH par certains élus et autorités locales

rendent difficile l'application stricte de la législation (FAO,2022, ateliers).

Parallèlement, les usagers et les acteurs de l'eau ne disposent pas tous du même niveau d'information sur l'état et l'évolution des ressources en eau, créant ainsi une asymétrie d'informations (El Meknassi et al., 2023). Cette situation favorise des pratiques de surexploitation de l'eau, compromettant la durabilité des ressources.

En pratique, la concertation reste insuffisante malgré le rôle de coordination assigné à l'ABH-BC. Les échanges d'informations sur l'eau et ses usages se font généralement de manière formelle lors d'études menées par les différentes institutions ou lors de réunions du comité de contrat de nappe, mais sans implication des usagers et du grand public. Ceux-ci n'adhèrent pas forcément aux décisions prises, compliquant la mise en œuvre des décisions relatives à la de protection de la nappe.

Relations entre institutions et agriculteurs exploitants

Le rôle de la puissance publique, à travers l'agence de bassin, est déterminant pour la prise en compte d'une forme d'intérêt général en prenant en compte les formes d'arrangements existants qui sont peu visibles car informels (Hammani et al., 2009). L'ABH-BC occupe une position de premier plan dans la gestion de l'eau au niveau de la nappe de Berrechid. Cependant, sa mission se limite à l'application des réglementations et ne prend pas en compte les aspects du développement agricole. Cette situation affecte sa relation avec les agriculteurs, qui sont les utilisateurs directs de l'eau et la perçoivent comme un simple organisme réglementaire plutôt qu'un véritable partenaire prenant en compte leurs problèmes et les accompagnant sur le terrain. L'ABH a dû faire évoluer son discours pour prôner celui de la sauvegarde de la nappe et

des activités agricoles afin de mobiliser les acteurs dans le processus de gestion participative de la nappe.

De plus, les agriculteurs sont peu organisés et les associations existantes ne sont pas systématiquement impliquées dans la gestion de l'eau (El Amrani et al., 2017). La communication avec les utilisateurs privés est rare et se concentre sur quelques événements spécifiques. Ce constat a bien changé depuis 2019 avec les contrats de concession mis en place par l'ABH-BC qui délègue la gestion des prélèvements d'eau agricole aux associations signataires comprenant principalement les grands consommateurs d'eau, y compris les locataires.

Arrangements entre agriculteurs usagers de l'eau

La relation entre les agriculteurs et leur gestion de l'eau souterraine, telle qu'identifiée par Ouassissou et al. (2019a), révèle une mosaïque de pratiques et d'intérêts. Les exploitants pratiquant l'agriculture pluviale et l'élevage, se servent principalement de l'eau souterraine pour l'eau potable et l'abreuvement du bétail. D'autre part, les agriculteurs ayant des exploitations mixtes combinent l'agriculture pluviale avec une irrigation à petite échelle, et collaborent souvent avec des locataires qui investissent dans les intrants et la main-d'œuvre.

Quant aux locataires, qu'ils soient résidents ou itinérants, ils optent pour une agriculture irriguée intensive, louant des terres et recherchant l'accès à l'eau pour des productions à grande échelle. Les pratiques de ces dernières, tout en soutenant l'économie rurale et la technicité agricole, ont induit un épuisement des sols dû à la sur-fertilisation (FAO-IAV-2020b), une pression foncière croissante avec des conséquences spéculatives, ainsi qu'une réduction des espaces pastoraux et un assèchement de puits

vitaux pour les communautés rurales (FAO-IAV, 2020a).

Conflits et tensions autour de la nappe de Berrechid

Les enjeux d'accès à l'eau souterraine, souvent subtils, ne sont pas toujours immédiatement évidents. Avec la raréfaction de l'eau, l'exclusion de certaines personnes de l'accès à cette ressource précieuse peut sembler être une fatalité. Cette situation est illustrée par l'abandon de puits par de petits agriculteurs incapables de financer des forages plus profonds ou par l'assèchement et la salinisation des puits gérés par l'ONEE ou utilisés par des familles. Toutefois, selon Del Vecchio et Mayaux (2017), cette exclusion résulte souvent d'un processus de compétition économique sélectif qui avantage certains usagers au détriment d'autres, entraînant une distribution inégale des ressources en eau.

Cette dynamique est particulièrement évidente dans la nappe de Berrechid, où rivalités et exclusions deviennent de plus en plus visibles, transformant l'accès à l'eau en un problème social et économique concret. Il devient clair que la gestion de l'eau souterraine dépasse la simple question de disponibilité pour toucher à des principes de justice et d'équité dans la répartition des ressources. Cette situation s'est manifestée par l'accroissement des tensions, des accusations entre les différentes catégories d'usagers de l'eau en particulier les producteurs de la carotte, les locataires et les petits agriculteurs locaux. En 2019, par exemple, des sit-in ont été organisés devant le siège de la province et de l'ABH-BC pour dénoncer l'épuisement de la nappe par les producteurs de la carotte⁴.

Une accalmie eut lieu après l'intervention du gouverneur et de l'agence pour la limitation de la superficie des carottes à 1000 ha et par la

suite à 2000 ha (FAO, 2022). Pour mettre en œuvre cette mesure, l'Agence a multiplié les contrôles, la fermeture et la verbalisation des agriculteurs ne disposant pas d'autorisation de puits ou de forages. Cette initiative a accéléré la mise en place des compteurs en août 2019 en particulier par les agriculteurs ayant souscrit aux contrats de concession. La consommation des bains maures, le lavage des voitures, l'arrosage des espaces verts sont fortement critiqués par les usagers agricoles qui expriment le souhait que le contrôle des prélèvements intègre également ce type de consommation urbaine jugée excessive (FAO, 2022, divers ateliers).

Typologie des acteurs selon leur intérêt à transformer le mode de gouvernance de la nappe

Nous avons vu dans ce qui précède que la mise en place de contrats de concession s'accompagne de multiples négociations, parfois dans des réunions formelles dans le cadre de ce processus et parfois en dehors comme pour les sit-in. Pendant le processus formel, les grands agriculteurs avaient sans doute pesé sur la décision d'instaurer une limite volumétrique par ha et non pas une limitation des superficies irriguées par agriculteur. C'est exactement cette décision qui avait été contesté par d'autres agriculteurs à travers les sit-in, suivie d'une décision des autorités limitant les superficies.

Trois types d'acteurs peuvent être distingués dans ce processus de négociation et de changement (Figure 9). Tout d'abord, les gestionnaires des ressources en eau (ABH-BC) sont à l'origine du changement et cherchent à mettre en place une gestion collective de la nappe grâce à un contrat de nappe et des contrats de concession. Cela donne lieu à de multiples négociations entre les parties

⁴ [ANFAS PRESS: "les carottes et l'eau font sortir les agriculteurs pour protester"](#)

prenantes dans le cadre ou en dehors du cadre de ce processus. Ces négociations se font tout au long du processus et accompagnent la mise en œuvre des procédures et des mesures sur le terrain pour accompagner le changement des

pratiques. Les utilisateurs/bénéficiaires, principalement les agriculteurs, sont directement concernés par ce changement et interviennent logiquement dans ces négociations.

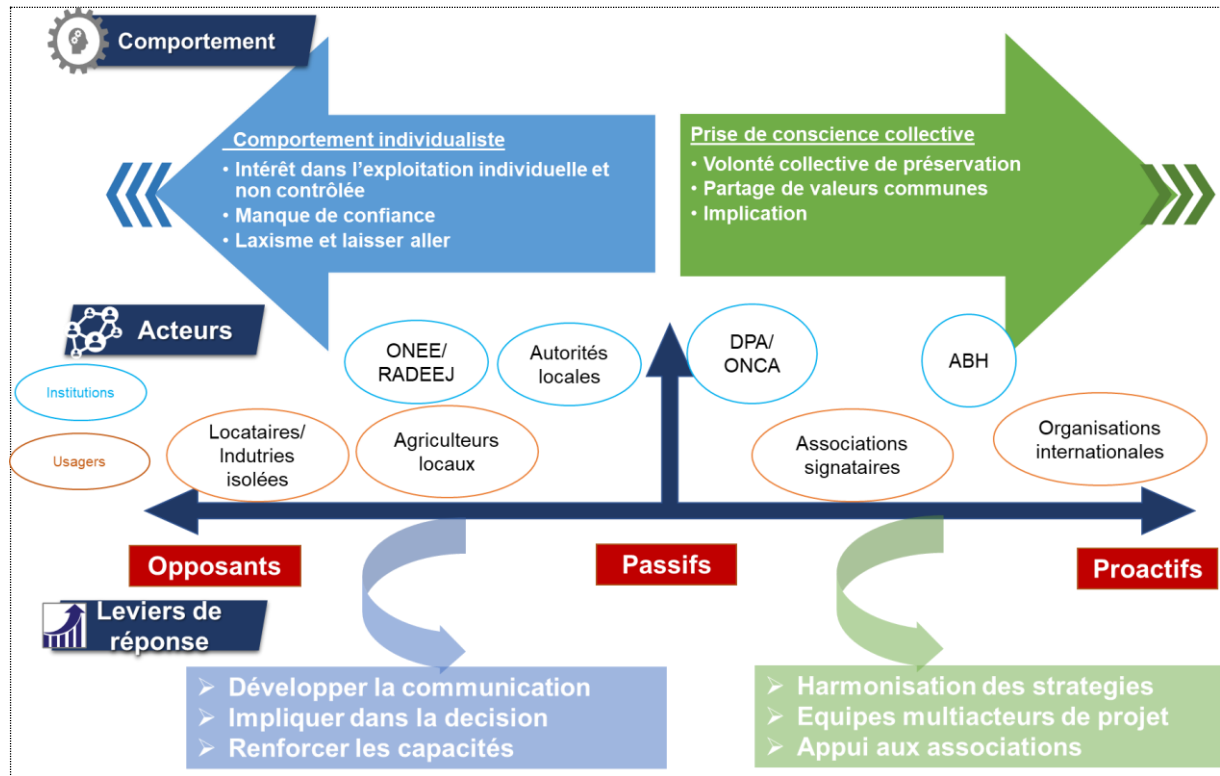


Figure 9. Typologie des acteurs selon leur comportement vis à vis du changement

Les résistances au changement sont multiples auprès des utilisateurs et des institutions qui craignent de perdre dans le processus de changement de gouvernance. La typologie des acteurs impliqués dans la gestion des eaux souterraines révèle une division basée sur leur comportement vis-à-vis de la durabilité de la ressource. D'un côté, nous avons des acteurs avec un comportement individualiste, comme certains locataires ou industries isolées, et des agriculteurs locaux qui privilégient l'exploitation individuelle non contrôlée de l'eau, souvent en raison d'un manque de confiance et d'une certaine passivité face aux réglementations. Ce groupe tend à s'opposer

ou à être passif envers les initiatives de gestion durable de l'eau.

À l'opposé, les acteurs proactifs, comme les associations signataires, les autorités locales, la Direction Provinciale de l'Agriculture (DPA), l'Office National du Conseil Agricole (ONCA), et l'ABH-BC, font preuve d'une prise de conscience collective et d'une volonté de préservation de la nappe. Ils partagent des valeurs communes et s'impliquent activement dans la gestion des eaux souterraines.

Cette typologie des comportements évolue en fonction de la maturité du processus de changement. La mise en œuvre des contrats de

concession dans la plaine de Berrechid, stimulée par les initiatives du projet FAO, a marqué une avancée significative avec la signature de deux contrats (FAO, 2022, 2023). Les efforts de dissémination d'informations relatives à l'état des ressources en eau, grâce aux données de la comptabilité de l'eau, ainsi que le renforcement des capacités via des programmes tels que les CEP et les ateliers de communication, ont contribué à modifier les pratiques locales. Toutefois, avec la conclusion du projet FAO, l'accompagnement des agriculteurs a cessé, ce qui suscite des interrogations quant à la pérennité de ces changements comportementaux et à la réalisation d'un contrat de nappe généralisé, en l'absence d'une dynamique continue de soutien et d'engagement.

Aptitude aux changements

Les processus d'élaboration des contrats des nappes sont longs et fastidieux à cause des

intérêts en jeu et les multiples négociations qui s'opèrent.

Le changement peut se définir en fonction de son intentionnalité et de son rythme (Austier et Moutot, 2003). L'intentionnalité oppose un changement déterminé par une transformation de l'environnement (changement imposé) à un changement résultant du choix des individus (changement volontaire). Le temps imparti pour la réalisation des changements représente le rythme. Il peut être brutal ou progressif (évolution avec des phases de transition avec l'ancien système).

Le Tableau 2 présente une typologie des changements possibles dans le mode de gouvernance des eaux souterraines de Berrechid, selon leur rythme et leur intentionnalité.

Tableau 2. Typologie de changement dans la plaine de Berrechid (inspiré par Austier et Moutot, 2003).

PROGRESSIF	<p style="text-align: center;">Changement Prescrit</p> <p>Répondre à des contraintes (baisse des niveaux, dégradation de la qualité, conflits d'usages...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décret de régularisation - Plan directeur - Police des eaux - Mesures techniques 	<p style="text-align: center;">Changement contraint</p> <p>Evolution amenant à une modification de la vision d'une gestion individuelle vers une gestion collective et responsable de la nappe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Culture de travail collaborative, - Confiance, transparence
	BRUTAL	<p style="text-align: center;">Changement de crise</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêt des cultures irriguées (réduction des superficies ou interdiction Durant l'été) - Manifestations, grève, plaintes - Fermeture de puits et du saisie du matériel de pompage - Sanctions judiciaires
	IMPOSE	VOLONTAIRE

La gestion des eaux souterraines à Berrechid illustre la variété des réactions des différents acteurs face aux changements. Face à l'urgence des problèmes de surexploitation et de dégradation, les autorités ont imposé des mesures prescrites et coercitives qui rencontrent des difficultés dans leur application effective. Dans le même temps, des initiatives orientées vers une gestion collaborative et transparente se sont développées, résultant en des changements volontaires et constructifs. Cette nouvelle orientation promeut une gestion collective et une responsabilité mutuelle entre les acteurs impliqués dans la nappe de Berrechid. Néanmoins, la lenteur du processus d'adoption volontaire des contrats de concession a généré des crises, provoquant parfois des réactions sévères afin de stimuler l'adhésion au processus participatif. Ces tensions ont débouché sur des conflits sociaux, mettant en lumière le dilemme entre les impératifs immédiats et les objectifs de durabilité à long terme.

Conclusion

Si vous ne changez pas de direction, vous risquez de finir exactement là où vous vous dirigez.” - Lao Tseu

La pérennité de la nappe de Berrechid est menacée par des pratiques qui pourraient compromettre le bien-être des générations futures. Face à cette crise de pénurie d'eau, qui risque de s'aggraver à l'avenir, il est impératif d'intervenir de manière structurée en mettant en place une gouvernance des eaux souterraines (Think-Water, 2022).

L'analyse de l'environnement institutionnel révèle plusieurs contraintes au processus de gestion, telles que la faible application de la réglementation, le manque de consensus social et la mauvaise coordination inter-

institutionnelle. Ces enjeux soulignent l'urgence d'une remise en question des stratégies de gestion de l'eau et de la terre pour assurer la pérennité de l'agriculture irriguée dans la région (Bouzidi et al. 2023). La solution réside dans une collaboration étroite et négociée entre tous les acteurs, indépendamment de leur statut économique.

Toutefois, la transition vers une gestion durable de l'eau nécessite de concilier l'urgence de préservation de la nappe avec les aspirations économiques individuelles des agriculteurs. Le succès des contrats de concession dépend de leur capacité à aligner les intérêts des agriculteurs avec les impératifs de conservation. Selon les travaux d'Ostrom, un cadre de règles et de pratiques, même s'il a été soigneusement élaboré par un groupe d'individus engagés, ne peut jamais être parfaitement adéquat en permanence. Les circonstances exceptionnelles telles que les sécheresses, ou les changements dans le contexte économique ou institutionnel, peuvent nécessiter des ajustements dans les pratiques établies. Ce processus d'adaptation est, par nature, continu et doit être flexible pour répondre efficacement aux défis changeants. Ainsi, les efforts déployés par l'ABH-BC avec le soutien du projet FAO ont permis d'atténuer ces contraintes et de signer deux concessions de prélèvement d'eau concernant 2000 hectares.

Cependant, il est important de faire un suivi de ces contrats pour voir si la signature de ces concessions sera suivie d'effets et s'ils seront en mesure d'être généralisés sur l'ensemble de la nappe. En effet, de tels contrats sont accompagnés par des négociations multiples entre parties prenantes où des intérêts sont en jeu. Il faut donc comprendre le contrat de concession comme un processus, qui n'est pas terminé le jour de sa signature. Cela montre qu'une analyse des pratiques et l'identification des acteurs clés sont des leviers importants

pour conduire ce changement (Autissier et Moutot, 2003) et qu'il est important de donner le temps et l'espace à la négociation (Leeuwis, 2000).

La promotion de ces contrats montre une volonté affirmée d'engager les usagers dans la gestion de l'eau, marquant un pas vers une participation active (Del Vecchio, 2023). Cependant, la progression lente de cette démarche, couplée à une dépendance envers les financements temporaires de projets internationaux, suscite des interrogations quant à la capacité réelle de ce processus à induire un changement durable, ou s'il risque de se limiter à une réussite théorique sans impact durable sur le terrain.

Pour parvenir à une gestion participative efficace des ressources en eau de la nappe de Berrechid, il est essentiel de créer un environnement favorable. L'intégration de la problématique de durabilité des ressources en eau et le dialogue entre les parties prenantes sont non seulement des conditions nécessaires, mais aussi des moteurs de succès pour une transition vers une gouvernance améliorée.

Remerciements

Cette étude a bénéficié du soutien du projet régional de la FAO "Mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour l'efficacité/productivité de l'eau et la durabilité de l'eau dans les pays de la région NENA" (WEPS-NENA) dans le cadre de l'Initiative sur la pénurie d'eau. Nous adressons nos remerciements à Domitille Vallée, conseillère technique principale et coordinatrice du projet FAO/WEPS-NENA, financé par l'Agence Suédoise de Coopération Internationale pour le Développement. Nous exprimons également notre gratitude envers les institutions et partenaires marocains pour leur collaboration.

Références

Agence de Bassin Hydraulique du Bouregreg et Chaouia (ABH), 2020. *Etude du Plan Directeur d'Aménagement Intégré des Ressources en eau. Rapport sur les ressources en eau de surface.*

Ameur F, 2017. [Construction de la surexploitation et reproduction des inégalités d'accès et d'usage des eaux souterraines : Cas des exploitations agricoles dans le Saïss \(Maroc\).](#) Thèse de doctorat AgroParisTech, Paris, France et Institut agronomique et vétérinaire Hassan II (Maroc).

Atkinson MM, Fulton M, 2017. [The political economy of good governance.](#) Document présenté à la «Conférence ICPP3», Singapour.

Autissier D, Moutot JM, 2003. *Pratiques de la conduite du changement.* Dunod Editions.

Bojic D, 2021. [Leveraging governance for sustainable groundwater management in Berrechid, Morocco.](#) Présentation orale donnée dans le cadre de la série de webinaires FAO-Water Tenure Mondays.

Bojic D, Clark M, Urban K, 2022. [Focus on governance for more effective policy and technical support. Framework paper.](#) Governance and policy support framework paper. FAO, Rome.

Bouzidi Z, Faysse N, Mekki I, Ferchichi I, Hassenforder E, Rinaudo JD, 2023. [Gestion durable des ressources en eau souterraine au Maroc et en Tunisie : quels apports de quelques expériences fonctionnelles pour réfléchir à des solutions locales ?](#) *Alternatives Rurales*, 9.

Closas A, Villholth KG, 2020. [Groundwater governance: Addressing core concepts and challenges.](#) *Wiley Interdisciplinary Reviews: Water*, 7(1), e1392.

Commission du Nouveau Modèle de Développement (CNMD), 2021. [Rapport du Nouveau Modèle du Développement, Libérer les énergies et restaurer la confiance pour accélérer la marche vers le progrès et la prospérité pour tous.](#)

De Marsily G, Besbes M, 2017. [Les eaux souterraines.](#) *Annales des Mines, Responsabilité et environnement*, 86, 25-30.

Del Vecchio K, 2020. [Gestion des eaux souterraines au Maroc : entre priorités du développement agricole et préoccupations environnementales.](#) Note du comité Costea.

Del Vecchio K, Kuper M, 2021. [La mise en visibilité des eaux souterraines au Maroc : un processus historiquement lié aux politiques de développement de l'irrigation.](#) *Développement durable et territoires*, 12, 3.

Del Vecchio K, 2023. Un nouvel instrument au service du statu quo : comment l'importation des contrats de nappe renforce les équilibres nationaux de la politique marocaine de l'eau. *Critique internationale*, 98, 73-93.

El Abdellaoui M, 2023. Projet FAO-WEPS-NENA. *Appui à la mise en œuvre du contrat de concession signé par l'ABH et des associations d'agriculteurs de Berrechid.*

El Amrani M, Bourarach K, El Haiba M, 2017. *Le diagnostic de la gouvernance inclusive de la nappe de Berrechid au Maroc. Sommaire Exécutif.* FAO.

El Meknassi Yousoufi E, Hammani A, Kuper M, Bouarfa S, Vallée D, 2023. [Water accounting in the Berrechid plain \(Morocco\): A process approach.](#) *Irrigation and Drainage.* <https://doi.org/10.1002/ird.2858>

FAO, 2015. [Initiative régionale sur la rareté de l'eau pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord \(WSJ\).](#) FAO, Rome.

FAO, 2017. *Etude sur la convergence des politiques/stratégies en matière de*

d'Agriculture et d'alimentation durable et leur mise en œuvre. Cas de la politique de l'eau au Maroc.

FAO, 2020. [Recueil de comptabilité et d'audit de l'eau.](#) FAO, Rome.

FAO, 2021a. [Evaluation du programme FAO-Maroc. 2017-2021.](#) Rome.

FAO, 2021b. [Une première dans l'histoire de la gouvernance des ressources en eau souterraines au Maroc!](#) Publication FAO.

FAO, 2022. *Rapport de synthèse de l'approche participative dans la plaine de Berrechid, dans le cadre du projet WEPS-NENA.*

FAO, 2023. [Partage de l'eau – L'eau souterraine devient source de convergence.](#) FAO-Maroc Actualités.

FAO, 2024. [Water auditing/water governance analysis – Governance and policy support: Methodological framework.](#) Rome.

FAO-IAV Hassan II, 2020a. *Protocole d'accord pour l'appui au projet régional " Mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour l'efficacité et la productivité de l'eau et la durabilité de l'eau dans les pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord "*. Rapport sur la comptabilité de l'eau dans la plaine de Berrechid (en cours de publication).

FAO-IAV Hassan II, 2020b. *Protocole d'accord pour l'appui au projet régional " Mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour l'efficacité et la productivité de l'eau et la durabilité de l'eau dans les pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord "*. *Activité 3 : diagnostic des cultures dans la plaine de Berrechid.*

Fritz V, Kaiser K, Levy B, 2009. [Problem-driven governance and political economy analysis: Good practice framework.](#) World Bank Group.

Global Water Partnership (GWP), 2000. [Towards water security: a framework for action.](#) Stockholm, Sweden.

- Gisselquist RM, 2012. [Good governance as a concept, and why this matters for development policy](#). *UNU-WIDER Working Papers* 2012/30. United Nations University.
- Groupe Eau des Lauréats de l'IAV Hassan II (Think-Water), 2022. [Le livre blanc sur les ressources en eau au Maroc, pour une gestion durable assurant la sécurité hydrique du pays](#).
- Groupe thématique chargé de l'évaluation de la politique de l'eau (GT), 2021. Rapport du groupe thématique chargé de l'évaluation de la politique de l'eau. Conseil Parlementaire.
- Hammani, A., Hartani, T., Kuper, M., & Imache, A. (2009). [Paving the way for groundwater management: Transforming information for crafting management rules](#). *Irrigation and Drainage*, 58(S3), S240-S251.
- Haut Commissariat au Plan (HCP), 2020. [Monographie de la région de Casablanca-Settat 2014-2030](#).
- Kuper M, Amichi H, Mayaux PL, 2017. Groundwater use in North Africa as a cautionary tale for climate change adaptation. *Water International*, 42(6), 725-740.
- Lachgar R, Badri W, Chlaida M, 2022. [Assessment of future changes in downscaled temperature and precipitation over the Casablanca-Settat region \(Morocco\)](#). *Modeling Earth Systems and Environment*, 8, 2123–2133.
- Llamas MR, Martínez-Cortina L, Mukherji A, 2007. *Water Ethics*. In Marcelino Botín Water Forum 2007, Editeurs Taylor & Francis.
- Leeuwis C, 2000. [Reconceptualizing Participation for Sustainable Rural Development: Towards a Negotiation Approach](#). *Development and Change*, 31(5), 931–959.
- Mayaux PL, Rousseau M, 2021. [Extraire la ressource, s'extraire du conflit. Réguler la surexploitation des mines et des eaux souterraines au Maroc](#). *Revue internationale de politique comparée*, 28, 125-153.
- Medema W, McIntosh BS, Jeffrey PJ, 2008. [From Premise to Practice: a Critical Assessment of Integrated Water Resources Management and Adaptive Management Approaches in the Water Sector](#). *Ecology and Society*, 13(2).
- Montginoul M, Loubier S, Maurel F, Rojat D, 2020. [La gestion des ressources en eau souterraine: étude de six situations du bassin méditerranéen analysées sous l'angle de l'économie néo-institutionnelle et de la théorie des contrats](#). *Papiers de Recherche AFD*, 2020-11, 152.
- Mukherji A, 2006. [Political ecology of groundwater: The contrasting case of water-abundant West Bengal and water-scarce Gujarat, India](#). *Hydrogeology Journal*, 14, 392-406.
- Molle F, Closas A, 2017. [Groundwater Governance: A Synthesis. Groundwater Governance in the Arab World](#). IWMI Report no. 6.
- OCDE, 2011. [La gouvernance de l'eau dans les pays de l'OCDE : une approche à plusieurs niveaux](#). Paris : Éditions OCDE.
- Ostrom, E, 1992. *Crafting institutions for self-governing irrigation systems*. San Francisco, CA, ICS Press.
- Ouassissou R, Kuper M, Dugué P, El Amrani M, Hammani A, Ameer F, 2019a. [Rivalités et arrangements coopératifs pour l'accès à l'eau souterraine dans la plaine de Berrechid au Maroc](#). *Cahiers Agricultures*, 28, 4.
- Ouaouissou R, Kuper M, Hammani A, El Amrani, M, 2019b. [Le contrat de gestion participative pourrait-il résoudre la crise de gouvernance des eaux souterraines ? Cas de la nappe de Berrechid au Maroc](#). *Alternatives rurales*, 7.
- Petit, O, 2004. [La surexploitation des eaux souterraines: enjeux et gouvernance](#). *Natures sciences sociétés*, 12(2), 146-156.

Saleth RM, Dinar A, 1999. [Water Challenge and Institutional Response \(a Cross-Country Perspective\).](#)

United Nations (UN), 2022. [The United Nations World Water Development Report: Groundwater: Making the invisible visible.](#)
UNESCO, Paris.

Woodhouse P, Muller M, 2017. [Water Governance-An Historical Perspective on Current Debates.](#) *World Development*, 92, 225-241.



Dynamiques sociales et rapports de production autour de l'eau et de la terre dans le douar de Sidi Abdellah ben Taazizt, Zerhoun, Meknès

Zoubir Chattou, El Hassane Abdellaoui

Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès

Contact : zchattou@enameknes.ac.m et

elhassanea@aol.com

Résumé

L'article étudie la gestion communautaire des ressources foncières et hydriques dans le douar de Sidi Abdellah Ben Taazizt (Commune Sidi Abdellah Al Khyat, Meknès, massif du Zerhoun, Région Fès-Meknès). Il analyse les dynamiques sociales découlant de l'appropriation des terres dans un foncier collectif, sous-tutelle de l'Etat par d'anciens travailleurs agricoles, reconnus comme ayants-droit par la justice, au détriment des Ouazzanis qui se considéraient toujours comme les propriétaires légitimes de la terre. Cette reconnaissance a transformé les rapports de production et les solidarités locales. L'étude, basée sur des entretiens et des observations, montre comment la gestion communautaire a permis une exploitation efficace de la terre et de l'eau malgré des conflits internes. L'introduction de nouvelles cultures, les changements climatiques et les mutations socio-démographiques ont influencé cette organisation. Toutefois, l'absence de reconnaissance du droit de propriété privé (Melk) empêche les agriculteurs d'accéder aux aides publiques du Plan Maroc Vert et de Génération Green. En parallèle, la gestion de l'eau s'est adaptée aux évolutions locales, tout en restant fondée sur des règles communautaires. Malgré l'autonomie relative du douar, une coopération plus étroite entre l'État et les communautés paysannes pourrait renforcer la confiance et favoriser une gestion plus durable des ressources.

Mots clés : douar ; ressources eau et foncier ; ayant-droit ; terre collective ; gestion sociale et communautaire ; dynamique sociale ; régulation des conflits.

Introduction

Le foncier et l'eau sont les enjeux majeurs des politiques publiques de développement agricole et rural marocaines⁵. Ils sont également des socles pour la survie et la restauration des moyens de subsistance des communautés rurales.

La gestion communautaire de l'eau et du foncier au Maroc renvoie socialement à des pratiques maîtrisées par la communauté des usagers à l'échelle des localités rurales et montagnardes. La rareté de l'eau détermine les formes de gestion et les conditions de partage de la ressource.

Plusieurs études ont montré que « ces communautés de longue tradition ont su garantir la pérennité des systèmes irrigués depuis des siècles. Elles ont montré au fil du temps une capacité de mettre en place des mécanismes de gestion, d'adaptation et d'autogouvernance (Berque, 1955 ; Hammoudi, 1977 ; Pascon, 1978 ; Lecestre-Rollier, 1992 ; Riaux, 2006 ; Bekkari, 2009) » (Hmouri et al., 2017). Ce qui conforte l'approche de la gouvernance des biens communs par des collectifs organisés quand elle insiste sur «... la réhabilitation des capacités des individus d'une communauté à inventer leurs propres règles pour gérer les ressources naturelles de leur territoire d'une manière durable en dehors même d'intervenants extérieurs (privé, étatique) ou de modèles technicoscientifiques préétablis. Les acteurs peuvent ainsi s'autoorganiser pour trouver des solutions concertées et collectivement satisfaisantes afin d'éviter la surexploitation de la ressource et causer une

certaine tragédie des biens communs » (Ostrom, 1990).

Pour en revenir à la question hydrique, les auteurs qui se sont intéressés aux terrains marocains soulignent le fait que les droits d'eau, s'ils ne sont pas affiliés à une institution religieuse (mosquée ou zaouia), s'alignent sur la propriété de la terre. Ils déterminent, outre la position socio-économique du propriétaire, toutes ses stratégies d'adaptation avec les dynamiques locales. La gestion communautaire de l'eau est ainsi un élément fondamental des sociétés agro-pastorales et repose sur la nature de la propriété foncière, les conditions de sa mise en valeur et la présence de la ressource eau.

Face à ces enjeux, la gestion communautaire, basée sur des savoirs paysans ancestraux n'est plus à négliger dans ces efforts collectifs et cette gestion des communs (Aubert et al., 2019). On retient pour notre analyse que les communs autour de la terre et de l'eau qui nous concernent ici sont des systèmes de gestion collective des ressources, basés sur la participation active des communautés locales, avec des règles et des structures de gouvernance visant à assurer la durabilité et l'équité dans l'utilisation des ressources. La résolution des problèmes hydriques repose aujourd'hui sur des modes de coordination à plusieurs niveaux, visant un équilibre entre les interventions étatiques et les régulations communautaires, adaptées aux spécificités institutionnelles et territoriales (oasis, montagne, piémont ...).

Notre objectif est de mettre en évidence la manière dont la nature et l'intensité du conflit intracommunautaire autour du foncier et de l'eau se sont accompagnées d'un effort collectif de négociation et de concertation,

⁵ Dahirs (décrets royaux) relatifs au remboursement rural de 1962 et de 1974 ; loi n° 10-95 sur l'eau (1995) déclare l'eau comme bien

public et la loi-cadre 36-15 (2016), renforçant la planification intégrée et participative par bassin hydraulique.

aboutissant à des compromis durables et à un réajustement des solidarités locales.

Pour cela nous nous appuyons sur une étude menée dans le douar (village) de Ben Taazit, financée par l'Institut Somum en 2022, en partenariat avec l'Institut de Recherche pour Développement (IRD). Il s'agit pour ce contexte de mettre en évidence le lien entre les solutions mises au point localement et l'histoire sociale de l'établissement de ce village en pointant quelques usages individuels et collectifs des terres et de l'eau.

Terrain et méthodologie

Le douar Sidi Abdellah Ben Taazit, situé dans la commune de Sidi Abdellah Al Khyat,

préfecture de Meknès, au sein de la région Fès-Meknès, constitue notre terrain d'étude. Ce douar fait partie de la petite région naturelle du massif du Zerhoun, région montagneuse mais de faible altitude (1025 m). L'agriculture y est principalement familiale, mais elle connaît de profondes mutations en raison des sécheresses récurrentes, entraînant une transition d'un système agropastoral vivrier vers une agriculture orientée vers les marchés. Cette évolution est également influencée par l'augmentation des besoins sociaux des agriculteurs et par la proximité de la métropole urbaine de Meknès (à environ 15 km). Actuellement, le système de production est largement dominé par l'arboriculture fruitière et le maraîchage (oliviers, grenadiers, pruniers, légumes divers), des cultures consommatrices d'eau d'irrigation.



Figure 1. Position du douar au sein de la commune et des communes limitrophes

Si par le passé la jmaa (conseil de la communauté) excellait dans l'instauration des règles de gestion de ces deux ressources vitales (eau et terre) d'une manière stable et efficace, il s'avère que les changements climatiques de ces dernières décennies ont fait surgir des nouvelles controverses. Des conflits ont émergé entre les habitants de la localité quant à la légitimation ou non de l'appropriation des deux ressources par les structures lignagères en cohabitation sur le même territoire, chacune selon son registre de légitimité historique, identitaire et géographique.

Au regard du caractère exploratoire de notre étude, nous avons opté pour une approche méthodologique compréhensive et qualitative. Une trentaine d'entretiens individuels et de groupes avec des paysans du Douar Ben Taazizt ont été réalisés durant l'année 2021-22. Ils ont permis de décrire des processus de gestion communautaire des ressources stratégiques, l'eau et le foncier, du douar et ses environs. Ceci nous a permis d'être au cœur des interactions sociales et des réseaux de dialogue qui structurent la vie de la localité, ses ouvertures sur l'extérieur, ses pratiques productives et spéculatives, ses formes d'organisation sociale et économique, notamment en relation avec la gestion sociale de la ressource eau d'irrigation⁶. Nous avons également réalisé des cartes avec la participation des ruraux, animé des focus groupes et examiné des transects de paysages avec les habitants du douar. Le travail sur les récits de vie nous a offert la possibilité

d'analyser les trajectoires sociales et historiques, tant du groupe social que des transformations locales communautaires, ainsi que les évolutions des pratiques agricoles et de la gestion de l'eau.

Résultats

Dynamiques sociales du douar Sidi Abdallah Ben Taazizt

Selon les traditions orales, l'appellation du douar Sidi Abdallah Ben Taazizt fait référence au Chérif Idrisside Sidi Abdallah Ben Taazizt, qui s'est installé sur cette terre dès la fin du XVIII^e siècle, située dans le massif du Zerhoun. Aujourd'hui, le village est encore surnommé par les voisins « douar ryafa » (village des Rifains), une appellation qui tend à stigmatiser ses habitants en les considérant comme des « étrangers » ou des « non-autochtones », et à leur dénier ainsi la dimension de sainteté qu'incarne le nom toponymique du village.

L'histoire sociale révèle que le peuplement date du début du 19^e siècle principalement par des familles originaires des tribus ait Ammart⁷ et Imzouren⁸ dans le Rif, province d'Al Hoceima. Ce sont des migrants rifains, fuyant les famines du début du 19^e siècle dans le Rif, qui se sont réfugiées dans plusieurs localités du massif du Zerhoun proche de Meknès. Ils étaient très mal rémunérés par le secteur agricole et leur statut de khammès

⁶ Ce travail repose sur le PFE de Zakaria Boufrah (2022), sous notre direction, et les données ethnographiques recueillies par les auteurs dans le cadre du projet de « Recherche participative sur l'eau agricole » (THESAMAN /Institut Somum – IRD-ENAM, 2021-2022).

⁷ La tribu d'Ait Ammart est connue depuis la dynastie amazighe des Mérinides d'origine Zénète qui règne au Maghreb al-Aqsa (Maroc) entre le XIII^e et le XV^e siècles et qui contrôle, épisodiquement, d'autres parties du Maghreb et

de la péninsule Ibérique pendant le XIV^e siècle. Actuellement le territoire de la tribu porte le nom de la commune de Beni Ammart.

⁸ Fraction de la tribu rifaine des Ait Ouriaghel dans le Rif, Imzouren a été reconnue dans l'histoire par sa mobilisation contre la colonisation Espagnole. L'agglomération d'Imzouren est connue par son souk historique hebdomadaire, lieu de concertation et de négoce entre les tribus voisines.

(métayer) déconsidéré. Mais, pendant les premières années de la colonisation (à partir de 1912), les métayers rifains ont revendiqué l'augmentation de leur rémunération du dixième au quart de la récolte. Le refus de cette revalorisation de la rétribution a généré un conflit aigu.

Ces migrants rifains sont venus travailler dans l'agriculture pour les lignages des Jbala de Ouazzane (ville située à 120 km de la zone d'étude). Ces lignages étaient considérés comme des saints (chorfa) et exploitaient de grandes parcelles dans cette zone. Ces migrants se sont ainsi installés sur le site, aujourd'hui connu sous le nom de douar Sidi Abdellah Ben Taazizt, tandis que les exploitants initiaux continuaient de résider à Ouazzane. Les liens entre les chorfa, exploitants des terres, se sont affaiblis durant la période coloniale en raison de la distance et des nombreux conflits, notamment liés au foncier.

Après l'indépendance, les descendants des familles de migrants rifain ont revendiqué des droits de propriété, en invoquant l'ancienneté de leur installation sur les terres et la continuité de leur exploitation. Cette situation conflictuelle a duré une dizaine d'années et fait l'objet d'un traitement devant les tribunaux opposant les Jbala résidant à Ouazzane et les Rifains installés sur place, jusqu'à ce que ces derniers obtiennent un jugement favorable, leur accordant légalement le droit de jouissance, leur reconnaissant le statut d'ayant droit sur la terre de la localité. Cette décision ne signifie pas le droit de propriété ou de melk. Le statut de la terre demeure toujours partie intégrante de la propriété collective, sous tutelle de l'Etat. Ce cas révèle que, en l'absence de documents juridiques initiaux le droit de résidence et d'usage prolongé devient difficilement contestable.

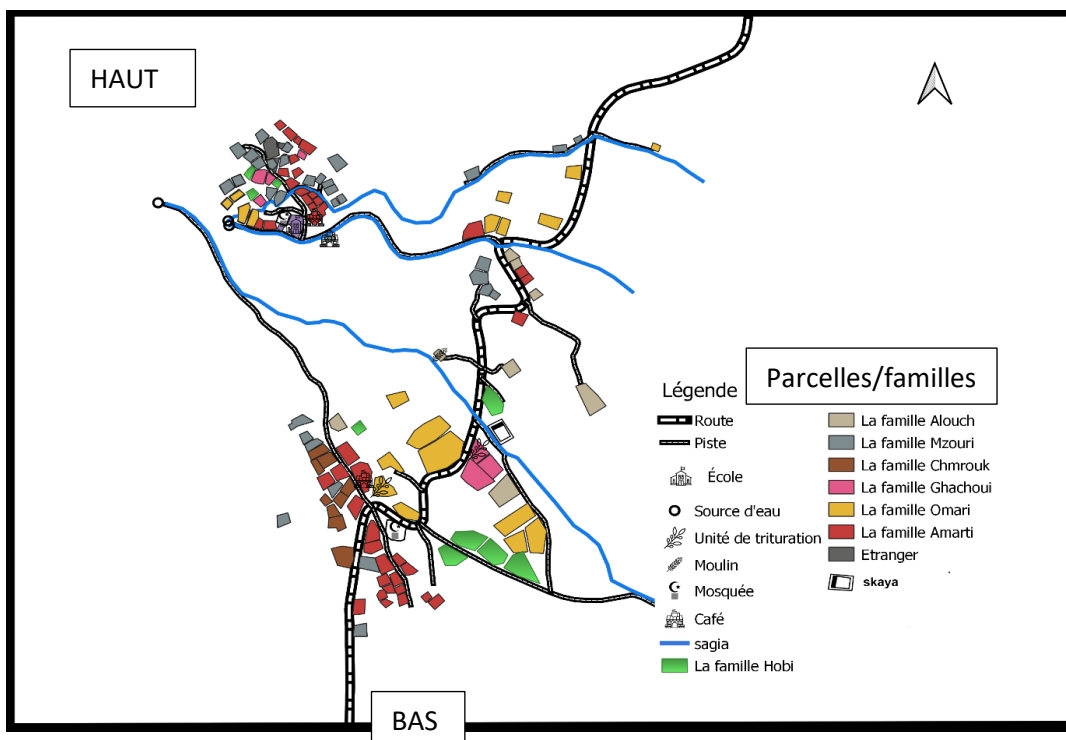


Figure 2. Carte participative du douar Ben Tazizt avec ses deux regroupements bas et haut.

Source : Confection pour les besoins de l'étude.

Le village a connu une dynamique de peuplement en constituant deux parties : un

groupement d'habitants en altitude, Ben Taazizst oulia (haut), particulièrement issu des

lignages/familles Ait Ammart et un second dans le bas issu des Imzouren (Ben taazit Soufla), appelé également Hofra (le trou). Partageant des trajectoires sociales communes, les deux parties du village ont créé une structure sociale communautaire solidaire, consolidée par des liens de parenté et d'utilisation des ressources foncières et hydriques locales.

Néanmoins, malgré ces différends, les deux douars continuent d'entretenir des échanges commerciaux, notamment sur les produits agricoles, la main-d'œuvre saisonnière et le transport de Sidi Abdellah Ben Taazit vers les souks et villes du massif du Zerhoun et au-delà. Bien que les hommes de Ait Sidi Hssain puissent se marier avec des femmes de Sidi Abdellah Ben Taazit, l'endogamie matrimoniale est très dominante dans le douar Ait Sidi Hssain, restreignant ainsi la réciprocité de donner leur fille en mariage aux douars du voisinage.

L'exploitation agricole est de type familial mais particulièrement exposée au morcellement, suite à l'héritage. Ceci a affecté la répartition initiale des parcelles familiales agricoles irrigables. Les jardins irrigués, connus localement sous le nom d'Aarsas, varient parfois entre des superficies de 0,1 à 0,8 hectares, avec seulement cinq parcelles dépassant un hectare sur l'ensemble du douar. Cette situation contribue à la vulnérabilité sociale des ayants-droits. Le reste du terroir agricole est constitué de parcelles en bour.

Les **Aarsas** sont caractéristiques des exploitations familiales de la zone d'étude, organisées autour de trois cultures principales,

toutes irriguées : l'arboriculture (olivier, grenadier, figuier...), le maraichage (oignon, carotte, courgettes, pomme de terre...) et les cultures fourragères (luzerne, maïs...). La céréaliculture (blé tendre, orge et blé dur) est pratiquée sur les terres pluviales (bour), appartenant au douar et maintenue sous une exploitation collective. Ces terres n'ont pas été touchées par la répartition. Ce modèle de production représente un équilibre entre traditions agricoles locales (autosuffisance alimentaire), besoins d'un marché périurbain en développement et adaptation aux contraintes environnementales actuelles (sécheresses répétées d'où irrigation).

La part des terres irrigables consacrées à l'arboriculture fruitière a progressé depuis 2008, profitant de l'engouement suscité par la stratégie Plan Maroc Vert⁹. Cette évolution reflète ainsi une adaptation aux réalités socio-économiques et écologiques de la zone en misant sur l'arboriculture pour optimiser l'utilisation de l'eau, tout en répondant aux besoins alimentaires croissants des populations urbaines voisines.

Pour assurer la subsistance familiale tout en générant un excédent pour la vente, l'accès à l'eau et aux systèmes d'irrigation est effectivement décisif. Autrefois, les habitants du douar Ben Taazit pratiquaient un système agro-pastoral basé sur l'alternance céréaliculture-légumineuse-jachère en bour, en combinant cette activité agricole avec l'élevage sur des parcours collectifs ou sur des terres après la récolte. Ce modèle s'inscrivait dans une logique d'exploitation collective des terres et des ressources hydriques disponibles.

⁹ Le Plan Maroc Vert, lancé en 2008, visait à moderniser l'agriculture marocaine. La nouvelle stratégie Génération Green (2020-2030) apporte des changements importants, notamment au niveau de la centralité de l'élément humain et de la gestion durable des ressources.

Cependant, avec la répartition des parcelles de terres entre les ayants-droits et la transformation du paysage agricole, une nouvelle dynamique s'est instaurée. La culture maraîchère a fait son apparition dans ce nouveau système de production, surtout avec l'introduction des techniques modernes de production notamment après l'indépendance du Maroc en 1956, générant ainsi des reconversions tant au niveau des pratiques agricoles que de l'utilisation des ressources naturelles, notamment de l'eau. Cette transition a entraîné une modification du rapport à la terre, passant d'une agriculture de subsistance à un modèle plus diversifiée et orientée vers la production marchande.

L'agriculture vivrière, centrée sur les cultures céréalières et l'élevage ovin, a progressivement cédé la place au maraichage et surtout à l'arboriculture fruitière, plus particulièrement à la culture de l'olivier. Ce changement a eu plusieurs conséquences, notamment une réduction de l'élevage ovin et une réorientation vers une production agricole, estimée plus rémunératrice.

Globalement les surfaces de cultures irriguées (maraichage et arboriculture) ont fortement progressé à hauteur du quart durant ces dix dernières années. Pourtant malgré la rareté de l'eau, le mode d'irrigation par goutte à goutte est très peu fréquent encore aujourd'hui dans la zone d'étude. Le gravitaire domine dans 80% des cas, ce qui provoque d'un point de vue agronomique et économique un gaspillage de la ressource eau.

Appropriation communautaire des ressources foncières et hydriques

L'appropriation de fait des terres du douar Sidi Abdallah Ben Taazizt, rendue légitime par la décision de justice, a permis aux habitants de renforcer leur légitimité juridique d'ayant-droit sur le foncier et les ressources en eau de

surface (les sources). Ces deux éléments ont favorisé l'émergence d'une dynamique interne intense au sein de la communauté, aboutissant à la création d'une Jmaa avant même l'indépendance du Maroc.

Face à la cohésion interne du douar Sidi Abdallah Ben Taazizt, un climat conflictuel s'est développé avec les douars voisins et particulièrement celui d'Ait Sidi Hssain. Les relations entre les deux douars sont marquées par une rivalité historique sur la répartition des sources d'eau disponibles, bien que parfois le registre des différences culturelles et linguistiques, alimente ces conflits. Les deux douars ont des origines étrangères aux structures sociales locales et sont désignés localement par leurs origines étrangères : village des rifains pour le premier et village des *chleuhs* (Berbères) pour le second. La population d'Ait Hssain, originaire de la province d'Errachidia avait émigré avant la colonisation dans la zone du massif du Zerhoun. Bien que chacun des douars exploite l'eau de sa propre source, les deux sources (amont/aval) font parties du même système hydrogéologique.

Pendant la sécheresse de l'année 2023, les agriculteurs du douar de Sidi Abdallah Ben Taazizt se sont livrés à l'irrigation de certaines terres cultivées habituellement en pluvial (en bour), sachant que le niveau de la nappe phréatique a visiblement baissé. Cette action a provoqué la colère des habitants du douar voisin de Sidi Ait Hssain. Ces derniers, situés en aval, ne pouvaient plus irriguer leurs terres allouées prioritairement aux cultures irriguées comme l'arboriculture et les cultures maraîchères. En réponse, les habitants de Sidi Ait Hssain se sont rendus à la source d'Ain Ras Lma, source située entre les deux douars, détournant toute l'eau disponible pour irriguer leurs parcelles. Cela a déclenché une violente confrontation entre les deux communautés des douars voisins. Ce fait montre que la

raréfaction continue ces dernières années de l'eau peut générer de nouveaux conflits parfois de fortes intensités entre les usagers. Et que l'« ordre social » apparent risque d'être remis en cause à chaque crise hydrique, surtout lorsqu'un groupe social ou des membres de la communauté cherchent à monopoliser une source d'eau au seul besoin de leurs cultures au détriment des autres qui se voient, par conséquent touchés même dans leur « dignité sociale » (Quarouch et al., 2015).

D'ailleurs dans ce cas d'étude, la situation aurait pu s'aggraver sans l'intervention des autorités locales, qui ont finalement pris la décision de partager équitablement cette source d'eau entre les deux douars. C'est un conflit qui surgit à chaque sécheresse. La construction de la nouvelle *seguia* (canal d'irrigation) en 1991, dépendant de la source de Ras Lma au douar de Sidi Ait Hssain est le résultat de cette négociation, aboutissant un accommodement sur la répartition de la ressource eau.

Le débit est placé sous le contrôle des membres des deux communautés. Cela souligne que, lorsque les conflits liés à l'utilisation de l'eau agricole persistent malgré les efforts de régulation de la *jmaâ*, les autorités publiques finissent par intervenir pour apaiser les tensions et rétablir « l'ordre ». Cependant, l'Administration n'a pas franchi le cap d'initier la création d'une Association des Usagers de l'Eau Agricole (AUEA) qui serait devenue la principale structure de gestion de l'eau.

Cette structure communautaire a été fondamentale pour la gestion collective des terres et des ressources hydriques. La communauté a ainsi décidé de répartir les terres entre les lignées constituant le douar. Les quatre lignages concernés sont : Chmarka, Oulad Lahcen, Oulad Sadik et Oulad Rkia Abdslam. Ils forment les structures sociodémographiques du douar. Chaque

lignage, composée de 20 à 24 ayants-droits, représente un total de 90 ménages agricoles bénéficiaires.

Les critères d'identification des bénéficiaires ont été établis par consensus : être résident du douar, reconnu comme exploitant d'une terre, être marié, et avoir versé sa cotisation à la caisse communautaire. Cette cotisation était destinée à couvrir les frais collectifs, tels que ceux liés à l'avocat, au tribunal, au topographe, au plan parcellaire et aux autres démarches administratives.

La division des terres entre les ayants-droits en 1986 a suivi un principe d'égalité dans la répartition des superficies. Chaque lignée s'est vue attribuer un quart des terres et des ressources en eau du douar, issues de la source Ras Lma. La répartition des terres entre les lignages a pris en compte la qualité des sols, la topographie et le relief, les ressources hydriques, etc. La majorité des exploitants optent pour la diversification des cultures (introduction du maraichage et de l'arboriculture et réduction de céréaliculture et des effectifs des troupeaux) comme une stratégie d'adaptation et de résilience face aux menaces climatiques et à la pénurie d'eau, permettant aux agriculteurs de diversifier leurs productions en relation avec la demande du marché urbain de proximité et de sécuriser leurs revenus agricoles.

Par ailleurs, dans cette forme de gestion communautaire sur des terres collectives, on doit souligner l'exclusion des femmes de l'accès à ces ressources. En effet, seuls 90 hommes mariés ont bénéficié du droit d'ayants-droits sur le foncier collectif et l'eau en 1974, suite au jugement du tribunal, tandis que les femmes en sont exclues, notamment de l'héritage, ce qui constitue une discrimination sociale remarquable. Cette situation reproduit un schéma d'exhérédation des femmes, encore très courant dans les terres collectives au Maroc, et ce, malgré les

avancées juridiques récentes en faveur des femmes, comme le cas des « soulalyates »¹⁰ qui ont revendiqué leurs droits sur les terres collectives. (Institut genre en géopolitique, 2021).

Il convient également de souligner que ce statut de terre collective sous-tutelle de l'Etat, malgré la décision de justice reconnaissant le droit de jouissance des habitants et le statut d'ayant-droit aux familles du village, est toujours en vigueur. Même si la terre a fait l'objet d'une répartition équitable entre les familles des ayants droit, ce statut ne permet ni une aliénation définitive ni la cession des parcelles sous quelque forme de transaction que ce soit (vente, achat, location)¹¹. Lorsqu'un agriculteur souhaite vendre le droit d'usage de sa parcelle, il doit d'abord la proposer à un autre membre de la jmaâ, et ce, sans document écrit. La transaction repose souvent sur la présence de 12 témoins, et parfois, une simple « parole donnée » (alkalma) suffit pour sceller l'accord. Cette parole devient une garantie contractuelle de cessation du droit d'exploitation de la terre. Dans certains cas, des promesses de dette sont signées pour sécuriser cet engagement. Ces pratiques ne sont pas légales du point de vue du droit marocain.

Dans chacun des actes des individus vis-à-vis des autres, il y a toujours une sorte de conformité à l'ordre social et culturel instauré par la communauté. Trahir un contrat oral ou voler un « bien » à quelqu'un ne nuit pas seulement à l'individu, objet de ces actes immoraux, mais à toute la communauté locale. On est, semble-t-il, en présence du phénomène de normalisation et de conformisation

largement théorisé et expérimenté par les psychosociologues. Les individus craignent, en effet, de s'écarter des normes sociales dominantes du groupe d'appartenance par peur de la sanction sociale (K. Lewin, cité par Abdellaoui, 2005).

La carte suivante montre les zones exploitées par chaque lignage pour la superficie irriguée. Par contre pour la zone Bour (cultures pluviales), il n'est pas aisé de déterminer précisément les superficies exploitées par chacun des lignages. Chacune des parts (kisma) est équivalente au quart selon les quatre typologies de terres (terres parcours, terres en altitude (jbel), terres dans la vallée (hofra) et terres de céréaliculture en bour), comme explicité par la carte ci-dessous. Cette répartition consensuelle entre les lignages de la communauté, se veut équitable.

¹⁰ « soulalyates » : appelées ainsi en référence à la soulala, la lignée ou le lien généalogique qui les unit aux tribus qui vivent dans des terres régies par la propriété collective, sans avoir le droit à l'héritage.

¹¹ Les terres collectives sont régies par la **loi n° 62-17**, relative à la tutelle sur les collectivités

ethniques et la gestion de leurs terres, qui a remplacé le Dahir du **27 avril 1919**, selon laquelle les terres collectives sont inaliénables, insaisissables et imprescriptibles.

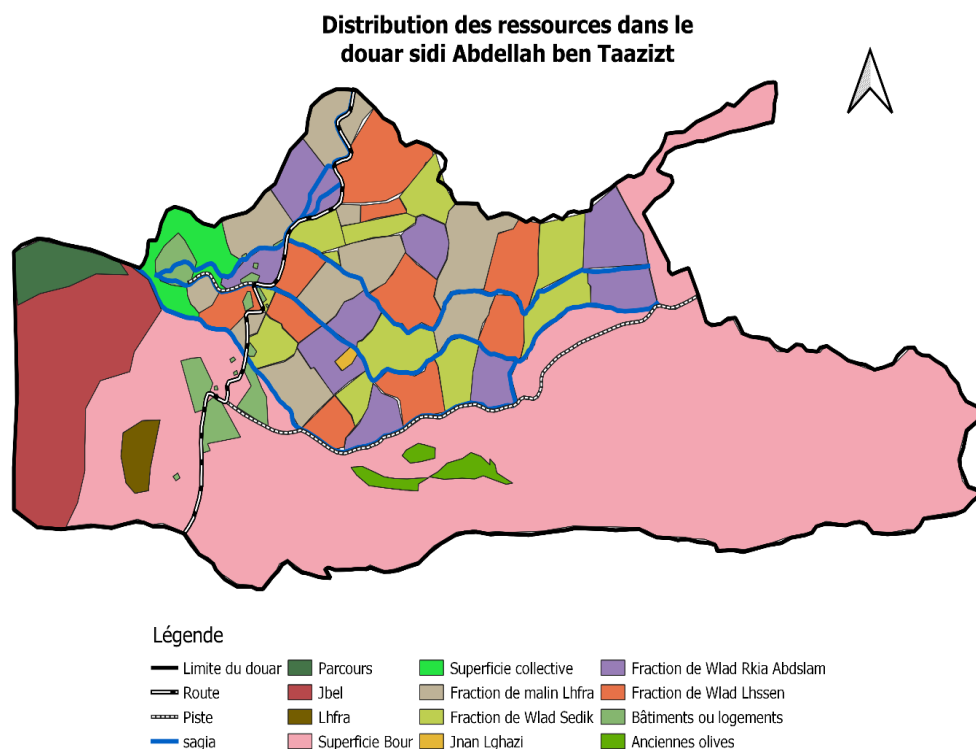


Figure 3. Répartition équitable des terres entre les lignages du douar selon les caractéristiques physiques et agricoles.

La répartition de chaque portion du foncier (équivalente au quart) a été faite par tirage au sort. Cette ingéniosité dans la création des règles pourrait nous apparaître comme une mise en place « artificielle » d'une communauté d'exploitants de la terre mais en fait nous assistons réellement à une co-construction concertée d'une gestion communautaire des ressources qui s'inscrit dans la tradition locale et a déjà été observée dans d'autres régions du Maroc (Aït Hamza, et al., 2010).

Dans cette dynamique communautaire, les ayants-droit ont pu procéder à un regroupement des terres de manière consensuelle et équilibrée. Ils sont passés d'exploitants de 5 à 10 parcelles isolées les unes des autres à des exploitations au parcellaire plus regroupée, cinq ans après le

jugement de justice (1978). Cette opération, orchestrée par la communauté locale, témoigne d'une ingéniosité collective remarquable. Ce groupement parcellaire, un remembrement décidé localement, facilite la mise en valeur et l'exploitation des terres, mais également optimise la gestion des ressources hydriques, notamment en facilitant la gestion de l'efficacité de l'irrigation.

Ce processus a permis de surmonter les obstacles liés au morcellement foncier, souvent une source de fragmentation et d'inefficacité dans les systèmes agricoles. En regroupant les terres, la communauté a pu rendre possible une irrigation plus rationnelle et une distribution équitable des ressources en eau. Cela a également permis de renforcer la cohésion sociale au sein du douar, en veillant à ce que chaque lignée ou ayant-droit puisse

bénéficier équitablement des terres et des ressources hydriques disponibles. Cette démarche témoigne d'une volonté collective de maintenir un équilibre entre les intérêts individuels et communautaires, tout en répondant aux impératifs de durabilité et de résilience face aux défis environnementaux, notamment le stress hydrique et le changement climatique. En dehors même d'une intervention de l'Etat qui pourrait éventuellement comprendre un remembrement des terres agricoles, la mise en place des AUEA..., ces agriculteurs de la « marge »¹² ont été en mesure d'inventer des règles pour gérer les ressources hydriques et foncières de leur territoire et mettre en œuvre des pratiques agricoles plus adaptées aux effets des changements climatiques et à la cherté des intrants.

Par ailleurs, la difficulté de recruter une main-d'œuvre localement, accentuée par la préférence croissante des jeunes ruraux pour d'autres métiers non-agricoles en ville, a favorisé un consentement mutuel au regroupement des terres. La compétition autour de la ressource hydrique, qui devient de plus en plus rare, a également conduit à une certaine désacralisation de l'étendue des terres ou du nombre de parcelles, malgré l'effort et l'énergie psychologique investis pendant des années pour en devenir un exploitant. Ce qui importe désormais, ce n'est plus tant le « prestige social » lié à la possession de vastes terres, mais plutôt la capacité de rentabiliser ce que l'on possède comme capital foncier (Abdellaoui, 2005).

Evolutions des systèmes de gestion de l'eau d'irrigation

Les règles de gestion de l'eau au sein du douar reposent sur un système communautaire rigoureux, encadré par la jmaâ (assemblée villageoise), qui répartit équitablement les ressources hydriques entre les différents lignages et membres du douar. Chaque individu appartenant à un lignage, composant la jmaa, est tenu de respecter des règles bien établies, avec quelques variations mineures selon les situations (localisation, reliefs...), afin d'assurer une répartition juste de l'eau.

Chaque lignée dispose du droit de contrôler et gérer l'eau pendant une journée, selon un roulement. Cette répartition des jours d'irrigation ou tour d'eau - s'applique à chaque *segua* séparément, et ce système d'irrigation est en vigueur pour les trois *seguias* fonctionnelles. Le jour du tour d'eau, tous les membres concernés doivent se rassembler à un lieu de rencontre déterminé par l'aiguadier, désigné par la *jmaâ*, dès six heures du matin. La journée du tour d'eau dure 24 heures, débutant à six heures, après quoi le tour est transféré à la lignée suivante.

Un aspect important de cette organisation de l'irrigation est l'alternance entre les parcelles situées en amont et celles situées en aval de la *segua* (canal d'irrigation). Ainsi, une fois, l'irrigation débute en amont, et la fois suivante, elle commence en aval. Cette rotation permet d'éviter que les agriculteurs possédant des parcelles le plus en aval de la source ne soient contraints d'irriguer toujours en soirée voire pendant la nuit, ce qui pourrait représenter une difficulté supplémentaire.

La durée d'irrigation pour chaque parcelle à Sidi Abdallah Ben Taazizt est déterminée en

¹² Ils ne sont pas ciblés par les politiques publiques officielles (avantages, subventions...) du fait qu'ils ne disposent pas de titre foncier ou papiers Melk.

fonction du nombre de personnes concernées et du temps nécessaire pour que l'eau atteigne les parcelles spécifiées, ce qui garantit une gestion rationnelle de cette ressource précieuse. Les agriculteurs jouent un rôle actif dans le contrôle mutuel afin de s'assurer que l'eau est utilisée efficacement, sans retard excessif ou sur-irrigation, permettant ainsi une utilisation équitable de l'eau pour tous les membres de la communauté. L'héritage d'une parcelle de terre donne le droit d'utilisation d'une part complète (Kasma) de l'eau qui lui correspondait avant la transmission du foncier.

Dans le douar de Sidi Abdellah Ben Taazit, il est observé que l'eau est indirectement liée à la personne en sa qualité d'exploitant ou usager de la terre. Tous les ayants droit jouissent des mêmes privilèges en ce qui concerne l'accès à l'eau. Ce système d'héritage a entraîné une augmentation progressive du nombre d'ayants droit sur la ressource en eau et d'usagers sur les terres. Actuellement, environ 300 personnes partagent ce même droit d'utilisation, ce qui rend la gestion de cette ressource de plus en plus complexe. Néanmoins, les agriculteurs ont pris conscience de l'importance de la solidarité et de la coordination au sein de la communauté pour préserver le contrat social entre usagers de l'eau d'irrigation.

Solidarités sociales et gestion de la rareté de l'eau

Dans ce douar, la ressource en eau est donc capitale pour l'irrigation des cultures, mais aussi pour l'approvisionnement en eau potable de la population et du bétail. Toutefois, la pression sur cette ressource a augmenté en raison de la sécheresse, des reconversions des systèmes de production, de l'augmentation des besoins en eau potable et de l'inefficacité de la gestion de l'irrigation.

Plusieurs formes de gestion communautaire ont été initiées par les ayants-droit pendant les périodes de sécheresse. La réduction de l'élevage sur parcours est très visible. Par ailleurs, en matière d'irrigation des cultures, la tendance va vers la réduction des superficies cultivées et les irrigations nocturnes. Certaines fractions de la jmaâ ont même adopté une gestion alternée des irrigations (une semaine sur deux), contribuant ainsi à la sécurisation des cultures sur les exploitations agricoles.

Les solidarités sociales jouent ainsi un rôle clé dans le maintien de l'agriculture locale face aux défis posés par le changement climatique et la rareté de l'eau. Diverses formes de solidarité existent au sein de la communauté, notamment l'émigration de certains membres, qui permet à ceux restés sur place de profiter de la part d'eau des émigrés. Le système du « tour d'eau » reste également flexible, permettant la permutation des jours d'irrigation entre agriculteurs en cas de besoin urgent, garantissant ainsi une certaine résilience face aux contraintes hydriques.

Cependant, malgré la valeur centrale de la solidarité au sein de la communauté, des conflits autour des ressources en eau ont surgi pendant les périodes d'été et de sécheresse (conflits entre au sein de la même famille et entre lignages). Les nouveaux locataires des terres sont perçus comme ne respectant pas les compromis communautaires.

Comme dans toute communauté paysanne partageant « des biens communs » (Ostrom, 1990), les tentations d'un individualisme excessif dans l'usage des ressources peuvent surgir menant ainsi à une surexploitation de la ressource que certains auteurs qualifient de « tragédie du commun », phénomène collectif de surexploitation d'une ressource commune (eau, pâturage, foncier, forêt...). Cette vision pessimiste et réductrice des communautés paysannes est à relativiser. En effet, même lorsque ces acteurs locaux diffèrent dans leurs

stratégies techniques et leur rapport à la « société englobante » (Mendras, 1976), ils partagent des constantes culturelles, ainsi que des proximités relationnelles, familiales et spatiales. Ces liens favorisent des échanges fréquents sur les problèmes agricoles et les enjeux de la vie de leur douar. Ils forment ainsi ce que l'on pourrait qualifier de « groupe professionnel local » (Darré, 1999 ; Abdellaoui, 2005 ; Bouzidi, Abdellaoui et al., 2011).

Cette dynamique collective leur permet d'identifier ensemble les défis agricoles, notamment en période de sécheresse, et de rechercher des solutions concertées adaptées à leur contexte local. Il va par exemple des tensions souvent relevées par nos enquêtes autour la gestion du système d'irrigation notamment en ce qui concerne la répartition des tours d'irrigation et les droits d'utilisation de l'eau. Les membres disposant de moins d'heures d'irrigation protestent souvent, entraînant des controverses, discussions et des altercations pour défendre leurs intérêts.

La jmaâ, représentant la communauté locale, fonctionnant en tant qu'une « instance de contrôle et de régulation », intervient pour résoudre les problèmes et réajuster les relations (Chattou, 2014). Des conflits surviennent également entre différentes communautés, lorsque l'eau est partagée entre plusieurs zones géographiques du douar (amont/aval). Il nous a été révélé que des violences parfois physiques se sont produites avec ceux qui violent les règles d'irrigation. Les jmaa des douars concernés interviennent pour réguler le climat social entre les communautés. « Ce vol d'eau, est souvent divulguée partout ailleurs (souk, cérémonies mosquée...) pour faire une pression collective sur le douar concerné », nous affirme un agent local de l'autorité et cheik influent local (70 ans).

La violation est perçue comme un acte de transgression des normes morales et une trahison des engagements quant au respect

des règles de gestion de la ressource, objet d'un accord collectif initial. Ce comportement « déviant » ou « anémique » est rarement répété par le même auteur dans la mesure où il est rapidement sanctionné socialement, moralement, voire même parfois matériellement par des amendes (Abdellaoui, 2005).

La communauté, de son côté, s'efforce de trouver des solutions en interne. Lorsqu'une intervention est nécessaire, par exemple pour l'aménagement de la source, les autorités locales interviennent via la commune, fournissant les matériaux de base (ciment, graviers, sable, fer, etc.) tandis que la main-d'œuvre est assurée par la communauté.

Discussions et conclusions

L'expérience du douar Ben Taazit met en lumière la capacité des communautés rurales à organiser et gérer collectivement les ressources naturelles, notamment la terre et l'eau. L'évolution du statut des membres de la communauté, passant de simples travailleurs à ayants-droit reconnus juridiquement, illustre comment les régulations communautaires peuvent aboutir à des formes de gouvernance locales efficaces et adaptées aux réalités du terrain. Toutefois, lorsque ces mécanismes atteignent leurs limites, l'intervention de l'autorité publique devient nécessaire pour garantir l'équilibre et préserver les intérêts collectifs, comme la reconnaissance du remembrement initié par la communauté des ayants-droits, dans le cadre du statut foncier collectif sous-tutelle de l'Etat.

L'action collective des habitants du douar, notamment par le remembrement informel des terres et la mise en place de règles consensuelles d'irrigation, prouve que des compromis communautaires peuvent être trouvés au sein de la communauté locale.

Cependant, l'approbation officielle de ces accords reste un enjeu crucial pour garantir leur pérennité et permettre aux exploitants d'accéder aux subventions et aux programmes de soutien agricole.

Néanmoins, plusieurs défis menacent la stabilité de cette organisation communautaire, notamment :

- L'augmentation de la pression foncière due à l'acquisition de terres par des « étrangers » à la communauté, sous des formes non crédibles.
- Les transformations des systèmes de culture qui remettent en question les équilibres traditionnels entre élevage et céréaliculture, en introduisant les cultures maraichères.
- Le changement climatique et les sécheresses récurrentes qui exacerbent les tensions autour de la gestion des ressources hydriques.
- Les coûts croissants des intrants agricoles et la régression de l'élevage, qui fragilisent les exploitations familiales.
- L'indifférence des jeunes quant à la reprise du métier d'agriculteur de leurs parents, ce qui laisse la porte ouverte à la migration.

Face à ces défis, la communauté développe de nouvelles stratégies de résilience, notamment par la diversification des cultures et la mutualisation des ressources agricoles (matériel, transport, commercialisation). Ces initiatives témoignent d'une capacité d'adaptation, mais restent insuffisantes pour garantir une intégration durable des exploitants dans les dynamiques économiques et institutionnelles nationales. Ce qui justifie l'accompagnement de ces paysans par les services de l'Etat dans différents domaines techniques (conseils agricoles, stratégie génération green...), économiques (subventions du matériel et d'intrants agricoles) et social (santé, éducation, formation ; communication...)

Aussi faudra-il souligner que l'absence d'une reconnaissance de la propriété foncière des ayants-droit par la conservation foncière n'arrange pas la stabilité de la communauté et n'encourage pas certains de ses membres à investir durablement dans la valorisation de ces terres. Et tant que ces exploitants resteront dans une situation de confusion foncière et précarité légale, ils seront marginalisés dans les politiques publiques et auront des difficultés à obtenir des financements pour moderniser leurs pratiques agricoles. La mise en place de mécanismes permettant d'accorder un droit de propriété (melk) sur ces terres collectives pourrait constituer une avancée majeure pour leur intégration dans les programmes de développement agricole.

L'étude du douar Ben Taazizt révèle enfin que ces agriculteurs ne se laissent pas abattre par le manque de moyens et la cherté des intrants et des effets du changement climatique mais continuent à fructifier leurs terres et s'arranger collectivement pour contourner la contrainte hydrique ou s'organiser autour d'un transport en commun afin d'écouler leurs produits agricoles avec moins de coûts. Ce qui révèle que le développement local ne peut être envisagé uniquement sous une approche descendante, dictée par l'État et ses institutions. Il s'agit plutôt d'un processus de co-construction impliquant les différents acteurs (communautés locales, autorités, société civile) dans une logique d'adaptation et de concertation. L'expérience de cette communauté illustre ainsi la nécessité de valoriser les savoirs et pratiques traditionnels tout en les intégrant dans des cadres de gestion plus larges, afin de concilier autonomie locale et soutien institutionnel.

L'avenir des exploitations familiales rurales repose donc sur une reconnaissance accrue de leur rôle dans la sécurité alimentaire et la préservation des territoires ruraux. Une approche plus inclusive, prenant en compte les

réalités locales et les initiatives communautaires, serait donc bénéfique pour garantir un développement rural durable et renforcer la résilience face aux défis économiques environnementaux et démographiques. Mais le développement et/ou l'accroissement des capacités d'adaptation des paysans exige aussi des interventions de l'Etat dans d'autres secteurs de vie (école, santé, transport, valorisation du patrimoine matériel et immatériel, formation, services de proximité.). Ces communautés paysannes doivent être réhabilitées dans la mesure où elles fournissent une multitude de services même en périodes de crises naturelles (changement climatique, pandémie) en alimentant les marchés locaux, en fournissant des produits diversifiés et frais et de circuit court, accessibles et disponibles à tout moment, en entretenant le paysage et en limitant l'exode rural. L'Etat donc a tout intérêt d'appuyer et à d'accompagner ces paysans dans leurs activités agricoles et projets socioéconomiques.

Références

- Abdellaoui EH, 2005. *Pratiques agricoles et dynamiques sociotechniques : Cas des éleveurs/agriculteurs de la Commune rurale de Ben Smim, Moyen-Atlas-Maroc*. Thèse de Doctorat, Université Libre de Bruxelles. Belgique.
- Abdellaoui EH, Kadiri Z, Kuper M, Quarouch E, 2015. [Composer avec L'Etat : voies d'engagement des jeunes diplômés dans l'agriculture au Maroc](#). *Cahiers Agricultures* 24(6) : 356-362.
- Aït Hamza M, El Faskaoui B, Fermin A, 2010. Les oasis du Drâa au Maroc. Rupture des équilibres environnementaux et stratégies migratoires. *Revue Hommes & migrations* 1284 : 56-69.
- Aubert S, D'Aquino P, Bousquet F, Antona M, Toulmin D, 2019. [L'approche par les communs de la terre et des ressources qu'elle porte](#). *Collection Regards sur le foncier* 6, Comité Technique Foncier et Développement.
- Ballet J, 2007. [La gestion en commun des ressources naturelles : une perspective critique](#). *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie* Varia (2004-2010).
- Bekkari L, 2009. *Dynamiques institutionnelles des systèmes d'irrigation communautaires au Moyen Atlas (Maroc): De la communauté à l'association des irrigants*. Presses universitaire de Louvain.
- Bouzidi Z, Abdellaoui EH, Faysse N, Billaud JP, Kuper M, Errahj M, 2011. [Dévoiler les réseaux locaux d'innovation dans les grands périmètres irrigués](#). *Cahiers Agricultures* 20(1-2) : 34-39.
- Bouzidi Z, 2012. *Dénouer les fils de la coordination à travers l'appréhension des grammaires locales : analyse des pratiques de coordination pour la gestion des ressources productives dans le périmètre du Gharb au Maroc*. Thèse de Doctorat, Université Paris X Nanterre.
- Bouzidi Z, Abdellaoui EH, 2021. [« C'est la faim qui fait crever, ce n'est pas la maladie ! » Travailleuses agricoles entre le marteau de la précarité et l'enclume de la COVID 19 : impacts et stratégies d'adaptation](#). *Alternatives Rurales* 8.
- Chattou Z, Abdellaoui EH, 2022. [L'agriculture périurbaine face à la dégradation de l'environnement, Moulay Idriss Volubilis-Massif du Zerhoun, Rabat](#). Edition Babel.
- Chattou Z, 2014. [Mutations des pratiques d'élevage et des structures sociales, cas des parcours des plateaux et plaines nord-atlasiques](#). *Alternatives Rurales* 2.

Chattou Z, 2017. Salarisation des bergers et changements des sociétés pastorales. *Zapruder* 40: 140-146 .

Darré JP, 1999. La production de connaissance dans les groupes locaux d'agriculteurs. In Chauveau JP, Cormier Salem MC, Mollard E (eds.) *L'innovation en agriculture : questions de méthodes et terrains d'observation*. IRD, Paris.

Institut du Genre en Géopolitique, 2021. [L'influence du mouvement revendicatif des femmes Soulaliyates sur l'adoption de politiques foncières égalitaires au Maroc.](#)

Olivier De Sardan JP, 1995. *Anthropologie et développement : Essai en socio-anthropologie du changement social*. Ed. Karthala, Paris.

Hmouri A, Bouzidi Z, Kuper M, 2017. [Révéler ce qui fait communauté dans un système irrigué par l'analyse des dynamiques conflictuelles.](#) *Revue Marocaine des Sciences Agronomiques et Vétérinaires*, 5(1) :83-95.

Houdret A, 2008. *Les conflits autour de l'eau au Maroc : origines sociopolitiques et écologiques et perspectives pour transformation des conflits*. Thèse de doctorat, Universität Duisburg-Essen.

Mendras H, 1976. *Sociétés paysannes, éléments pour une théorie de la paysannerie*. Paris, Armand Colin.

Ostrom E, 1990. *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge University Press.

Pascon P, Ennaji M, 1986. *Les paysans sans terre au Maroc*. Editions Toubkal.



Les jeunes ruraux au Maroc entre aspirations et exclusion. Revue bibliographique des publications en sciences sociales en ce premier quart du 21ème siècle

Noureddine Bahri^{1,2}, Mustapha Merizak¹, Thierry Desrues³, Abderrahim Bentaïbi²

¹ Ecole doctorale STEP (Sociétés, Territoires, Environnement et Pratiques), Université Moulay Ismail, Meknès ; ² Centre Régional de la Recherche Agronomique - INRA, Meknès ; ³ Institut des Etudes Sociales Avancées – Conseil de Recherche Espagnol (ESA-CSIC), Cordoue.

Contact : noureddine.bahri@inra.ma

Résumé

Depuis les travaux de Paul Pascon réalisés durant les années soixante du siècle écoulé, les jeunes ruraux marocains sont longtemps restés à la marge de l'intérêt des chercheurs en sciences sociales. Cet objet de recherche a toutefois acquis un intérêt plus prononcé en début du 21ème siècle en concomitance avec la primauté accordée par des organisations de la coopération internationale aux jeunes en général et aux jeunes ruraux en particulier. L'objectif visé est de capitaliser sur le potentiel des jeunes générations pour impulser une nouvelle dynamique au processus endogène de développement dans les pays en voie de développement. Ledit intérêt s'est aussi trouvé accentué par l'émergence sur la scène du développement local en milieu rural, durant les années 90, de nouveaux acteurs à dominance juvénile, que sont les associations et coopératives. Les évènements du « Printemps arabe » sont de même intervenus en 2011 pour mettre en exergue non seulement les aspirations des jeunes pour un avenir meilleur, mais aussi la position de premier plan des acteurs associatifs dans le domaine de l'encadrement et de la mobilisation citoyenne. Plusieurs études et publications sont alors venues caractériser et délimiter la notion de jeunesse porteuses de grandes aspirations confrontées à des logiques d'exclusion, quand d'autres se sont proposées de cerner et analyser les différentes facettes du rapport des jeunes ruraux au développement local, à l'action collective, à l'émigration et aussi à la participation politique. Ce texte se propose de faire une synthèse des principales productions scientifiques publiées dans ce cadre et de faciliter l'accès à cette riche littérature en vue d'une meilleure capitalisation de ce patrimoine par les études futures.

Mots clés : Jeunes ruraux – Actions collective – Développement local

Introduction

En 1999, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 12 août de chaque année, Journée Internationale de la Jeunesse dans l'objectif « d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les problèmes de la jeunesse et célébrer le potentiel des jeunes en tant que partenaires dans la société »¹³. Une décennie après cette initiative, la région Moyen Orient Afrique du Nord (MENA) a été le siège en 2011 de contestations et mobilisations juvéniles portant des revendications sociales et politiques, communément connues sous le nom de « Printemps arabe » (Matteudi et al., 2023 ; Desrues et al., 2022 ; Rachik, 2016 ; Zerhouni et Akesbi, A, 2016).

Au Maroc, des recherches en sciences sociales ont alors vu le jour avec la promotion des travaux s'intéressant à ce thème fertile en termes de rapports aux multiples dynamiques sociales. Les deux dernières décennies ont en effet enregistré une prolifération de travaux de recherche et de publications scientifiques centrées sur la jeunesse et notamment sur les notions de « Jeunes ruraux », d'« Action collective » et d'« Emigration » tout en les ramenant au concept transverse du « Développement local » au Maroc.

Jeunes, entre délimitations statistique et sociologique

Aborder la notion de « jeune » se heurte de prime à bord à une problématique de définition. Selon les projections démographiques officielles (HCP, 2023), les jeunes de 15 à 24 ans constituaient en 2022

près de 16% de la population marocaine et les marocain.e.s âgé.e.s de 15 à 40 ans en représentaient 39,46%. Compte tenu d'un taux d'urbanisation de 63% (HCP, 2023), l'effectif des ruraux de cette dernière tranche d'âge dépasserait les 5 millions de personnes, soit 14% de la population marocaine totale.

Les jeunes représentent une catégorie aux contours sociaux indéfinis (Zerhouni, 2019). Une délimitation statistique de la jeunesse serait ainsi à préciser et à compléter afin de permettre au concept de saisir pleinement les différentes dimensions sociales en jeu. En effet, « les coupures, soit en classes d'âge, soit en générations, sont tout à fait variables et sont un enjeu de manipulation...la jeunesse et la vieillesse ne sont pas des données mais sont construits socialement, dans la lutte entre les jeunes et les vieux » (Bourdieu, 1978).

Être jeune revient en fait à s'identifier à une position relationnelle socialement et culturellement, vis-à-vis d'autres générations et « par rapport à l'accès à des attributs et ressources qui confèrent une compétence sociale et un pouvoir ; prise de parole » (Chauveau, 2005). C'est la société qui fixe les modalités et le calendrier de passage d'un âge à un autre, et ce sont ces mêmes modalités qui attribuent des rôles sociaux à chaque catégorie d'âge. Dès lors, la jeunesse est considérée comme une transition ou un passage à l'âge adulte (Zerhouni, 2019) et être jeune revient à vivre une phase de préparation à « l'exercice des rôles professionnels, familiaux mais aussi citoyens conformes à l'âge adulte » (Roudet, 2012).

Les jeunes ruraux au Maroc, même quand ils sont d'un âge assez avancé, se réclament eux-mêmes de la jeunesse, particulièrement quand ils vivent au sein de l'exploitation familiale gérée par leurs géniteurs (Kadiri et Errahj,

¹³ NU. (2022). Journée internationale de la jeunesse : 12 août. [En ligne], URL :

<https://www.un.org/fr/observances/youth-day>, consulté le 25/11/2022.

2015) qui accaparent le pouvoir de décision sur le foncier et sur sa gestion et réduisent l'ambition de leurs enfants à plus d'autonomie et d'individuation (Faysse et al., 2015). La notion de jeune est ainsi étendue dans plusieurs études sociologiques aux personnes qui résident à la campagne, impliquées directement ou indirectement dans l'activité agricole et qui s'identifient individuellement et socialement comme étant jeunes (Amichi et al., 2015 ; Bouzidi et al., 2015a ; Bouzidi et al., 2015b ; Kadiri et Errahj, 2015 ; Zerhouni, 2019).

Jeunes ruraux au Maroc en quête d'affirmation sociale

La Commission spéciale pour le nouveau modèle de développement relève dans son Rapport Général que les disparités sociales de genre et de territorialité pénalisent le développement du Maroc (CSMD, 2021). Il y est notamment noté que les inégalités sociales se maintiennent à un niveau élevé, dans un contexte de faible mobilité sociale, de déficit d'inclusion de certaines catégories de la population, et de protection sociale encore à ses débuts. « Des franges importantes de la population, notamment les femmes et les jeunes, souffrent de faible participation et de marginalisation faute d'accès à des opportunités d'autonomisation et d'accompagnement » (CSMD, 2021, p.32).

Le niveau de pauvreté absolue et de vulnérabilité, davantage concentré en zones rurales, a été marqué par une tendance générale à la baisse durant la période 2001-2014 (HCP et Banque Mondiale, 2017). La situation est malheureusement devenue alarmante sous le double effet de la Pandémie du Covid19 et de l'inflation des années 2020-22 avec une baisse du niveau de vie par personne en zone rurale de 8,9% (contre 6,6% en milieu urbain) faisant basculer davantage de

personnes dans la pauvreté et la vulnérabilité (HCP, 2023).

Les ruraux demeurent généralement plus touchés par ce phénomène de paupérisation avec une tendance à la hausse du « Taux de pauvreté absolue et de vulnérabilité » qui est drastiquement passé de 11,9% en 2019 à 17,4% en 2021 (HCP, 2023). Les jeunes et les femmes ruraux, qui comptent parmi les franges de population les plus vulnérables, demeurent doublement affectés. L'effectif national des NEETs (jeunes ni en emploi, ni en éducation, ni en formation) a atteint un niveau alarmant, soit 4,3 millions de jeunes âgés entre 15 et 34 ans (CSMD, 2021). Les NEETs ruraux, qui en constituent 32% (HCP, 2023), se trouvent à ce niveau les moins pourvus puisque (HCP, 2017) : (i) 18,4% des jeunes résidant en milieu rural ne disposent d'aucun niveau d'instruction contre 4,3% en milieu urbain, (ii) 11,8% des jeunes campagnards ont le niveau du secondaire qualifiant contre près du tiers des jeunes citadins, et (iii) seuls 3,7% parmi les jeunes ruraux ont atteint le supérieur contre 14,3% parmi les jeunes urbains.

Durant les deux années Covid19 (2019 et 2020), le taux du chômage a enregistré une hausse aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain (HCP, 2020). Encore faut-il compter avec le sous-emploi qui concerne de larges franges de jeunes ruraux qui travaillent en tant qu'aides familiaux non rémunéré-e-s ou en tant qu'ouvrier-ère-s saisonnier-ère-s, sachant que l'emploi non rémunéré concerne 40% de l'emploi en milieu rural et touche 74% des femmes actives et 68% des jeunes de moins de 25 ans (OMT, 2014).

Les femmes rurales se trouvent davantage exposées à la pauvreté (Gillot, 2017) en raison notamment d'entraves de genre spécialement accentuées en milieu rural (Najjar, 2021). Leur taux d'activité amoindri par les statistiques officielles à 7,5%, contre 54,2% pour les hommes (HCP, RGPH 2014), trouve son

explication dans la non-reconnaissance du travail féminin, la sous-déclaration en tant qu'agricultrices indépendantes ou en tant que travailleuses non rémunérées dans l'exploitation familiale et aussi dans la non-déclaration des travailleuses dans les entreprises agricoles (Gillot, 2017).

L'accès des jeunes femmes rurales aux droits fondamentaux, à la santé, à l'éducation et au travail rémunéré reste souvent limité (Ziani et Bouzidi, 2017). Les normes sociales discriminatoires du genre les dissuadent de s'intéresser à l'agriculture en tant que carrière future de promotion sociale (Elias et al., 2018). Leurs aspirations se cristallisent ainsi en dehors du secteur primaire (Amichi et al., 2015). Elles ambitionnent à davantage d'autonomie financière, mêmes quand elles sont mariées, et penchent vers le développement d'activités valorisantes en marge de l'agriculture comme la pâtisserie, la couture et autre (Bossenbroek et Kadiri, 2015).

Le mariage représente pour plusieurs jeunes femmes rurales une occasion d'accéder à un meilleur statut social permettant un changement du mode de vie et une libération du contrôle familial (Ftouhi et al., 2015). Plusieurs jeunes femmes rurales saisissent en l'occurrence l'intérêt marqué des programmes et mécanismes nationaux et internationaux de développement pour intégrer des associations et coopératives qui constituent un instrument favorable à leur promotion économique et sociale (Lebdaoui, 2021).

Le rural est cependant le théâtre de fortes mutations sous l'effet de plusieurs facteurs dont particulièrement les dynamiques agraires et le recours à de nouvelles technologies agricoles (irrigation, nouvelles cultures...) en plus des effets de l'ouverture à la mondialisation à travers la généralisation de

l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (Bossenbroek et Kadiri, 2015). En effet, selon l'ANRT¹⁴, l'utilisation des Smartphones est pratiquement généralisée au Maroc avec 49,47 millions de connexions mobiles en décembre 2021 ajouté à un taux élevé (93,84%) de pénétration de l'Internet couvrant aussi bien les zones rurales comme urbaines.

Les jeunes se trouvent ainsi interpellés par ces changements et cherchent à identifier et promouvoir de nouvelles activités mais aussi à se forger de nouvelles identités (Bossenbroek et Kadiri, 2015). Ils disposent à cet effet d'un important potentiel pour le développement agricole et rural (Faysse et al., 2015) : ils sont mieux instruits, tendent à adopter de nouveaux modes de production et des innovations techniques et sociales, et sont ouverts à une nouvelle gouvernance visant un développement durable prenant en compte les effets de la surexploitation et de la pollution. Les jeunes présentent de réelles opportunités de transformation du rural en le configurant en espace fluides « où les identités et les espaces ne sont pas exclusifs ; l'urbain fusionne avec le rural et l'identité du fellah fusionne avec celle de l'entrepreneur » (Bossenbroek et Kadiri, 2015, p. 48).

Cependant, les jeunes des zones rurales défavorisées et montagneuses tout précisément se heurtent à une exigüité d'options d'amélioration de leur niveau de vie et de facilitation de leur insertion socioprofessionnelle ; leurs stratégies de vie s'articulent essentiellement autour de deux principales alternatives : les études et l'emploi agricole (Bahri et al., 2019). L'accès à un revenu demeure en effet la condition première de réussite d'un projet de vie pour les jeunes ruraux (Bouzidi et al., 2015a) qui se définissent par une aspiration à faire l'agriculture, mais

¹⁴ Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications.

autrement et en opposition à l'agriculture traditionnelle de leurs parents (Amichi et al., 2015), une agriculture moderne et innovante (Faysse et al., 2015) qui leur garantit un revenu décent et aussi le confort de la vie citadine (Amichi et al., 2015).

En plus de leur manque d'accès aux ressources productives (terre, eau, capital), les jeunes ruraux sont confrontés aux rapports familiaux hiérarchiques dominants au sein des familles élargies qui consacrent l'autorité du père ou à défaut du fils aîné. En effet, et contrairement à toute attente, la structure complexe (élargie) de la famille rurale semble perdurer : elle constituait 45,6% des familles rurales en 2014 alors qu'elle ne représentait que 33,1% en 2004 (HCP, 2023). Le statut social de la frange juvénile demeure ainsi peu favorable : manque d'emploi, autonomie réduite et marginalité par rapport aux organisations communautaires et aux mécanismes d'aide au développement (Bouzidi et al., 2015b).

De même, l'esprit d'entreprendre peine à trouver sa place chez cette jeunesse confrontée à plusieurs contraintes dont la difficulté d'accès au capital foncier accaparé par les parents, au financement et à la formation en entrepreneuriat (Bouichou et al., 2019 ; Bouichou et al., 2021). Ils sont souvent exclus des initiatives publiques de développement agricole et humains qui s'adressent aux chefs d'exploitations, propriétaires du foncier, mettant les jeunes en situation d'invisibilité et générant chez eux un sentiment d'exclusion, de *Hogra*¹⁵ (Faysse et al., 2015).

Les jeunes ruraux en quête d'autonomie, d'affirmation sociale et de pleine citoyenneté, sont convaincus que le rural recèle de réelles opportunités économiques (Faysse et al., 2015

; Amichi et al., 2015), aspirant à s'engager dans des formations intensives pour investir l'agriculture moderne (Elias et al., 2018). Ils sont amenés à user de stratégies innovantes et de contournement (Amichi et al., 2015) pour s'affranchir des différentes contraintes, s'aménager un meilleur positionnement au sein de leurs communautés et s'installer en tant qu'agriculteurs afin de bénéficier d'un plus large espace de liberté, de marge de manœuvre et d'opportunités de nouveaux rapports familiaux (Bouzidi et al., 2015b).

Ils optent en fait pour l'accès au savoir via l'éducation, l'accès à l'information par des réseaux sociaux et l'accès aux ressources productives par des arrangements informels (Amichi et al., 2015). Concrètement, plusieurs jeunes ruraux adoptent le chemin de (i) l'introduction d'innovations techniques (cultures à haute plus-value, techniques modernes d'irrigation...), (ii) de la conception de projet agricole en négociant un financement public pour revendiquer un accès direct ou indirect au foncier, et (iii) de positionnement en tant que leaders du développement rural à travers l'engagement dans l'action collective associative ou coopérative (Bouzidi et al., 2015b).

Ils mobilisent à cette fin des ressources techniques (expertise acquise à travers la formation et l'expérience), des ressources sociales à travers des réseaux d'experts (conseillers, commerciaux...) ou des contacts socio-administratifs, et l'implémentation d'organisations civiles d'action collective ou le déploiement de capacités de négociation avec les acteurs publics (Bouzidi et al., 2015b ; Amichi et al., 2015).

¹⁵ *Hogra* peut avoir différents sens en fonction du contexte, entre autres ceux de : humiliation, dévaluation systématique, oppression, mépris,

injustice, humiliation assortis de cynisme lynchage, etc. Son antonyme est dignité (Source : Wikipédia)

Jeunes ruraux, émigration et développement

Le développement humain et socio-économique des territoires ruraux ne saurait être convenablement appréhendé sans prendre en considération les aspects afférents à la mobilité des populations rurales en général et des jeunes ruraux en particulier. En effet, les deux formes prépondérantes de mobilité à savoir l'émigration internationale et l'exode rural à l'échelle nationale deviennent une importante voie d'autonomie et d'émancipation des femmes et des jeunes (Mahdi, 2009).

Concernés aussi bien par la migration interne (l'exode rural) que par l'immigration internationale, les territoires ruraux se trouvent être des espaces migratoires par excellence. Certaines zones rurales dont en particulier les zones de montagne du centre et du sud du Maroc ont en effet été les premières concernées par le phénomène migratoire de années 60-70 du siècle passé à destination de la France et de la Belgique en particulier. Il s'agissait à cette époque d'émigration de main d'œuvre masculine et sans qualification professionnelle mais fortement attachée à la famille et au pays (Berriane, 2009). Ce sont ces pionniers, qui profitant de la politique de regroupement familial, seront à l'origine dans les années 80 de l'intensification et de la modification de la structure de l'émigration marocaine en Europe à travers sa féminisation et son rajeunissement.

Outre cette émigration officielle intervenue sur demande de main d'œuvre des pays occidentaux, et sous l'effet de la politique de repli et de fermeture des frontières européennes, les années 90 vont enregistrer l'émergence de l'émigration clandestine ; « Lahrig » en arabe dialectal, « terme ambivalent signifiant à la fois braver l'interdit et brûler ses

pièces d'identité » (Khachani, 2004, p. 22). Ce terme occupera ensuite une place de choix dans l'analyse du phénomène migratoire (Belguendouz, 2010).

Plusieurs facteurs limitants, dont essentiellement le chômage et les profils non adaptés au marché, se dressent devant les aspirations des jeunes à la vie décente : éducation, emploi, revenu, foyer, biens de consommation, etc. La mobilité des jeunes actifs ruraux se présente dans ce contexte comme une alternative aux conditions difficiles de l'emploi rural, mais aussi un facteur d'émancipation et de reconnaissance sociale (Ftouhi et al., 2015). Cependant, l'effet des facteurs sociaux, culturels et politiques sur la décision d'immigrer ne peut être occulté surtout pour les jeunes ruraux qui aspirent à un mode de vie urbain (Castagnone et Termine, 2018). Les métiers de l'agriculture et les activités du secteur rural ne produisent plus aucun attrait sur plusieurs franges de jeunes qui les trouvent « dégoûtants » sans pour autant disposer de compétences et de ressources pour investir d'autres secteurs d'activité (Harrami et Mahdi, 2008). La mobilité donnant accès à un revenu et à de nouvelles compétences (Ftouhi et al., 2015), les jeunes sont davantage attirés par les opportunités économiques et d'épanouissement socioculturel offertes par les pays occidentaux et désirent imiter le succès rencontré par d'autres migrants (Castagnone et Termine, 2018).

La mobilité des femmes rurales est souvent limitée et mal perçue et fait l'objet de compromis et d'arrangements (Dammame, 2009). Ce sont en fait elles qui paient la facture dans un contexte d'accroissement de l'émigration des hommes. Elles se trouvent en effet acculées à s'acquitter de davantage de tâches et à gérer un calendrier journalier surchargé (Baada, 2020 ; Najar, 2021).

Emigrer dans l'imaginaire de la jeunesse marocaine serait synonyme de délivrance (Khachani, 2004) et nombreux sont ceux et celles qui rêvent de l'Eldorado européen où la réussite sociale serait à portée de tous ; en témoigne l'image renvoyée par l'émigré de retour au pays pendant les vacances annuelles, surtout que celui-ci affiche son meilleur visage durant ces visites récurrentes. L'influence des Marocains Résidents à l'Etranger (MRE) en matière de prise de décision d'émigrer est ainsi importante pour 70,2% des enquêtés (Alami, 2008).

« Le rôle de ces migrants ne se limite pas uniquement à alimenter l'imaginaire local à propos de l'Europe, mais aussi de servir de facilitateur de mobilité pour les nouveaux candidats » (Harrami et Mahdi, 2008, p. 5) et d'encouragement à des départs définitifs des jeunes (Mahdi, 2009). L'émigration internationale des ruraux est en effet une stratégie familiale de diversification du revenu (Castagnone et Termine, 2018). Le projet d'émigration est généralement conçu et financé par la famille au profit de l'un de ses membres qui, une fois établi en terre d'accueil, aide financièrement et prend en charge un ou d'autres projets d'émigration d'autres membres de sa famille (Harrami et Mahdi, 2008).

Les émigrés en situation régulière contribuent aussi, à travers des transferts de fonds, à aider leurs familles et à réaliser des investissements dans différents secteurs économiques. Sans ces transferts, plus de 30.000 ménages marocains auraient été comptés parmi les couches pauvres (Chaabita, 2019). Selon une étude du HCP (2020b), seulement 2,9% de MRE ont réalisé des projets d'investissement au Maroc, avec une forte concentration dans les secteurs de l'immobilier (40,7%), l'agriculture (19%) et la construction (16,6%). 96,4% des transferts des MRE sont destinés à l'aide familiale et bénéficient à près de 16% de

la population marocaine. Les fonds destinés à l'investissement visent l'amélioration du cadre et de la qualité de vie de la famille (Mahdi, 2009) et concernent en priorité l'acquisition de logements, généralement en ville, et le soutien et la modernisation de l'agriculture familiale (Ftouhi et al., 2015) sachant que les immigrés émanant de zones rurales transfèrent une part relativement plus grande de leurs revenus (Chaabita, 2019 ; Castagnone et Termine, 2018).

Il faudrait aussi prendre en considération le capital humain acquis par les migrants dans les pays de destination qui peut être réinvesti dans le pays d'origine (Benhaddad et Hammouda, 2015) comptant sur la légitimité « socio-culturelle » des migrants pour transmettre leurs savoirs et leurs compétences (Bourron et Ould Aoudia, 2013) mais aussi sur leur profond attachement au pays d'origine (Merizak, 2018).

La dynamique migratoire est ainsi un facteur de reproduction sociale grâce à ses retombées économiques évidentes, mais est aussi, avec la même force, un facteur de changement social en induisant de nouveaux acteurs sur la scène sociale et en insufflant de nouveaux sens aux valeurs sociales. Ces nouveaux sens se propagent et sont de plus en plus acceptés et intégrés et trouvent place dans l'imaginaire collectif en (re)construction (Harrami et Mahdi, 2006). L'enquête de terrain conduite en 2005 dans le Tadla a ainsi établi une réelle évolution inter-générationnelle des conceptions et valeurs (Harrami et Mahdi, 2006) :

- Le patrimoine foncier chargé affectivement pour les plus vieux, devient, pour les plus jeunes (émigrés ou candidats à l'émigration), un simple capital à fructifier.
- Le travail agricole respectueusement assumé par la génération des parents et grands-parents, ne provoque que répulsion et dégoût pour les jeunes (émigrés ou candidats à l'émigration) qui sont convaincus que c'est un travail pour simple métayer, eux qui

aspirent à la vie d'agriculteurs-patrons installés en ville.

- La richesse, au sens de la réussite économique, n'est plus mesurée en rapport avec la propriété foncière ou de têtes de bétails mais plutôt appréciée par rapport aux signes exhibés ; voiture de marque, dépenses, cadeaux, invitations...
- Le statut social de la femme se trouve reconsidéré sous l'effet des opportunités de mobilité sociale, de travail et d'accès aux ressources permises par la féminisation de l'émigration et aussi par les mariages mixtes entre émigré et non musulmane et entre émigrée et converti à l'islam.
- La solidarité familiale que vient renforcer l'émigration, adoptée en tant que stratégie de diversification des revenus, s'étend aussi aux nouvelles formes de l'action associative pour le développement.

Jeunes ruraux, action collective et participation sociale

Au lendemain du Plan d'ajustement structurel des années 80 du siècle dernier qui a permis de restaurer certains équilibres économiques du Maroc comme dans d'autres pays en développement, des organisations internationales ont reconnu que « la croissance ne conduit pas automatiquement au développement humain durable et à l'élimination de la pauvreté » (UNDP, 1997). Aussi de nouveaux concepts tels l'empowerment ont-ils accaparé l'intérêt dans la mesure où ils renvoient à la volonté de faire participer la société civile aux processus de décision comme critère immuable de la « bonne gouvernance » (Baron et Hattab-Christmann, 2005). Un climat favorable à l'épanouissement des organisations de la société civile parrainé par plusieurs acteurs de

la coopération pour le développement (Bossenbroek et Kadiri, 2015) a été consolidé, à partir de la moitié des années 90, par une ouverture de l'Etat marocain sur un nouveau mode de gouvernance prenant en considération les demandes socio-politiques de la société civile et l'élargissement des libertés individuelles (Mahdi, 2009).

L'effet incitatif des financements internationaux, le désengagement de l'Etat, l'affaiblissement des organisations politiques et la promotion publique par le haut de l'action collective sont autant de facteurs qui ont contribué à l'essor des associations au Maroc (Berriane et Aderghal, 2014). Plusieurs associations de développement local et démocratique ont alors vu le jour dans différentes régions et notamment en zones rurales où se sont multipliées les associations villageoises (Benidir, 2015). Ces organisations de la société civile se sont désormais imposées comme outils importants, et largement convoités, d'implication des populations rurales en général, et des jeunes ruraux instruits en particulier, dans les processus locaux de développement (Bahri et al., 2019).

La création des organisations civiles locales d'appui au développement en milieu rural défavorisé (associations, coopératives et groupements locaux d'intérêt) est généralement motivée par des préoccupations liées au désenclavement et à la lutte contre la pauvreté (Mahdi, 2009). Grâce au leadership de jeunes diplômés universitaires, ces organisations se positionnent en institutions locales capables d'assimiler les méthodes de recueil de la demande sociale et de sa transformation en initiatives de production de produits et services (Bahri et al., 2019). Ces organisations sont porteuses d'initiatives qui suppléent aux déficiences de l'Etat et qui servent de modèle pour les politiques publiques en implémentant des initiatives

locales aptes à être reproduites aux niveaux régional et national (Matteudi et al., 2023).

L'INDH¹⁶ a contribué depuis son lancement en 2005 à propulser les organisations civiles des jeunes ruraux (associations et coopératives) au rang d'acteurs notoires du développement local eu égard au large crédit dont elles disposent aussi bien auprès des populations locales qu'auprès des différents organismes publics de développement sectoriel qui comptent sur leur aptitude à jouer un rôle intégrateur pour les différentes interventions de développement (Benidir, 2015).

On se retrouve ici dans une configuration de courtage¹⁷ local de développement (Benidir, 2015 ; Bekkari, 2016) d'autant plus que les ONG font du partenariat un outil stratégique d'action et de développement qui leur permet de compenser la faiblesse de leurs ressources financières et humaines et de contribuer à la mise en œuvre de projets d'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées, de renforcement des infrastructures défaillantes tout en œuvrant pour la qualification des populations rurales et la valorisation du patrimoine naturel, agricole et culturel (Mahdi, 2009). L'activisme associatif, à travers tout particulièrement la promotion des activités génératrices de revenu (AGR) contribue aussi à l'inclusion économique des pauvres par le marché comme il offre de nouvelles opportunités d'emploi, intérimaire ou permanent, dans le secteur social pour les jeunes ruraux instruits en l'occurrence (Bono, 2010).

¹⁶ Initiative Nationale de Développement Humain : mécanisme public intégré de soutien au développement local et à la lutte contre la précarité et la pauvreté lancé en 2005 par le Roi du Maroc.

¹⁷ Le courtage en développement local se réfère à la fonction d'intermédiation associative entre institutions de développement pour drainer des projets au profit des populations locales (arène locale). Cette fonction exige des capacités

Outre ces aspects, la promotion de l'action associative par l'Etat relève aussi d'un nouveau mode de gouvernance (Mahdi, 2009), d'une normalisation sociale et politique avec les acteurs de la société civile en conformité avec la logique néolibérale prônant la participation citoyenne et la diffusion de règles procédurales et de comportements permettant à chacun de (s'auto)sortir de sa situation de pauvreté (Bono, 2010). La promotion de la mobilisation des jeunes marocains au profit de l'action associative se trouve être, en fait, une importante alternative palliant leur manque de participation électorale et à l'action partisane (Zerhouni, 2017).

L'activisme associatif apparaît donc comme un espace de socialisation et d'autodiscipline en lieu et place des modalités caduques de coercition politique (Bono, 2010), il place les jeunes au cœur d'un nouveau contrat social (Houdret et al., 2017 ; Aït Mous et Kadiri, 2021). C'est en fait un mode important de la participation politique des jeunes marocains qui expriment une confiance très limitée dans les partis politiques¹⁸ et qui optent davantage pour le travail associatif (Zerhouni, 2019) en tant que façon de faire « la politique à la base » (Zerhouni, 2016). La participation aux organisations de la société civile, quand elle est spontanée, est en effet classée côte à côte avec l'adhésion aux partis politiques, parmi les modes classiques de participation politique (Albrecht, 2008)¹⁹.

Les associations de développement rural travaillent sur un double registre d'interaction

techniques et communicationnelles que peuvent mettre à disposition les associations de courtage (Benidir, 2015).

¹⁸ 13% des jeunes ont confiance dans les partis politiques contre 38% dans les associations (Zerhouni, 2019).

¹⁹ Les deux autres modes de participation politique énumérés par Albrecht sont : la participation

avec les institutions de gouvernance locale (Mahdi, 2009 ; Kadiri, 2020) : elles entretiennent des rapports de bonne coopération avec les autorités locales comme avec les institutions locales traditionnelles (*jmaâ*) en inventant un compromis opérationnel entre tradition et modernité, mais ne manquent pas d'attiser la méfiance des élus qui les considèrent comme leurs concurrents sur les scènes du développement et de la politique locale.

Les associations réussissent souvent, dans la pratique, à trouver la bonne mixture entre « tradition » et « modernité » se basant sur une crédibilité de l'action de proximité et de la réalisation de projets concrets (Mahdi, 2009). Toutefois, les organisations d'action collectives, en cherchant la professionnalisation de leurs modes d'intervention, courent le risque de reproduire un modèle bureaucratique et administratif (Benidir, 2015)

L'action collective organisée en associations ou en coopératives, constitue une forme d'intégration des femmes dans les différentes activités socio-économiques, particulièrement au niveau rural (Azenfar et al., 2019) en ce qu'elle accorde la priorité à l'inclusion des femmes locales dans les activités économiques par rapport aux objectifs financiers (Dias Pereira, 2018). Cependant la mixité de telles organisations constitue une contrainte à cette même participation à cause des normes

sociales discriminantes vis-à-vis des femmes (Berriane, 2013). Aussi, les femmes activistes associatives adoptent-elles une stratégie de légitimation qui consiste en le rapprochement de l'association de l'institution familiale en ramenant et intégrant des membres de la famille (mari, frère...) dans l'association et en faisant de l'association « une grande famille » (Berriane, 2013).

Les associations sont toutefois, dans plusieurs expériences, des organisations où prédomine une division sexuée du travail et l'action associative un mode de reproduction des inégalités du genre à travers la transposition de la domination masculine qui s'exprime dans la répartition inégalitaire des rôles (Berriane, 2013). Les femmes se retrouvent, dans ces cas de figure, exclues des postes de responsabilités et à s'occuper de tâches secondaires, non rémunérées et contraignantes (Ziani et Bouzidi, 2017).

Les femmes rurales sont aussi présentes au sein des coopératives mixtes, construites sur une base de liens familiaux (Mahdi, 2009). Ce type de coopératives qui conserve la suprématie symbolique traditionnelle du père et du fils réduit la portée émancipatrice du travail coopératif et fait perdurer les relations de domination du genre (Lebdaoui, 2021) en attribuant aux femmes des tâches opérationnelles requérant les mêmes compétences que le travail domestique (Gillot, 2017).

mobilisée par l'Etat et la participation à travers les réseaux sociaux informels.



Projet d'appui à des jeunes leaders en zone de montagne

Plusieurs fondateurs de coopératives et d'associations intègrent des femmes, généralement membres de la famille, dans leurs organisations en tant que stratégie de camouflage (Lebdaoui, 2021). Telle stratégie est adoptée dans le but de capter les financements et appuis octroyés par les dispositifs nationaux et internationaux d'aide au développement qui adoptent une discrimination positive du genre visant l'encouragement de la participation féminine (Gillot, 2017). Cette manière de s'accommoder de la question du genre sous forme d'une instrumentalisation croisée peut toutefois s'avérer bénéfique pour un objectif de renforcement des capacités économiques des femmes rurales (Gillot, 2017). Ces dernières affichent d'ailleurs une préférence marquée pour les coopératives féminines qui bénéficient d'un appui substantiel des mécanismes et programmes nationaux et internationaux (Azenfar et al., 2019).

Les coopératives se positionnent ainsi en instrument efficace d'inclusion de la femme

rurale dans la vie active (Lebdaoui, 2021) en ce qu'elles constituent des opportunités d'accès au revenu pour les coopérantes tout en leur permettant de passer outre l'une des principales contraintes à leur participation sociale qui réside dans la concurrence entre le temps associatif et celui consacré à la famille (Berriane et Aderghal, 2014). Gillot (2017) précise que le travail coopératif à proximité de leurs foyers donne aux femmes rurales la possibilité de concilier tâches ménagères et engagement coopératif, et que ce dernier constitue par conséquent une surcharge substantielle du calendrier quotidien des femmes.

En plus de l'accès à un revenu, qui est la principale motivation des jeunes femmes des zones rurales vulnérables pour adhérer aux coopératives féminines, le travail coopératif leur procure une certaine autonomie et une meilleure reconnaissance sociale tout en les confortant dans leur rôle primordial de « bonnes mères » puisqu'elles mettent toujours en avant les besoins de leurs foyers et de leur

progéniture (Gillot, 2017). Le travail coopératif risque cependant de se retrouver handicapé par le caractère descendant des programmes et mécanismes publics qui acculent les coopérantes, considérées comme simples bénéficiaires, à des rapports d'assistanat qui freinent le renforcement des capacités des adhérentes (Benkhallouk, 2021).

Jeunes ruraux et leadership social

Un leader est reconnu pour ses capacités à impulser l'action collective ou à agir au nom du groupe pour son bénéfice (Goirand, 2014). Il est appréhendé comme toute personne légitimée pour ses capacités de mobilisation de son groupe et qui dispose au même temps de contacts avec des acteurs externes afin de trouver des solutions aux problèmes locaux (Kadiri et Errahj, 2015).

Le notable traditionnel est la forme coutumière de leadership rural soutenue pendant longtemps par le pouvoir central (Leveau, 1985). Ce leadership s'appuie sur une appartenance ethnique et lignagère dans la mobilisation politique (Tozy, 2009) et assoie sa légitimité sur une relation directe avec les agents de l'Etat (relations de pouvoir), sur une grande propriété foncière et des moyens financiers dont des ressources distribuées par l'Etat sous forme de subventions ou de rentes et sur des relations d'association et d'alliances avec la population (Kadiri et al., 2015).

L'espace associatif se révèle capacitant pour les jeunes activistes ruraux en ce qu'il est un espace d'apprentissage du leadership à travers les compétences de responsabilisation, de gestion de projet et d'équipe, de créativité, de

compréhension des structures organisationnelles, de résolution de problèmes, de gestion des conflits et de force de conviction (El Kadiri, 2021, p. 249). Le rôle des leaders associatifs ruraux est prépondérant dans tout le processus de mise en œuvre d'actions collectives organisées commençant par l'initiative de création de l'organisation d'appui au développement local ; association ou coopérative, et arrivant à la concrétisation de projets au profit de la population locale passant par la mobilisation sociale et des ressources (Bahri, 2007).

Le rural marocain, habitué au leadership de la notabilité traditionnelle, découvre avec le développement de l'action associative et coopérative de nouvelles formes de leadership de jeunes ruraux (Mahdi, 2009) instruits qui ont fait leurs preuves à travers leur expérience dans la gestion de l'action collective centrée sur des réponses à des besoins primaires pour la population (Kadiri, 2020). Les jeunes acquièrent une légitimité de leadership à travers l'expérience acquise en matière d'action collective organisée (Goirand, 2014 ; Benidir, 2015). C'est aussi ce que confirme l'étude de terrain menée dans le Moyen Sebou et à El Hajeb où 17 jeunes leaders sur les vingt étudiés sont d'abord passés par une ou plusieurs associations ou coopératives (Kadiri et al., 2015), assertion confortée par Benidir (2015) qui affirme que le courtage de développement est un chantier de la fabrique des élites rurales.

Les jeunes leaders mobilisent ainsi de nouvelles ressources dont principalement des compétences techniques (gestion d'un réseau d'irrigation par exemple), juridiques en matière de lois et réglementation en vigueur concernant l'action collective, managériales et linguistiques (Kadiri, 2020).



Atelier de formation de jeunes aux projets de développement

Les deux modes de leadership traditionnel et celui des jeunes activistes se retrouvent dans un rapport de concurrence sur « l'arène politique » (Benidir, 2015) d'autant plus que « la politique d'inclusion néolibérale revêt dans le cas marocain des traits spécifiques de l'exercice du pouvoir au Royaume : le déclassement des élus au profit des agents d'autorité, le remplacement de la logique du pacte social par celle de la contractualisation (projets) et la promotion de l'auto-emploi » (Bono, 2010, p. 43). La présence de plus en plus déterminante des jeunes associatifs sur les scènes²⁰ rurales remet en question l'hégémonie des pouvoirs publics et des notables locaux qui marquent encore une forte présence (Kadiri, 2020). Pour faire face à cette concurrence et afin de préserver et de renforcer leur leadership politique, Les notables traditionnels choisissent de mettre à niveau leurs modes d'action (Kadiri et al., 2015 ; Bendidir, 2015) :

- Soit en se proclamant des compétences techniques et managériales et en se frayant un accès direct à l'arène de l'action collective organisée au sein d'associations et/ou coopératives.
- Soit en se ralliant un ou des activistes associatifs ou coopératifs, jugeant que c'est dans l'intérêt de leur communauté de s'adjoindre une élite efficace, instruite et performante .

Les acteurs associatifs prennent généralement leurs distances avec la politique partisane et sont à la base d'une dynamique en dehors des structures sociales traditionnelles (Mahdi, 2009). Cela n'empêche toutefois que les organisations de l'action collective servent dans de nombreux cas comme tremplin des jeunes leaders vers le leadership politique (Kadiri et al., 2015). « Derrière les stratégies de neutralité se dissimulent (en effet) les premiers pas dans un processus de notabilisation » (Benidir, 2015, p. 125). La controverse entre associations de développement locale et

²⁰ On désigne ici tout espace physique, virtuel ou symbolique d'interaction entre acteurs sociaux

dans des fins de coopération, de négociation, de confrontation...

Communes Rurales renvoie à la question de mobilisation d'arguments en rapports avec le développement local et environnemental pour des fins de conservation, de contestation et de conquête du pouvoir politique local ou communal (Benidir, 2010).

Bono (2010) qui se réfère à la notion de « rétribution du militantisme » (Gaxie, 2011), observe que les jeunes activistes associatifs récoltent souvent un retour sur investissement en bénévolat au sein des associations et coopératives, en s'investissant dans une continuité de militantisme pour des causes socio-politiques défendues comme le droit des femmes, la culture amazighe, l'environnement, etc. D'ailleurs, l'intermédiation en développement est souvent un prolongement des actions militantes antérieures (Benidir, 2015).

Les activistes ont aussi l'opportunité d'accéder à un nouveau mode de succès social à travers (i) l'accès à une activité génératrice de revenu, (ii) le recrutement en tant qu'employé dans le social, ou (iii) la rémunération de l'expertise constituée dans le champ associatif et de développement à travers l'animation de formations ou la réalisation de consultations au profit de parties tierces (Bono, 2010). Dans l'arène locale, les jeunes leaders ont aussi l'opportunité de reconvertir leurs compétences non politiques (compétences managériales, de communication de de drainage de projets) en des capitaux politiques (Benidir, 2015) à travers, soit une stratégie d'évincement et de remplacement de la notabilité traditionnelle, ou tout au contraire une stratégie d'alliance et de cohabitation se faisant des alliés électoraux d'un notable.

Les ruraux sont généralement redevables à l'engagement des jeunes leaders des associations et des coopératives dans des actions localisées et identifiables à enjeux maîtrisables localement, cependant la Commune Rurale demeure, selon eux, un

espace réservé pour la notabilité traditionnelle (Kadiri et al., 2015). Le succès électoral limité de jeunes leaders serait imputable au fait que les ressources dont ils disposent et la nature de leurs liens avec les institutions de l'Etat ne correspondent pas aux attentes des électeurs vis-à-vis d'un responsable politique de haut niveau, tel qu'un président de Commune Rurale ou un parlementaire (Ftouhi et al., 2021).

Pour ce qui est des femmes rurales, la participation aux associations de développement local ainsi qu'aux actions génératrices de revenu appuyées par les mécanismes publics de développement (INDH, politique agricole...) leur confère, aux plus jeunes d'entre elles notamment, des rôles socio-économiques nouveaux et un accès à l'espace public (Mahdi, 2009) moyennant la transgression des frontières de genre (Ziani et Bouzidi, 2017). La division entre espace public et espace privé étant une construction sociale constamment renégociée (Bossenbroek et Kadiri, 2015), les femmes rurales s'impliquent dans l'action collective comme forme d'affranchissement des contraintes sociales, qui les confinent aux tâches domestiques, et aussi comme voie vers leur pleine autonomie traduite par un accès au revenu et aux ressources de production (autonomie financière) et par un accès au pouvoir (prise de parole, pouvoir de décision) (Ziani et Bouzidi, 2017).

L'accès aux postes de responsabilité demeure toutefois problématique pour les jeunes femmes rurales : l'enquête de terrain menée par Lebdaoui (2021) à Asrir (Sud-est Maroc) a relevé que l'écrasante majorité des coopératives considérées (45 sur 53) sont des coopératives familiales où les femmes quand elles sont menées à la présidence, ne jouent qu'un rôle de figurantes, le vrai leader se trouvant être le mari ou le fils (Lebdaoui, 2021). Elle en conclut que c'est au sein des

coopératives exclusivement féminines et non familiales que la femme rurale peut avoir l'opportunité d'accéder au leadership comptant sur sa formation (diplômée), sa disponibilité, son engagement et ses compétences communicationnelles et managériales (Lebdaoui, 2021).

Les formations prodiguées par les mécanismes publics en accompagnement des coopératives féminines permettent aux femmes leaders de renforcer leurs capacités techniques et managériales et d'enrichir de la sorte leurs sources de légitimité (Gillot, 2017 ; Ziani et Bouzidi, 2017). Si ces femmes sont rares à investir le champ politique, plusieurs d'entre elles, ambitionnant un meilleur avenir en termes de revenu, d'autonomie et de réalisation de soi, optent pour la capitalisation de leur expertise pour lancer un projet entrepreneurial personnel (Benkhallouk, 2021). Ne pouvant adresser les prêts bancaires pour raison d'éligibilité (manque de garanties) ou de taux d'intérêt trop élevés du microcrédit, elles ne comptent que sur leurs économies personnelles et aussi sur un appui financier familial. Elles capitalisent à ce stade sur les savoir-faire acquis au sein des organisations d'action collective, en matière de mobilisation de l'appui d'organismes de promotion de l'intégration économique des femmes (Benkhallouk, 2021).

Conclusion

La recherche en sciences sociales a réussi, en ce premier quart du 21ème siècle, à projeter un important éclairage sur les acteurs et les rapports sociaux inhérents au contexte rural marocain saisissant de la sorte une part considérable des mutations sociales qui s'y opèrent. La question de la participation des jeunes ruraux, femmes et hommes, a été centralement concernée par cet intérêt à

travers de multiples études de cas l'ayant traitée sous divers angles et notamment à travers les engagements de ces jeunes dans l'action collective pour le développement local.

La notion de jeune a été généralement saisie dans son acceptation la plus large en tant que concept sociologique complexe ne se référant pas au seul critère quantitatif de l'âge, et les études ont généralement cherché à montrer et caractériser le potentiel des jeunes ruraux, hommes et femmes, et à cerner leurs stratégies de vie.

L'émigration des jeunes est, pour sa part, concernée par de multiples recherches en tant qu'ambition juvénile mais aussi en tant que ressource et rapport au développement local et au changement social en zones rurales.

Plusieurs études ont en outre ambitionné de saisir le rapport de cette jeunesse rurale à la participation politique et notamment à l'action collective foisonnante et définitivement marquante du paysage institutionnel rural ainsi que de son développement socioéconomique et démocratique.

Les jeunes femmes et hommes leaders de l'actions collective organisée ont été au centre d'études, moins nombreuses, qui ont établi leurs statuts et rôles déterminants pour le développement local. Certains travaux se sont intéressés aux disparités de genre affectant la fonction de leadership.

Il demeure toutefois que les jeunes leaders des associations et coopératives, acteurs hors norme en contexte rural, n'ont généralement été étudiés que comme des « idéal-types » passant sous silence leur singularité et leur capacité à présider à des destinées spécifiques et à opérer des choix de vie personnels qui interagissent avec les éléments objectifs du contexte social de leurs communautés respectives. Il serait en effet très opportun de décaler l'angle de l'analyse et d'aller en profondeur identifier et cerner l'apport de la

construction personnelle et réflexive à la production de telles destinées et au dessin des contours de tels profils (de Singly, 2015). Cette entreprise est d'autant plus d'actualité que la société moderne est devenue société des individus (Elias, 1991) où l'être individualisé - par opposition à l'être socialisé - occupe une place de plus en plus importante.

D'autres sentiers de recherche restent aussi à prospecter dont le rapport de la jeunesse rurale engagée dans l'action collective à l'impulsion de nouvelles valeurs et pratiques et leurs rapports à l'adoption et à la diffusion d'innovations techniques, institutionnelles ou organisationnelles affectant les diverses activités économiques rurales.

L'approche participative adoptée dans le cadre de l'INDH depuis près de deux décennies a été consolidée par d'autres mécanismes publics de conception et mise en œuvre de projets de développement parrainés par les différents départements ministériels dont notamment celui de l'agriculture dans le cadre du Plan Maroc Vert. Cette approche peut être vue comme un moment d'apprentissage de multiples techniques, outils standardisés, kits et procédures « qui sont le lot d'un processus de dépolitisation » (Hibou et Tozy, 2020, p. 463). L'activisme associatif n'est-il pas en fait un espace de socialisation et d'autodiscipline en lieu et place des anciens mécanismes de coercition politique (Bono, 2010). La forte adhésion des organisations de l'action collective rurale autant à l'INDH qu'aux autres mécanismes de développement sectoriels n'a cependant pas empêché plusieurs associations rurales à rallier la mobilisation et les manifestations du 20 février 2011 et à se joindre à divers mouvements sociaux (droits des femmes, lutte contre les violences fondées sur le genre, revendications identitaires, protection de l'environnement, dénonciation d'exclusion territoriale...). C'est là aussi un sentier de recherche à investir en vue de cerner

non seulement la question de l'autonomisation et de repositionnement des associations rurales et des élites issues du champ associatif mais aussi d'analyser le comment de leurs contributions à la production de valeurs sociales nouvelles, généralement axées sur le concept d'Al karama ; la dignité qui a envahi notre imaginaire démocratique (Mesure, 2017) et qui se trouve désormais au cœur des doléances de la vague globale des nouveaux mouvements sociaux (Pleyers, 2020).

Références

- Aït Mous F, Kadiri Z (sous la dir.). 2021. [Les jeunes du Maroc. Comprendre les dynamiques pour un nouveau contrat social](#). Rabat : Economia, pp. 239-275.
- Alaoui R, 2013. [Peut-on parler de diaspora marocaine ?](#) *Hommes & migrations* 1303, 7-15.
- Albrecht H, 2008. [Participation Under Authoritarian Rule: The Nature of Political Participation](#). In Lust-Okar L, Zerhouni S, (Editeurs) *Political Participation in the Middle East*. Boulder, CO (USA) : Lynne Rienner Publishers.
- Amichi H, Kadiri Z, Bouarfa S, Kuper M, 2015. [Une génération en quête d'opportunités et de reconnaissance : les jeunes ruraux et leurs trajectoires innovantes dans l'agriculture irriguée au Maghreb](#). *Cahiers Agricultures* 24 : 323-329.
- Azenfar A, Elghiat R, Debbah A, 2019. [Coopératives féminines au Maroc : réalisations et ambitions](#). Document d'analyse, Socioeco.org (Site ressources de l'économie sociale et solidaire).
- Bahri N, 2007. [Organisations locales d'appui au développement : apports à la dynamique communautaire et opportunités d'amélioration du processus de diffusion des](#)

[résultats de la recherche en zone défavorisée de montagne. Mémoire de recherche.](#)

Meknès : INRA Maroc, 84.

Bahri N, Bentaïbi A, Desrues T, 2019. Changement social, TIC et associations de développement : communautés locales et genre. In Azizi S (dir.), [L'Internet au Maroc : Militantisme, sociabilité et solidarités numériques](#), pp. 127-152. L'Harmattan : Paris.

Baron C, Hattab-Christmann M, 2005. [Économie solidaire et nouvelles formes de gouvernance au Sud : Les associations de développement local au Maroc.](#) *Revue internationale de l'économie sociale* 295 : 4-93.

Bekkari L, 2016. [Le rôle des acteurs associatifs entre acteur du développement local et auxiliaire des politiques publiques : étude de cas dans le Moyen Atlas.](#) *Alternatives Rurales*, 4.

Belguendouz A, 2010. [Introduction au thème Question sociale et développement : les territoires de l'action publique et de la contestation au Maroc.](#) Florence : Série CARIM-AS 2010/21, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, Institut Universitaire Européen, 30.

Benidir M, 2010. [Leaders associatifs et élus locaux au Maroc : épreuves de face-à-face et controverses dans les arènes du développement.](#) *Politique Africaine* 120 : 87-104.

Benidir M, 2015. [Les courtiers associatifs en développement dans le Sud-Est du Maroc.](#) *Anthropologie & développement*, 42-43.

Benhaddad NA, Hammouda NE, 2015. [Contribution des migrants de retour au développement de leurs pays d'origine. Étude comparative entre les pays du Maghreb : l'Algérie, la Tunisie et le Maroc.](#) *Insaniyat* 69-70 : 83-110.

Benkhallouk M, 2021. [Des coopératives féminines à l'initiative entrepreneuriale](#)

[individuelle : trajectoires au sud du Maroc.](#) *Alternatives Rurales*, 8.

Berriane M, 2009. [Les dynamiques de l'émigration marocaine et leurs effets sur les régions d'origine.](#) *Dialogues on migration and development issues, Mexico-US and Morocco-EU Experiences.* Zacatecas, Mexico, March 16th-20th, 2009.

Berriane M, Aderghal M, 2014. [Etat de la recherche sur les migrations marocaines.](#) In *Marocains de l'extérieur*, pp. 23-60. Observatoire des résidents marocains à l'étranger : Rabat.

Berriane Y, 2013. [L'accès des femmes aux associations locales au Maroc : Légitimer le travail associatif en reproduisant les rapports de domination entre les sexes.](#) In Angland MP, Bouasria L, Cheikh M, Debarre F, Manry V, Schmoll C (éd.). *Expériences du genre. Intimités, marginalités, travail et migration.* Karthala & Le Fennec : Casablanca.

Bono I, 2010. [L'activisme associatif comme marché du travail : normalisation sociale et politique par les activités génératrices de revenu à El Hajeb.](#) *Politique Africaine* 120 : 25-44.

Bouichou H, Bahri N, Bentaïbi A, 2019. [Analyse des déterminants de l'entrepreneuriat des jeunes ruraux diplômés : Cas des communes rurales de la préfecture de Meknès.](#) INRA Meknès Magazine.

Bouichou EH, Abdoulaye T, Allali K, Bouayad, A, Fadlaoui A, 2021. [Entrepreneurial Intention among Rural Youth in Moroccan Agricultural Cooperatives : The Future of Rural Entrepreneurship.](#) *Sustainability* 13 : 9247.

Bourdieu P, 1978. [La jeunesse n'est qu'un mot.](#) Entretien avec Métailié, A-M. in *Les jeunes et le premier emploi*, pp. 520-530. Association des Ages : Paris.

Bourron Y, Ould Aoudia J, 2013. [Des migrants marocains acteurs du développement : un](#)

[nouveau regard sur la migration et sur le développement](#). *Hommes & Migrations* 1303 : 176-180.

Bouzidi Z, Faysse N, Kuper M, Billaud JP, 2015a. [Les projets des jeunes ruraux : des stratégies diversifiées pour accéder au foncier et obtenir l'appui de l'État](#). *Alternatives Rurales*, Hors-série Jeunes Ruraux.

Bouzidi Z, Kuper M, Faysse N, Billaud JP, 2015b. [Mobiliser des ressources techniques et sociales pour s'installer : stratégies des jeunes ruraux au Maroc](#). *Cahiers Agricultures* : 24 : 420-427.

Bossenbroek L, Kadiri Z, 2015. [Quête Identitaire des Jeunes et Avenir du Monde Rural](#). *Economia* 27 : 46-49.

Bourron B, Ould Aoudia J, 2013. [Des migrants marocains acteurs du développement : Un nouveau regard sur la migration et sur le développement](#). *Hommes & migrations*, 1303.

Castagnone E, Termine P, 2018. [Migration des jeunes ruraux méditerranéens : déterminants socio-économiques, défis et opportunités pour l'élaboration de politiques ciblées](#). In CIHEAM éd., *MediTERR Migrations et développement rural inclusif en Méditerranée*, pp. 145-167. Presses de Sciences Po : Paris.

Chaabita R, 2019. [Transferts de fonds et développement socio-économique au Maroc : une analyse empirique](#). *Revue Africaine des Migrations Internationales* 2(2).

Chaker A, 2000. [Le développement social au Maroc entre l'administration publique et l'administration privée questions sur la place et la réalité du tiers secteur](#). In Colloque organisé dans le cadre du programme MOST (UNESCO), Le Caire, 29-31 mars 2000, 29-31.

Charef, M. & Gonin, P. 2005. [Place et rôle des émigrés / immigrés dans le développement local](#). In Charef, M. & Gonin, P. *Emigrés - immigrés dans le développement local*, pp. 9-19. Editions Sud-Contact : Agadir.

Charfi A, 2007. [Le rôle des émigrés dans la dynamique des Associations de Développement Rural au Maroc](#). Conférence NU-CEA/AN Réunion ad hoc d'experts La migration Internationale et le développement en Afrique du Nord, Rabat, 19-20 mars 2007.

Chauveau JP, 2005. [Les jeunes ruraux à la croisée des chemins](#). *Afrique contemporaine* 2 (214) : 15-35.

CSMD (Commission Spéciale sur le nouveau modèle de développement). 2021. [Le nouveau modèle de développement : Rapport général](#).

Damamme A, 2009. Les mobilités contemporaines des femmes marocaines dans le champ du développement : quels changements dans l'occupation des espaces sociaux ? In Cheikh M, M. Peraldi M(Eds.), *Des femmes sur les routes. Voyages au féminin entre Afrique et Méditerranée : expériences et compétences*, pp. 45-62. Le Fennec ; Karthala : Casablanca ; Paris.

Desrues T, Lopez Garcia B, 2008. [L'institutionnalisation des élections et la désertion des électeurs : le paradoxe de la monarchie exécutive et citoyenne](#). *L'Année du Maghreb* IV: 281-307.

Desrues T, Velasco Arranz T, El Bour H, 2022. [Does gender matter within the Tunisian civil society organizations following the "Arab Spring"? The division of labor and responsibilities among young activists](#). *Multidisciplinary Journal of Gender Studies* 11(3): 233-262.

de Singly F, 2015. [Des manières de penser le Je en sociologie](#). *SociologieS*.

Dias Pereira, L., Henrÿ, H. & Benmokhtar, A. 2018. [Maroc, Investir dans l'action collective : quelles opportunités pour les coopératives du secteur agro-alimentaire ?](#) FAO : Rome.

El Kadiri Y, 2021. Jeunes leaders : processus transformationnels et leviers d'empowerment. In Aït Mous F, Kadiri Z. (sous la dir.), [Les jeunes](#)

[du Maroc. Comprendre les dynamiques pour un nouveau contrat social](#), pp. 239-275. Economia : Rabat.

Elias N, 1991. *Die Gesellschaft der Individuen [La Société des individus]*. Fayard : Paris.

Elias M, Mudege N, Lopez D, Najjar D, Kandiwa V, et al., 2018. [Gendered aspirations and occupations among rural youth, in agriculture and beyond: A cross-regional perspective](#). *Journal of Gender. Agriculture and Food Security* 3(1): 82-107.

Faysse N, Bouzidi Z, Kadiri Z, Abdellaoui EH, Chattou Z, 2015. [Edito : Les jeunes ruraux aujourd'hui](#). *Alternatives Rurales*, Hors-Série Jeunes Ruraux.

Ftouhi H, Kadiri Z, Abdellaoui EH, Bossenbroek L, 2015b. [Partir et revenir au village : Mobilité non permanente des jeunes ruraux dans la région du Saïss \(Maroc\)](#). *Cahiers Agricultures* 24 : 372-378.

Gaxie D, 2005. [Rétributions du militantisme et paradoxes de l'action collective](#). *Swiss political science review* 11(1) : 157-188.

Gillot G, 2016. [Les coopératives, une bonne mauvaise solution à la vulnérabilité des femmes au Maroc?](#) *Espace populations sociétés* 2016/3.

Goirand C, 2013. [Participation institutionnalisée et action collective contestataire](#). *Revue internationale de politique comparée* 20(4) : 7-28.

Harrami N, Mahdi M, 2008. [Mobilité transnationale et recomposition des valeurs sociales dans la société rurale marocaine d'aujourd'hui](#). In: Gandolfi P (dir.), *Le Maroc aujourd'hui*, pp. 261-281. Il Ponte Editrice : Bologne.

HCP. 2017. [Note d'information du Haut-Commissariat au Plan à l'occasion de la journée internationale de la jeunesse du 12 aout 2017](#).

HCP et Banque Mondiale, 2017. [Note : Pauvreté et prospérité partagée au Maroc du troisième millénaire : 2001-2014](#).

HCP, 2020a. [Note d'information du Haut-Commissariat au Plan sur les principales caractéristiques du chômage et du sous-emploi en 2020](#).

HCP. 2020b. [La migration internationale au Maroc : Résultats de l'Enquête Nationale sur la Migration Internationale 2018-2019](#).

HCP. 2023. [Les indicateurs sociaux du Maroc](#).

Hibou B, Tozy M. 2020. *Tisser le temps politique au Maroc : Imaginaire de l'Etat à l'âge néolibéral*. Karthala : Paris.

Houdret A, Kadiri Z, Bossenbroek L, 2017. [A New Rural Social Contract for the Maghreb? The Political Economy of Access to Water, Land and Rural Development](#). *Middle East Law and Governance* 9(1): 20-42.

Kadiri Z, Errahj M, 2015. [Leadership rural au Maroc, entre jeunes et notables](#). *Alternatives Rurales*, Hors-Série Jeunes Ruraux.

Kadiri Z, Tozy M, Mahdi M, 2015. [Jeunes fellahs en quête de leadership au Maroc](#). *Cahiers Agricultures* 24(86) : 428-434.

Kadiri Z, 2020. [Imprévisible et bricolée : La modernisation rurale et agricole au Maroc](#). *Hespéris-Tamuda*, LV 4 : 173-196.

Khachani M, 2004. [Pourquoi les jeunes marocains émigrent-ils ?](#) *Afkar/Idées*, été.

Lacroix T, 2018. [Migration marocaine, régionalisation avancée et développement local](#). In: Berriane, M. (coord.), *Marocains de l'Extérieur 2017*, pp. 115-130. Fondation Hassan II : Rabat.

Lebdaoui K. 2021. [Les femmes face aux difficultés d'accès au leadership local à Asrir \(Maroc\)](#). *Alternatives Rurales* 8.

Leveau, R. 1985. *Le fellah marocain défenseur du trône*. 2^{ème} éd. Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques : Paris.

Mahdi M, 2009. [Recomposition des rapports sociaux et émergence de nouveaux acteurs](#). In Bonte, P., Elloumi, M. et Guillaume, H. (dir.), *Développement rural, environnement et enjeux territoriaux : Regards croisés Oriental marocain et Sud-est tunisien*, pp. 432-441 La Croisée des chemins Editions : Casablanca.

Matteudi E, Chahid F, Péricard M, 2023. *La face cachée des sociétés civiles au Maghreb*. Casablanca : La Croisée des Chemins, 245.

Merizak M, 2018. [Le Mouvement associatif des Marocains en Italie](#). Rabat : REMAPP, 141

Mesure S, 2017. [Dignité et société. Approche sociologique et critique](#). *Raisons politiques* 2(66): 211-224.

Najjar D, 2021. [How can migration-induced feminization of agriculture empower women in the dry areas?](#) CGIAR GENDER PLATFORM Evidence Explainer. Nairobi, Kenya.

Pleyers G, 2020. [À la recherche d'une sociologie globale des mouvements sociaux](#). *Sociologie* 3 (11) : 305-313.

Roudet B 2012. [Qu'est-ce que la jeunesse ?](#) *Après-demain*, 24, NF, 3-4.

Tozy M, 2009. Leaders et leadership, Configurations complexes, ressources politiques et influence potentielle des leaders dans le cas de l'oriental marocain. In Bonte, P., Elloumi, M., Guillaume, H. & Mahdi, M. (Dir.) [Développement rural, Environnement et enjeux territoriaux : Regards croisés Oriental marocain et Sud-Est tunisien](#), pp. 363-378 Cérès Éditions : Tunis.

Vedelago F, 2002. [Collectivité territoriale Etat et associations dans le développement local : gouvernance et association](#). *Les Cahiers du CRASC* 5 : 65-92.

Zerhouni S, 2019. [Jeunes et politique au Maroc : les motifs de la non-participation institutionnelle](#). *Revista de Estudios Internacionales Mediterráneos* 26: 43-54.

Zerhouni S, 2017. [Explaining Youth Participation and Non-Participation in Morocco](#). POWER2YOUTH, Working Paper, 36.

Zerhouni, S. et Akesbi, A. 2016. [Youth Activism in Morocco: Exclusion, Agency and the Search for Inclusion](#). POWER2YOUTH, Working Paper, 15.

Ziani S, Bouzidi Z, 2017. [Conquête de l'espace public en quête d'autonomie : portraits de femmes rurales dans le Moyen Atlas](#). *Alternatives Rurales* 5.



Défis à relever dans les coopératives féminines d'arganiers du Sud-Ouest Marocain

Compte-rendu d'atelier

Eirini Skrimizea¹, Jamila Idbourrous^{2,3}, Safae Ijlil⁴, Rosa Beghi¹, Klara Davidovic¹, Anna Paul¹, Constanza Parra¹

¹ Département de la Terre et des Sciences de l'Environnement, KU Leuven, Belgique ; ² Fédération Nationale des Femmes de la Filière d'Argane, Maroc ; ³ Union des Coopératives des Femmes de l'Arganeraie (UCFA), Maroc ; ⁴ Laboratoire de Géo-ingénierie et d'Environnement, Équipe de Recherche «Sciences de l'Eau et Ingénierie de l'Environnement», Département de Géologie, Faculté des Sciences, Université Moulay Ismail, Meknès, Maroc.
Contact : eirini.skrimizea@kuleuven.be

Résumé

L'huile d'argane est une ressource économique et un élément culturel clé de la région Souss Massa au Sud-ouest du Maroc. Ce compte-rendu d'un groupe de discussion examine les défis socio-écologiques des coopératives féminines produisant et commercialisant l'huile d'argane. En mettant en lumière les témoignages des femmes leaders de sept coopératives, il révèle des enjeux significatifs : contrôle du marché par les intermédiaires, gestion des ressources en période de sécheresse, valorisation des ressources humaines et défis socio-territoriaux. Les dirigeantes recommandent la création d'un fonds national pour acheter des matières premières à prix équitable, améliorer la gestion de l'eau et des infrastructures, investir dans la recherche pour valoriser l'huile d'argane et éduquer les jeunes. Les chercheurs concluent en appelant à une collaboration accrue entre gestionnaires, universités et coopératives locales pour soutenir la résilience socio-écologique et promouvoir une chaîne de valeur mondiale plus équitable.

Introduction

Largement répandu dans la région du Souss Massa, au sud-ouest du Maroc, l'arganier

(*Argania spinosa*) est une espèce endémique qui est internationalement réputée pour les vertus culinaires et cosmétiques de son huile. Les femmes amazighes extraient

traditionnellement l'huile d'argane²¹ depuis des siècles, en s'appuyant sur une transmission de savoirs par la famille et d'autres liens sociaux (Cormier et Gana, 2022). À l'origine, l'huile était principalement destinée à l'usage culinaire et aux soins de la peau, et vendue localement dans les souks. Entre le milieu des années 1980 et le début des années 1990, la validation scientifique des propriétés physico-chimiques de l'huile d'argane a suscité un intérêt national et international, reconnaissant son potentiel pour le développement économique, social, territorial et environnemental (Charrouf, 2017).

Au milieu des années 1990, les premières coopératives pilotes ont été créées dans la région de Souss-Massa, avec le soutien d'universitaires, d'ONG, d'acteurs du développement international et d'associations locales. En 2003, l'Agence de développement social, avec un financement de l'Union Européenne, a lancé le Projet Arganier pour renforcer le secteur coopératif, en améliorant la fourniture de technologies, l'accès au marché et la stabilisation des prix pour les femmes dans un marché dynamique orienté vers l'exportation (Cormier et Gana, 2022). En 2005, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) a été lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour améliorer les conditions de vie et soutenir les activités génératrices de revenus, favorisant ainsi une augmentation du nombre de coopératives. En 2010, l'huile d'argane a reçu le statut d'indication géographique protégée (IGP) au Maroc afin de protéger son nom sur les marchés mondiaux.

En 2022, le secteur marocain de l'argane a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 100 millions de dollars, avec des exportations évaluées à 38 millions de dollars. Le secteur

comprend aujourd'hui plus de 850 coopératives de femmes impliquées dans les différentes étapes de la production et commercialisation des produits de l'arganier (Faouzi, 2024). Ces coopératives, ainsi que des structures telles que les Groupements d'Intérêt Economique, les Unions (UCFA), et la Fédération Nationale des Femmes de la Filière de l'Arganeraie FNFARGANE, évoluent dans un secteur mondial de plus en plus dominé par des acteurs privés : de grandes sociétés cosmétiques étrangères et des entreprises marocaines agissent parfois en tant qu'intermédiaires, ce qui conduit à une concurrence déloyale.

Malgré les progrès accomplis en matière de développement de la formation, d'accès à la technologie, d'entrée sur le marché et de services sociaux, les coopératives sont confrontées à des problèmes de survie économique, exacerbés par la pénurie d'eau et le changement climatique (Cormier et Gana, 2022; Montanari et al., 2023; Perry, 2020). L'irrégularité des précipitations et les sécheresses ont réduit les rendements et intensifié la spéculation sur les marchés, poussant de nombreuses coopératives à la faillite.

Ce compte-rendu examine les défis auxquels sont confrontées les coopératives féminines d'argane, en présentant les résultats d'un groupe de discussion tenu le 26 octobre 2022 avec les présidentes des coopératives Aguerd, Argane Idaoumetate, Igar, Attadamoun, Tamellal El Borj et Al Baraka, ainsi que la directrice de l'Union des coopératives des femmes de l'arganeraie UCFA (co-auteure de cet article). L'étude visait à hiérarchiser les solutions et à recommander des politiques publiques d'amélioration. Les témoignages ont été actualisés en demandant à nos co-auteurs

²¹ On utilise Argane avec « e » à la fin comme c'est enregistré par l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC).

marocains, qui connaissent bien la situation, si les informations étaient toujours valides et en ajoutant potentiellement de nouvelles informations sous forme de commentaires, afin de les différencier des citations de l'atelier. Le compte-rendu détaille la méthode de l'atelier, puis les résultats sur les défis socio-écologiques et les solutions proposées, et conclut avec des recommandations pour renforcer la collaboration entre les universités et les coopératives locales à travers des projets de recherche-action.

Méthode

Le groupe de discussion présenté dans cet article s'est déroulé dans le cadre de notre travail de terrain pour le projet « DOMINIA enabled » (2021-2025), sur la gouvernance des communs fonciers en Europe et ailleurs. Ce travail de terrain, mené entre septembre et octobre 2022, a inclus la collecte de données primaires à travers 17 interviews semi-structurés approfondis avec divers acteurs

(fonctionnaires, coopération au développement, universitaires, société civile, présidentes de coopératives) ainsi que 11 groupes de discussion avec des femmes de différentes coopératives d'arganiers. La sélection des coopératives a été coordonnée avec Mme Zoubida Charrouf et deux de ses collaboratrices, assurant ainsi une diversité de perspectives et de contextes socio-écologiques.

Le groupe de discussion avec les présidentes de coopératives s'est tenu à la fin de notre travail de terrain, le 21 Octobre 2022, dans un écolodge près d'Agadir. Les participantes, sélectionnées par nos personnes-clés, ont été choisies pour représenter une diversité de coopératives en termes de taille, de maturité et de contextes socio-écologiques. Elles n'avaient pas été interviewées lors des précédentes phases de notre étude. Les détails sur les coopératives représentées dans le groupe de discussion sont disponibles dans le tableau 1. La Figure 1 présente des moments de notre groupe de discussion.

Tableau 1. Les coopératives représentées dans le groupe de discussion par ordre de date de création

Cooperative	Localisation	Date de création	Nombre d'adhérents
Tissaliwine	Essaouira	1997	60
Argane	Ida outanane	2000	74
Idaoumetate			
Igbar	Taroudant	2006	54
Al Baraka	Ida outanane	2006	117
Aguerd	Drarga	2009	46
Ahadamoune	Chtouka ait baha	2014	35
Tamellal El Borj	Tiznit	2017	34

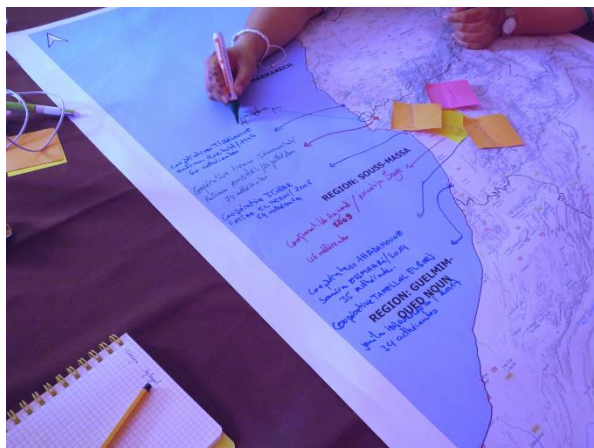


Figure 1. Notre groupe de discussion en action, Source : Auteurs

Le groupe de discussion comprenait trois activités interactives. Dans la première, les participantes/présidentes ont été divisées en deux groupes pour discuter et identifier quatre défis socio-écologiques critiques auxquels sont confrontées les coopératives d'arganiers. Ces défis ont ensuite été présentés et discutés en séance plénière. Dans la deuxième activité, les défis identifiés ont été résumés dans un tableau et chaque participante a voté pour ceux qu'il considérait comme les plus urgents, sur la base de ses perceptions et de ses valeurs. Pour la troisième activité, les participantes ont à nouveau été divisées en deux groupes pour discuter de la question : «Que devrait-on faire et par qui pour surmonter les défis les plus urgents auxquels sont confrontées les coopératives féminines d'arganiers aujourd'hui ?» Des solutions ont été identifiées et présentées lors d'une autre session plénière. Le groupe de discussion a duré environ 1 heure 30 minutes, en français avec traduction de et vers le tamazight. Après accord verbal, il a été enregistré et transcrit en français par un intervenant natif.

Résultats du groupe de discussion

Les résultats sont présentés ci-après. Les observations et les transcriptions sont organisées en deux parties, chacune répondant à des questions spécifiques sur i) les principaux défis socio-écologiques des coopératives d'argane, et ii) les actions nécessaires pour surmonter ces défis, en mettant l'accent sur les coopératives féminines d'argane.

Quels sont les principaux défis socio-écologiques auxquels les coopératives d'arganiers sont confrontées ?

Suite aux discussions entre les deux groupes et au vote individuel, les participantes sont parvenues à un accord sur le fait que les défis par ordre d'importance (c'est-à-dire ce qui est le plus urgent pour le secteur) sont le changement climatique et la rareté de la matière première, la valorisation, les intermédiaires, les ressources humaines et, enfin, l'enclavement. Un autre défi de taille est apparu plus tard dans la discussion : celui du rôle des multinationales et du monopole établi par une multinationale française.

Changement climatique et rareté de la matière première : «La sécheresse a dépouillé la matière première»

L'arganier, avec ses racines particulièrement longues, est très résistant aux sécheresses et protège le sol de la désertification. Située en marge des grandes zones désertiques et entre le désert le plus chaud du monde et les centres urbains du Maroc, la réserve de biosphère de l'arganeraie est à la frontière de la désertification (Chakhchar et al., 2022). Cependant, malgré sa résilience, les périodes de sécheresse longues et intenses ont un impact sur la taille et la quantité des fruits de l'arganier, affectant ainsi le rendement des coopératives de femmes (Figure 2). Au cours du groupe de discussion, les participantes ont souligné que cette situation constituait un défi majeur pour les coopératives, en faisant référence à une vague de chaleur persistante.

«Un grand problème, c'est celui de la sécheresse due au changement climatique [...] ce n'est pas normal d'avoir cette chaleur et cette sécheresse à ce mois-là. La sécheresse a dépouillé la matière première.»

Même si la sécheresse a un impact direct sur l'arbre et le fruit, les participantes ont reconnu rapidement qu'elle exacerbe les vulnérabilités socio-écologiques sous-jacentes liées à la surexploitation et au rôle des intermédiaires qui alimentent un marché informel et des spéculations sur les prix.

«Et aussi, il y a en plus généralement la rareté des ressources naturelles, la matière première. C'est-à-dire, on parle de "l'affiyache" (un terme désignant le fruit), il y a le changement climatique, il y a une pénurie d'eau, ce qui entraîne automatiquement une diminution de la récolte et de la matière première. Et même pour obtenir aujourd'hui cette faible quantité de matière première, on a un grand problème avec les intermédiaires qui achètent la matière première et la gardent pour eux parce qu'ils ont l'argent, tandis que les coopératives, elles, n'ont pas cette possibilité.»

Le changement climatique et les risques qui y sont associés amplifient les vulnérabilités du secteur de l'huile d'argane et leurs interconnexions. Ce point est ressorti rapidement lors de la discussion avec les participantes.



Figure 2. Les noix d'argane et la différence de taille entre une «bonne» année (avec des précipitations suffisantes) et une année sèche (source : Auteurs)

Valorisation : «On exporte des tonnes et des tonnes et ça fait vraiment mal au cœur»

En rapport avec le point précédent, la valorisation est considérée dans la discussion à la fois comme une solution potentielle au problème du manque de matières premières et comme un obstacle important pour les coopératives de femmes.

«Nous manquons de valorisation. Seule une partie est valorisée ; la plus grande partie est vendue en vrac. [] Compte tenu de la sécheresse actuelle et de la rareté des matières premières, il est essentiel de valoriser les produits. Cela nous permet de valoriser 100 ou 200 produits avec un seul litre. Sans valorisation, nous sommes obligés de produire de manière extensive. Avec la sécheresse actuelle, ce prestige est désormais perdu».

La valorisation dans le cas du secteur de l'huile d'argane est directement liée au défi présenté plus loin dans la section, à savoir le manque de ressources humaines formées. Néanmoins, les participantes ont convenu que certains pas ont été faits vers une meilleure valorisation de l'huile d'argane par les coopératives. Ils ont partagé l'exemple de la coopérative Attadamoune et ont également souligné le rôle potentiel de la jeune génération dans ce processus.

«Il n'existe pas d'écoles, de cours de formation ou de développement des compétences. Cependant, des progrès ont été réalisés. [...] Durant le Covid, Samira a réalisé que la simple vente d'huile d'argane n'était plus efficace. S'adaptant à l'évolution des modes de consommation et aux défis à relever, elle a participé de manière proactive à de nombreuses sessions de formation sur les cosmétiques

naturels et faits maison. Elle a collaboré avec un laboratoire et s'est lancée dans les cosmétiques et les produits naturels. De même, le fils de Samira a bénéficié d'une formation en marketing dédiée par FNFARGANE²² et gère une page Instagram, excellent dans le marketing numérique et le commerce électronique avec des emballages impressionnants. Chaque année, Agadir accueille une foire commerciale de produits locaux - cette année marquait la 7e édition - où elle a remporté le premier prix pour l'emballage et la présentation des produits. C'est toujours gratifiant pour nous de voir nos coopératives constamment reconnues et récompensées.»

L'exemple de Mme Samira ci-dessus n'est pas unique, car au cours de notre travail sur le terrain, nous avons rencontré d'autres exemples de pratiques bonnes et innovantes. Les participantes ont cependant convenu que des actions fragmentées reposant fortement sur les capacités individuelles ne sont pas suffisantes pour un changement plus systémique du secteur et du rôle des coopératives dans celui-ci. En considérant ce défi, les participantes ont partagé leur vision d'une organisation dédiée à la valorisation, caractérisée par les principes d'une économie sociale et solidaire.

«Avant même la sécheresse, on sentait toujours que c'est une ressource qu'on est en train de surexploiter et d'exporter sans lui donner la valeur que nous devrions. Parce que c'est un produit très rare et en même temps nous, on exporte des tonnes et des tonnes et ça fait vraiment mal au cœur, mais on n'a pas une solution intermédiaire pour le moment pour faire autrement. Parce que si on parle de la valorisation dans les règles de l'art, il faut

²² Fédération Nationale des Femmes de la Filière de l'Arganeraie

avoir une structure de valorisation avec un service de recherche et développement, des compétences en biologie et chimie, il faut avoir une stratégie de marketing, il faut avoir des personnes qui ont des compétences en matière de ressources et d'étude en chimie, et tout ça.»

Nous reviendrons sur cette vision d'une structure dédiée à la valorisation dans la section sur les actions à entreprendre.

Les intermédiaires : «Alors, ce n'est pas une filière d'investissement ici, c'est une filière d'économie sociale et solidaire»

Les participantes ont considéré les «intermédiaires» comme englobant tous les individus ou structures qui s'interposent entre eux - les détenteurs de droits et de connaissances traditionnelles et la ressource elle-même, perturbant ainsi l'économie sociale et solidaire de la filière. Ils ont noté que la rentabilité de l'arganier a conduit certains à ignorer les règles coutumières et les limites spatiales fixées par l'Agence nationale de développement des zones oasiennes et de l'arganier (ANDZOA), en s'engageant dans la récolte illégale des fruits de l'arganier. Cette tendance s'est particulièrement accentuée depuis la fermeture du COVID-19, marquant un tournant décisif pour le secteur (Montanari et al., 2023).

«La loi de 1925 définit les modalités d'exploitation de la forêt. Il y a des terres et des forêts qui n'appartiennent à personne ; elles sont la propriété de l'État. En tant qu'habitant vivant juste à côté de ces forêts, vous avez le droit de récolter, de cultiver, de faire pousser du blé... mais la terre et les arbres ne vous appartiennent jamais. Vous pouvez exploiter les fruits. Cela est connu depuis des années et des années. Cette zone est pour la famille d'untel, cette zone est pour la famille d'untel et ses enfants. Il y a aussi des endroits appelés (nom non compris) où les

gens passent, mais qui n'appartiennent à personne. Parfois, il y a des arbres qui n'appartiennent à aucune famille, mais un étranger à la commune ne peut pas y entrer[..]. Certaines personnes ont les moyens. Ils mobilisent des voitures et même des personnes pour venir dans les zones les plus reculées des villages, là où personne ne peut aller. Ils y entrent et collectent les matières premières. [...] Savez-vous quand ces étrangers font cela ? La nuit. Quand personne ne peut les voir. On ne peut pas le faire pendant la journée. Parce que si vous les voyez pendant la journée, vous pouvez dire que ce sont des voleurs».

Deuxièmement, les participantes ont fait référence à ces «autres» intermédiaires qui achètent à bas prix, en profitant du besoin urgent des femmes de se procurer de l'argent rapidement. Ces intermédiaires créent un cycle néfaste qui affecte à la fois les ayants droit et les coopératives locales.

«Au Maroc, c'est comme ça : un étranger avec de l'argent se présente et dit : 'Voici de l'argent, donnez-moi votre récolte.' Il l'emmène à Agadir ou ailleurs, fait son marché, et c'est là que le problème commence. Cet intermédiaire achète à bas prix chez nous et vend à prix fort à la coopérative. C'est le cercle qui est brisé. Nous devrions vendre directement à la coopérative. Elles sont censées aider les petits agriculteurs qui ne peuvent pas obtenir de crédit. Mais nous avons besoin d'argent maintenant, pour la nourriture. Nous ne pouvons pas attendre les prêts des coopératives ou les marchés. Je suis un petit agriculteur ; j'ai besoin de pain demain, pas la semaine prochaine. C'est là qu'intervient un intermédiaire qui investit un milliard, double le prix 13 fois et fait gagner des milliards à 13 milliards pendant que nous attendons. Ce n'est pas juste, ce

n'est pas de l'investissement, c'est de l'exploitation. Ils ne devraient pas spéculer, ils ne devraient pas accumuler et revendre. C'est avec nos moyens de subsistance qu'ils jouent, et pas seulement avec les récoltes.»

Pendant le COVID-19, le prix a augmenté et n'a pas baissé en raison des conditions de sécheresse récurrentes. Cela a permis aux intermédiaires de contrôler encore davantage la ressource, ce qui a fait perdre aux coopératives la «bataille» au profit du marché informel et du secteur privé. Comme le dit Jamila Idbourrou, «l'UCFA compte dix-huit coopératives de 12 à 87 femmes chacune. Neuf ont arrêté leur activité faute de matière première. Dans cette crise, nous avons réussi à garder un client sur trois.» Si l'on considère l'ensemble du paysage, le secteur privé domine le marché, un seul acteur détenant 70 % des exportations.

Ressources humaines : «Toutes ces femmes disent non, on doit éduquer nos filles»

Les participantes ont noté qu'au Maroc, en particulier dans les zones urbaines, il existe des compétences pour renforcer le secteur des coopératives d'arganier. Cependant, il est moins rentable d'engager des personnes de l'extérieur que d'impliquer les communautés locales en raison de la distance et de la vie rurale moins attrayante. L'emploi des voisins, de la famille et l'exploitation des relations mère-fille correspondent mieux aux traditions du secteur. Le principal défi est le manque d'accès à l'éducation pour les filles en raison de barrières socioculturelles et sexospécifiques.

«Il est difficile de trouver des travailleurs qualifiés pour les coopératives. Les habitants hésitent à faire la navette depuis Agadir en raison de la distance et des coûts [...]. Faire venir des talents de la ville signifie payer un loyer, ce qui pèse sur les finances des coopératives. Il semble donc

logique de s'appuyer sur les résidents locaux et les jeunes [...]. Cependant, cela pose des problèmes car de nombreux enfants, en particulier les filles, abandonnent souvent leurs études à un âge précoce. Récemment, dans une coopérative, une jeune fille brillante n'a malheureusement pas pu aller à l'internat en raison de la culture patriarcale et des traditions familiales dans les villages, ce qui lui a causé une détresse émotionnelle. En outre, les attentes traditionnelles en matière de mariage précoce entravent les progrès de l'éducation, bien que les attitudes évoluent.»

La situation commence à changer, comme indiqué à la fin de la citation. Les participantes ont évoqué le soutien fourni par l'État, les progrès accomplis et la nécessité d'un changement de mentalité pour une plus grande égalité des chances entre les garçons et les filles.

«L'État a mis en place des programmes visant à éduquer les enfants jusqu'à l'école secondaire et à promouvoir la formation professionnelle. Les efforts de réinsertion des enfants ayant abandonné l'école ont progressé. [...] Il y a dix ans, aucune fille ne poursuivait des études secondaires dans la région ; aujourd'hui, elles sont entre 10 et 15 %. L'évolution des mentalités est lente mais cruciale, impliquant la société civile, les associations et les campagnes de sensibilisation. Convaincre les pères de soutenir leurs filles dans leurs études, y compris en internat, est révolutionnaire mais réalisable. Certains parents sont déjà convaincus ; l'objectif est de 40% dans une décennie et d'une scolarisation totale dans 15 ans.»

Les coopératives d'argane ont contribué à sensibiliser et à accroître la demande de formation, notamment en matière d'alphabétisation, pour les femmes et les filles,

introduisant ainsi des modifications dans la culture et les mentalités locales.

« Maintenant, quand les femmes sont dans la coopérative, elles sont plus conscientes parce qu'elles ont toujours besoin de traducteurs. Elles en ont marre. Toutes ces femmes disent non, on doit éduquer nos filles parce qu'elles ont plus confiance en elles qu'en des étrangers. Même les voisins commencent à s'encourager, mais c'est très peu. »

Les participantes ont également mis en évidence des pratiques innovantes en dehors du secteur de l'huile d'argane, les jeunes femmes occupant progressivement des activités dominées par les hommes.

« À Tata, une région isolée de la commune de Drâa-Tafilalet, des filles se sont inscrites à un cours de menuiserie et de PVC et ont participé à une coopérative d'énergie. Cette initiative, menée par une coopérative de filles, marque une étape importante dans la mesure où les jeunes filles s'aventurent dans des professions traditionnellement dominées par les hommes, ce qui constitue un développement innovateur. »

Cette citation suggère un changement potentiel dans les intérêts et les aspirations des jeunes, des considérations cruciales pour l'avenir du secteur de l'huile d'argane. Bien qu'il n'en ait pas été explicitement question dans le groupe de discussion avec les présidentes de coopératives, notre travail sur le terrain a révélé que de nombreuses jeunes femmes aspirent à une éducation supérieure et à des carrières et des modes de vie diversifiés. Il est intéressant de noter que leurs aspirations s'alignent souvent sur le soutien de leurs mères, qui sont des membres actives des coopératives d'arganiers.

Enclavement : «C'est difficile de se déplacer, de prendre la matière première, de la livrer»

Le concept d'enclavement résume les défis auxquels sont confrontés les membres de certaines coopératives, principalement celles qui sont situées loin d'Agadir et dans les montagnes, en raison de l'isolement géographique et du manque d'infrastructures. L'isolement affecte non seulement les membres des coopératives, mais aussi la population en général, y compris les enfants scolarisés et les femmes enceintes.

«Le problème se situe à ce niveau. Comme vous voyez, sur la carte, il y a de nombreuses montagnes, et par conséquent, il n'y a pas assez de routes pour que nos membres puissent s'y déplacer [...]. Sans routes goudronnées, il est difficile d'accueillir des invités, de transporter des matières premières et d'effectuer des livraisons. Cette difficulté s'étend également à la population locale. Par exemple, il y a une école dans le village, sur une route goudronnée, mais certains enfants ne peuvent pas s'y rendre. Ces enfants de 5 ou 6 ans se lèvent tôt et marchent 2 ou 3 km pour prendre le transport jusqu'à l'école, au péril de leur sécurité. La situation s'aggrave pour l'enseignement secondaire, qui n'est pas disponible dans toutes les communautés [...]. Nous avons également discuté du sort des femmes enceintes. Si une femme en travail se trouve dans une région isolée, elle risque de ne pas recevoir d'aide médicale à temps, ce qui met sa vie en danger en cas de complications. Ces problèmes persistent et des solutions doivent être trouvées de toute urgence.»

Les participantes ont reconnu que ces défis, parmi d'autres, dépassent le secteur de l'huile d'argane et touchent aux défis de développement plus larges des zones rurales du Maroc, affectant particulièrement les femmes et les jeunes. Ce point est abordé dans

la section suivante, qui présente les solutions suggérées par les participantes durant le groupe de discussion.

Multinationales et monopole : «C'est la sécheresse et le changement climatique mais le facteur principal, c'est cette grande multinationale qui détient 70% de la matière première»

Il est intéressant de noter que les participantes ont principalement mis en évidence les lacunes et les obstacles des coopératives d'arganiers au niveau local. La discussion sur les solutions, abordée plus loin dans cet article, a introduit une nouvelle dimension : la concurrence déloyale avec les multinationales et le monopole d'une multinationale contrôlant 70% des matières premières. Cette dimension a été principalement soulevée par des présidentes qui ont une connaissance approfondie de la gouvernance de la chaîne d'approvisionnement de l'huile d'argane.

«Quand la société multinationale est entrée dans le domaine, en 2006, tout a été déstabilisé pour les coopératives et leurs Groupements d'Intérêt Économique. La société a exploité la forêt, elle a exploité le savoir-faire des femmes avec des intermédiaires qui donnent aux femmes des revenus très bas pour faire le concassage et a augmenté les prix de la matière première. [...] C'est pendant la sécheresse de 2007-2008 qu'on a vécu avec l'impact de l'implication de la société. Ils disaient que le problème était la sécheresse et la rareté de la matière première, mais ce n'était pas seulement cela, c'était surtout le rôle de la société. Et par la suite, en 2012, un Marocain a repris le poste, il a recruté les personnes ressources de chaque village, les a bien payées et, par la suite, l'exploitation intensif a commencé. Voilà comment l'histoire s'est déroulée.»

Les participantes ont discuté entre elles et ont semblé s'accorder sur le fait que l'implication du secteur privé et des entreprises internationales n'est pas forcément négative. Elles expliquent que lorsque cette multinationale s'est établie, l'huile d'argane a fait un bond à l'échelle internationale et les ventes ont augmenté. Néanmoins, lorsque le secteur privé marocain a commencé à émerger et à se développer, la multinationale a développé une stratégie de monopole.

«En 2017-2018, la multinationale a passé beaucoup de commandes qu'elle a stockées, n'en exportant qu'une partie. Ensuite, une sécheresse est arrivée et ils ont augmenté le prix pour que les coopératives ne puissent pas acheter. Même si nous avons réussi à nous approvisionner, c'était à perte ou sans grand bénéfice. On peut dire que la multinationale a fini par détenir jusqu'à 90% des stocks de matières premières. [...] Après, pendant la période du Covid, cette société a tout acheté. Elle a augmenté les prix de la matière première jusqu'à 10 dirhams, voire 12 dirhams. Donc, le prix a été multiplié par 8.»

Dans ce contexte difficile pour les coopératives, la création de la Fédération Nationale des Femmes de la Filière d'Argane (FNFARGANE) a redonné de l'optimisme au secteur de l'économie sociale et solidaire. La FNFARGANE a été initiée le 8 mars 2021 par les femmes de la filière de l'huile d'argane des 8 provinces de la réserve de biosphère de l'arganeraie. La fédération a pour objectif de sensibiliser les femmes de la filière à l'importance du travail effectué et à la valeur du produit localement afin de minimiser les ventes en vrac. La FNFARGANE plaide également pour les droits de ces femmes, lutte contre le travail informel et défend leurs intérêts, comme l'illustrent les propos de Jamila Idbourrous ci-dessous :

«Nous avons agi par différents moyens : médias, engagements ministériels, tollé sur les réseaux sociaux et réunions de haut niveau, y compris avec des représentants du gouvernement. Avec le ministre de l'agriculture, nous avons impliqué toutes les administrations concernées. [...] Nous avons réuni des coopératives, mobilisant 300 femmes lors d'une réunion et 120 lors d'une autre, afin de résoudre un problème crucial : 90 % des coopératives avaient cessé leurs activités. Il était essentiel de sensibiliser le pays et d'interrompre les achats de matières premières».

Suite aux interventions de la FNFARGANE, la situation s'est quelque peu améliorée mais la survie des coopératives reste en danger.

«Il faut savoir que l'arganier, comme tout le monde le dit, est un arbre résilient. Ce qui est dit aujourd'hui n'est pas 100% exact ; ce ne sont pas seulement la sécheresse et le changement climatique qui sont les principaux facteurs. Mais parmi les facteurs, c'est cette grande multinationale qui détient 70% de la matière première. Cela signifie qu'avec ce que nous avons, chacun à sa place, tout le monde peut travailler.»

Que devrait-on faire et par qui pour surmonter les défis socio-écologiques les plus urgents des coopératives d'arganiers ?

Les participantes ont ensuite réfléchi à des solutions potentielles. En fait, ce n'était pas la première fois que les femmes réfléchissaient à ce qu'il fallait faire pour que le secteur de production de l'huile d'argane soit plus inclusif, plus équitable et plus résilient. Elles ont présenté des suggestions et des idées bien « ficelées » qui avaient déjà été débattues

entre elles. Nous présentons ci-dessous les principales recommandations formulées par les femmes dans leurs propres mots.

Pistes accessibles, dessalement et réservoirs d'eau

Lors de l'activité précédente, les participantes ont partagé les divers défis infrastructurels et environnementaux auxquels sont confrontées leurs communautés et coopératives, en mettant l'accent sur les problèmes d'enclavement et de stress hydrique. Pour faire face à ces problèmes, les participantes demandent des chemins de terre accessibles, le dessalement et la collecte de l'eau de pluie.

«Pour l'enclavement, on demande des pistes accessibles pour le transport. On sait que le goudron est coûteux et que le cahier des charges de l'État exige de relier beaucoup de douars et de se connecter à une route nationale. Alors non, on sait que ce n'est pas faisable, mais ce qui est faisable, c'est une piste accessible pour le transport.»

«On aimerait avoir un programme d'arrosage avec dessalement d'eau. L'argane ne nécessite pas beaucoup d'eau comme l'agriculture intensive, donc ce n'est pas l'irrigation mais l'arrosage. Avec l'arrosage, on peut assurer une bonne production. En plus du dessalement d'eau, nous pouvons, en tant que coopérative avec les sociétés civiles, travailler sur des programmes de récolte de l'eau de pluie (réservoirs) pour l'arrosage des arganiers et créer des zones dédiées à l'argane dans la forêt. Ainsi, même s'il pleut, l'eau n'est pas perdue. [...] On a déjà des réservoirs pour le bétail. On aimerait bien en construire d'autres, juste pour arroser les arbres.»

À ce moment-là, les participantes ont fait référence à leurs pratiques communautaires en matière d'eau et à leurs savoirs

traditionnelles, estimant qu'elles pouvaient constituer une base pour le développement futur de l'infrastructure de l'eau et qu'elles pouvaient compléter les recommandations présentées ci-dessus.

«Ce sont des pratiques courantes dans la région. C'est pour les familles, pas seulement pour l'arganeraie. C'est une gestion interne où les femmes gèrent l'eau au foyer. Metfya (ou iferd), c'est le terme technique pour ce bassin collectif pour la collecte d'eau. Il y a deux aspects : le bassin collectif au douar, construit par toutes les familles, qui sert à laver les vêtements, à irriguer, etc. Il y a aussi la gestion interne de la collecte de pluie. Cela sert pour l'eau potable à la maison. Cette collecte se fait dans des citernes souterraines qui filtrent automatiquement l'eau, et cette eau peut être bue.»

Développement des compétences et instituts de recherche et développement

Concernant le développement des compétences et le défi de la valorisation, les réflexions des participantes montrent un fort désir d'autosuffisance, de développement communautaire et de stabilité économique par le biais d'initiatives et de soutiens structurés. Les participantes reconnaissent qu'atteindre un certain niveau d'éducation est cruciale pour développer l'intelligence collective et les capacités stratégiques, et soulignent l'importance des programmes de formation spécialisés pour renforcer les capacités des membres des coopératives.

«Les femmes sont dans des zones enclavées, c'est pour ça qu'au niveau de la Fédération, on a pensé au programme de deuxième chance. C'est d'accompagner les femmes des coopératives pour obtenir leurs certificats de scolarité. Nous vous avons déjà parlé de ce projet d'obtenir les certificats de primaire et de collège.

Comme a dit Fatima, pour avoir la compétence locale, il faut un certain niveau de scolarité. Avec cette base, on peut développer une intelligence collective et des stratégies intelligentes. Il y a aussi l'autosuffisance : si j'ai une base de connaissances, je peux embaucher un chimiste pour apprendre la technique et, à l'avenir, ne plus avoir besoin de lui. [...] Amira, une ingénieure agronome qui travaille avec la coopérative Igbar, a bénéficié des formations en e-commerce avec la fédération. On doit encourager ces petites initiatives et espérer les voir dans toutes les coopératives.»

En matière de valorisation, les participantes proposent de créer un institut spécialisé et une unité de transformation pour s'occuper du traitement et de la valorisation de leurs produits. Conscientes des défis financiers auxquels sont confrontées les coopératives individuelles, elles suggèrent qu'un Consortium ou Cluster de coopératives gère ce projet, en veillant à ce que les bénéfices soient partagés et que les processus soient rationalisés.

«La valorisation, c'est le développement de la recherche et développement. Il faut un institut réservé à cela et une unité de transformation. La valorisation demande des techniques, des compétences spécifiques et des cahiers des charges spécifiques. Si nous n'avons pas cela, nous ne pouvons pas atteindre ce niveau de transformation. Par exemple, nous avons pensé à une unité où les coopératives peuvent livrer leur production. Cette unité valorise et est payée à la livraison ainsi que par le partage des bénéfices. Nous y avons pensé parce qu'une coopérative ne peut pas créer un institut de recherche et développement, c'est difficile et cela demande beaucoup d'argent. [...] Un Consortium des coopératives doit porter ce

projet. Nous avons pensé à une façon de gérer cela pour l'ensemble des coopératives de la réserve de biosphère de l'arganeraie, c'est-à-dire trois régions : Souss Massa, Essaouira/Marrakech et Guelmim/Sidi Ifni. Chaque coopérative livrera sa production à des unités qui effectueront la transformation et la valorisation du produit sous la marque de la coopérative. Cette idée sera au service des coopératives et doit être gérée par un cadre juridique avec un cahier des charges.»

Dans leur optique, l'existence d'une marque marocaine unique pour toutes les coopératives simplifierait le marché pour les consommateurs et contribuerait à l'établissement de prix cohérents. Cette marque unifiée éliminerait la confusion et garantirait une concurrence plus équitable entre les coopératives.

«Normalement, c'est ce qu'on espérait : avoir une structure dédiée pour la valorisation, la recherche et le développement, avec des technologies approuvées et actuelles, mais bien sûr qui soit dédiée à l'ensemble du secteur des coopératives. Avant, on espérait toujours avoir une seule marque marocaine pour l'ensemble des coopératives, comme ça même le consommateur n'est pas perdu entre la marque X, Y, le prix élevé, celles qui vendent moins cher, faire un prix de référence ou bien un prix minimum.»

Dans la citation ci-dessus, les participantes ont relié la valorisation à la volonté d'un plus grand contrôle des prix par les coopératives, à l'équité et à la stabilisation des prix. Cette réflexion rejoint l'ambition de changements plus systémiques dans le secteur grâce à la régularisation de la chaîne d'approvisionnement en matières premières et à un fonds pour les matières premières, comme nous le verrons plus loin.

La régularisation de la chaîne d'approvisionnement et un fonds de matières premières

Pour aborder le rôle des intermédiaires, les problèmes systémiques et les inégalités dans le secteur de l'huile d'argane, les participantes ont suggéré des actions pour réglementer la chaîne d'approvisionnement, y compris l'identification des intermédiaires et la création d'installations de stockage pour empêcher l'exploitation et contrôler les prix.

«Les intermédiaires, pour nous, c'est comme si on intégrait un organisme OGM dans la filière et qu'il la déstabilisait. Ils n'ont pas le droit de faire de la spéculation, d'acheter, de stocker et de revendre. C'est pour ça qu'on voulait la régularisation de la chaîne de récolte de la matière première, identifier ces intermédiaires et avoir des lieux pour l'entreposage de la matière première. [...] Nous voulons une loi sur la réglementation de la récolte au sein de la réserve de biosphère et que ce soient les femmes et les coopératives ayant droit qui sont dans la réserve de biosphère. Ce ne doit pas être n'importe qui parachuté de l'extérieur. Ça, c'est une proposition de conformité. [...] Et une fois que les coopératives ont besoin de cette matière stockée, il ne doit pas y avoir d'augmentation de prix, il doit rester à son prix initial.»

En outre, les participantes demandent la création d'un fonds de roulement renouvelable (100 à 200 millions de dirhams) afin de leur fournir la stabilité financière nécessaire pour gérer efficacement leurs opérations. Ce fonds leur permettrait d'éviter le besoin immédiat de vendre leurs matières premières à bas prix à des intermédiaires et constitue une étape cruciale vers l'autonomie financière et la durabilité des coopératives.

«C'est pour ça qu'on a parlé l'autre jour, on a demandé aux confédérations d'avoir un

fonds de roulement, un fonds pour la matière première. On trouve que la concurrence est créée par nous-mêmes en tant que coopératives parce que c'est un cercle vicieux. On vend la matière première à l'intermédiaire, qui la stocke et augmente le prix. Les femmes, qui sont généralement usufruitières et dans les coopératives, vendent à l'intermédiaire. Ensuite, l'intermédiaire stocke et revend aux sociétés et aux coopératives, y compris aux femmes. Mais si la femme a de l'argent, elle apportera sa matière première à la coopérative au lieu de la vendre à l'intermédiaire.

[...] Une fois que ce fonds a été exploité et que l'opération est terminée, l'argent est retourné à ce fonds, permettant à d'autres coopératives de l'utiliser. Ce sera un fonds disponible en cas de besoin. Les coopératives qui en ont besoin le prennent, les autres peuvent travailler avec leurs propres moyens. Cela fait partie des solutions importantes parce que, pour les coopératives, le capital, ce sont les femmes et la matière première. Ce ne sont pas des projets avec un capital déposé ; c'est symbolique, ce ne sont pas de grandes choses. Même avec la commercialisation, ce ne sont pas des structures pour faire des bénéfices. À la base, c'est pour payer les femmes de la coopérative, pas pour faire de grands bénéfices. [...] On parle d'un fonds d'environ 120 millions de dirhams, peut-être entre 100 et 200 millions de dirhams.»

Les participantes ont expliqué qu'ils avaient déjà essayé de mettre en place un tel fonds au niveau des coopératives, ainsi qu'au niveau du GIE et de l'Union. Bien que les résultats aient été prometteurs, la fragilité de ces institutions a fait obstacle à la durabilité du fonds à long terme. Cela souligne le besoin d'institutions plus solides de l'État marocain pour relever ce défi spécifique.

«Moi, j'ai essayé cette solution pendant trois ans au sein de la coopérative. On a créé un fonds pour acheter la matière première aux femmes. On a donné des avances avant la récolte, établissant une vraie confiance entre la coopérative et les femmes. Grâce à cela, on a acheté toute la récolte du village, maintenu un stock annuel de matière première, et obtenu un contrat annuel avec un client pour vendre l'huile à un prix équitable. Les femmes ont gagné en qualité de l'affiyache et en revenu équitable, car elles se payent pour la matière, la main-d'œuvre et le revenu restant dans l'huile. Malheureusement, à cause du Covid, on n'a pas les moyens de continuer, mais c'est la solution directe pour combattre les intermédiaires.»

«L'Association Nationale des Coopératives d'Arganiers (ANCA) a lancé un projet de préfinancement offrant des avances sans intérêt aux coopératives. Cela a permis aux femmes d'acheter et de stocker des matières premières, bien que le projet n'ait été mis en œuvre qu'une seule fois. De même, notre Union de coopératives a expérimenté le préfinancement pendant les années rentables, achetant avec succès des matières premières. Cependant, ces opportunités sont irrégulières en raison de divers défis tels que la pénurie de matières premières ou des événements tels que le Covid-19. Le GIE, l'Union et les coopératives restent des structures fragiles. Pourtant, en tant qu'État et industrie, un investissement modeste pourrait résoudre des problèmes importants dans ce secteur basé sur la solidarité.»

Enfin, les participantes reconnaissent l'existence de certains prêts disponibles pour les coopératives, assortis d'un taux d'intérêt de 8 %. Cependant, elles ont fait valoir que ce taux est trop élevé et ne laisse aucun bénéfice aux coopératives. Elles ont appelé à réduire le taux

d'intérêt à 1 % ou 1,5 %, notant que les matières premières sont déjà coûteuses, notamment en raison de la sécheresse. En outre, de nombreuses coopératives sont maintenant endettées et incapables de payer leurs échéances en raison du Covid et d'autres problèmes.

Conclusion : Appel à l'action

A la fin du groupe de discussion, une participante a souligné : «*Nous avons pensé à une solution pour régulariser l'enclavement en contactant les secteurs de la santé et de l'éducation : une synergie est nécessaire entre les acteurs et la filière de l'argane pour assurer l'accessibilité.*» Cette déclaration met en évidence les défis systémiques auxquels sont confrontées les coopératives d'huile d'argane et le besoin essentiel de partenariats diversifiés. Elle souligne également le rôle du groupe de discussion dans la promotion de la génération d'idées et de l'inspiration.

Nous préconisons une collaboration renforcée entre les institutions académiques et les coopératives d'argane par le biais de projets de recherche-action et d'initiatives innovantes. Relever les défis des coopératives d'arganiers nécessite une expertise diversifiée et des solutions spécifiques au contexte. Nos interactions tout au long de ce projet ont révélé que les acteurs locaux, en particulier les femmes, ont une connaissance approfondie du secteur et des idées précieuses. En tant que chercheur-euses, notre rôle est de produire et de diffuser des connaissances auprès des acteurs concernés, ainsi que d'écouter, de responsabiliser et de soutenir l'économie sociale et solidaire du secteur. Il est impératif de mettre en œuvre toutes ces initiatives sans tarder pour soutenir les femmes et leurs coopératives avant qu'il ne soit trop tard.

Financement

La Fondation pour la recherche - Flandre (FWO) a cofinancé la recherche sous-jacente par le biais du projet «DOMINIA enabled. Le rôle de l'Etat, les systèmes de politique spatiale et la gouvernance des biens communs en Europe» (code: GOA3521N).

Remerciements

Nous remercions toutes les femmes qui nous ont fait confiance en ouvrant leurs coopératives et en partageant généreusement leurs expériences. Nous sommes reconnaissants envers Mesdames Zoubida Charrouf et Khadija Saye pour leur soutien précieux et leur expertise partagée, ainsi qu'envers Samyra Benbachir pour son excellent travail de transcription des enregistrements de nos groupes de discussion.

Références

Chakhchar A, Ben Salah I, El Kharrassi Y, , Filali-Maltouf A, El Modafar C, Lamaoui M, 2022. [Agro-fruit-forest systems based on argan tree in Morocco: A review of recent results.](#) *Frontiers in Plant Science* 12 : 783615.

Charrouf Z, 2007. [20 ans de recherche-action pour faire de l'arganier un levier du développement durable du milieu rural marocain](#), dans *Actes du Colloque international « L'Arganier levier du développement humain du milieu rural Marocain »*. Rabat, p. 3-14.

Cormier A, Gana A, 2022. [Les coopératives de production de l'huile d'argane : une valorisation des patrimoines amazigh au service des femmes rurales du Souss-Massa ?](#) *Asinag* 17 : 131-148.

Faouzi A, 2024. [Morocco's Argan Sector: Confronting Obstacles to Sustainable Growth.](#) *Morocco World News website* (accessed July 2024).

Montanari B, Handaine M, Id Bourrous J, 2023. [Argan Oil Trade and Access to Benefit Sharing: A Matter of Economic Survival for Rural Women of the Souss Massa, Morocco.](#) *Human Ecology* 51(5): 995–1007.

Perry W, 2020. [Social sustainability and the argan boom as green development in Morocco.](#) *World Development Perspectives*, 20 : 100238.

Objet du livre

Les effets du changement climatique, en particulier le stress hydrique et le rétrécissement des parcours de pâturage, ont amené de nombreux chercheurs et experts en développement rural à s'interroger sur l'impact de ces phénomènes naturels sur le nomadisme. Il s'agit de réfléchir à quel avenir pour ce mode de vie, que ce soit sur le plan social, culturel et économique.

Les chercheurs marocains ne font pas exception dans ce contexte, où Hammoudi et Rachik (1990), Rachik (2000) et Mahdi (2002) ont remarqué depuis les années 1980 que les vagues de sécheresse, la modernisation, l'urbanisation et les fluctuations du marché économique local et international ont créé plusieurs changements dans le mode de vie des nomades au Maroc, semblable à ce à quoi les nomades ont été exposés dans d'autres régions du monde (Bolchover, 2023).

Soucieux également de ces questions liées aux transformations majeures que connaît le nomadisme marocain, le sociologue Mohamed Mahdi a publié en 2018, un livre portant le titre « Culture et Patrimoine des Nomades - Les Bni Guil du Maroc Oriental ». Il a conduit des recherches en sociologie rurale sur les questions du changement social depuis le début des années quatre-vingt.

Ce livre reprend et développe les résultats d'une étude effectuée à la demande de l'Agence de l'Oriental en 2011 sur les pratiques culturelles traditionnelles et les manifestations artistiques des nomades. Ces résultats ont constitué le socle d'un rapport d'étude qui sera par la suite le noyau et la matière première de ce livre.

L'ouvrage décrit les processus de changement et de résistance de la culture des nomades de Bni Guil en relation avec un monde qui se transforme du jour en jour.

La zone d'étude

Selon la description de l'auteur, la région de l'Oriental du Maroc désigne, dans le contexte de cet ouvrage, la zone limitée au Nord par les monts d'Oujda et de Debdou, à l'Est par la frontière Algéro-Marocaine, à l'Ouest par le plateau du Rekkam et la chaîne du Haut Atlas, et au Sud par la zone présaharienne.

L'étude porte plus particulièrement sur les nomades qui vivent dans la commune de Bni Guil relevant de la Province de Figuig.

La méthodologie

En accord avec les choix méthodologiques poursuivis dans ses travaux antérieurs, notamment son étude sur le pastoralisme dans la région de l'Atlas (Mahdi, 1999), l'auteur de ce livre adopte également comme méthodologie dans cette étude une analyse documentaire et des enquêtes sur le terrain. D'emblée, l'analyse documentaire a permis de traiter les documents disponibles sur la population et le territoire de l'Oriental du Maroc. Concernant les enquêtes de terrain, elles ont été réalisées en premier lieu à partir d'une approche anthropologique et de genre et dans un deuxième temps en suivant une approche d'anthropologie visuelle en mobilisant la photographie qui constitue un outil d'enregistrement de la réalité culturelle des nomades.

Bni Guil : un nomadisme sous l'emprise du changement

L'auteur souligne au début de ce livre que les nomades de l'Oriental vivent dans la steppe : l'équivalent du mot arabe Bâdya. Ces nomades-là sont appelés, les *A'rab*, ou les *A'roubia* dans le sens de les indiquer comme habitants de la steppe.



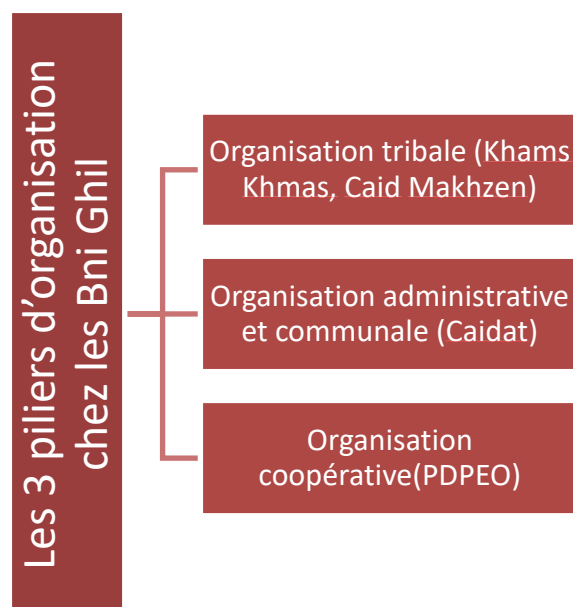
Source (Mahdi, 2018)

L'ouvrage est structuré en quatre parties. Dans la première partie intitulée « Société, espace et mobilité », l'auteur met en évidence les changements sociaux et spatiaux qui touchent la confédération des Bni Guil regroupant un ensemble de tribus nomades de l'Oriental. Sur le plan social, le changement touche les modes d'organisation de ces nomades au niveau de leurs structures tribales, leurs divisions et subdivisions en fraction, *farqa* et lignages.

Sur le plan de l'organisation de l'espace pastoral, l'auteur met en lumière les règles qui régissent l'usage du territoire par ces nomades selon le droit coutumier, *l'Orf*. Actuellement, l'organisation des nomades des Bni Guil a pris une configuration complexe où se superposent l'organisation tribale qui se manifeste dans le système Khams Khmas « le un cinq cinquième primaire », c'est une forme d'organisation traditionnelle imposée par le Makhzen (le pouvoir central) pour assoir son autorité et pour organiser de nombreuses tribus marocaines sous le commandement d'un Caïd afin de les contrôler (David Hart in (Mahdi, 2009), l'organisation administrative

communale qui a été mise en œuvre après l'indépendance du Maroc et par la suite, en complément de l'organisation coopérative dans sa forme actuelle.

Cette dernière a émergé avec le Projet de Développement des Parcours et de l'Élevage de l'Oriental (PDEO) à partir de la fin des années 1980 et elle constitue le nouveau cadre dans le cadre duquel se gèrent les parcours et s'organisent les espaces pastoraux chez les nomades des Bni Guil.



Dans la même partie, l'auteur focalise aussi sur les formes de mobilité chez les nomades des Bni Guil, en montrant le passage des anciennes formes de nomadisme qui englobait : 1) le nomadisme d'approvisionnement s'effectuant en été dans des zones entre Guercif et Taza au Maroc et Maghnia en Algérie et en hiver dans les Oasis de Tafilalt au Maroc et Gorara et Saoura en Algérie pour que les nomades puissent subvenir leurs besoins en blé, en orge et en dattes ; 2) le nomadisme d'habillement qui s'effectuait dans les villes de Fès, Tlemcen et Figuig, ce type de nomadisme était réservé

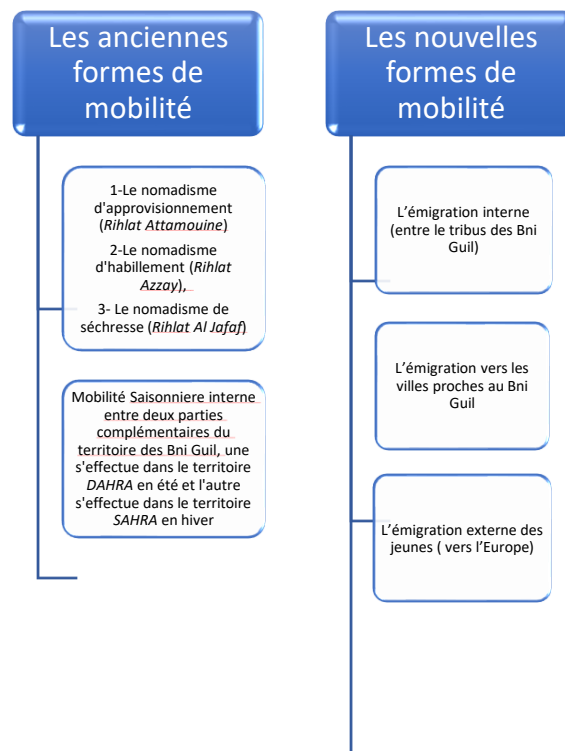
absolument aux notables des tribus de Bni Guil, et 3) le nomadisme de sécheresse vers le territoire du Gharb du Maroc pour que les nomades puissent en profiter des chaumes et des jachères.

En plus de ces types de nomadisme, il y en a un nomadisme plus commun et plus « rythmé » et qui s'effectue à l'intérieur de territoire de Bni Guil entre Dahra en été dans les tribus de Tandrara et Sahra en hiver dans les tribus de Bouarfa. Les anciennes formes de mobilités pastorales se manifestaient dans le déplacement continu des nomades de Bni Guil dans des lieux habituels de parcours, qui s'appelaient *Walf* d'hiver/ *Walf* d'été. La gestion de ces parcours était régie par le droit coutumier, l'*Orf*.

Il faut bien souligner que l'histoire atteste que les types de nomadisme au passé s'effectuaient dans un territoire pastoral transnational entre le Maroc et l'Algérie.

Les nomades des Bni Guil connaissent des nouvelles formes de mobilités vers les villes proches aux tribus des Bni Guil et les pays étrangers depuis les années 1990.

Les formes de mobilité chez les nomades des Bni Guil



A la fin de la même partie, l'auteur aborde les normes, les statuts et les rapports sociaux qui ont été changés également chez les nomades des Bni Guil. A titre d'exemple :

- L'adoption des camions comme moyen de transport et de mobilité à la place des dromadaires.
- La fixation en tant que mode pastoral de survie chez les nomades modestes (les parcours deviennent des lieux de fixation quasi définitifs des pasteurs).
- Le changement des rapports de ces nomades avec l'argent plus précisément depuis les années 1970, où l'argent est devenu primordial dans les échanges commerciaux dont le but de subvenir l'achat des aliments, l'approvisionnement en eau

d'abreuvement de bétail et la mobilité des troupeaux.

- Le changement a touché également la structure de la famille chez les nomades des Bni Guil, notamment après l'accès des femmes et des filles aux activités économiques lucratives.

La deuxième partie de cet ouvrage prend comme titre « **La vie domestique et communautaire** ». Dans cette partie, l'auteur décrit les composantes de la tente nomade d'une manière minutieuse pour mettre en lumière l'ensemble des codes et des normes qui régissent la vie collective des nomades, où règnent les valeurs de l'honneur et de l'hospitalité, et, où s'exerce un savoir pastoral riche de connaissances théoriques et pratiques qui englobe l'animal, le végétal, le parcours et l'eau.

La tente dite *Khaima* n'est pas un simple habitat chez les nomades de Bni Guil. La tente est un symbole de mobilité et de liberté tel qu'il est reconnu dans l'imaginaire populaire. Il s'agit d'un lieu portant tout un bagage symbolique complexe, reflétant l'identité culturelle des nomades. L'architecture et l'agencement de la tente respectent les règles de conduite socialement admises et mobilisent un savoir-faire technique associé à des codes sociaux qui donnent lieu à des règles, des coutumes et des rites qui consolident le lien social entre les tentes du campement. A l'intérieur de la tente même, la vie domestique et les rapports entre les membres de la famille sont régis par des codes stricts.



Source : Mahdi (2018)

La *Khaima* chez les nomades de Bni Guil se divise spatialement avec le *R'hal* (il s'agit d'un type de corde) en deux parties :

- Une partie située à gauche dite *Rfafa* ou *khalfa* ou encore l'intérieur de la *Khaima* : c'est l'espace féminin dans lequel la femme installe sa cuisine. Cela confirme un dicton nomade dont le contenu indique que le pouvoir de la femme s'étend depuis l'entrée de la tente à *Rfafa* ;
- Une partie droite, dite *Chag'* ou *Lamchag*, est la salle de séjour et de réception des invités. C'est l'espace de l'homme par excellence.

En présence des invités, les femmes étendent une toile dite *Lahyal*, tout au long du *R'hal* pour donner plus d'intimité à la tente.

La division spatiale entre une partie droite masculine et une partie gauche féminine n'opère pas chez toutes les tribus Bni Guil.

Ainsi, les deux premières parties de cet ouvrage s'articulent sur les fondements matériels de la société des Bni Guil qui regroupent l'ensemble des activités exercées par ces nomades-là, telles que l'élevage pastoral de moutons, de chèvres, de dromadaires, les produits dérivés de cet élevage tels que la laine, les poils, la viande, le lait, le beurre, et leur transformation, à travers

l'art culinaire et l'artisanat, en habitat notamment dans la fabrique de la tente, et en divers mets et produits alimentaires conservables, en mobilier, en articles d'habillement et ustensiles de cuisine.

La troisième et la quatrième partie sont intitulées successivement « **Rituels et festivités** » et « **Productions et activités artistiques** ». Elles appréhendent la culture et le patrimoine nomade dans ses dimensions symboliques et intellectuelles en s'appuyant sur les pratiques rituelles et festives, les manifestations artistiques et littéraires par lesquelles les Bni Guil donnent sens à leur monde. Le mariage, la naissance, la circoncision sont des occasions qui font partie du cycle de vie humaine. Sans oublier bien sûr la place importante qu'occupent les productions artistiques représentées par la poésie : « *la poésie est fortement imbriquée dans le vécu nomade. Lieu d'expression de l'identité, la poésie et ses déclinaisons est présente dans tous les rites de passage, ponctue les travaux quotidiens et anime les cérémonies festives. C'est le moyen d'expression et de communication par excellence de la communauté Guilliate, de tous âges et sexes* » (Mahdi, 2018, 167).

Les thèmes de poésie varient en fonction des circonstances. Les plus importants de ces thèmes sont généralement les suivants : l'amour, l'amitié, la politique, les louanges du prophète, la migration internationale, et le travail dans la vie bédouine. Elles sont divisées en plusieurs genres, comme le *Tabrah*, et *Tagoual*, *Al Jarr*, *l'ghitt*, etc. Par exemple, *Al Jarr* fait référence au chant long, chant avec musique, et selon un rythme rapide, avec des paroles légères et circonstanciées.

Il y a également *l'ghitt* qui se fait sans musique. Les paroles prennent une place centrale dans ce type de poésie. Les femmes utilisent la poésie de *l'ghitt* pour critiquer quelqu'un, exprimer leur amour ou leurs remords, donner

des conseils, solliciter une relation sexuelle, ou consoler une personne qui souffre d'un mal, etc. Ce type de poésie, chantée librement, dans des moments de défoulement et d'amusement est autorisé par les gardiens des normes. Toutes les paroles de ce type de poésie sont dotées de significations plurielles.

Les chants et les danses valorisent également la *T'bourida* pédestre (fantasia), au contraire de la forme notoire de la *T'bourida* équestre. Dans la *T'bourida* pédestre les danseurs se tiennent sur le sol, et ne montent pas au cheval, mais portent des fusils. La danse se termine par des coups de feu en l'air. « *Le succès d'une T'bourida pédestre est dans la synchronisation des tirs, les fautifs sont blâmés* » (Mahdi, 2018, p.183).

Il faut souligner ici que les Bni Guil ont un amour incontournable envers le cheval qui est un signe de prestige. Comme chez la plupart des nomades, vivant dans des zones désertiques ou semi-désertiques, le cheval occupe une place centrale dans leur vie. Les nomades vivent souvent dans des zones arides où aucune voiture, aucun aéronef ni aucun moyen de transport moderne ne peut être utilisé. Ces derniers étant souvent très coûteux pour les nomades pauvres, ils choisissent d'utiliser des chevaux, car ils sont moins coûteux, faciles à utiliser et s'adaptent rapidement à l'environnement dans lequel vivent les *Bni Guil*, c'est ce qui fait que ces gens aiment le cheval jusqu'au point de « *l'addiction* ».



Source : Mahdi (2018)

Dans les communautés nomades, le cheval a toujours exprimé la valeur de son propriétaire. La tente la plus prestigieuse est la tente qui possède plus d'un cheval, c'est-à-dire plus d'un chevalier, donc plus de force et pouvoir : « *La tente qui n'a pas de cheval n'est pas une véritable tente* » (Mahdi, 2018, p.188). Ainsi, le cheval passe d'un moyen de transport à un outil permettant d'exprimer le statut social de son propriétaire au sein de la communauté Bni Guil, « *le cheval est alors un signe de prestige, c'est le passage de l'utilité au superflu(...), mais ce superflu est nécessaire à qui veut assoir et consolider sa position sociale* » (Mahdi, 2018, p.189).

L'Bbardi ou *l'Harrak* (chevalier) ne monte pas un cheval pour le travail ou pour la mobilité, mais pour le plaisir, ce qui lui confère notamment le statut de cavalier et montre par la même que ce type d'équitation est un art à part entière, « *T'bourida est l'occasion où cet art équestre est exhibé* » (Mahdi, 2018, p.190).

Il faut bien souligner que tous les éléments qu'on a cités dans les deux dernières parties de cet ouvrage rentrent dans la culture immatérielle des nomades de Bni Guil.

Dans la conclusion de ce livre, l'auteur souligne que le changement vécu par les communautés nomades comme Bni Guil n'est pas un changement radical mais « *un changement dans la continuité* ».

Néanmoins, la tribu perdure en permanence dans les sociétés pastorales et nomades des Bni Guil, car elle est devenue un élément essentiel de la gouvernance locale et de l'organisation du processus de développement.

Dans le même sens, sur le territoire pastoral commence à émerger de nouvelles formes de sociabilité qui englobe des ethnies de la région dans des territoires socio-économiques et politiques, incarnées dans les communautés rurales et les coopératives pastorales, qui

associent des formes modernes d'organisations et des lois coutumières locales.

Ainsi, le nomadisme chez les communautés nomades de Bni Guil devient un privilège de certains entrepreneurs qui investissent dans l'élevage, désormais réservé aux riches.

L'auteur à la fin de cet ouvrage divulgue que la valorisation du patrimoine nomade chez les Bni Guil en tant que capital immatériel est un facteur important pour la création du capital matériel.

Points de vue personnel et méthodologique

Ce livre a réussi à présenter de façon concrète la vie des nomades de Bni Guil, une communauté qui s'étend dans le temps et dans l'espace. Il organise un inventaire précieux de la culture et du patrimoine matériels et immatériels des nomades de Bni Guil. Ce livre rend plus facile la compréhension du monde des nomades marocains qui sont peu étudiés dans les travaux de l'anthropologie et de la sociologie marocaine.

Nous pouvons dire aussi que ce livre contient des intersections avec le livre de Hassan Rachik *Comment rester nomade* (2000), qui décrit également de manière fine les nomades de la confédération des Bni Guil.

Du point de vue méthodologique, les études anthropologiques menées sur le monde rural marocain par les chercheurs « indigènes » marocains ont été influencées d'une manière ou d'une autre par les approches holistes depuis le XIXe surtout celles qui ont été dans le cadre des recherches coloniales.

Dans le même reproche, on constate que l'auteur s'appuie sur une forme « d'ethnographie intégrative » (Dodier et Baszanger, 1997) dans ce présent livre, où ses données de recherche semblent inclure « l'ensemble des dimensions » visant élaborer

« un inventaire aussi exhaustif des éléments » du terrain qu'il a étudié (p.22).

En effet, le terrain ne permet pas d'observer la communauté étudiée dans sa totalité (Kilani, 1994). Or, les interprétations faites autour de la culture de Bni Gui dans ce livre sont marquées par une sorte de « totalisation monographique » (Dodier et Baszanger, 1997), il s'agit d'une manière de percevoir l'objet d'étude intégralement à partir des données collectées au cours d'une enquête de terrain.

La totalisation monographique mobilisée dans ce livre oriente le style d'écriture dans un sens qui cache la voix des interviewés, leurs stratégies, leurs logiques d'action, et, leurs violations du système, c'est à dire leurs manières de reproduire socialement le groupe dans des configurations nouvelles.

Dans la continuité de ce constat critique, il ressort du texte de l'auteur sur les nomades de Bni Guil que ce groupe est culturellement et socialement homogène tel que le cas d'autres recherches en anthropologie (Kilani, 1994), ce à quoi conduit nécessairement l'ethnographie intégrative qui pénètre profondément la monographie produite dans ce texte.

En outre, on constate que les études sociologiques ont commencé ces dernières années à s'intéresser aux groupes humains vivant dans les espaces frontières, où les sociologues cherchent à comprendre la relation entre la particularité des espaces frontières et les dynamiques vécues par les groupes installés dans ces espaces (Hamman, 2013 ; Moffette, 2016). En revanche, nous n'avons pas saisi que le présent ouvrage montre un grand intérêt à l'impact de l'espace frontière dans lequel vit les nomades de Bni Guil. A notre vue, prêter attention à cette composante fondamentale de la réalité sociale de Bni Guil aurait enrichi la monographie produite autour de ce groupe par l'inclusion

d'une dimension essentielle aidant à la compréhension de leur mode de vie actuelle.

Références

Bolchover J, 2023. *Becoming Urban: City of Nomads*. San Francisco, Singapore: Applied Research and Design Publishing.

Dodier N, Baszanger I, 1997. [Totalisation et altérité dans l'enquête ethnographique](#). *Revue française de sociologie*, pp. 37-66.

Hamman P, 2013. *Sociologie des espaces-frontières*. Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg.

Hammoudi A, Rachik H, 1990. *Enquête sociologique*. PDPEO-MARA, IAV Hassan II.

Mahdi M, 2009. [La tribu au secours du développement pastoral](#). *Études rurales* 184: 133-148.

Kilani M, 1994. [Du terrain au texte. Sur l'écriture de l'anthropologie](#). *Communications* 58 : 45-60.

Mahdi M (Ed.), 2002. *Mutations sociales et réorganisation des espaces steppiques*. Casablanca : Najah El Jadida.

Mahdi M, 2018. *Culture et Patrimoine des nomades : nomades : Les Bni Guil du Maroc oriental*. Rabat, ed. Dar Assalam.

Mahdi M, 1999. *Pasteur de l'Atlas : Production pastorale, droit et rituel*. Casablanca, ed. Najah El Jadida.

Moffette D, 2016. [Propositions pour une sociologie pragmatique des frontières : multiples acteurs, pratiques spatio-temporelles et jeux de juridictions](#). *Cahiers de recherche sociologique*, 59-60 : 61-78.

Rachik H, 2000. *Comment rester Nomade*. Casablanca, ed. Afrique orient.



Notes de lecture de la thèse de Larbi Toumi sur l'analyse de la gouvernance pour la sécurité alimentaire en légumineuses au Maroc

El Hassane Abdellaoui

Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès.

Contact : elhassanea@aol.com

Notes de lecture de la [thèse de Larbi Toumi](#), soutenue publiquement, à l'IAV, Rabat, le 29 Octobre 2022

Cette note de lecture pointe d'une manière trop substantielle et concise quelques ingrédients d'une problématique de recherche sur la gouvernance des légumineuses. Elle signale quelques outils de recueil de données adoptés par l'auteur et met en évidence quelques résultats phares dégagés par la recherche en question. Elle débouche sur certaines conclusions et recommandations portant sur le mode de gouvernance pour la sécurité alimentaire en légumineuses au Maroc. Il s'agit de décrire les défis à surmonter en considérant le contexte des changements climatiques, les pressions anthropiques, les conflits politiques internationaux et l'impact de la pandémie Covid 19. Ce grand chantier de recherche non achevé (à cause de la multiplicité de ses axes) ouvre la voie, néanmoins, à différentes perspectives de réflexion et de modalités d'action pour : 1) la préservation des légumineuses dans les systèmes de production ; 2) assurer leur promotion comme pratiques agricoles alternatives valorisant le sol, servant de bon précédent cultural, contribuant à l'équilibre alimentaire des hommes, des animaux tout en exigeant peu de ressources hydriques.

Contexte, argument du choix de sujet et constats

Reprenons d'abord les définitions opératoires évoquées par l'auteur dans cette thèse afin que le lecteur comprenne le sens de certains résultats phares retenus dans cette fiche de lecture, concernant l'étude de la gouvernance de la sécurité alimentaire en légumineuses. Toumi (2022) rappelle d'abord que l'agriculture a toujours eu comme rôle principal la satisfaction des besoins nutritionnels et la sécurité alimentaire au niveau des individus, des groupes et des ménages au niveau national. La sécurité alimentaire « *est assurée lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive, leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires* » (Toumi, 2022).

A cet égard, cinq dimensions se dégagent : la disponibilité des aliments, l'accès économique, social et physique à la nourriture et son utilisation, la stabilité (vulnérabilité et chocs) dans le temps, l'agencéité et la durabilité. Précisons encore un peu plus ces dimensions complémentaires.

La dimension de **disponibilité** consiste à disposer d'une nourriture exempte de substances nocives et acceptable dans une culture déterminée, en quantité suffisante et d'une qualité propre à accomplir les besoins alimentaires des personnes quelle que soit l'origine géographique de cette nourriture (nationale ou étrangère). La dimension de **l'accès économique, social et physique** à cette nourriture, signifie que la situation où la part du revenu d'une personne ou d'un ménage consacré à l'achat des denrées nécessaires pour assurer une alimentation adéquate n'est pas de nature à entraver l'accomplissement des autres besoins élémentaires, et où chacun,

y compris les personnes et groupes vulnérables, accède sans peine à une nourriture suffisante. Aussi les individus et les groupes doivent-ils disposer d'une alimentation adéquate, d'eau potable, d'installations sanitaires et de soins de santé permettant d'atteindre un état de bien-être nutritionnel où tous les besoins physiologiques sont satisfaits.

Vient ensuite la dimension de **stabilité**. Elle se ramène à la capacité de garantir la sécurité alimentaire en cas de chocs soudains (par exemple en situation de conflit ou de crise économique, sanitaire ou climatique) ou de phénomène cyclique.

En ce qui concerne **l'agencéité**, elle est ici envisagée comme la faculté d'une personne d'agir individuellement ou collectivement de manière indépendante pour choisir les aliments qu'elle consomme, qu'elle produit et la manière dont ces aliments sont produits, transformés et distribués. De de cette manière on contribue aux processus stratégiques qui façonnent les systèmes alimentaires.

Quant à la **durabilité**, dernière dimension, se rapporte à la situation où les pratiques du système alimentaire contribuent à la régénération à long terme des systèmes naturels, sociaux et économiques et où la satisfaction des besoins alimentaires des générations actuelles est garantie sans que les besoins alimentaires des générations futures soient compromis ou gravement affectés.

Cette thèse traite de ces cinq dimensions de la gouvernance, dans un contexte de crises naturelles, de la raréfaction et la dégradation des ressources environnementales sans pour autant négliger les effets pervers économiques, sociaux et psychologiques inattendus mais particulièrement marquants de la pandémie Covid19. Ce contexte a été aussi aggravé par des conflits internationaux entre pays producteurs des céréales et des

légumineuses affectant les opérations commerciales entre Etats producteurs et Etats importateurs des denrées en question en l'occurrence ici le Maroc.

Plus que jamais, la sécurité alimentaire devient la préoccupation centrale des politiques, des agroéconomistes et des socio-anthropologues pour comprendre d'abord les conditions dans lesquelles s'opère la régression de ces cultures de base, à la fois sur le plan des surfaces qui lui sont consacrées que sur celui de la quantité produite. Il s'agit de proposer des stratégies les plus adaptées à la réhabilitation de ces cultures et leur promotion pour les rendre accessibles aux différentes populations au Maroc. Il en va aussi, bien entendu, de la stabilité sociale.

Pour analyser cette problématique, Toumi (2022) part en effet du constat flagrant de la disparition progressive des légumineuses des assolements dans différentes régions au Maroc. Ces cultures, certainement popularisées et largement diffusées dans les années 70, se sont avérées de plus en plus rares et coûteuses voire inaccessibles pour une large population au Maroc alors qu'elles étaient paradoxalement, dans un passé proche, vouées en partie à l'exportation.

L'attention prêtée par Toumi (2022) à ce type de cultures n'est pas fortuite mais relève de la place qu'elles occupent dans le mode de consommation alimentaire des Marocains et des vertus agroécologiques qu'elles procurent. En effet, nul doute, soutient l'auteur, « *que ces denrées génèrent sans conteste de protéines et de nutriments essentiels à l'organisme, contribuent assurément à l'équilibre agroécologique et à l'économie sociale* ». Et à cet égard, le chercheur interpelle les instances publiques, les acteurs institutionnels, les chercheurs en sciences sociales et économiques, les agronomes et les spécialistes de l'eau quant à la réhabilitation de ces cultures car elles subissent visiblement une

certaine marginalisation accrue depuis les années 1970.

Ce travail de recherche identifie et interroge justement les raisons sous-jacentes à cette marginalisation et à l'absence effective d'un protocole d'accompagnement assurant le développement et la promotion de la culture des légumineuses en termes de soutien matériel, technique et organisationnel comme c'est le cas dans d'autres filières (agrumes, fruits, viande, lait).

Le risque de la disparition progressive des légumineuses dans les systèmes de production agricoles pose non seulement le problème de la dépendance mais aussi de l'insécurité alimentaire voire de la stabilité sociale. Pourtant les stratégies agricoles au Maroc continuent à miser essentiellement sur une agriculture marchande, intensive et parfois trop consommatrice de la ressource hydrique (avocat, fruits rouges, tomates, pastèque...) alors que cette ressource est de plus en plus rare.

Reprenons la substance des arguments soutenus par l'auteur :

Les légumineuses « représentent un bon précédent cultural en rotations culturales. Elles rendent le sol sur lequel elles poussent plus fertile pour la culture suivante. Elles permettent donc une baisse notable de l'utilisation des engrais azotés. En outre, leur culture comporte d'autres avantages agro-environnementaux tels que la rupture des cycles parasitaires et des adventices, l'augmentation de la biodiversité, ou encore des avantages en termes d'adaptation des pratiques culturales aux effets des changements climatiques (...). Cette culture concerne aussi l'alimentation animale car elle sert de complément alimentaire parce qu'elle comporte des apports protéiques notamment au niveau des tourteaux (Toumi, 2022).

C'est pourquoi la question de la gestion de ces cultures devrait intéresser, comme il a été déjà signalé, au même titre les politiques publiques, les chercheurs et les producteurs compte tenu même des changements climatiques qui imposent de plus en plus la question des enjeux de la gouvernance de la sécurité alimentaire en légumineuses

Les questions de la thèse

Certes, l'auteur observe que le Maroc dispose d'une multitude d'acteurs de la sécurité alimentaire mais avec des stratégies sectorielles qui ne reflètent pas pleinement la nature transversale de la sécurité alimentaire comme concept multidimensionnel. Ceci nécessiterait la mise en place d'un dispositif national de gouvernance de la sécurité alimentaire avec une vision globale et intégrée. Dans cette perspective Il était donc tout à fait pertinent pour Toumi (2022) de se poser la grande question suivante :

« *Comment améliorer la gouvernance de la filière des légumineuses à des fins de sécurité alimentaire* » ? Cette question se précise et s'appréhende à travers les questions sous-jacentes suivantes :

- Quels sont les acteurs qui œuvrent dans la filière des légumineuses au Maroc et qui en sont les plus influents ?
- Comment se manifeste le jeu de pouvoir entre ces acteurs de la filière ?
- Comment se positionnent ces acteurs vis-à-vis des enjeux et objectifs stratégiques de développement de la filière ?
- Quelles sont les perspectives de développement futur de la filière ?
- Quelles perceptions ont ces acteurs sur la relation entre gouvernance et sécurité alimentaire pour les légumineuses ?

Quels sont les indicateurs de gouvernance ayant un impact fort sur la sécurité alimentaire des légumineuses ?

Pour répondre à ces questions, Toumi (2022) a mis en œuvre une démarche à la fois qualitative et quantitative

Méthode

Partant de l'hypothèse qui stipulait l'existence d'une relation entre le mode de gouvernance et la sécurité alimentaire en légumineuses, la démarche d'enquête a consisté à : 1) consulter des experts à travers des entretiens pour repérer les constituants de la structuration et de bonne gouvernance de la filière, 2) à analyser son cadre multi-acteurs en cartographiant les relations des acteurs de la filière. Ensuite a été menée une analyse de la structure d'influence de ces acteurs concernés par l'enquête afin d'élaborer une ébauche de scénarios de développement futur de la filière en se basant essentiellement sur les perceptions des acteurs sur la relation entre gouvernance et sécurité alimentaire. Il s'agit alors de déterminer les indicateurs de gouvernance ayant un impact sur la sécurité alimentaire en légumineuses.

Toumi (2022) a mobilisé la méthode Delphi qui vise à mesurer le consensus de 26 experts sélectionnés parmi les acteurs de la chaîne de valeur de cette filière sur la base des items ou propositions organisés sous forme d'une échelle de mesure de Likert. Cette dernière technique est normalement initiée par des psychosociologues pour étudier la structure des attitudes constituées d'opinions, d'informations et de jugements par rapport à un « objet » pouvant révéler une tendance vers un mode de comportement ou de pratiques (ou vers un autre) chez des individus et/ou des groupes évoluant dans l'un des différents domaines de vie.

L'attitude est une résultante de trois composantes : cognitive, affective et conative (comportement). L'attitude sert de capteur de réactions de gens par rapport à un produit, un service ou une entreprise. L'intensité de cette réaction peut être déterminée sur l'échelle selon l'importance ou le score attribué par l'enquêté. La mesure des attitudes qui s'opère souvent par questionnaire consistant en une série de questions conçues pour obtenir des informations sur les croyances, les perceptions et les comportements d'une personne.

Cette mesure sert à rendre compte du comment les gens questionnés se positionnent vis-à-vis d'un objet et partant quand et comment décider de changer les comportements que les intervenants, les acteurs de changements, visent sciemment (Abdellaoui, 1989, Abdellaoui, 2005). L'évaluation des attitudes est importante pour la promotion d'un produit, (le marketing), pour proposer une nouvelle méthode pédagogique, un nouveau mode de gouvernance des « biens communs », ou mettre en exergue une gestion plus organisée, performante et durable d'une filière comme dans le cas, ici, des légumineuses.

En plus du recours à la méthode Delphi appuyée sur l'échelle de Likert dont on vient d'expliquer le principe, Toumi a analysé la dynamique des relations entre acteurs et leur structure d'influence, en mobilisant la méthode MACTOR (Acteurs, Objectifs, Rapports de force). C'est une approche d'analyse stratégique qui vise à identifier et à modéliser les interactions entre les acteurs clés (les parties prenantes) au sein d'un écosystème ou d'un système complexe. Elle permet de comprendre comment ces interactions peuvent influencer les décisions et les résultats stratégiques d'une organisation.

Elle consiste d'abord à identifier les acteurs clés, analyser les relations entre eux, cartographier les impacts potentiels sur la

stratégie de l'organisation. Cela comprend la mise en évidence des opportunités à exploiter et les menaces à anticiper avant de proposer des décisions stratégiques.

L'analyse des perceptions des acteurs de cette filière, quant à elle, elle s'est appuyée sur la régression logistique ordinale et l'analyse qualitative. Le recours à ces méthodes d'analyse de condensation et de traitements des données a débouché sur de nombreux résultats pertinents dont on retient ci-dessous certains qui nous semblent porteurs pour l'amélioration de la gouvernance de la sécurité alimentaire en légumineuses.

Principaux résultats

L'analyse de la trajectoire de la filière des légumineuses alimentaires au Maroc et sa structure de gouvernance, souligne que le désengagement de l'Etat et la libéralisation des échanges n'ont pas permis de créer une dynamique d'évolution positive des légumineuses. Le paysage économique et institutionnel n'a pas permis une transition réussie vers l'économie de marché. Il n'a pas aidé à l'émergence d'entreprises privées et d'organisations professionnelles réellement représentatives et opérationnelles qui auraient dû prendre en charge certaines fonctions d'organisation et de coordination de la filière.

Le travail met en évidence l'existence prononcée d'une relation entre la gouvernance et la sécurité alimentaire en légumineuses plus particulièrement en termes « d'accessibilité » et de « stabilité » qu'en termes de « disponibilités alimentaires et d'utilisation ». L'indicateur de gouvernance le plus significatif affectant l'accessibilité est le pilotage et le contrôle de la filière. Même si l'on doit souligner ouvertement qu'il s'agisse ici des avis d'experts ou de perceptions que des liens directs de cause à effets objectivement et rigoureusement démontrés. Le partage

d'informations entre les acteurs de la filière ne semble pas jouer un rôle déterminant dans la gouvernance de la sécurité alimentaire.

Toumi a ainsi organisé une cartographie des différents acteurs intervenant dans la gouvernance de cette filière et a pointé les différentes contraintes de tout ordre, bloquant les conditions d'amélioration de la filière des légumineuses. A partir de cette analyse, il a proposé un scénario et des recommandations à destination des intervenants et de politiques publiques afin qu'ils reconsidèrent l'importance et l'apport des légumineuses pour qu'elles puissent passer d'un statut d'une simple spéculation quasiment hasardeuse aujourd'hui à un secteur de production stratégique pour la nutrition et la sécurité alimentaire d'une manière durable.

C'est dans cette perspective que l'auteur propose un scénario de changement de la filière afin de susciter son extension et favoriser sa performance. Ce scénario met en exergue les axes suivants :

- La mise en place d'un **environnement institutionnel favorable au développement de la filière des légumineuses alimentaires** sur les plans économique, juridique, politiques publiques, d'atténuation des risques et incertitudes et d'encouragement de la recherche et de l'innovation.
- Favoriser un **changement de conduite des acteurs de la filière** dans lequel les acteurs opérationnels (amont-aval) seront organisés, structurés, connectés au jeu des acteurs, pionniers et influents en contribuant à l'élaboration des politiques en faveur de la filière. Promouvoir des acteurs facilitateurs et de support qui joueront le rôle de relais, déterminant le degré d'ouverture du jeu des acteurs de la filière et mobilisant leurs moyens d'action pour tirer la filière « vers le haut » en amenant les acteurs opérationnels à

s'inscrire dans une dynamique autour d'une stratégie de développement de la filière.

- Envisager l'organisation de la filière dans une **fédération interprofessionnelle active** pour la promotion, le développement et la coordination des acteurs impliqués auprès des consommateurs.
- Promouvoir une gouvernance de la filière légumineuses **favorisant les relations d'échange et de proximité entre acteurs** et développant le partenariat entre Etat et Fédération interprofessionnelle.
- Fonder un **meilleur pilotage et contrôle de la filière** au sein d'une fédération interprofessionnelle prenant en compte les intérêts des acteurs de l'amont et de l'aval de la filière.
- Miser sur le **renforcement de la coordination, de l'engagement, de la confiance, de la transparence et du partage d'informations** sur la filière entre acteurs de la filière (amont aval et support).

Cette recherche offre certes la perspective pour les futurs chercheurs intéressés par la gouvernance des légumineuses d'analyser plus profondément d'autres variables qualitatives comme la confiance, la stabilité, l'accessibilité, la disponibilité. Ces variables mériteraient, elles aussi, d'être prises en compte à partir d'un ensemble d'indicateurs ou de propositions par rapport auxquelles les producteurs et les consommateurs, par ailleurs absents dans ce travail de thèse, devraient préciser leurs positions afin d'avoir une vision plutôt complète sur les raisons du dysfonctionnement de la gouvernance de la sécurité alimentaire en légumineuses.

En effet, la prise en compte de tous les acteurs concernés par la gouvernance (agriculteurs, éleveurs, consommateurs, institutions, recherche...) aurait pu nous fournir la possibilité d'opérer une comparaison de perceptions et de positions intra et inter catégories quant à la mise en œuvre d'une stratégie durable et résiliente de la

gouvernance de la sécurité alimentaire en légumineuses.

En tout état de cause, on retiendra de ce travail que la satisfaction alimentaire en matière des légumineuses est certainement un gage de la valorisation d'une partie des terres arides et semi-arides et une pratique culturale alternative et adaptative aux effets des changements climatiques n'étant pas exigeante en ressource hydrique, nourrissant les sols et servant ainsi de bon précédent cultural. Les légumineuses sont aussi bénéfiques à l'équilibre de la santé humaine et animale.

D'autant plus que ces cultures sont ancrées dans la culture culinaire de la population marocaine et sont objets de plusieurs usages et recettes alimentaires, qu'elles soient transformées ou non. Au-delà de leur apport protéinique et nutritif aussi bien pour les humains que pour les animaux, leur préservation dans les systèmes de production peut servir de bon prétexte économique et culturel pour continuer à travailler la terre et réduire l'exode rural chez beaucoup de familles paysannes.

Il va sans dire que cet exode est potentiellement porteur du désordre social au niveau des périphéries urbaines mais favorise aussi la concentration foncière entre les mains de spéculateurs fonciers, prédateurs des terres des paysans qui n'arrivent plus, par manque de ressources hydriques et matérielles et en l'absence d'accompagnement de l'Etat, à mieux valoriser leurs terres. Dans ces conditions difficiles de vulnérabilité et de pauvreté, l'ancienne génération n'arrive plus à assurer la transmission d'un patrimoine foncier et symbolique à leur progéniture pour qu'elle prenne le relais.

Par ailleurs, si l'investissement de l'Etat (et du privé) s'adresse essentiellement au développement de l'agriculture à haute valeur

ajoutée et à vocation exportatrice vers l'étranger, l'auteur rappelle avec raison que ces cultures et filières marchandes sont trop consommatrices de l'eau et de fertilisants chimiques nuisant à force à l'environnement et la santé humaine au détriment des agricultures familiales ou « solidaires » prédominantes et résilientes.

Ces agricultures contribuent peu à la dégradation des ressources car elles sont moins utilisatrices de fertilisants chimiques soit par manque de moyens matériels soit, de plus en plus, chez certains agriculteurs par prise de conscience agroécologique. Ce sont ces agricultures familiales qui optent pour la diversification pour contourner les risques liés à la dégradation du sol et à l'insuffisance de la ressource hydrique. Et à cet égard, elles sont aussi les plus adeptes, ici et là, de la production des légumineuses et des céréales. Ces cultures sont des aliments incontournables dans la tradition culinaire des ruraux et des citadins dans toutes les régions au Maroc

Cependant depuis 2019, il semble que la stratégie « génération green » voudrait aller plus loin et surtout remédier à quelques insuffisances du Plan Maroc Vert en se focalisant sur l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes et leur accompagnement en revalorisant les grandes superficies de terres collectives peu exploitées ou incultes et consacrées à des parcours collectifs pour élevages extensifs.

Ces terres ont été jusqu'à maintenant peu valorisées : la stratégie actuelle cherche à mieux les rentabiliser économiquement en espérant, grâce à des dispositifs ciblés, de subventions et d'accompagnement de faire émerger une « classe sociale moyenne ». Même s'il est vrai que l'on ne sait nullement quand commence l'émergence de cette classe sociale et sur quelles bases elles se constituent. Aussi serait-il important de promouvoir une stratégie pertinente pour valoriser les produits

locaux et promouvoir et intéresser les producteurs à l'agroécologie moins consommatrice des ressources et respectant l'environnement tout en réhabilitant les savoirs locaux. Désormais l'Etat doit miser prioritairement sur les jeunes porteurs de projets économiques individuels et/ou collectifs et la promotion de la femme par leur insertion professionnelle en cohérence avec le « nouveau modèle de développement » (Abdellaoui et al., 2015).

Conclusions

L'étude analyse les défis liés à la gouvernance des légumineuses pour assurer la sécurité alimentaire au Maroc dans un contexte de crises climatiques, économiques et géopolitiques. Son importance tient au rôle clé que les légumineuses jouent en agriculture (fertilisation des sols, faible consommation en eau) et en nutrition (source de protéines pour humains et animaux).

Sont mis en cause dans cette marginalisation : la libéralisation des échanges, le désengagement de l'État, l'absence de soutien institutionnel et la priorité donnée aux cultures de rente ont freiné leur développement. L'analyse de la gouvernance de cette filière au Maroc révèle des recommandations pour améliorer la sécurité alimentaire. Cette étude, utilisant des méthodes variées, a identifié des leviers pour structurer et gouverner la filière, en mettant l'accent sur l'importance de définir des stratégies communes entre acteurs. Parmi les éléments clés, les experts suggèrent des systèmes de culture appropriés, la création d'unités de semences de qualité, un observatoire d'échanges d'informations, et l'investissement dans la transformation des légumineuses.

Il est alors urgent d'établir une fédération interprofessionnelle pour favoriser le dialogue et partager les meilleures pratiques. Neuf

objectifs stratégiques ont été formulés, dont l'amélioration de la gouvernance et la structuration de la chaîne d'approvisionnement. Un meilleur pilotage et une coordination renforcée entre les acteurs sont essentiels pour améliorer la sécurité alimentaire, surtout dans le contexte des crises liées à la COVID-19 et à la guerre entre la Russie et l'Ukraine.

L'interprofession doit jouer un rôle actif de médiation, de diffusion de connaissances et de sensibilisation auprès des consommateurs. Il est également nécessaire de réviser les textes juridiques.

Cependant l'enquête a mobilisé essentiellement des déclarations d'experts en excluant les premiers concernés de la production des légumineuses en l'occurrence les agriculteurs et les consommateurs. A cet égard, cette démarche pourrait être renforcée pour mieux mettre en évidence d'une manière objective des liens directs entre la sécurité alimentaire et la gouvernance des légumineuses.

Ces liens devraient être traduits rigoureusement par des corrélations statistiquement significatives à partir de l'observation des pratiques agricoles des différentes catégories d'agriculteurs et des consommateurs. On aura alors la possibilité de comprendre pourquoi ces cultures disparaissent progressivement de nos systèmes de production agricoles alors même qu'elles étaient toujours accessibles et essentielles dans le régime alimentaire des ruraux et des citoyens au Maroc.

La conséquence en est que le pays est de plus en plus dépendant des importations extérieures à la merci des fluctuations du commerce international dans un contexte de rapports politiques conflictuels entre deux grands pays producteurs des légumineuses et des céréales à savoir ici, l'Ukraine et La Russie

premiers fournisseurs au Maroc en la matière. La dépendance du Maroc concernant ces aliments peut s'avérer gravement contraignante pour la sécurité alimentaire et partant une source d'instabilité sociale.

Il s'agit ici d'un message percutant de cette thèse que l'on devrait retenir dans toutes les politiques agricoles en matière du choix des systèmes de cultures, compte tenu des changements climatiques, de la raréfaction des ressources hydriques, de la sécheresse et de dégradation des sols et des besoins incessants des populations en produits alimentaires particulièrement ceux ancrés dans leur culture de consommation. En l'occurrence les céréales et les légumineuses.

Néanmoins, cette note invite les chercheurs à puiser dans ce travail de thèse toute la matière intellectuelle, conceptuelle et méthodologique pour essayer de saisir les liens existants entre la gouvernance des légumineuses et la sécurité alimentaire à travers l'analyse des perceptions des acteurs et la dynamique des relations dans la filière.

Le résultat clé qui ressort est le manque de coordination et de contrôle qui freine l'évolution de la filière. Il s'avère tout à fait pertinent que l'auteur propose un certain renforcement du cadre institutionnel, une meilleure structuration des acteurs, la création d'une fédération interprofessionnelle et une politique de soutien adaptée pour redynamiser la filière. Si le Plan Maroc Vert a marginalisé les légumineuses malgré leur importance stratégique et agroalimentaire, qu'en est-il de leur place dans la nouvelle politique agricole « génération verte » ?

Références

Abdellaoui E, 1989. *Ecole et Personnalisation. Approche psychosociale des stratégies*

pédagogiques, cas du Maroc. Thèse de doctorat, Université Toulouse Le Mirail, France.

Abdellaoui E, 2005. *Pratiques agricoles et dynamiques sociotechniques. Cas des éleveurs-agriculteurs de la commune de Bensmim, Moyen Atlas-Maroc*. Thèse de Doctorat, Université Libre de Bruxelles, Belgique.

Abdellaoui E, Kadiri Z, Kuper M, Quarouch H, 2015. [Composer avec l'État : voies d'engagement des jeunes diplômés dans l'agriculture au Maroc](#). *Cahiers Agricultures* 24(6) : 356-362.

Toumi L, 2022. [Analyse de la gouvernance pour la sécurité alimentaire en légumineuses au Maroc](#). Thèse de doctorat, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II.



Engager de nouvelles options et dynamiques de développement territorial dans les oasis du Sud-Est du Maroc

Edito du dossier thématique

Mostafa Errahj¹, Zeine Zein Taleb^{1,2}, Nicolas Fayssse^{3,4}, Mohamed El Amrani¹, Julien Burte^{1,3,4,5}, Mohamed Taher Sraïri⁵

¹ Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès, Meknès, Maroc ;

² Laboratoire LADIS, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Ain Chock, Université Hassan II de Casablanca, Casablanca, Maroc ; ³ UMR-G-EAU, Montpellier, France ;

⁴ Université de Montpellier, CIRAD, France ; ⁵ Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, Rabat, Maroc.

Introduction

Les oasis du Sud-Est du Maroc, de la région Drâa-Tafilalet, constituent des territoires spécifiques par rapport au reste du pays. La population y est plus jeune, le taux d'activité plus faible et le taux de chômage supérieur que la moyenne nationale (Haut-Commissariat au Plan, 2024). Ces territoires sont en outre marqués par des évolutions profondes. Les agro-écosystèmes irrigués ont certes permis une croissance économique impressionnante ces dernières décennies (Kadiri et al., 2022), mais au prix de réelles inconnues sur la pérennité des systèmes de production agricole qui ont été encouragés par de conséquentes subventions. A cela s'ajoute les évolutions socioéconomiques de ces oasis entraînées notamment par l'émigration des habitants de

cet espace (De Haas, 2006) et par le rôle remarquable des femmes dans les secteurs de l'agriculture de l'entrepreneuriat et de services (Bossenbroek et al., 2024).

Malgré ces évolutions, ces oasis sont aujourd'hui confrontées à plusieurs défis tels que la croissance démographique, le changement climatique, la pénurie d'eau, la désertification et des politiques publiques entraînant des investissements parfois inadéquats. Cette situation a des répercussions sur la dégradation de l'environnement et a causé des mouvements de migration, tout en entraînant un déclin des opportunités d'emploi (FAO, 2024).

Au Maghreb, les oasis ont toujours montré une résilience face aux chocs et une grande capacité de gestion des ressources productives grâce notamment à des organisations sociales

bien structurées pour la gestion de l'eau et des terres (Veyrac-Ben Ahmed et Abdedayem, 2017). Mais cette capacité est confrontée aujourd'hui à des mutations rapides et profondes, notamment des changements de pratiques agricoles, de nouvelles règles de gestion de l'eau, et des transformations socioéconomiques en lien à la croissance démographique et l'émigration (Kadiri et al., 2022). Ces mutations, souvent vues comme une cause de déclin des oasis, ont parfois aussi constitué une source de renouvellement et d'opportunités de développement (Veyrac-Ben Ahmed et Abdedayem, 2017).

Ceci est également valable pour les oasis du Sud-Est du Maroc où des initiatives liées à de nouvelles options et dynamiques de développement sont portées à la fois par des leaders des organisations collectives locales mais également par un effort consenti de la part de l'Etat et des bailleurs de fonds internationaux qui financent des projets de développement (Zein Taleb et al., 2024b). Différentes administrations interviennent au niveau régional, provincial et local. Il y a cependant un besoin de renforcer le dialogue, la coopération et la coordination entre les acteurs publics et privés afin de construire une vision collective des différents enjeux, de proposer ensemble les différentes actions à mener, et in fine d'assurer une durabilité des projets de développement dans ces territoires oasiens (Kadiri et al., 2022).

Ce dossier thématique de la revue Alternatives Rurales apporte un éclairage sur la situation actuelle des oasis du Sud-Est du Maroc, à travers l'analyse des dynamiques et options de développement. Les thématiques abordées dans ce dossier incluent : i) les dispositifs de gestion de l'eau, ii) la performance de l'action collective au sein des associations de développement et des organisations professionnelles, iii) la perception des jeunes et de leur communauté vis-à-vis de l'émigration

et de son potentiel par rapport au développement territorial, iv) la coordination entre acteurs concernés par les incendies, v) la rentabilité de l'élevage et les paramètres démographiques des troupeaux dans les oasis de montagne, vi) l'essor des exploitations agricoles portées par des agricultrices, et vii) un regard de connaisseur sur l'état et l'avenir des oasis où le Prof Aït Hamza resitue les oasis dans un large contexte territorial et pointe du doigt les facteurs de changement et les défis auxquels ces espaces sont confrontés. Ces différents travaux ont été menés dans le cadre du projet Massire (2019-2024, www.massire.net) qui a porté sur les dynamiques et innovations dans les zones oasiennes et arides du Maghreb.

Thématiques abordées

Plusieurs articles traitent de la gestion de l'eau, en l'abordant différentes échelles. Zein Taleb et al. (2024a) montrent que le déséquilibre entre l'offre et la demande en ressources hydriques dans les oasis de Todgha-Ferkla a poussé certains agriculteurs à installer des dispositifs de recharge de la nappe et a favorisé une meilleure prédisposition des collectifs d'agriculteurs de la zone à mettre en place de tels dispositifs. Khardi et al. (2024) défendent la nécessité de co-construire des solutions consensuelles pour une gestion durable de l'eau dans les oasis de Ferkla. Ils font le constat d'une exploitation accrue des eaux souterraines, due à l'extension de l'agriculture qu'ont connues les oasis depuis 30 ans et qui est stimulée de plus en plus par des politiques agricoles volontaristes. Yahya et al. (2024) étudient le système de gouvernance des eaux d'irrigation dans la vallée de Todgha. Ils analysent l'évolution des institutions et des règles de gestion collective de l'eau d'irrigation dans la vallée de Todgha. Les associations

d'usagers d'eau agricoles ont acquis un rôle formel important, comme institutions « modernes » de gestion de l'eau reconnues par les acteurs des pouvoirs publics. Cependant, les organisations traditionnelles, les jmâa, continuent à fonctionner dans certains villages.

Les oasis connaissent aussi une forte dynamique en matière d'action collective au sein d'organisations professionnelles (notamment les coopératives agricoles et les groupements d'intérêt économique) et des associations de développement. Le constat global est que ces organisations jouent un rôle crucial dans le développement local des oasis. Elles ne sont pas, cependant, toutes fonctionnelles. *Chahid et al. (2024)* proposent une grille d'analyse des facteurs de leur performance. Conçue collectivement avec les acteurs locaux, cette grille montre que la performance des organisations de développement local est liée à des facteurs internes liés à l'organisation elle-même et des facteurs externes en liaison avec son environnement. Cette grille permet de mieux comprendre le fonctionnement de ces organisations et leur durabilité.

L'émigration joue un rôle majeur dans le développement des territoires des oasis du Sud-Est du Maroc. *Alary (2024)* souligne l'importance des transferts monétaires entre l'oasis de Tinghir et d'autres régions du fait de cette migration. Ces transferts permettent de constituer un capital localement (notamment par le biais de la construction de bâtiments), d'alimenter certains secteurs d'activité, d'assurer le bouclage macro-économique de la zone. Ils participent ainsi à la construction d'un modèle de développement cohérent et relativement dynamique malgré le « déficit commercial » de l'oasis. *Belghazi et al. (2025)* montrent que les jeunes n'ont pas une attitude tranchée par rapport à l'émigration et son influence sur le développement de la vallée du Todgha. Le choix de la migration est une

décision complexe influencée par des facteurs personnels et sociaux. La migration n'est pas un simple déplacement ; elle impacte tous les aspects socio-économiques et environnementaux de la vie des oasisiens, privant le territoire d'une force de travail dont il a plus que besoin, notamment pour l'entretien de la diversité des parcelles qui y sont cultivées. Il est à cet égard avéré que le manque d'entretien des palmeraies est aussi, outre le manque d'eau, un des facteurs clé expliquant la recrudescence des incendies.

Pour faire face à ce fléau, *Zein Taleb et al. (2025)* proposent un dispositif de coordination pour la gestion des incendies dans les oasis de Todgha El Oulia. Ce dispositif inclut tous les acteurs concernés par les incendies et propose une coordination basée sur des solutions plus inclusives en impliquant les différentes parties prenantes notamment au niveau local. La plateforme proposée remplace la jmâa (conseils des élus locaux) au sein du processus, se veut préventive en cherchant une meilleure valorisation des débris de palmier dattier qui augmente la propagation des incendies, et inclusive en intégrant le système d'élevage aux pratiques agricoles dans les oasis.

Les systèmes d'élevage, composante indissociable des activités agricoles oasisiennes, sont devenus très fragiles, impactés de plein fouet par la conjonction du changement climatique et de l'épisode d'inflation mondialisée. *Sraïri et al. (2024)* montrent que la rentabilité des systèmes d'élevage dans les oasis de montagne est encore plus qu'avant totalement à la merci du climat. Ceci est encore plus valable pour les élevages mobiles (transhumants), pour lesquels la contribution des ressources fourragères pastorales a fortement diminué suite aux épisodes de sécheresse que connaissent ces régions. Par conséquent les paramètres de productivité des troupeaux sont directement impactés : moins de 40 % des brebis et chèvres produisent un

nouveau-né par an, du fait des carences alimentaires et des incidences des pathologies. Pire, le renchérissement des aliments de bétail aggrave les difficultés économiques de l'élevage. Cela a des retombées directes sur l'attractivité des activités d'élevage, d'autant que le travail d'astreinte qu'il nécessite est pesant, très preneur en temps, et dans des conditions de pénibilité certaine (isolement, froid nocturne et hivernal, etc.).

Ces systèmes sont fortement hétérogènes, que ce soit en matière de temps dédié au travail, de nature de la main-d'œuvre employée (principalement familiale, mais aussi salariée) et de revenus générés (Sraïri et Amartini, 2024). Malgré toutes ces limitations, assurer la résilience de l'élevage pastoral en haute montagne demeure une nécessité, vu la multitude de rôles éco-systémiques qu'il assure (lutte contre l'embroussaillage et les incendies, retour de fertilité aux parcelles par les épandages de fumier, etc.), ce qui intime de concevoir des politiques publiques effectives et inclusives prenant en compte les effets induits par le changement climatique.

Aoujil et Faysse (2025) présentent la trajectoire d'une jeune diplômée qui s'est lancée dans le développement d'une exploitation agricole dans les zones d'extension à Boudnib. Si de nombreux appuis ont permis cette installation, des efforts et surtout de la patience ont été nécessaires. Ce type d'expérience, encore rare dans les oasis du Sud-Est du Maroc, peut servir de référence pour communiquer sur le fait que les femmes peuvent être entrepreneures et agricultrices au même titre que les hommes dans les oasis.

Enfin Ait Hamza et Errahj (2025) présente un regard panoramique sur les problématiques auxquelles sont confrontées les oasis du Sud Est du Maroc à la lumière de ce dossier thématique. Il dissipe par son regard percutant toute la confusion entre terres de cultures et système oasien. Il décrit aussi les

transformations qu'ont connues ces oasis et formule des questions actuelles sur la reconfiguration socio-professionnelle des oasis : Comment un nomade ayant passé la majorité de sa vie sous la tente se transforme, du jour au lendemain en grand agriculteur - commerçant ? Comment se fait la transition ?

Quels apprentissages ?

Les articles de ce dossier thématique permettent de proposer quelques apprentissages pour identifier de nouvelles options et perspectives pour le développement des oasis. Il s'agit de : 1) resituer le regard sur les oasis, 2) de rééquilibrer l'action publique sur la base d'un modèle basé à la fois sur la performance mais également sur la résilience des oasis, et enfin 3) de renforcer la coordination et les compétences de plaidoyer pour résoudre les défis auxquels sont confrontées ces régions et pour construire une vision partagée de leur futur

Resituer le regard sur les oasis

Ce dossier thématique aborde des facettes multiples des oasis, ce qui permet d'aller en profondeur dans quelques-unes de leurs dimensions spécifiques. Remettre ces dimensions ensemble et porter un regard global sur les oasis est plus qu'indispensable pour une analyse systémique et fonctionnelle. Le chercheur, comme le développeur, qui envisage d'analyser et/ou accompagner les dynamiques oasiennes est appelé à une grande vigilance pour éviter de biaiser sa lecture.

Resituer le regard sur les oasis passe par deux exigences :

- i. les oasis, perçues communément comme espace de production végétale avec un peu d'élevage autour est une conception qui a, malheureusement, dominé les analyses des

chercheurs et de développeurs, alors que les limites physiques et humaines des oasis vont au-delà des bandes vertes et des palmeraies en plein désert. Les terres de cultures, les systèmes hydrauliques, les axes de transhumance et les parcours de hautes-montagne constituent autant d'éléments de complémentarité territoriale à de grandes échelles qui dépassent l'échelle locale. Analyser les transformations physiques et sociotechniques des « palmeraies » oblige à sortir de cet espace étroit et à chercher les interactions avec l'élevage, l'émigration et la pluriactivité en général.

- ii. deux visions extrêmes et antagonistes voient l'analyse objective des évolutions probables des oasis. Une première vision se concentre sur une « tragédie des communs » en cours de surexploitation des ressources, couplée à la domination des marchés et de la concurrence. Cette vision se focalise sur une agriculture minière qui, d'une manière ou d'une autre, vise une maximisation du profit avec une fatalité d'épuisement des ressources. Une autre vision est celle d'un regard pittoresque et muséifiant voire misérabiliste des oasis : ces systèmes sont alors perçus beaucoup plus comme patrimoine non viable en dehors de démarches externes de préservation, et exclut ou au moins amoindrit tout le potentiel du système socioéconomique et sa résilience.

Combiner l'approche de système socio-écologique et donner du poids à la dimension territoriale permettrait de se prémunir et de dépasser les biais cités plus haut et de développer un regard plus objectif sur les oasis.

Rééquilibrer l'action publique : entre performance et résilience des oasis

Ce dossier thématique apporte des éclairages multiples et complémentaires sur la nécessité de repenser notre regard sur l'oasis. Dans un contexte d'accélération des changements et des crises, que ce soit au sein du territoire oasisien (mutation de l'agriculture, changements autour des ressources naturelles) ou global (effets et incertitudes de la mondialisation, changement climatique), il ne suffit pas de réfléchir en termes de performance. Il s'agit que les oasis soient en mesure d'anticiper les chocs et mitiger leurs effets, et soient capables de s'adapter et de se transformer. Les rôles multiples des oasis reposent sur un équilibre complexe de savoirs, de pratiques endogènes et de normes héritées, sur une autonomie certaine mais aussi sur une insertion active et connectée dans la globalisation.

Dans les articles de ce dossier thématique, l'accélération des changements et les effets du développement rapide des extensions des oasis, adoubé par des politiques publiques très tournées vers l'augmentation de la performance agroéconomique (emploi, productivité agricole, etc.), sont questionnés. Ces articles pointent la nécessité d'une réflexion plus globale, intégrant la multifonctionnalité oasisienne dans ses différentes échelles spatiales et temporelles. Il serait souhaitable d'élargir le cadre de l'action publique de la performance à la résilience, autour de trois piliers : garantir les principales fonctions sociales, économiques et environnementales des oasis, développer les capacités d'organisation à chaque échelle de l'oasis, développer les capacités d'articulation et d'action entre les échelles.

Ainsi, l'action publique dans les oasis doit mettre au cœur de son « logiciel de réflexion »

le nécessaire équilibre entre recherche de la performance et développement de la résilience des oasis : l'enjeu est de soutenir le renforcement des capacités tous azimuts des territoires oasiens à faire face aux crises qui s'annoncent.

Se coordonner et porter un plaidoyer

Les articles du dossier thématique soulignent les capacités toujours très fortes d'action collective des oasiens au niveau local. Ces capacités, anciennes, ont permis de maintenir des formes traditionnelles de coordination qui étaient assurées historiquement par la jmâa et ont pu être investies dans les nouvelles formes d'organisation formelle, telles que les associations de développement local ou les associations d'usagers de l'eau agricole.

Pourtant, de nombreux défis majeurs auxquels sont confrontées les oasis sont à traiter à des échelles plus larges que les communautés locales, notamment pour la gestion des ressources en eau, ou la prévention et gestion des incendies. Trouver des solutions à ces défis nécessite d'impliquer un grand nombre d'organisations à différentes échelles. Il y a un besoin d'ouvrir des espaces pour organiser une coordination entre ces organisations, non seulement pour trouver des solutions à ces défis, mais aussi pour construire et mettre en œuvre une vision partagée du territoire oasien entendu au sens large : à la fois les zones irriguées et d'habitat, mais aussi les zones voisines avec lesquelles ces dernières sont connectées.

Cette coordination va nécessiter d'identifier des acteurs qui ont les compétences, la légitimité et les ressources pour faciliter le dialogue. Elle va aussi nécessiter que les organisations locales représentant les oasiens renforcent leurs capacités pour formuler et porter un plaidoyer sur les spécificités de ce

monde oasien, notamment auprès des acteurs de développement à l'échelle nationale et internationale. Ainsi, **renforcer la coordination et les compétences de plaidoyer est nécessaire pour résoudre les défis auxquels sont confrontées les oasis et pour construire une vision partagée de leur futur.**

Plus généralement, la coordination entre les différents intervenants (acteurs publics et privés, organisations de développement, émigrés et bailleurs de fonds) dans le développement des oasis pourrait fédérer les efforts et garantir de bons résultats sur le long terme. La conception des politiques publiques pourrait se faire plus en concertation avec les organisations de développement local. Aussi, une meilleure intégration de la diaspora, souvent organisée en associations, dans le processus de développement des oasis pourrait engendrer de nouvelles opportunités et créer des ressources supplémentaires au profit de la communauté oasienne. Ces politiques pourraient plus prendre en compte les aspirations des jeunes oasiens et les accompagner dans une approche entrepreneuriale pour les convaincre de rester dans les oasis.

Références

Ait Hamza M, Errahj M, 2025. [La dynamique des oasis-sud atlasiques du Maroc](#). *Alternatives Rurales* 10.

Alary P, 2024. [Les transformations socioéconomiques contemporaines en zones oasiennes, un « régime d'accumulation » singulier : le cas de la vallée du Todgha au Maroc. Essai](#). *Alternatives Rurales* 10.

Aoujil R, Faysse N, 2025. [Devenir agricultrice à Boudnib](#). *Alternatives Rurales* 10.

Belghazi A, Kadiri Z, Errahj M, Abdellaoui EL, Zein Taleb Z, Burte J, Faysse N, 2025.

[Perceptions des jeunes oasiens sur l'émigration et son potentiel pour le développement de la vallée du Todgha, Maroc](#). *Alternatives Rurales* 10.

Bossenbroek L, Ftouhi H, Berger E, Kadiri Z, 2024. [Femmes oasiennes au Maroc : actrices de la survie des oasis](#). *Cahiers Agricultures* 33: 33.

Chahid N, Zein Taleb Z, Errahj M, Faysse N, 2024. [Grille d'analyse des facteurs de performance des organisations de développement local : conception et test dans les oasis du Todgha au Maroc](#). *Alternatives Rurales* 10.

De Haas H, 2006. [Migration, remittances and regional development in Southern Morocco](#). *Geoforum* 37(4) : 565-580.

FAO, 2024. [Revitalisation des agroécosystèmes oasiens de Drâa-Tafilalet](#). Page accédée en mars 2025.

Haut-Commissariat au Plan, 2024. [Recensement Général de la Population et de l'Habitat \(RGPH\)](#).

Kadiri Z, Benmihoub A, Farolfi S, Khamassi F, Faysse N, 2022. [Making sense of on-going dynamics and innovations in oases and newly irrigated areas of North African arid regions: towards more sustainable development pathways](#). *New Medit* 5.

Khardi Y, Zein Taleb Z, Imache A et al., 2024. [Penser la gestion de l'eau à l'échelle territoriale dans les oasis du Maroc : le cas de Ferkla](#). *Alternatives Rurales* 10.

Sraïri MT, Amartini H. 2024. [Diversité des exploitations agricoles d'oasis de montagne : une analyse par le travail, les revenus et le couplage cultures/élevage](#). *Cahiers Agricultures* 33 : 17.

Sraïri MT, Marouani M, Julien L, 2024. [Défis et perspectives de l'élevage dans les oasis de montagne au Maroc : une rentabilité à la merci du climat](#). *Alternatives Rurales* 10.

Veyrac-Ben Ahmed B, Abdedayem S, 2017. [Oases in southern Tunisia. The end or the renewal of a clever human invention](#). In: Lavie E,, Marshall A (eds.), *Oases and globalization: ruptures and continuities*. Cham : Springer, pp. 3-16.

Yahya A, Zein Taleb Z, Errahj M, Larbi A, Faysse N, 2024. [Analyse de l'évolution des institutions et des règles de gestion collective de l'eau d'irrigation dans la vallée de Toudgha \(province de Tinghir\)](#). *Alternatives Rurales* 10.

Zein Taleb Z, Bensouda F, Errahj M, Belghazi A, Burte J, Faysse N, 2025. [Dispositifs de gestion des incendies dans les oasis de Toudgha \(province de Tinghir\) : l'enjeu d'une coordination inclusive pour une meilleure prévention](#). *Alternatives Rurales* 10.

Zein Taleb Z, Khardi Y, Lacombe G, Errahj M, Kuper M et al. 2024a. [Prendre soin de la nappe : quelles possibilités et quelles prédispositions des collectifs d'agriculteurs des oasis de Todgha Ferkla \(Maroc\) à installer des dispositifs de recharge de la nappe ?](#) *Alternatives Rurales* 10.

Zein Taleb Z, Kadiri Z, Errahj M, Kuper M, Burte J, Faysse N, 2024b. [Structures d'opportunités et leadership : analyse de l'action collective dans les oasis de la vallée de Todgha Ferkla \(Maroc\)](#). *Cahiers Agricultures* 33 : 23.



Penser la gestion de l'eau à l'échelle territoriale dans les oasis du Maroc : le cas de Ferkla

Yassine Khardi^{1,2}, Zeine Zein Taleb^{3,4}, Amar Imache⁵, Marcel Kuper², Sami Bouarfa², Ali Hammani¹, Guillaume Lacombe^{1,2}, Abdelilah Taky¹

¹ Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, Rabat, Maroc ; ² Université de Montpellier, CIRAD, L'institut Agro Montpellier, INRAE, UMR-G-EAU, Montpellier, France ; ³ Laboratoire LADSI, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Ain Chock- Université Hassan II de Casablanca, Casablanca, Maroc ; ⁴ Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès, Meknès, Maroc ; ⁵ Lien Social et Décision (Lisode), Montpellier, France.

Contact : ykhardi@gmail.com

Résumé

Dans les zones oasiennes du Maroc, l'agriculture a connu une extension très importante depuis 30 ans en dehors des oasis, basée principalement sur l'exploitation des eaux souterraines et stimulée par des politiques agricoles volontaristes. Les oasis et leurs extensions sont aujourd'hui confrontées à des pénuries d'eau conséquentes, accentuées par une irrégularité croissante des pluies et des crues. Un processus participatif, impliquant un panel mixte d'acteurs, a été mené en vue d'établir un diagnostic d'ensemble de la situation des ressources en eau dans la zone oasienne de Ferkla (Drâa-Tafilalet) et de coconstruire des solutions consensuelles pour une gestion durable de l'eau à l'échelle du territoire. Le diagnostic a permis d'identifier plusieurs indices démontrant le surdéveloppement voire la « fermeture » du bassin versant : relocalisation de l'usage de l'eau vers l'amont, déclin des niveaux piézométriques des nappes et conflits d'usages. Face à ces enjeux, nombreuses sont les initiatives individuelles et collectives pour augmenter l'offre en eau localement, identifiées par les participants. Celles-ci ont été mises en œuvre ou sont en cours de réflexion, mais elles restent localisées et tributaires d'interventions ailleurs dans le bassin versant. De l'avis général, un nouveau modèle de gouvernance de l'eau est à inventer pour assurer un avenir durable des oasis au Maroc. Ce modèle se baserait sur l'implication et la responsabilisation des usagers dans la gestion de l'eau. Cet article où une démarche participative a été déployée pour comprendre et apporter des propositions autour des enjeux de la gouvernance de l'eau dans les zones oasiennes se veut une contribution au débat national sur la gestion de l'eau.

Mots clés : oasis, eau, règles de gestion, processus participatif, co-construction, gestion durable de l'eau, Maroc

Introduction

La gestion de l'eau dans les zones oasiennes au Maroc est face à un double défi. D'une part, il y a eu une augmentation très forte de la demande en eau agricole dans un contexte de sécheresses répétitives, diminuant les apports d'eau. En effet, de nombreuses extensions agricoles ont vu le jour en dehors des oasis, basées principalement sur l'exploitation de l'eau souterraine par pompage. En parallèle, la demande en eau d'autres secteurs (eau potable, industries) a augmenté, accentuant la pression sur les ressources en eau. On assiste aujourd'hui à une course effrénée pour l'accès aux eaux de surface et souterraine dans les zones oasiennes (Khardi et al., 2023).

D'autre part, l'organisation de l'allocation et la mobilisation de l'eau se sont complexifiées ces dernières décennies. Les exploitations agricoles qui se sont développées moyennant le pompage des eaux souterraines représentent une forme d'individualisation de l'accès et de gestion des eaux souterraines contrairement aux oasis traditionnelles où les agriculteurs ont maintenu une maîtrise d'eau collective suivant l'Orf²³ (Ait Hamza, 1999), tout en l'adaptant au contexte actuel (Khardi et al., 2023). Par ailleurs, l'Etat a progressivement pris le contrôle des eaux de surface moyennant des barrages gérés par les agences de bassin hydraulique (ABH). Cela a remis en question des modes de gestion communautaires, qui avaient dans le passé permis de veiller sur la distribution de l'eau ou encore d'organiser l'interdiction de forages dans des zones de captation des khattaras (Lightfoot, 1996 ; Haddache, 2012). Pour pallier à cette

problématique, le Maroc a mis en exergue la gestion participative de l'eau, en particulier par la création des contrats de gestion participative impliquant l'ensemble des acteurs (Dionnet et al., 2020). En 2022, les premiers processus de contrats de nappe en zone oasienne ont vu le jour pour les nappes de Meski-Boudnib et de la plaine de Feija (Zagora)²⁴.

Face à l'augmentation de la demande en eau et aux changements des modes de gestion, cet article vise à contribuer à une réflexion sur la gestion de l'eau en territoire oasien. Basé sur un processus participatif impliquant les différents acteurs concernés par la gestion de l'eau dans la zone de Ferkla (Drâa-Tafilalet), l'article a pour objectif de faire un diagnostic partagé de la situation actuelle et de coconstruire des pistes de solutions pour une gouvernance de l'eau plus durable.

Zone d'étude

Le processus participatif s'est déroulé dans la zone de Ferkla dans la région de Drâa-Tafilalet. Cette zone s'étale sur une superficie d'environ 1 000 km² et regroupe trois communes territoriales à savoir : Ferkla El Oulia, le centre urbain de Tinejdad et Ferkla Es-soufla. Le territoire de Ferkla se trouve à l'aval du bassin versant du Todgha où la ressource en eau est de plus en plus captée en amont. Par ailleurs, la zone d'étude regroupe une diversité d'acteurs et de modes d'irrigation (collectif selon l'Orf, individuel par pompage et associatif suite à l'intervention de l'Etat) au sein du même territoire.

Le territoire de Ferkla, et par extension le bassin du Todgha, est délimité par deux

[participative de la nappe de Meski-Boudnib. Aujourd'hui Maroc.](#) (accessed 6.27.23).

²³ Les orf sont les « us et coutumes », dans le cas présent les règles traditionnelles de gestion communautaire de l'eau.

²⁴ Aujourd'hui Le Maroc, le 29/1/2022. [Sadiki et Baraka signent à Errachidia le contrat de gestion](#)

chaines de montagne ; le Haut-Atlas au nord et l'Anti-Atlas au Sud. La pluviométrie moyenne annuelle à l'échelle de ce bassin est inférieure à 130 mm et les écoulements de surface n'atteignent Ferkla qu'après des averses importantes qui dépassent les besoins et les prélèvements en amont. Les oasis de la zone sont principalement irriguées de manière collective par les khetaras, régies par l'Orf, et par l'épandage des eaux de crues, souvent sous forme associative, suite à l'intervention de l'Etat pour renforcer les infrastructures. Les oasis irriguées par les khetaras s'étalent sur une superficie d'environ 450 ha (Khardi et al., 2023). Des exploitations agricoles individuelles basées sur le pompage se sont développées en dehors des oasis (Figure 1). Les premières

exploitations agricoles individuelles ont vu le jour dans la zone d'El-Bour (zone auparavant réservée à la production céréalière par épandage des eaux de crues) dans les années 1980 selon nos enquêtes. Les stations de pompage recensées par l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole -Tafilalet (OMRVA-Tf) en 2021 sont d'environ 415. Ainsi, la superficie irriguée à l'échelle de Ferkla a plus que doublé entre 1984 et 2021 passant d'environ 1 580 ha à 3 730 ha (Khardi et al., 2023). Des rivalités dans l'accès à l'eau souterraine sont aujourd'hui relevées. Par exemple, certaines exploitations agricoles récentes pompent l'eau dans les aquifères qui alimentent les khetaras (Khardi et al., 2023).

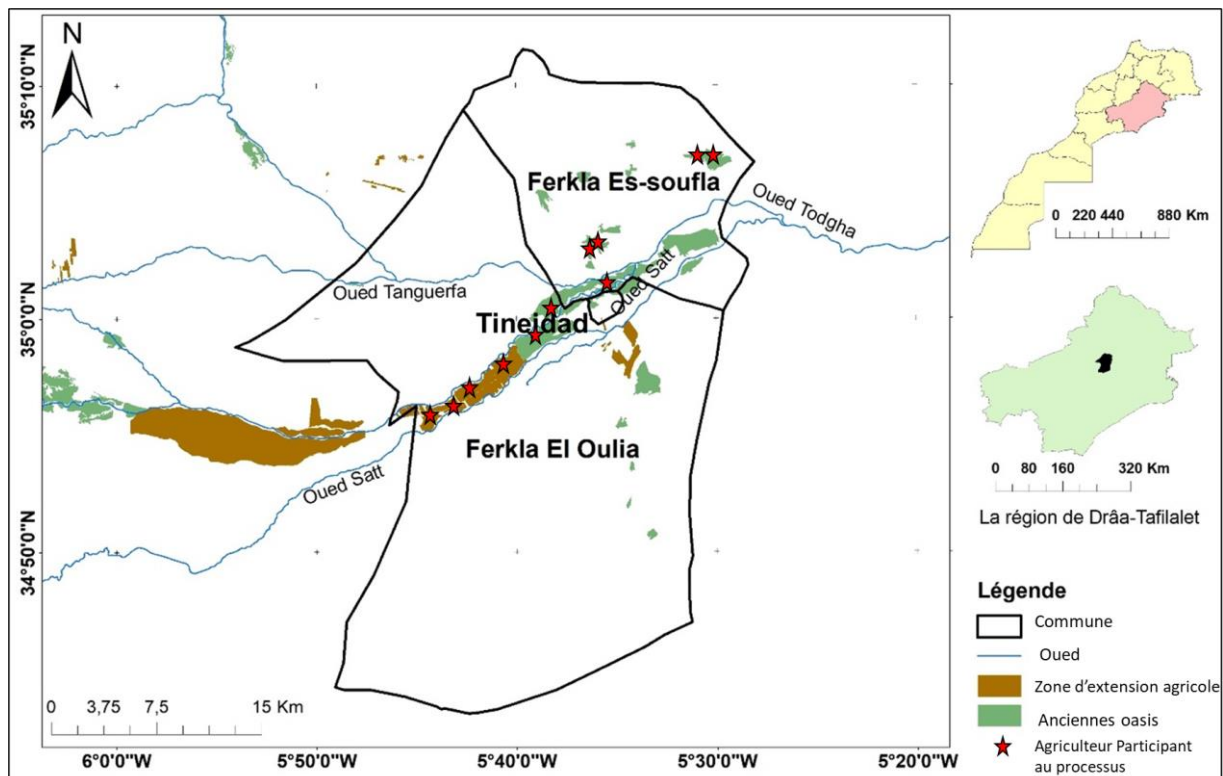


Figure 1. Carte de la zone de Ferkla

Méthodologie

Le processus participatif avait comme objectif de réunir un panel mixte d'acteurs qui exploitent ou gèrent la ressource en eau dans le territoire étudié afin de coconstruire des solutions consensuelles sur la gestion et l'exploitation de l'eau : agriculteurs, représentants institutionnels, membres des associations des irrigants et acteurs associatifs. Ce processus a été initié dans le cadre d'une thèse de doctorat et visait à regrouper une diversité de points de vue et d'intérêts, plutôt qu'une représentativité statistique des acteurs. Ce choix correspond à l'un des principes déontologiques de la participation en l'occurrence le volontariat et la propre motivation des acteurs pour participer au processus. Pour concevoir et enrichir nos ateliers participatifs, nous nous sommes inspirés des approches déployées par Faysse et al. (2014) et Ameur et al. (2015), qui ont entrepris des processus de concertation sur une ressource en eau surexploitée dans des contextes semi-arides. Plusieurs visites et discussions ont eu lieu sur le terrain avant l'organisation des ateliers participatifs afin de mieux connaître le territoire et les différentes pratiques entreprises pour pallier au manque d'eau d'irrigation. Cette démarche était nécessaire afin d'instaurer un climat de confiance avec les acteurs.

Avant de réunir un panel mixte des acteurs liés à la gestion de l'eau dans ce territoire pour la première fois, deux ateliers de préparation avec des agriculteurs ont eu lieu. Le premier atelier de préparation a été destiné aux agriculteurs des oasis où la gestion de l'eau d'irrigation est organisée de manière collective, et le deuxième aux agriculteurs des extensions agricoles qui ont tous un accès individuel à l'eau souterraine. La majorité des agriculteurs de la zone d'extension impliqués dans le processus sont originaires de cette

région oasienne (e.g. Ferkla, Todgha ou Alnif). Certains ont investi en agriculture grâce aux fonds issus de l'émigration. Ces ateliers visaient à mettre l'accent sur les logiques propres aux agriculteurs de chaque groupe pour leur permettre de structurer leurs idées pour les ateliers multi-acteurs. A la fin des ateliers de préparation, les agriculteurs ont joué le rôle de représentants des établissements étatiques. Ils se sont « mis dans la peau » des institutionnels afin de connaître leurs missions et leurs moyens et pour renforcer le lien de confiance entre l'ensemble des parties prenantes (Baldwin et Ross, 2012). Les agriculteurs ont participé activement aux ateliers et des discussions vives ont même eu lieu en marge des ateliers pour continuer le débat.

Pour amener les acteurs impliqués dans la concertation à coconstruire des solutions, nous les avons réunis dans trois ateliers multi-acteurs (Figure 2) pour dresser l'état des lieux et le diagnostic participatif de leur territoire (Dionnet et al., 2020). En plus des deux catégories d'agriculteurs, nous avons mobilisé des acteurs institutionnels (ORMVA-TF ; Agence Nationale pour Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA), Commune de Ferkla Essoufla et Agence de Bassin Hydraulique Guir-Ziz-Rhérès (ABH-GZR)) ce qui a permis d'apporter les connaissances techniques et juridiques sur la problématique de l'eau. Finalement, le rôle de la recherche a été mis en avant à travers la production de connaissances et l'apport des éléments de réflexion sur l'avenir du territoire, et par l'organisation du processus participatif. Les objectifs des ateliers étaient de : i) établir des liens de confiance entre l'ensemble des acteurs ; ii) créer une atmosphère de concertation fondée sur des faits ; iii) croiser des regards et des perceptions au sujet de la gestion de l'eau dans leurs territoires ; et iv) coconstruire des solutions sur la base d'un état des lieux et d'un diagnostic collectif. Nous avons mobilisé plusieurs outils de facilitation et

de concertation en l'occurrence les actions de brise-glaces, les dessins individuels et collectifs du territoire sur des supports vierges, la conception collective de l'arbre à problème de la question de l'eau et l'échelle de consensus²⁵.

L'ensemble des ateliers de terrain a été animé en arabe dialectal pour faciliter l'expression de tous les acteurs. Le lieu où s'est déroulé les ateliers a été soigneusement choisi en vue de garder une neutralité pour les agriculteurs et le personnel des institutions publiques. Les ateliers participatifs menés étaient basés sur la symétrie entre l'ensemble des participants. Cette symétrie stipule que tous les participants ont le même poids et se trouvent au même pied d'égalité. Lavigne - Delville (2011) montre que l'absence d'une approche basée sur la symétrie entre les « développeurs » et les « développés » dans les projets de développement induit des problèmes

méthodologiques et des interprétations discutables. A la fin de chaque atelier, nous avons demandé aux participants d'évaluer l'organisation et le déroulement des ateliers et de souligner les points à améliorer dans les ateliers futurs. Cette évaluation a été faite de manière anonyme. Ces ateliers ont eu lieu entre février et mai 2023. Neuf agriculteurs des anciennes oasis et 8 agriculteurs des extensions agricoles ont respectivement participé aux ateliers de préparation. Les trois ateliers multi-acteurs ont connu la participation de 4 acteurs institutionnels (1 représentant par institution étatique), de 3 agriculteurs de la zone d'extension agricole et de 8 agriculteurs des anciennes oasis dont 2 femmes. Certains agriculteurs peuvent appartenir à des associations de développement locales, des associations des usagers de l'eau agricole, ou des coopératives.

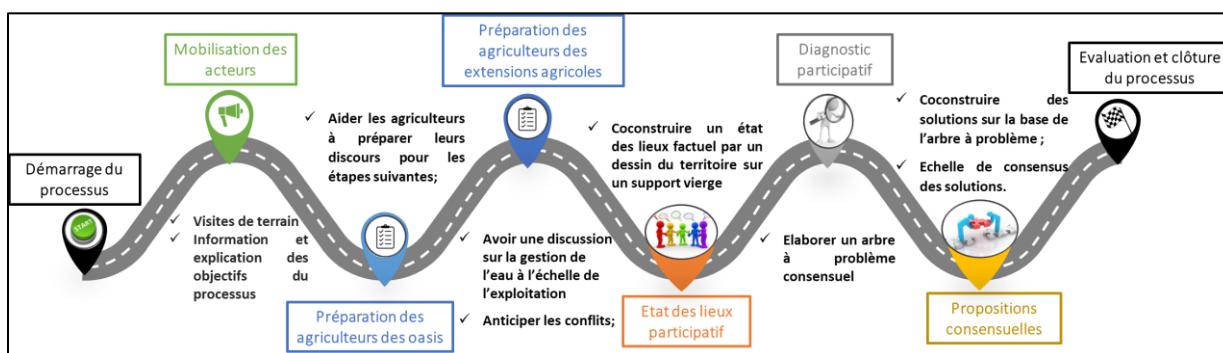


Figure 2. Schéma des étapes principales du processus participatif

²⁵ Ces outils sont expliqués et détaillés dans le guide de concertation territoriale et de facilitation et le guide d'orientation pour une gestion

participative et contractuelle de l'eau au Maroc [accessible en ligne](#) .

Résultats

Une démarche symétrique au service d'une réflexion collective sur un nouveau modèle de gestion de l'eau

Une charte collective a été coconstruite à la fin de l'atelier de l'état des lieux où le panel mixte des acteurs a été réuni pour la première fois afin d'organiser et de cadrer les ateliers d'après (Tableau 1). Lors de cet atelier d'état des lieux, les participants ont été amenés à travailler en groupe et par conséquent leurs connaissances et leurs visions ont été croisées. De ce fait, ils se sont mis d'accord sur la nécessité de respecter les propositions et les idées d'autrui, d'éviter d'interrompre les autres, de respecter l'horaire de démarrage des ateliers et de prendre en considération les résultats des ateliers dans l'avenir.

Tableau 1. Charte établie avec les participants pour guider et organiser le processus participatif

1.	S'engager à être présent dans toutes les étapes du processus participatif ;
2.	Respecter les avis ou les idées des autres participants ;
3.	Écouter les interventions d'autrui ;
4.	Respecter l'heure de l'atelier ;
5.	Prendre en compte les résultats des ateliers

Au final, l'ensemble des résultats obtenus notamment l'état des lieux, le diagnostic et les solutions résultent d'une co-construction

²⁶ S'il est aujourd'hui communément admis que « tout pompage d'eau souterraine a un impact sur les autres utilisateurs et environnements existants », la surexploitation de la nappe est souvent évoquée lorsque les prélèvements depuis

collective et d'une discussion avec tous les intervenants mobilisés dans les ateliers.

Des ateliers participatifs qui révèlent la fermeture du bassin versant

Lors des ateliers de l'état des lieux et du diagnostic participatif, plusieurs problèmes en lien avec la situation hydrique actuelle des oasis ont été évoquées (Figure 3). Parmi les problèmes évoqués, on note le manque et l'irrégularité des précipitations, la surexploitation de la nappe²⁶, la baisse des niveaux piézométriques²⁷, la multiplication des forages illégaux et les problèmes de salinité. Ces problèmes ont été classés collectivement en quatre groupes homogènes (Figure 3). A ces problèmes s'ajoute la méconnaissance du potentiel réellement existant des eaux souterraines de la zone. Les problèmes soulevés sont typiquement les symptômes d'un bassin versant fermé : « *Lorsque l'offre en eau n'est pas suffisante pour satisfaire la demande en termes de qualité et de quantité d'eau dans le bassin et à l'embouchure, pendant une partie ou la totalité de l'année, on dit que les bassins sont en train de se fermer* » (Molle et al., 2013 : 589).

Certains participants considèrent que leurs oasis sont impactées par une situation d'anarchie causée par le développement des puits et des forages individuels. Une oasienne a annoncé : « *à cause de la multiplication des puits, notre oasis n'est plus verte comme auparavant* ». Par ailleurs, les jeux de rôle ont permis de cerner la perception des agriculteurs vis-à-vis des eaux souterraines. Ils expriment la nécessité de partager une ressource qui ne

cette nappe dépassent sur la durée les apports d'eau qui la rechargent (Molle, 2023).

²⁷ Le niveau piézométrique est le niveau libre de l'eau observé dans un puits ou dans un forage par rapport à un niveau de référence.

devrait jamais être accaparée par des individus, mais en même temps ils rendent compte de la difficulté du partage d'une ressource loin de la surface : « Les ressources souterraines sont un don divin, personne ne peut les monopoliser

toute seule...ces eaux ne peuvent pas être réparties comme les eaux d'un oued ou d'une séguia, chacun prend ce que lui a été alloué par Dieu».

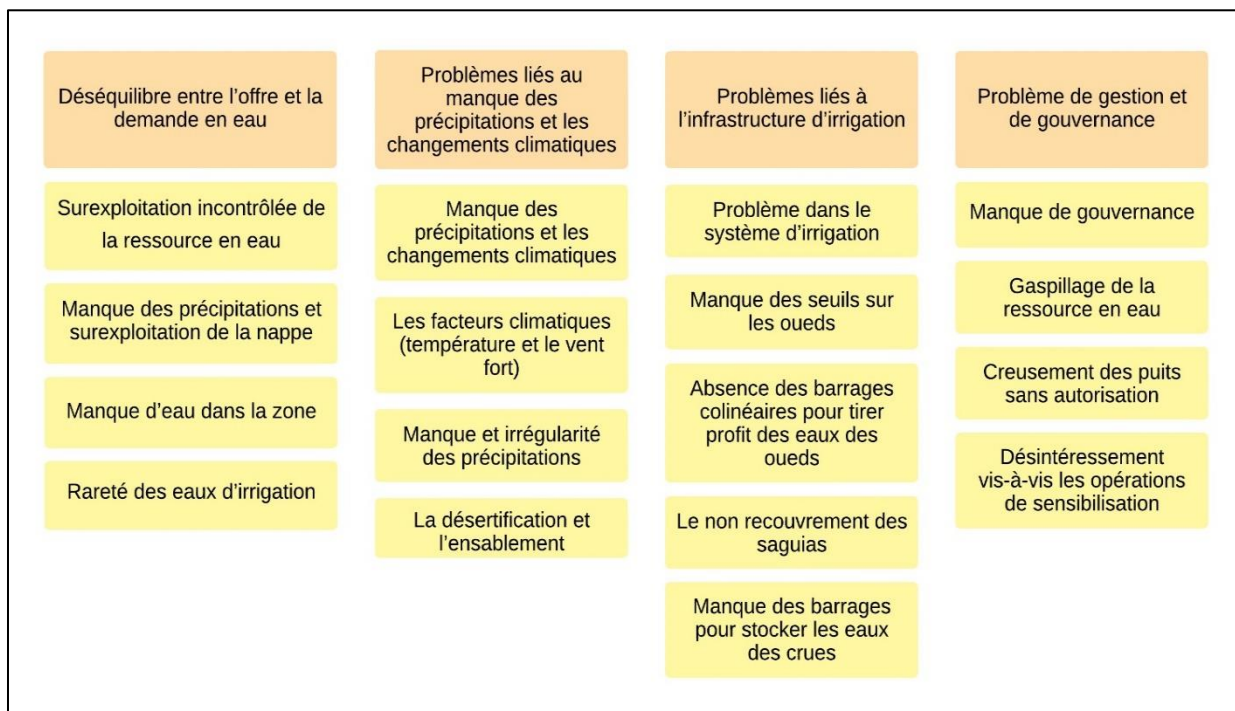


Figure 3. Les problèmes liés à l'eau dans la zone et inventoriés lors de l'atelier du diagnostic participatif

Un cheminement depuis les problèmes d'infrastructures aux problèmes de gouvernance et de gestion de l'eau

Lors des ateliers de préparation (Figure 2), les agriculteurs des oasis ont soulevé plusieurs problèmes liés à l'eau : i) surexploitation de la nappe par le pompage à énergie solaire, ii) creusement illégal des puits et des forages, iii) faible exploitation et valorisation des terres agricoles, iv) réseau d'irrigation par les eaux de crues insuffisamment aménagé, et v) absence des puits et des forages collectifs. Ils indiquent ainsi que les activités agricoles dans les oasis

sont menacées par une multiplication de puits et forages permettant un accès individuel à l'eau souterraine. Pour maintenir leur accès à l'eau, ils proposent que l'État investisse dans des forages collectifs au profit des oasis.

Quant aux agriculteurs des extensions agricoles, ils affirment un manque généralisé d'eau et une méconnaissance des besoins réels des palmiers dattiers et des techniques d'économie d'eau à l'échelle de leurs exploitations. D'après ces agriculteurs, la solution face à cette situation de déficit en eau souterraine est de construire de grands et de petits barrages à usage agricole. « S'il y avait un barrage, on aurait bénéficié des eaux de crues toute l'année pour irriguer nos exploitations

agricoles » déclare un agriculteur de la zone d'extension 'El-bour'. La réalisation d'un barrage équivaut donc à leurs yeux à la création d'une nouvelle ressource avec de l'eau disponible toute l'année.

De manière générale, les agriculteurs des oasis et des extensions agricoles affirment la régression de l'offre en eau d'irrigation. Ils affirment à l'unanimité que l'une des causes de cette régression est le développement du pompage des eaux souterraines. Ils essaient parfois d'externaliser le problème. Un agriculteur des extensions agricoles, par exemple, considère que le pompage dans les extensions n'est pas la cause de la pénurie d'eau dans les anciennes oasis : « *Pourquoi vous accusez les agriculteurs d'El-Bour d'assécher les oasis ? Qui a pris l'eau d'El-Bour à son tour ?* »

Ils ont tous suggéré que la mise en place des ouvrages et des infrastructures d'irrigation résoudrait les problèmes d'eau dans leurs oasis et exploitations agricoles. D'un côté, les agriculteurs des oasis sont à la recherche des ouvrages d'irrigation collective comme des seuils de recharge de la nappe et d'épandage des eaux de crues, des séguias et des forages collectifs. De l'autre côté, les agriculteurs des extensions agricoles souhaitent bénéficier des eaux de surface moyennant des barrages afin de pallier au manque d'eau souterraine.

Pendant l'atelier de diagnostic participatif, les problèmes annoncés par l'ensemble des participants, à la fois par les agriculteurs des oasis et des extensions agricoles, ont été classés dans un arbre à problème autour du constat central d'un « déséquilibre entre l'offre en eau disponible et la demande ». Quatre problèmes principaux ont été sélectionnés consensuellement comme étant les causes majeures de ce constat. Ces problèmes sont le manque de précipitations et le changement climatique, les problèmes de gestion et de gouvernance, le manque généralisé

d'infrastructures d'irrigation et d'autres problèmes divers (Figure 4).

Certains participants ont souligné l'importance et la nécessité de se focaliser sur les problèmes de gestion et de gouvernance de l'eau. « *Les problèmes de gestion et de gouvernance responsabilisent tout le monde, l'Etat et les usagers de l'eau* » annonce un agriculteur d'une exploitation agricole. Les différents problèmes ont donc été attribués à différents acteurs : les administrations et des établissements étatiques ; les exploitants de la ressource en eau ; des problèmes de gestion à responsabilité partagée entre l'administration et les usagers de la ressource en eau.

Le choix de développer ces problèmes de gestion et de gouvernance ne reflète en aucun cas un délaissement ou un changement de perception vis-à-vis de l'importance du manque d'infrastructures d'irrigation aux yeux des agriculteurs. Il s'agit d'une transition du débat sur l'eau depuis l'échelle locale, c'est-à-dire l'oasis et exploitation agricole (ou extensions agricoles) vers l'échelle du territoire. Par exemple, pour les oasiens le sur-pompage dans les extensions agricoles a occasionné le déclin du débit des khattaras. En d'autres termes, une réallocation de l'eau des oasis vers les extensions serait en cours (Figure 4).

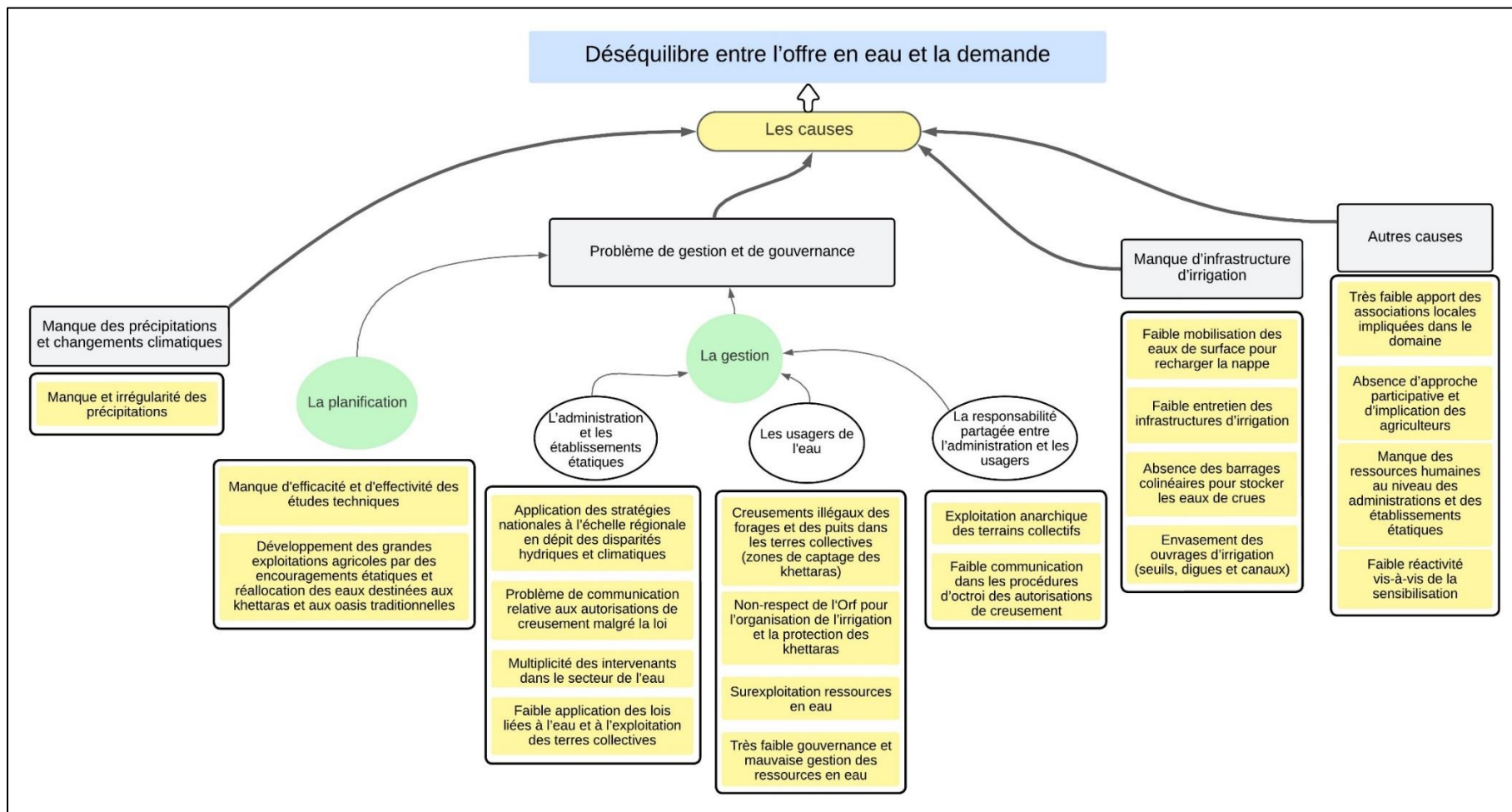


Figure 4. L'arbre à problème établi sur la base du constat d'un déséquilibre entre l'offre en eau disponible et la demande

Une multitude de tentatives à l'échelle locale pour faire face au manque d'eau

Les visites de terrains et les discussions avec les participants pendant et en marge des ateliers participatifs ont permis d'identifier une multitude d'initiatives pour faire face au manque d'eau d'irrigation dans la zone de Ferkla. Ces tentatives sont généralement mises en place de manière individuelle ou dans des petits collectifs. Plusieurs agriculteurs exercent ainsi le captage des eaux de crues ou des eaux pluviales pour la recharge de la nappe et l'irrigation de leurs parcelles (Photos 1).

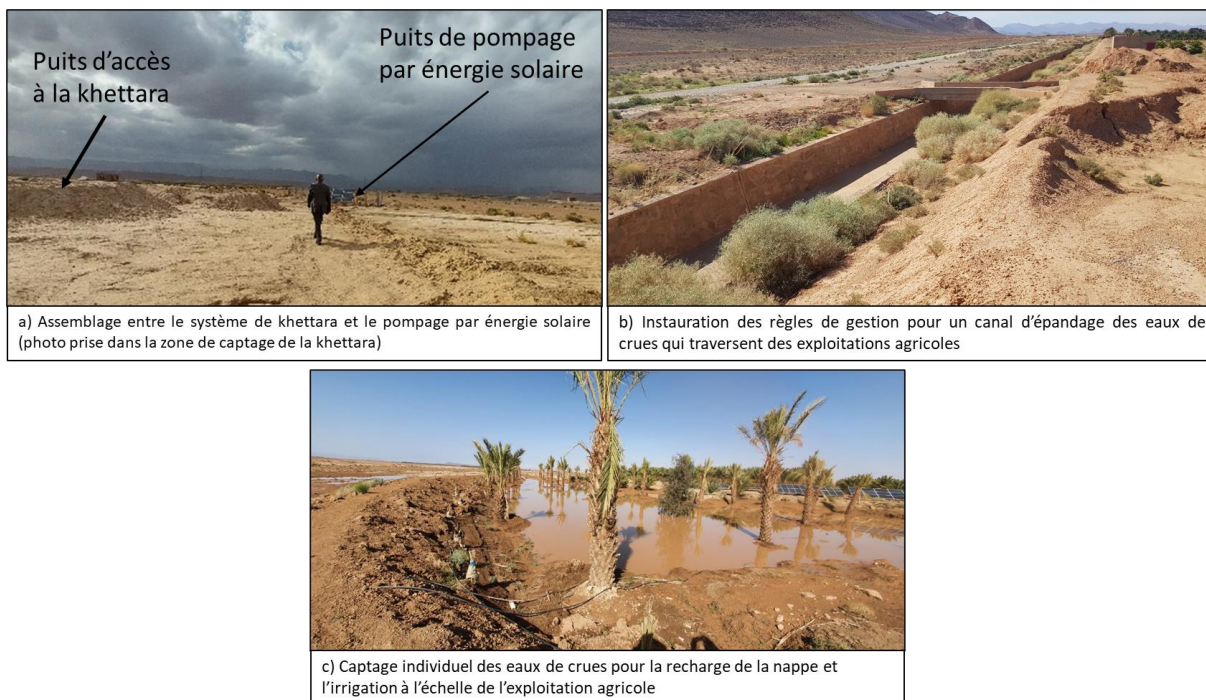
D'autres agriculteurs s'organisent de manière collective pour renforcer l'apport en eau des khattaras par pompage solaire dans ce qu'on peut qualifier comme une course vers l'eau souterraine (Photos 1 ; Khardi et al., 2023). Ainsi, nous avons remarqué que l'emplacement des forages exploités par pompage peut être modifié pour aller « chercher » la nappe vers l'amont afin de pallier à la baisse du potentiel en eau souterraine.

D'autres stratégies concernent la réduction de la superficie irriguée, se concentrer sur l'irrigation du palmier dattier, ou encore multiplier les forages ou approfondir les puits.

A la fin des ateliers participatifs, une discussion avec quelques participants a permis de mettre en lumière une expérience imminente d'organisation collective des agriculteurs des extensions agricoles. Ces agriculteurs, qui exploitaient les eaux souterraines individuellement, cherchent actuellement à instaurer des règles pour gérer et exploiter collectivement un canal d'épandage de crues installé par l'Etat (Photos 1) pour avoir une deuxième source d'eau.

Pour une implication de la population locale dans toutes les décisions et les projets liés à l'eau dans la zone

Pendant les ateliers, les participants ont eu l'occasion de travailler en groupe pour aboutir à des résultats consensuels et collectifs (Photos 2). Ils ont également dépassé les tentatives individuelles pour proposer la généralisation de plusieurs solutions et propositions collectives à l'échelle de tout le territoire. Parmi les propositions, on note la mise en place des forages collectifs dans les zones d'extensions, la négociation des parts d'eau souterraine et la mise en place des compteurs à l'échelle des forages et puits individuels et une réinstauration innovante des droits et des lois coutumières de l'eau – l'Orf - à l'échelle de tout le territoire (Tableau 2).



Photos 1. Tentatives observées pour renforcer l'offre en eau dans les oasis de Ferkla

La majorité des participants ont mis le doigt sur la nécessité d'améliorer la gestion ancestrale des terres et des droits d'eau. Ils perçoivent que le modèle actuel de gestion des terres et des eaux pose plusieurs contraintes (telles que le tour d'eau figé et morcellement des terres et des droits d'eau par héritage). Ils proposent de reconsidérer le rôle des Jemâas et de rénover les procédures juridiques et les

règles de gestion ancestrale des droits d'eau pour répartir l'eau selon les superficies cultivées. Les participants ont également proposé d'impliquer les « Nayb » des terrains collectifs (c'est-à-dire les représentants légaux des collectivités ethniques et terres collectives) pour faciliter la communication avec les populations des Ksars (Tableau 2).



Photo 2. Etape de dessin sur des supports vierges en sous-groupes par les participants lors de l'atelier de l'état des lieux participatif mené à Tinejdad.

Tableau 2. Echelle de consensus de quelques solutions proposées par les participants

Solutions proposées	Echelle de consensus (11 participants ont participé à cette activité)			
	Je porte	J'appuie	Je peux vivre avec	Je mets mon veto
Solutions relatives à la gestion de la ressource en eau				
Apporter des solutions innovations pour améliorer la gestion ancestrale des droits d'eau (« Aster ») en se basant sur la participation des agriculteurs	7	0	0	0
Implication des « Nayb » des terrains collectifs pour faciliter la communication avec les populations des Ksars et utiliser des points de diffusions de l'information (Ecole, Mosquée...) et / ou utiliser les réseaux de sociaux	4	5	0	0
Considérer l'eau (de surface et souterraine) comme un bien commun et agir sur cette base	2	5	0	0
Adaptation des AUEA avec les spécificités sociales de la zone et prendre en compte le « Orf »	1	3	1	0
Application et adaptation des lois sur l'eau (renforcement des actions de la police de l'eau...)	2	2	1	0
Des propositions d'amélioration de l'infrastructures d'irrigation				
Implication de l'Etat dans les travaux d'entretiens des grands ouvrages hydrauliques (Couts d'entretien très élevé pour la population)	3	8	0	0
Implication de la population locale dans les études techniques primaires de réalisation des ouvrages hydrauliques	2	6	2	0
Prise d'initiative par les agriculteurs individuellement ou collectivement pour entretenir les ouvrages hydrauliques	4	5	0	0
Construction des seuils de recharge de la nappe, barrage et digue de dérivation selon le besoin et les spécificités de la zone	3	5	0	0
Adopter des approches innovantes pour résoudre le problème d'envasement des ouvrages de recharge notamment l'implication de la commune pour exploiter et valoriser la vase	2	5	0	0
Implication de la population lors de la réalisation des ouvrages hydrauliques et assurer une gestion collective de ces ouvrages	2	5	0	0
Des solutions liées à la gestion de la demande				
Arrêter les cultures consommatrices en eau et se baser essentiellement sur le palmier dattier en agriculture	4	4	1	0
Mise en place des compteurs à l'échelle des exploitations agricoles et apporter une dotation d'eau gratuite aux agriculteurs basée sur une étude. Une tarification de l'eau est applicable en cas de dépassement de la dotation gratuite	3	5	1	0
Arrêter l'extension des superficies agricoles	0	6	1	0
Mise en place des forages collectifs équipés par des compteurs dans les zones d'extensions agricoles	1	4	1	0
Des solutions en lien avec le foncier irrigué				
Mise en place d'une gestion sociale de l'eau et des terres ; rénovation des procédures juridiques pour la répartition de l'eau selon les superficies cultivées	1	5	0	0

L'une des propositions soulevées pendant la co-construction des solutions est l'implication de la population locale (agriculteurs et riverains) dans toutes les décisions et les projets liés à l'eau dans le territoire. D'un côté, les participants ont évoqué la non prise en compte des savoirs et des besoins de la population lors de la conception et de la mise en place de certains ouvrages hydrauliques. Il s'agit par exemple de valoriser leur connaissance des zones avec des potentiels d'infiltration importants depuis l'oued, éloignement entre ces ouvrages et les collectifs des agriculteurs qui peuvent à la fois bénéficier de l'effet de ces ouvrages et d'assurer leurs travaux d'entretien. D'un autre côté, le diagnostic participatif a mis le point sur les limites des études techniques standards qui sont souvent transposées depuis d'autres contextes non-oasiens. Les participants faisaient référence, par exemple, à l'encouragement de l'extension agricole basée sur le pompage des eaux souterraines moyennant des subventions étatiques dans ce contexte oasien. D'après les participants, ces études ne prennent pas en compte la vision des agriculteurs et les spécificités du territoire oasien (rareté de l'eau ; compétition entre les oasis et les extensions).

A l'unanimité, les participants (agriculteurs et institutionnels) perçoivent que l'entretien des grands ouvrages hydrauliques (les digues d'épandage des eaux de crues et de recharge et les canaux de transfère d'eau) relève de missions de l'Etat vu que ses couts sont très élevés. En contrepartie, les agriculteurs des oasis et des extensions agricoles peuvent prendre l'initiative de manière individuelle ou collective pour entretenir certains ouvrages d'irrigation. En somme, les solutions coconstruites peuvent être classées entre : i) des solutions relatives à la gestion avec différents niveaux de responsabilité (de l'Etat, des usagers et partagée entre l'Etat les agriculteurs et associations), ii) des

propositions d'amélioration de l'infrastructures d'irrigation, iii) des solutions liées à la gestion de la demande, et iv) des solutions en lien avec le foncier irrigué (Tableau 2).

Discussion et conclusion

Le processus participatif montre qu'en dépit des efforts institutionnels et organisationnels existants, les oasis du Maroc connaissent des difficultés et des contraintes liées à la gouvernance de l'eau qui mènent, d'après le panel mixte des acteurs mobilisés, à un déséquilibre considérable entre l'offre en eau disponible et ses usages. Les solutions mises en place par les agriculteurs de manière individuelle ou en petit collectif permettent de renforcer l'offre en eau voire pallier au manque d'eau localement sans tenir compte des autres usages de l'eau à l'échelle du bassin versant. Les tentatives menées jusqu'à présent manquent d'une vision d'ensemble sur tout le bassin versant et reflètent une course effrénée vers les eaux à l'échelle du territoire oasien.

Dans les premiers ateliers, les participants affirmaient l'existence d'une situation d'anarchie, entraînant un déclin de la nappe, une exclusion de certains agriculteurs, et in fine un sentiment d'insécurité et d'incertitude pour l'avenir du territoire. Lors du dernier atelier, ils ont proposé des solutions collectives à généraliser sur tout le territoire. Une proposition concrète a émergé pour mettre fin à un accès individuel à la nappe dans les extensions par la mise en place de forages collectifs dotés de compteurs. Cette solution permettrait de mieux raisonner les usages de l'eau. En outre, le souhait d'une rénovation des procédures juridiques et des règles ancestrales des droits d'eau qui ne peut être atteinte qu'avec une reconsidération du rôle des Jemâas a été évoquée par les participants.

Certaines Jemâas sont encore fonctionnelles dans la zone et pourraient être mobilisées.

Le processus participatif a été une occasion d'un changement d'angle d'analyse des agriculteurs depuis un discours appelant à plus d'infrastructures d'irrigation vers un discours de gestion de l'eau à l'échelle du territoire. Issus de ce territoire ou y ayant vécu longtemps, les institutionnels participants sont conscients des disparités présentes : une agriculture dans les anciennes oasis à faible rentabilité et une agriculture individuelle dans les extensions à forte consommation d'eau. Ils sont également conscients des objectifs et des plans de développement centralisés, qui sont parfois en contradiction avec le contexte de rareté de l'eau dans ce territoire.

La mise en place des compteurs, l'interdiction de l'extension agricole et des cultures consommatrices en eau et la rénovation des règles ancestrales de gestion de l'eau et des Associations d'Usagers d'Eau Agricole (AUEA) sont des propositions qui reflètent une transition d'une vision de développement de l'offre à une volonté individuelle et/ou collective des participants à établir l'équilibre entre la ressource en eau disponible et ses usages.

D'un autre côté, on note une correspondance entre les causes du déséquilibre entre l'offre et la demande en eau évoquées par les participants (Figure 4) et les solutions d'amélioration proposées (Tableau 2). Les participants ont proposé des solutions liées à la gestion qui relèvent de la responsabilité de l'Etat et de la population oasienne ; ils ont aussi apporté des éléments de solutions aux problèmes d'infrastructure et de développement de l'offre. De manière générale, la gouvernance de l'eau invite à dépasser l'approche purement technique de la gestion de l'eau pour prendre en compte les facteurs humains et environnementaux (Bakker et Morinville, 2013).

L'ensemble des propositions coconstruites dans les ateliers participatifs suggère la nécessité de concevoir et de mettre en place un nouveau modèle de gouvernance de l'eau dans le territoire oasien. En effet, la gestion communautaire ou associative (par exemple d'une khattara ou d'un réseau d'épandage des eaux de crues) assure une gestion très localisée de l'eau. Cette gestion est impactée par les autres décisions prises ailleurs dans le bassin notamment le pompage depuis la nappe alimentant ces oasis ou la construction d'un barrage à leurs amonts. De l'autre côté, une gestion centralisée est confrontée au manque des outils et du capital humain pour assurer l'exploitation de la ressource suivant les règles et les lois établies (par exemple, pour lutter contre le pompage illicite, interdire le pompage dans les zones de captages des khattaras, assurer le bon fonctionnement des ouvrages d'épandage des eaux de crues et de recharge de la nappe). En outre, peu de données sur les ressources en eau et sur les usages sont disponibles et partagées entre parties prenantes. Par exemple, les données collectées par l'Agence de Bassin ne sont pas connues des usagers, ce qui rend compliquée une vision du partage de l'eau au-delà du local.

Ainsi, la gestion concertée de la ressource en eau qui repositionne les usagers de l'eau en l'occurrence les Jemâas, les AUEAs, les agriculteurs des extensions dans l'arbitrage et la gestion de l'eau à l'échelle d'une nappe exploitée collectivement s'avère une alternative au modèle actuel de gestion des eaux dans les oasis - centralisé à l'échelle du bassin et à la fois communautaire à l'échelle locale - qui a montré ses limites.

En effet, la gestion participative propose un modèle de gestion intermédiaire (Dionnet et al., 2020). Ce modèle devrait être basé sur la concertation et l'implication des usagers comme étant des partenaires dans la gestion de la ressource en eau. Les solutions proposées

par les participants au processus peuvent être toutes incluses dans un modèle de gestion intermédiaire de l'eau dans leur territoire oasien. Par ailleurs, les savoirs des communautés (connaissances sur l'hydrogéologie de la zone, les règles d'arbitrage et de partage de l'eau) devraient être reconnus et valorisés. L'implication des populations (les agriculteurs et la société civile) dans la prise de décision et leur responsabilisation reflètent la transition d'une gestion centralisée à une gestion concertée des ressources en eaux, ce qui s'inscrit dans le concept de gouvernance de l'eau au sens large (Sehring, 2009).

Pour évoluer collectivement vers un nouveau modèle de gouvernance de l'eau dans le contexte oasien, l'Etat - à travers ses institutions - pourrait assurer le rôle de stabilisateur et/ou accélérateur des projets collectifs basés sur la concertation surtout que le cadre institutionnel et juridique, les outils et étapes nécessaires pour entreprendre la démarche participative sont élaborés et documentés au Maroc.

Remerciement

Ce processus participatif a été réalisé dans le cadre du projet MASSIRE (2019-2024, www.massire.net), financé par le Fonds International de Développement Agricole et les institutions partenaires.

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des participants au processus participatif. Nous remercions également l'ORMVA-Tf, l'ABH-GZR, l'ANDZOA et la Préfecture d'Errachidia qui ont facilité la réalisation de ce processus.

Références

Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhéris, 2014. *Etude de délimitation des périmètres de sauvegarde et d'interdiction des têtes des khattaras au niveau de la province d'Errachidia, Rapport de la mission 3.*

Aït Hamza M, 1999. *Mobilité socio-spatiale et développement local au Sud de l'Atlas marocain (Dadès-Toudgha)*. Ed. Verlag, Passau, Allemagne.

Ameur F, Quarouch H, Dionnet M, Lejars C, Kuper M, 2015. [Outiller un débat sur le rôle des jeunes agriculteurs dans une agriculture en transition dans le Saïss \(Maroc\)](#). *Cahiers Agricultures*, 24, 363–371.

Bakker K, Morinville C, 2013. [The governance dimensions of water security: a review](#). *Philosophical Transactions of the Royal Society A Mathematical, Physical and Engineering Sciences*, 371.

Baldwin C, Ross H, 2012. Bridging Troubled Waters: Applying Consensus-Building Techniques to Water Planning. *Society & Natural Resources*, 25, 217–234.

Lavigne Delville P, 2011. [Pour une anthropologie symétrique entre « développeurs » et « développés »](#). *Cahiers d'études africaines*, 51, 491–509.

Dionnet M, Imache A, Barbe A, Chaouni M, Berjamy B, Haering M, Fririka A, 2020. [Guide d'orientation pour une gestion participative et contractuelle de l'eau au Maroc](#). Lisode, GIZ et Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau.

Faysse N, Rinaudo JD, Bento S, Richard-Ferroudji A, Errahj M, Varanda M, Imache A, Dionnet M, Rollin D, Garin P, Kuper M, Maton L, Montginoul M, 2014. [Participatory analysis for adaptation to climate change in Mediterranean agricultural systems: possible](#)

[choices in process design.](#) *Regional Environmental Change*, 14, 57–70.

Haddache M, 2012. [Savoirs hydrauliques et mutations socioéconomiques dans l'oasis de Toudgha \(Sud-Est, Maroc\).](#) *Asinag*, 7, 111-122.

Khaldi Y, Lacombe G, Kuper M, Taky A, Bouarfa S, Hammani A, 2023. [Pomper ou disparaître : le dilemme du renforcement des khattaras par le pompage solaire dans les oasis du Maroc.](#) *Cahiers Agricultures*, 32, 1.

Lightfoot DR, 1996. [Moroccan khattara: Traditional irrigation and progressive desiccation.](#) *Geoforum*, 27, 261–273.

Molle F, Wester P, Hirsch P, Jensen JR, Murray-Rust H, Paranjpye V et al., 2013. [River basin development and management. Chapter 16.](#) In Molden D, *Water for food water for life: A comprehensive assessment of water management in agriculture.* Routledge, p. 585-624

Molle F, 2023. [Aquifer Recharge and Overexploitation: The Need for a New Storyline.](#) *Groundwater*, 61, 293–294.

Sehring J, 2009. [Path Dependencies and Institutional Bricolage in Post-Soviet Water Governance.](#) *Water Alternatives*, 2(1), 61-81.



Défis et perspectives de l'élevage dans les oasis de montagne au Maroc : une rentabilité à la merci du climat

Mohamed Taher Sraïri¹, Moussaab Marouani¹, Lionel Julien²

¹ Institut Agronomique et Vétérinaire (IAV) Hassan II, Département des Productions et Biotechnologies Animales, Rabat, Maroc ;

² UMR SELMET, Université de Montpellier, CIRAD, INRAE, Institut Agro, Montpellier, France. Contact : mt.srairi@iav.ac.ma

Résumé

Au Maroc, l'élevage demeure une activité fondamentale dans les réalisations du secteur agricole, encore plus dans les zones arides et semi-arides. En vue d'en évaluer les performances technico-économiques et leurs facteurs de variation, cette étude a été réalisée sur un échantillon de 35 exploitations agricoles dans les oasis de montagne au Maroc (communes de M'semrir et Tilmi - Haut Atlas central -). Cet échantillon reflète la diversité des situations locales, avec une répartition entre exploitations transhumantes et sédentaires situées à plus de 1 900 mètres d'altitude. Les résultats révèlent une forte mobilisation de la main-d'œuvre familiale pour les travaux d'astreinte, représentant près de 97,8 % du total des heures de travail liées au troupeau. Le temps dédié à ce travail varie significativement entre les élevages sédentaires et transhumants, avec en moyenne respectivement 98,5 et 436,5 jours par an. L'autonomie fourragère, évaluée à environ 47 % en moyenne, est dépendante de la surface agricole utile et la taille du cheptel. Les taux de reproduction (mise-bas et avortement) et de mortalité reflètent des contraintes importantes pour le développement de l'élevage dans la zone d'étude. Ils mettent en exergue l'impact de la sécheresse, des insuffisances alimentaires et de l'éloignement des éleveurs de leur troupeau. En termes de revenus, l'élevage génère en moyenne 1 545 DH par Unité de Gros Bétail (UGB). La rémunération du travail en élevage varie considérablement entre les éleveurs sédentaires et transhumants, avec une moyenne journalière de 48 DH, inférieure au salaire minimal agricole garanti (SMAG). Ces résultats soulignent une situation vulnérable, exacerbée par les effets du changement climatique, qui compromettent l'attractivité du travail en élevage en zone de montagne. La limitation des ressources naturelles impacte sérieusement la résilience de l'élevage et la création d'opportunités d'emploi décent. Des actions concertées sont nécessaires pour renforcer la durabilité de l'élevage dans ces régions et assurer des moyens de subsistance viables pour les communautés locales.

Mots clés : méthode « 12 MO », oasis de montagne, paramètres démographiques, rentabilité, travail

Introduction

Les oasis de montagne sont des espaces caractérisés par de réelles contraintes pour la pratique de l'agriculture : foncier exigü, aridité prononcée, enclavement et éloignement des marchés, etc. Les populations locales sont cependant fortement attachées à l'agriculture, symbole d'appartenance à leur territoire. La pratique simultanée de la polyculture et de l'élevage, nécessite d'importants volumes de travail (Sraïri et Naqach, 2022), dans un contexte où la mécanisation est généralement très limitée. L'élevage pratiqué à l'intérieur et/ou en marge des oasis de montagne revêt des rôles fondamentaux dans l'exploitation des atouts du territoire : ressources alimentaires dans de vastes parcours avoisinants, mise en valeur des résidus des cultures, restitution de fertilité aux parcelles par les épandages de fumier, contrôle des territoires, etc. (Bourbouze, 1999 ; Sraïri, 2015).

Cet élevage est cependant fortement impacté par les effets du changement climatique, compliquant davantage la mobilité des troupeaux : le nomadisme est en voie de disparition, et ce, à l'échelle mondiale (Scoones, 2022), et la transhumance saisonnière régresse (Alary et al., 2022 ; Akasbi et al., 2012). L'épisode actuel d'inflation mondialisée amplifie les contraintes sur l'élevage des oasis de montagne, en augmentant significativement les prix des intrants utilisés : énergie fossile pour la mobilité des troupeaux, aliments de complémentation lors des périodes de soudure, etc. Combinée aux impacts du changement climatique (moins de précipitations et davantage de phénomènes climatiques extrêmes comme de longues périodes de sécheresse aigüe ou des épisodes de neige subite), l'inflation accentue les difficultés économiques réduisant d'autant l'attractivité de l'élevage. En outre, ce dernier

demeure fortement consommateur de travail quotidien : une astreinte incontournable pour l'ensemble des soins à prodiguer aux animaux, tels que le gardiennage, la distribution des aliments, la traite, etc. (Cournut et al., 2018).

Face à ces défis pour l'élevage dans ces zones oasiennes de montagne, il est important d'en caractériser les performances techniques et économiques, car celles-ci conditionnent son attractivité pour les éleveurs, notamment pour les plus jeunes générations. Cet élevage se caractérise par une orientation principale vers le croît (la production d'animaux vivants) et le recours aux méthodes d'analyse de sa dynamique démographique est fondamental. Au vu de toutes ces évolutions rapides, l'objectif de cette étude consiste en la caractérisation des performances techniques de l'élevage des oasis de montagne, dans la diversité de ses systèmes de production, en mettant l'accent sur ses paramètres démographiques et sur la rentabilité qu'ils déterminent. Cet objectif de recherche implique la présentation de données de terrain crédibles et balise la possibilité de discuter des perspectives d'évolution de cet élevage en conditions arides.

Méthodologie

La vallée de l'oued Dadès, dans le Haut Atlas central, plus précisément dans les deux communes de M'semrir et Tilmi est le lieu de nos investigations. C'est une région montagneuse (plus de 1 900 m d'altitude), avec un foncier agricole très exigü (en moyenne 0,7 ha par exploitation agricole, morcelé en 12 parcelles), longeant les berges de l'oued (Commune de M'semrir, 2018). Le climat est de type aride (moins de 230 mm par an) à hiver froid. Le dernier recensement (2019) fait ressortir un total de 20 238 habitants, répartis en 3 084 ménages et 37 douars. La densité est

de 13 habitants par ha, mettant en évidence une très forte pression anthropique sur les ressources hydriques et foncières.

L'étude est réalisée sur un échantillon composé de 35 exploitations : 28 éleveurs sédentaires et 7 éleveurs transhumants. Ces derniers ont été choisis en commun accord avec les autorités locales et les cadres de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole de Ouarzazate (ORMVAO) de manière à représenter la diversité des situations locales : élevage seul, élevage et polycultures, émergence récente de la culture du pommier, etc. L'échantillonnage a été construit à partir de la méthode non probabiliste aussi dite « boule de neige », et il regroupe une diversité d'exploitations. La localisation géographique exacte des exploitations, reportées sur la Figure 1, est réalisée à l'aide de relevés GPS.

La transhumance, activité ancestrale pratiquée dans la région, consiste en des mouvements pendulaires des troupeaux selon le calendrier suivant : un départ vers les pâturages du Saghro, 50 km plus à l'est, en automne (lorsque les températures sur les hauteurs deviennent très fraîches) et un retour vers les pâturages d'été du Haut Atlas, à partir du mois de mai. Parfois des destinations plus lointaines (Tiznit - 500 km vers le Sud Ouest -, ou Bouarfa- 400 km vers le Nord Est -) peuvent aussi être visées, lorsqu'elles reçoivent des précipitations abondantes permettant une production pastorale importante.

Les données ont été collectées au courant du printemps (de fin avril à fin mai 2023), en réalisant des entretiens avec les gérants et personnes actives dans les exploitations. Ces questionnaires élaborés à partir de la bibliographie, ont été testés avant d'être adaptés aux réalités du terrain.

Une fiche enquête, basée sur les principes de la méthode « Bilan Travail » (Dedieu et al., 1999), a été utilisée comme outil d'investigation pour

atteindre les objectifs assignés. Les questions posées et les observations *in situ* s'organisent autour des points suivants :

1. la structure de l'exploitation, sa surface agricole utile, son parcellaire, l'assolement pratiqué, le nombre d'arbres fruitiers (pommiers), la structure du troupeau existant, etc. ;
2. les personnes composant la cellule de base (nombre, genre, rôle) et la main d'œuvre externe permanente et saisonnière (rôle, rémunération) ;
3. le système de production animale (inventaire et allotement des animaux, rations distribuées, etc.) ;
4. le temps nécessaire pour chaque opération en lien à l'élevage, principalement le travail d'astreinte quotidien - dénommé TA - et qui groupe des opérations quotidiennes routinières comme l'alimentation des animaux, leur abreuvement, etc. - ainsi que le temps de travail saisonnier nécessaire aux troupeaux - dénommé TST - et qui regroupe des interventions comme la tonte, les achats et ventes de bétail, etc. Ces durées ont été reconstituées pour une « journée type » en observant et chronométrant sur place les tâches effectuées ;
5. le temps consacré aux itinéraires techniques nécessaires aux cultures fourragères- dénommé TSCF- (irrigation, fertilisation, etc.) et le transfert et stockage des foins et pailles ;
6. les dépenses liées à l'élevage (production des cultures fourragères, achat d'aliments, soins vétérinaires, rémunération de la main-d'œuvre salariée) ainsi que le chiffre d'affaires ;
7. la rémunération du travail en élevage pour chaque exploitation, déterminée comme le ratio Marge Brute/Durée de travail.

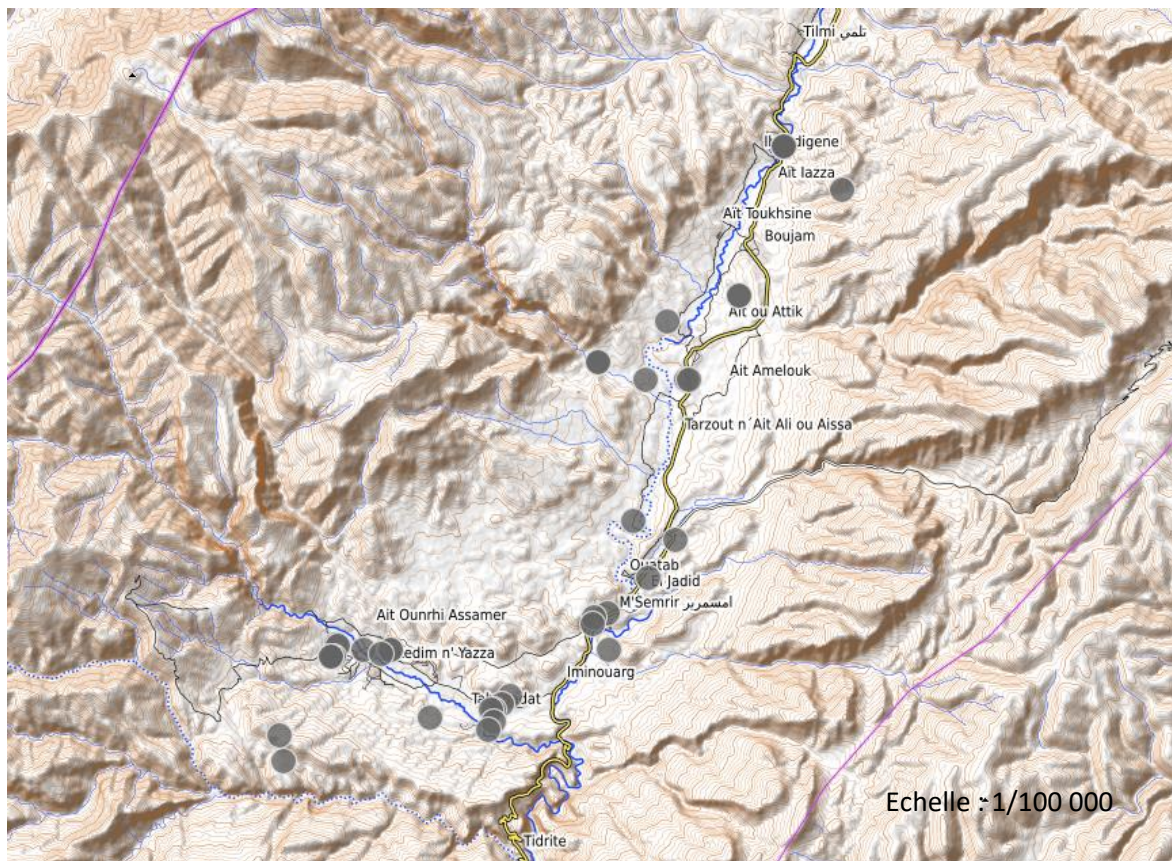


Figure 1. Localisation géographique des 35 exploitations étudiées

Un second questionnaire basé sur une approche rétrospective avait pour objectif de calculer ultérieurement les caractéristiques démographiques du cheptel (taille et structure des troupeaux, reproduction, mortalité, ventes et achats, etc.). Parmi les procédés d'enquêtes utilisés, la méthode « 12 MO » est basée sur la collecte d'informations sur les effectifs d'animaux et les événements démographiques associés (naissances, mortalités, entrées et sorties du troupeau) durant une année (Lesnoff, 2009). Malgré les limites de la méthode (risque d'oubli de certains événements par les éleveurs ou déclaration incomplète), elle a été utilisée dans divers contextes et permet une bonne appréhension de l'élevage pastoral, et de ses performances technico-économiques (Julien et al., 2021). La méthode d'estimation des paramètres

démographiques « 12 MO » permet de reconstruire l'évolution des effectifs animaux au cours de l'année d'enquête, et par-delà de construire les différents paramètres naturels et de gestion en lien avec la démographie des troupeaux. Les taux démographiques sont des taux instantanés, estimés par le rapport du nombre d'événements observés (naissances, mortalités, avortements, etc.).

Les paramètres ont été calculés uniquement pour les espèces caprine et ovine, les effectifs de vaches par troupeau étant trop limités pour permettre l'utilisation des principes de la méthode « 12 MO ».

Afin de mieux interpréter les résultats, l'estimation de la production de cultures fourragères (luzerne et herbe de prairie - localement dénommée 'Almou' -) est

effectuée. La pesée de la biomasse est réalisée au niveau des parcelles cultivées en fourrages, à travers la méthode des quadrats (Martin et al., 2005). Une valeur moyenne de 0,15 UFL/kg est affectée à ces deux ressources (luzerne et herbe de prairie), quel que soit le stade de coupe. Pour les pailles de céréales et les écarts de triage des pommes, des valeurs respectives de 0,5 et 0,15 UFL/kg de matière brute sont retenues (Feedipedia, 2023).

Le logiciel Microsoft Excel a été utilisé pour la saisie et la gestion des caractéristiques structurelles de l'échantillon et les données collectées par l'intermédiaire de la méthode « Bilan Travail ». L'application KOBO collecte, a été utilisée pour faciliter la saisie et la gestion des données collectées par l'intermédiaire de la méthode « 12 MO ». Cet outil d'investigation permet la collecte d'informations et leur traitement tout en évitant les risques d'erreurs.

Pour établir les marges brutes de l'élevage, il est essentiel de procéder en premier lieu à la caractérisation des charges et des revenus de chaque composante. Les marges brutes résultent de la multiplication du prix unitaire de vente des animaux et de leurs produits par les quantités vendues ou autoconsommées, déduction faite des charges de production. Les revenus issus des ventes de fumiers, pour les transhumants ayant construit des enclos de montagnes (connus localement sous l'appellation « *azibs* ») n'ont pas pu être précisés. Les revenus issus du lait bovin ont aussi été pris en compte, même si l'essentiel de la production est autoconsommée et les opportunités de vente limitées. Les charges de l'élevage comprennent surtout des dépenses alimentaires en fonction des achats d'aliments et les dépenses liées à ceux produits au sein de l'exploitation (irrigation et la fertilisation des cultures fourragères), ainsi que les dépenses salariales et les dépenses vétérinaires ; les coûts fixes (amortissements des bâtiments et

autres équipements) étant considérés comme nuls.

Le traitement statistique des données a consisté en une analyse descriptive et a visé l'évaluation des pratiques et des performances au niveau de notre échantillon. En outre, une ANOVA1 a été réalisée sur la variable marge brute/UGB pour évaluer la différence de rentabilité de l'élevage entre le groupe des transhumants et des sédentaires. Les analyses statistiques ont été réalisées grâce au logiciel SPSS, version 21.0.

Principales caractéristiques structurelles de l'échantillon d'étude

À l'instar de la situation locale, la majorité des exploitations présente une superficie inférieure à 1 ha (31/35) ; la moyenne étant de 0,50 ha/exploitation et elle varie de 0 à 3,0 ha. Le nombre moyen de parcelles par exploitation est de 7,11 ha. Les céréales, cultivées dans 28 des 35 exploitations étudiées, couvrent une superficie de 7,69 ha et représentent 31 % de la SAU totale. Le blé est destiné à l'autoconsommation, tandis que l'orge est réservée au bétail (les ovins en particulier). Les pailles utilisées exclusivement en alimentation du bétail, représentent en moyenne une production par exploitation de 676 kg, évaluée par des pesées des gerbes récoltées, soit près de 4 tonnes/ha.

Les cultures fourragères s'étalent sur une superficie de 5,48 ha, soit 31,7 % de la SAU de l'échantillon. Les fourrages incluent à la fois la luzerne et des herbes de prairies, cultivées et bénéficiant de soins importants (irrigation, fertilisation, etc.). Le ratio SAU Fourrages/SAU Totale est en moyenne de 31,7 %. La totalité des élevages sédentaires cultive des fourrages à l'exception d'une seule.

L'effectif d'arbres fruitiers par exploitation varie de 0 à 2 500 avec une moyenne de 229 pommiers, composés des variétés Golden Delicious et de Starking Delicious. Le pommier est généralement conduit en association avec les cultures fourragères. Sur les 35 exploitations, 6 ne possèdent pas de pommiers.

Quatorze exploitations pratiquent des cultures de rente, outre l'arboriculture. Il s'agit du maraîchage et du safran. Ces cultures reposent sur une surface de 1,97 ha (9 % de la SAU totale). Leur destination varie en fonction des stratégies des éleveurs. Par exemple la pomme de terre est destinée à l'autoconsommation et à la vente alors que le safran est quant à lui intégralement vendu.

Cheptel

Dans l'échantillon, l'élevage se caractérise par l'exploitation de plusieurs espèces de ruminants : bovins, ovins et caprins. L'effectif par exploitation varie de 0 à 3 bovins, de 0 à 200 ovins, et de 0 à 220 caprins. A travers les équivalences suivantes (un bovin de 400 kg = 1 UGB ; un ovin de 40 kg = 0,15 UGB et un caprin de 30 kg = 0,1 UGB), un troupeau ainsi constitué représente en moyenne 7,44 UGB, variant de 0,94 à 64,7 UGB par exploitation. Les ovins dominent avec 55 % des UGB totales, suivis des caprins - 96,1 UGB - soit 37 % des UGB totales et des bovins - 8 % du total -. D'importantes différences de la composition spécifique sont retrouvées entre les troupeaux des sédentaires (avec des bovins et peu de caprins) et les transhumants (très peu de bovins et importance des caprins) ; les ovins demeurant l'espèce la plus représentée dans les deux types (Tableau 1). En termes de composition raciale, les troupeaux ovins des transhumants sont entièrement dominés par des animaux locaux - dénommés localement *Tirahaline* - tandis que les troupeaux sédentaires sont de race exclusivement

D'man ; les éleveurs comptant sur sa prolificité pour augmenter l'efficacité de valorisation des ressources alimentaires, notamment les fourrages cultivés.

Tableau 1. Composition spécifique totale moyenne des troupeaux (% des UGB)

	Sédentaires	Transhumants
Bovins	0,9 (32)	0,3 (2)
Caprins	1,7 (7)	74,3 (42)
Ovins	17,0 (61)	99,9 (56)

Le mode de conduite des troupeaux de petits ruminants (ovins et caprins) varie en fonction du type d'élevage. On peut distinguer ainsi un type d'élevage sédentaire où les troupeaux sont maintenus en stabulation permanente et en « zéro pâturage » toute l'année, et des élevages transhumants extensifs liés aux parcours. Tous les élevages transhumants étudiés sont principalement naisseurs, en vendant rapidement les nouveaux nés afin d'éviter des charges supplémentaires (Photo 1). Les sédentaires pratiquent de la finition de jeunes, parfois achetés, notamment pour la fête de l'Aïd El Adha.



Photo 1. Troupeau transhumant au pâturage

Main d'œuvre

Le nombre de personnes de la Cellule de Base fluctue entre 2 et 11, en général au sein de la structure familiale ; on trouve en moyenne 5,31 personnes par ménage. Cela signifie

également que les groupements « parents-enfants » et « frères » procurent une aide permanente et significative dans la force de travail mobilisée. Les Personnes de la Cellule de Base s'occupent de toutes les opérations en lien au travail d'astreinte (TA) (opérations routinières dédiées à l'élevage). Une seule exploitation emploie un employé salarié pour la transhumance. Pour le TST, 17 des 35 exploitations recourent à des travailleurs salariés, principalement pour la tonte des petits ruminants et les transactions d'animaux. Pour le TSCF (irrigation, fertilisation et fauche et transport du foin de luzerne et d'herbes de prairie), les membres des familles s'en occupent intégralement, sauf dans 12 exploitations où des travaux d'entraide sont nécessaires, prodigués par des voisins, sans contrepartie monétaire. Dans les élevages sédentaires, l'essentiel du travail d'astreinte est réalisé par des femmes (fauche et transfert des fourrages à l'auge, traite des vaches, etc.), les hommes s'occupant davantage des tâches en lien aux cultures (irrigation, fertilisation, etc.) et aux travaux de saison liés aux troupeaux (tonte, vente des bêtes, etc.). Dans les troupeaux transhumants, la réalisation des travaux d'astreinte est répartie entre hommes et femmes, vu l'importance des effectifs et les durées conséquentes de temps de gardiennage des troupeaux aux pâturages.

Résultats et discussion

Quantification des besoins de travail pour l'élevage

Le temps de travail total (TT) consacré à l'élevage est constitué de la somme du TA

(travail d'astreinte - soins quotidiens routiniers -), du TST (travail de saison dédié au troupeau - vente des animaux, tonte des ovins, etc. -) et le TSCF (travail de saison dédié aux cultures fourragères - irrigation, récolte et transfert des foins vers les granges -). Une moyenne de 1 255 heures de TA par exploitation et par an est relevée, soit l'équivalent de 157 jours (en considérant une charge de travail de 8 heures par jour).

En comparaison, le temps de travail de saison total pour l'élevage (TST + TSCF) ne s'élève en moyenne qu'à 9,1 équivalents jours par an. Au final, la somme moyenne de travail total est donc de 166 jours pour l'élevage, mais avec d'amples variations : de 35,2 à 598,4 jours (Tableau 2). Cette durée varie en fonction de la structure de l'exploitation (SAU et UGB), des décisions prises, du type de travaux réalisés, de la nature de la main-d'œuvre et de sa qualification. La comparaison entre les groupes des sédentaires et des transhumants révèle une importante disparité dans le temps de travail consacré à l'élevage. En effet, pour les éleveurs transhumants, cette activité constitue l'unique source de revenu, et ils lui allouent logiquement plus de temps.

Un TT par UGB plus faible chez les exploitations transhumantes met en exergue l'existence d'économies d'échelle pour ce mode d'élevage. Les sédentaires disposent de terres agricoles et mobilisent généralement le travail saisonnier pour les cultures fourragères (TSCF). Cependant celui-ci demeure limité en comparaison au travail d'astreinte (Figure 2).

Par opposition, le gardiennage lors du pâturage représente au moins 71 % du temps d'astreinte total chez les transhumants.

Tableau 2. Bilan annuel du Travail Total de l'élevage par type d'exploitation (en jours)

Sédentaires	Transhumants	Tout l'échantillon
-------------	--------------	--------------------

Temps de TT d'élevage/an	98,5 ± 64,8	436,5 ± 108,5	166,1 ± 155,5
TA par an	88,6 ± 62,9	433,5 ± 110,4	156,9 ± 156,2
TST par an	1,6 ± 2,4	5,0 ± 2,7	0,5 ± 0,5
TSCF par an	8,3 ± 4,5	-	8,7 ± 3,7
TT/UGB	39,2 ± 14,0	27,4 ± 19,2	36,9 ± 15,6

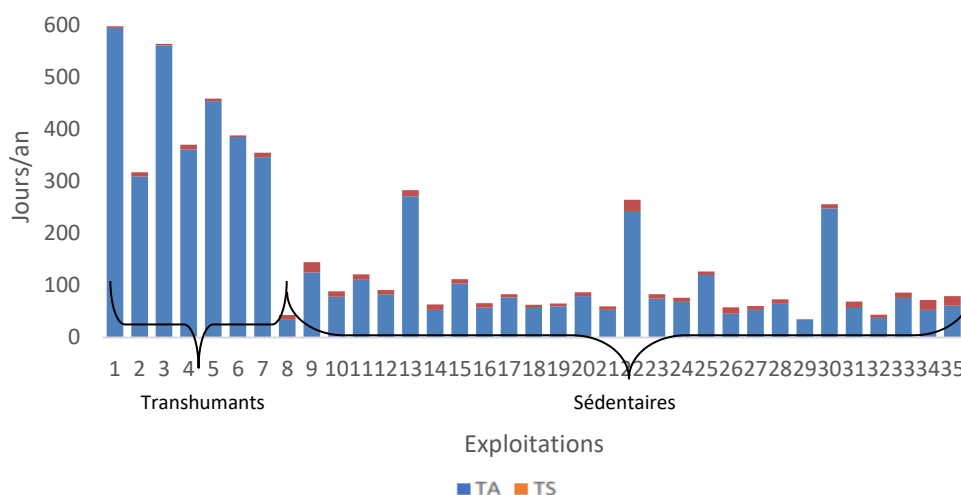


Figure 2. Parts du Travail d'Astreinte et du Travail de Saison dans le Travail Total d'élevage (TA+TST+TSCF)

La main-d'œuvre familiale joue un rôle prépondérant au sein de cet échantillon de travail, assurant en moyenne 96,6 % du temps total alloué au travail d'élevage, avec des variations allant de 23,5 à 100 %. Les membres de la cellule de base (CB) mobilisent en moyenne 158 jours par an pour l'élevage, soit 35,4 jours par personne de la CB par an. Cette valeur varie considérablement, allant de 5,9 jours (dans le cas d'une exploitation avec un élevage sédentaire sans terres agricoles, basé principalement sur des achats de ressources fourragères) à 282,3 jours de travail par personne de la CB (dans le cas d'un transhumant ne disposant que de 2 personnes de la CB pour la gestion d'un troupeau de 100 ovins).

Paramètres démographiques des élevages dans les oasis de montagne

Huit éleveurs possèdent un effectif total de 563 caprins, soit en moyenne 70,4 caprins par éleveur ; l'effectif variant de 9 à 220 animaux (Tableau 3). Pour l'espèce ovine, 34 éleveurs possèdent effectif total de 1 176 animaux, soit une moyenne de 35 ovins par troupeau, avec un nombre variant de 6 à 200 animaux.

Les paramètres démographiques observés pour les deux espèces caprine et ovine sont nettement meilleurs dans les troupeaux des éleveurs sédentaires : un taux de mise bas (probabilité qu'une femelle adulte fasse une mise bas sur une année) au moins doublé par rapport à celui des transhumants (Tableau 4).

Tableau 3. Paramètres statistiques des effectifs de caprins et d'ovins dans les troupeaux

Espèces	Nb d'élevages	min/troupeau	max/troupeau	Total	Moyenne	Ecart type
Caprins	8	9	220	563	70,4	69,5
Ovins	34	6	200	1176	34,6	50,2

Tableau 4. Paramètres de reproduction des caprins et ovins par type d'élevage (Moyenne ± écart-type)

	Nombre de mise-bas	Taux de mise bas (%)	Nombre d'avortements	Taux d'avortement (%)
Espèce caprine				
Sédentaires	30	107,1 ± 20,2	0	0
Transhumants	169	35,7 ± 1,6	5	1,1
Espèce ovine				
Sédentaires	307	89,4 ± 4,8	19	5,5 ± 0,3
Transhumants	226	40,7 ± 1,7	8	1,4 ± 0,1

Ces différences s'expliquent principalement par les conditions favorables dont bénéficient les animaux des éleveurs sédentaires. En outre, l'effectif réduit rend la conduite de la reproduction plus maîtrisée. De plus, la race D'man caractérisée par un anœstrus saisonnier très limité a davantage de chances d'effectuer deux mises-bas par an que les races utilisées dans les troupeaux transhumants. Dans ces derniers, la diminution de la productivité des parcours, la cherté des aliments de supplémentation et le manque de main-d'œuvre pour la mobilité du troupeau, affectent négativement leurs performances de reproduction. En effet, la période principale des mises-bas correspond à la deuxième moitié de l'automne chez les caprins et ovins (en raison de l'anœstrus saisonnier qui les caractérise en hiver et donc des luttes qui interviennent à la fin du printemps) et cela coïncide totalement avec la période de soudure, impliquant des difficultés pour maintenir la viabilité des nouveau-nés.

L'ensemble de ces facteurs et les contraintes impliquées par le climat (manque de précipitations, épisode d'enneigement

soudain, hautes températures estivales, etc.) signifient d'importants défis pour les éleveurs transhumants pour garantir la viabilité des nouveau-nés. Ainsi, l'effet de 'travail' est bien visible : moins d'attention et de soins par UGB, avec une moyenne annuelle du travail total de 27,4 jours/UGB chez les éleveurs transhumants, par rapport à 39,2 jours/UGB, chez les sédentaires.

La mortalité (0-7 jours) relevée dans les élevages caprins sédentaires est de 7,7 % et de 1,8 % chez les transhumants. Pour les élevages ovins, ces taux sont respectivement de 7 et 0 %. De manière générale, ces résultats de mortalité totale sont nettement inférieurs à ceux de rapportés par El Fadili (2013) pour des ovins de la race D'man (39 %). Les taux de mortalité calculés dans ce travail sont sûrement causés par la prolificité de la race D'man chez les éleveurs sédentaires ; les agneaux issus de portée multiples nés ayant un plus faible poids à la naissance (Nash et al., 1996) ce qui augmente le risque de mortalité. La mortalité nulle chez les éleveurs caprins sédentaires s'explique par un effectif réduit et une conduite rapprochée du cheptel. Il en va de

même chez les éleveurs ovins transhumants, qui accordent un surplus d'attention aux agneaux eu égard à leur valeur marchande plus élevée que celle des chevreaux, surtout pour ceux destinés au sacrifice de la fête de l'Aïd El Adha.

Pour ce qui est des taux de gestion dans les troupeaux, ceux-ci répertorient les entrées d'animaux ayant eu lieu au cours des douze derniers mois. Sur la période d'étude, il n'y a eu aucun achat ni entrée de nouveaux caprins. Le taux d'importation est donc égal à zéro. En revanche, il y a eu un déstockage dans toutes les classes d'âge. Sur l'ensemble de l'échantillon, toutes les sorties correspondent à des ventes. En effet, les ventes les plus importantes chez les éleveurs sédentaires concernent principalement des mâles adultes finis (Tableau 5), tandis que chez les transhumants ce sont les mâles de moins de 1 an (juvéniles, sub-adultes), destinés à la finition dans d'autres élevages (engraisseurs) qui dominent. En revanche, les jeunes femelles, aussi bien caprines qu'ovines, sont en majorité conservées, pour l'augmentation des effectifs des femelles reproductrices, en vue de reconstituer les effectifs perdus par l'épisode d'enneigement.

Pour les ovins, 67 entrées sont notées chez les sédentaires, ce qui correspond à un taux d'importation égal à 13,6 %. Ce taux est en revanche nul chez les transhumants. Toutes ces entrées correspondent à des achats de jeunes antenais. Dans la majorité des exploitations, l'objectif est l'engraissement de mâles de moins d'un an en prévision de l'Aïd El Adha par l'acquisition d'animaux. Ces achats demeurent limités à cause d'une conjoncture défavorable et un pouvoir d'achat réduit des éleveurs.

Tableau 5. Taux d'exploitation des caprins et ovins par groupe (sédentaire ou transhumant)

	Nombre de sorties	Taux d'exploitation (%)
Espèce caprine		
Sédentaires	8	19,8
Transhumants	65	11,3
Espèce ovine		
Sédentaires	240	48,9
Transhumants	131	19,8

Le taux d'exploitation est plus élevé chez les sédentaires. La plupart des animaux vendus appartiennent à la classe juvénile - subadulte, représentant 47 % des effectifs totaux chez les sédentaires et 90 % chez les transhumants. Selon les déclarations des éleveurs, la vente des jeunes animaux permet de couvrir les charges liées à la complémentation alimentaire des brebis et de leur descendance, les frais engendrés par les traitements vétérinaires, ainsi que pour subvenir aux besoins des membres de leur propre foyer.

Rentabilité de l'élevage des oasis de montagne et productivité économique du travail dédié

La main-d'œuvre familiale est considérée comme gratuite et n'est donc pas incluse dans les charges. Les charges annuelles de l'élevage s'élèvent en moyenne à 16 358 ± 13 916 DH par exploitation. Ce montant peut varier en fonction de la gestion de l'élevage, de la taille du cheptel et des espèces élevées. Quant au chiffre d'affaires (CA) enregistré par l'élevage, il atteint en moyenne 22 001 ± 16 755 DH (Figure 3).

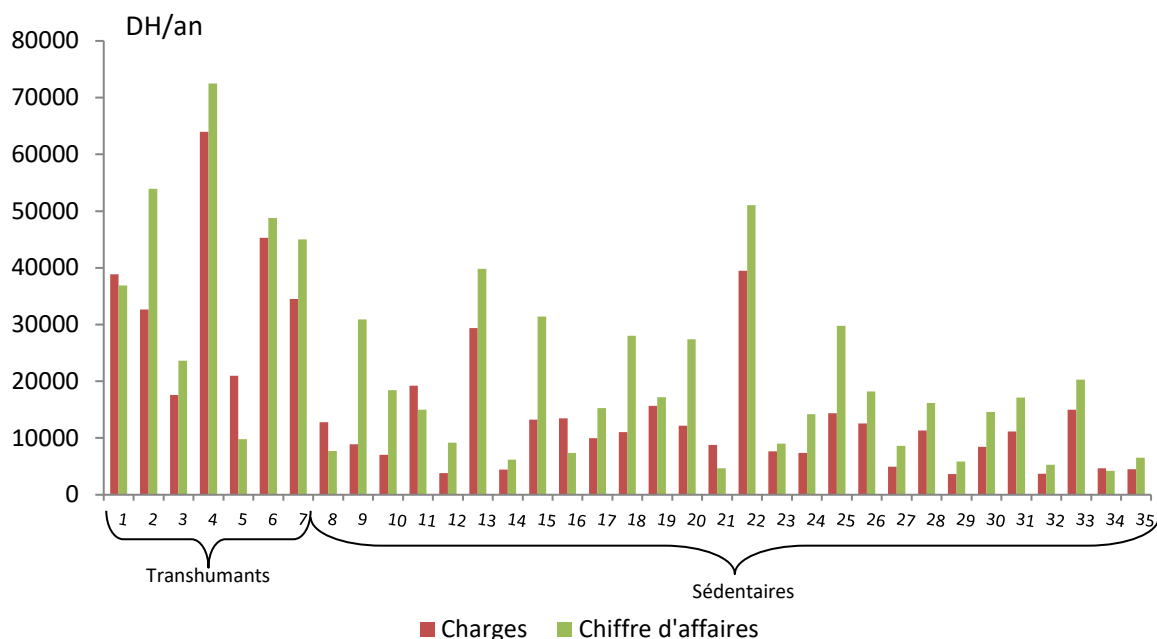


Figure 3. Charges et chiffre d'affaires annuels de l'élevage dans les exploitations

Dans l'ensemble de l'échantillon, les marges brutes moyennes de l'élevage s'élèvent à 5 644 DH par exploitation et par an, ce qui équivaut à 1 545 DH par unité de gros bétail (UGB). La présence de vaches laitières dans les exploitations permet de générer une marge brute positive, à l'exception d'une seule (achat de concentrés et rationnement non maîtrisés). Les ventes de veaux représentent en effet un revenu important, surtout depuis que la valeur de la viande bovine a augmenté sur les marchés (compter près de 100 DH/kg en 2023 pour moins de 70 DH/kg en 2021).

Les veaux sont vendus à 6 000 DH ou plus, et présentent une source non négligeable de revenu. La rentabilité des élevages augmente avec la présence de bovins, ainsi considérés comme intensifs dans le contexte local. Cette intensification se traduit par une charge animale (le nombre d'UGB par ha) et dans une moindre mesure, par des achats d'aliments par UGB, assez élevés.

La marge brute la plus basse est enregistrée dans l'exploitation N°5, où un transhumant a subi une perte de 20 chèvres gestantes en

raison des conditions rigoureuses de la neige. Le troupeau de cet éleveur est composé de 80 caprins avec un taux de mise bas limité. Il dépend principalement des pâturages et d'aliments achetés en raison d'une autonomie fourragère nulle. L'influence de l'épisode actuel d'inflation planétaire impacte les prix des aliments de bétail et les coûts des carburants (transport des aliments et des animaux) qui amplifient davantage les effets d'une sécheresse prononcée. D'autre part, l'exploitation N°9 enregistre la valeur maximale de la marge brute, soit 21 977 DH. Cette exploitation sédentaire se caractérise par la présence de petits ruminants et de 2 bovins, ainsi qu'une autonomie fourragère élevée (74,9 %) avec une SAU de 2 ha.

A cause de la sécheresse (moins de 165 mm en 2023) et des superficies agricoles réduites, les exploitants sont contraints de recourir à l'achat d'aliments ; surtout de l'orge grain, bénéficiant parfois de subvention dans le cadre des programmes publics de « sauvegarde du cheptel ». Le degré de cette dépendance au marché varie d'une exploitation à l'autre. Sept exploitations affichent même une activité

d'élevage déficitaire. Parmi elles, deux sont des transhumants et les pertes économiques s'expliquent chez eux d'abord par des taux de mise bas très bas, couplés à une valorisation insuffisante des aliments achetés. En effet, les taux de mortalité et de mise bas observés au sein de ces deux élevages ont un impact négatif sur le nombre d'animaux commercialisés,

réduisant ainsi le chiffre d'affaires généré. Une variabilité marquée de la marge brute d'élevage est relevée dans l'échantillon d'étude. Le tableau 6 synthétise les données moyennes des charges, des chiffres d'affaires et des marges brutes de l'élevage dans l'échantillon d'étude.

Tableau 6. Structure des marges brutes d'élevage dans l'échantillon étudié (en DH)

	Moyenne ± écart-type	Minimum	Maximum
Charges d'élevage	16 358 ± 13 916	3 650	64 000
Chiffre d'affaires élevage	22 001 ± 16 755	4 200	72 500
Chiffre d'affaires/UGB	5 697 ± 3 029	790	11 290
Marge brute de l'élevage	5 644 ± 7 740	- 11 200	21 977
Marge brute/UGB	1 545 ± 2 812	- 4 483	7 375

La marge brute par unité de gros bétail (UGB) affiche une moyenne notablement plus élevée chez les éleveurs sédentaires, s'élevant à 1 828 DH/UGB, comparativement à celle des éleveurs transhumants, établie à 412 DH/UGB ($p < 0,05$) (Tableau 7). Il est remarquable de lier ces résultats de la rentabilité de l'élevage aux taux de mise bas, significativement plus élevés chez les sédentaires par rapport aux transhumants pour les deux espèces, caprine et ovine. Ceci affecte de manière positive la

marge brute ; les taux de mise bas élevés permettent une augmentation du nombre d'animaux dans le troupeau, ce qui est en ligne avec l'objectif de l'élevage naisseur (aussi bien ovin que caprin). Ce croît du troupeau conduit à une augmentation des opportunités de commercialisation, ce qui à son tour, contribue à une marge brute plus conséquente chez les éleveurs sédentaires.

Tableau 7. Marge brute par UGB par type d'élevage

Groupe d'élevage	Moyenne ± écart-type	Minimum	Maximum
Sédentaires	1 828 ^a ± 3 047	- 4 483	7 375
Transhumants	412 ^b ± 1 079	- 903	2 599

Les moyennes affectées de lettres différentes dans la même colonne sont significativement différentes ($P < 0,05$)

Tableau 8. Productivité économique du travail en élevage en DH/jour

	Moyenne \pm écart-type	Minimum	Maximum
Tout l'échantillon	48,0 \pm 75,5	- 117,8	269
Sédentaires	56,0 \pm 81,7	- 117,8	269
Transhumants	15,9 \pm 28,7	- 24,4	67,1

L'analyse de la productivité économique du travail reflète le rapport entre la Marge Brute (MB) de l'élevage de chaque exploitation et le bilan annuel de travail dédiée à cette activité (TA, TSCF et TST). Dans l'ensemble de l'échantillon d'étude, une journée de travail en élevage est rémunérée en moyenne à 48 DH (Figure 4). Cette valeur est très variable (écart-type de 75,5 DH/jour), montrant des situations contrastées, mais elle excède celle rapportée par Sraïri et Naqach (2022) dans le contexte des oasis à palmiers dattiers, et qui était de 2,5 \pm 26,7 DH. Avec une productivité économique moyenne de 48 DH/jour de travail (inférieure au Salaire Minimal Agricole Garanti - SMAG -), l'élevage assure cependant un rôle crucial dans le maintien de l'équilibre économique des systèmes oasiens de montagne. Le maximum est observé dans l'exploitation sédentaire N°18 (269 DH par jour), caractérisé par un élevage naisseur-engraisseur de la race D'man. Cette exploitation mobilise 63,1 jours de travail en élevage par an et génère une marge brute annuelle de 16 975 DH. Une comparaison entre les exploitations transhumantes et celles à élevage sédentaire, révèle qu'en moyenne, dans les premières un revenu de 15,9 DH par jour de travail est généré, tandis que les secondes affichent une valeur plus élevée de 56 DH par jour de travail (Tableau 8).

Cette différence découle de plusieurs facteurs. D'une part, il y a la commercialisation limitée des animaux par les transhumants à cause de l'importante mortalité relevée durant l'année d'étude (Photo 2). D'autre part, les transhumants mobilisent très fortement du travail, en particulier le travail d'astreinte, car l'élevage constitue leur seule activité et unique

source de revenus. Ils consentent donc un fort investissement en travail, malgré des revenus limités engendrés par la sécheresse persistante et la nécessité d'acheter des aliments pour compléter leurs troupeaux mobiles.

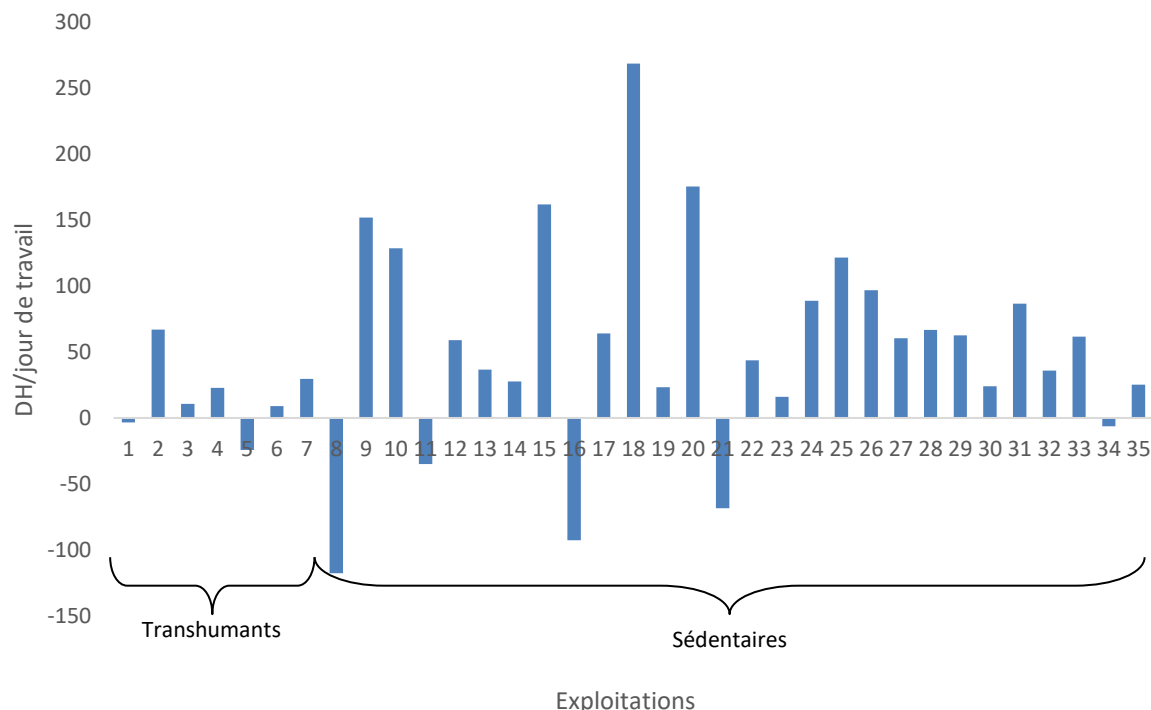


Figure 4. Productivité économique du travail en élevage dans les exploitations étudiées



Photo 2. Enclos ovin encerclé par les neiges

De manière générale, seules 9 exploitations arrivent à obtenir un revenu journalier du travail consacré à l'élevage supérieur au SMAG

(76,7 DH). Les besoins importants en travail et les rémunérations réduites limitent l'attractivité de l'élevage pour les populations locales et notamment les plus jeunes. Toutefois, il demeure au cœur des préoccupations des ménages ruraux dans les pays en développement, associés aux revenus et à la majorité des événements sociaux et religieux (Alary et al., 2011). Ceci impose une réflexion à propos de la résilience de ces ménages face aux différents stress et difficultés que doit affronter l'élevage. Au vu des marges de manœuvre plus que limitées pour améliorer la rentabilité de l'élevage en raison des contraintes qui la grèvent, une piste de réflexion à privilégier serait la valorisation en aval des produits : concevoir des cahiers de charges pour la commercialisation des produits animaux (carcasses, mais aussi laines et éventuellement produits laitiers) qui mettent en relief leur origine montagnarde.

Conclusions

Cette étude met en lumière la complexité des pratiques d'élevage au sein d'une diversité d'exploitations de polyculture/élevage d'oasis de montagne. Malgré une productivité modeste, l'étude souligne la rémanence de l'élevage transhumant. Cependant, des paramètres de reproduction limités, tels que des mises-bas tardives, des intervalles prolongés entre les mises-bas, et des taux variables de mortalité et d'avortement, entravent le développement de ce mode d'élevage. Les performances de la reproduction sont contraintes par divers facteurs, notamment la disponibilité limitée des ressources pastorales due à la sécheresse et qui nuit à la fertilité des femelles, l'éloignement des animaux par rapport aux éleveurs, les pathologies, et les saillies non contrôlées, contribuant à un équilibre économique fragile.

L'analyse de la productivité économique du travail révèle des différences marquées entre les éleveurs transhumants et sédentaires. La rentabilité est liée aux charges annuelles de production, atteignant en moyenne 36 270 DH pour les élevages transhumants contre 11 380 DH pour les sédentaires et ces charges augmentent lors des périodes sèches. Bien que parfois déficitaire, l'élevage est maintenu pour assurer des revenus lors des périodes de difficultés de trésorerie. Les résultats soulignent aussi la vulnérabilité de l'élevage dans les oasis de montagne, particulièrement pour les systèmes transhumants. Celle-ci est exacerbée par diverses contraintes telles que l'insuffisance des ressources alimentaires, la dégradation de la flore sylvo-pastorale, les lacunes dans la gestion de la reproduction, et l'absence de prise en charge sanitaire des troupeaux. Une réflexion analytique approfondie est nécessaire pour améliorer la productivité de l'élevage, incluant des mesures telles que l'intensification des productions

caprine et ovine pastorales, l'amélioration des circuits de commercialisation des viandes rouges, et une gestion optimale des ressources alimentaires. En termes de recherche, des travaux plus approfondis sont requis pour anticiper les évolutions potentielles des systèmes d'élevage et de leurs retombées sur ses services éco-systémiques, face aux effets attendus du changement climatique dans les montagnes.

Remerciements

Cette étude a été effectuée dans le cadre du projet Massire (www.massire.net), grâce à un financement du Fonds International du Développement Agricole (FIDA). Les auteurs remercient aussi l'Office Régional de la Mise en Valeur Agricole de Ouarzazate pour sa collaboration à l'identification des éleveurs. Le temps consacré par ces derniers au travail de terrain est vivement apprécié.

Références

- Akasbi Z, Oldeland J, Dengler J, Finckh M, 2012. [Social and ecological constraints on decision making by transhumant pastoralists: a case study from the Moroccan Atlas Mountains.](#) *Journal of Mountain Science* 9 : 307-321.
- Alary V, Caulfield ME, Amsidder L, Juanes X, Boujenane I, Sraïri MT, Sam A, Hammond J, Van Wijk MT, 2022. Heterogeneity of resilience of livelihood strategies in pastoral and agropastoral farming systems of rural semi-arid to arid areas in Morocco. *Frontiers in Sustainable Food Systems*. 5: 1-16. <http://doi.org/10.3389/fsufs.2021.723994>
- Alary V, Duteurtre G, Faye B, 2011. [Elevages et sociétés : les rôles multiples de l'élevage dans](#)

[les pays tropicaux](#). *INRA Productions Animales*. 24 : 145-156.

Bourbouze A, 1999. [Gestion de la mobilité et résistance des organisations pastorales des éleveurs du Haut Atlas marocain face aux transformations du contexte pastoral maghrébin](#). In: Niamir-Fuller M (ed), *Managing mobility in African rangelands: The legitimization of transhumance*. Intermediate Technology Publications, p. 236–265.

Commune de M'semrir, 2018. *Monographie de la commune territoriale de M'semrir. Province de Tinghir (Maroc)*. 23 pages.

Cournut S, Chauvat S, Correa P, Dos Santos Filho JC, Diegues F, Hostiou N, Khahn Pham D, Servièrre G, Sraïri MT, Turlot A, Dedieu B, 2018. Analyzing work organization by the Work Assessment Method: a meta-analysis. *Agronomy for Sustainable Development* 38: 58. <https://doi.org/10.1007/s13593-018-0534-2>

Dedieu B, Laurent C, Mundler P, 1999. [Organisation du travail dans les systèmes d'activités complexes : intérêt et limites de la méthode Bilan Travail](#). *Economie Rurale* 253 : 28-35.

El Fadili M, 2013. *Mortalité pré-sevrage des agneaux de trois races ovines marocaines*. INRA, Département de la Production Animale, Rabat, Maroc.

Feedipedia, 2023. Animal feed resources information systems. <https://www.feedipedia.org/>

Julien L, Moutik FZ, Haloui C, Huguenin J, Sraïri MT, 2021. Paramètres démographiques et économie de l'élevage camelin : une étude au Maroc. *Cahiers Agricultures*. 30 : 1. <https://doi.org/10.1051/cagri/2020039>

Lesnoff M, 2009. [Evaluation d'une méthode d'enquête rétrospective sur une période de douze mois pour estimer les taux de mise bas et de mortalité du bétail dans un système d'élevage africain traditionnel](#). *Revue d'élevage*

et de médecine vétérinaire des pays tropicaux. 62 : 49-57.

Martin RC, Astatkie T, Cooper JM, Fredeen AH, 2005. [A comparison of methods used to determine biomass on naturalized swards](#). *Journal of Agronomy and Crop Science* 191 : 152-160.

Nash ML, Hungerford LL, Nash TG, Zinn GM, 1996. [Risk factors for perinatal and postnatal mortality in lambs](#). *The Veterinary Record* 139 : 64-67.

Scoones I (ed), 2022. *Pastoralism, uncertainty and development*. Practical Action publishing. 164 p.

Sraïri MT, 2015. [Extensive livestock farming in Morocco: From marginal territories to major social and environmental roles](#). *Revue d'Élevage et de Médecine Vétérinaire des Pays tropicaux* 68 : 123-128.

Sraïri MT, Naqach Y, 2022. [Comparing the uses of available labor and capital in diversified farming systems in Drâa oases \(Morocco\)](#). *New Medit* 21-34.



Grille d'analyse des facteurs de performance des organisations de développement local : conception et test dans les oasis du Todgha au Maroc

Nassim Chahid ^{1,2}, Zeine Zein Taleb ^{3,4}, Mostafa Errahj ³, Nicolas Faysse ^{4,5}

¹ UMR MoISA, Univ Montpellier, CIHEAM-IAMM, CIRAD, INRAE, Institut Agro, IRD, Montpellier; ² CIHEAM- IAMM, Montpellier; ³ Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès, Meknès; ⁴ Laboratoire LADSI, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Ain Chock, Université Hassan II de Casablanca, Casablanca. ⁴ Cirad, UMR G-Eau, Montpellier France; ⁵ Institut National Agronomique de Tunis, Tunis.

Résumé

Dans les oasis du Sud-Est du Maroc, les organisations de développement local ont souvent occupé une place centrale dans le développement rural. Au cours des deux dernières décennies, leur nombre a connu un accroissement remarquable malgré les défis auxquels elles sont confrontées tels que le manque d'autonomie financière et le faible accompagnement technique et stratégique. Partant de la curiosité sur l'importance du collectif dans la dynamique de constitution de ces organisations, notre article a pour but d'analyser les facteurs de réussite des organisations de développement local à travers la mesure de performance de l'action collective à l'aide d'une grille d'analyse co-construite avec les acteurs du terrain. Pour ce faire, nous avons identifié, lors d'un stage de développement réalisé dans les oasis de Todgha, des facteurs et indicateurs de mesure de la performance de l'action collective. Liés à l'origine des organisations, à leur gouvernance et à la nature de leurs activités, ces facteurs ont été regroupés dans une grille. Suivant un processus itératif et évolutif, cette grille a été d'abord élaborée et discutée avec trois organisations de développement local, puis validée avec 9 chercheurs ainsi que des acteurs du terrain (experts, agriculteurs, membres d'organisations de développement local, institutionnels). Dans un deuxième temps, la grille a été appliquée à deux organisations de développement local dans les oasis de Todgha. Les résultats montrent que la performance des organisations dépend de facteurs internes tels que les caractéristiques des membres et des leaders de ces organisations (bonté, persévérance, confiance...), et des facteurs externes comme leur capacité à saisir les opportunités de financements, de partenariat et de coopération. Appliquée à un contexte oasien, cette grille pourrait être utilisée et adaptée à d'autres contextes pour évaluer la performance des organisations.

Mots clés : Grille d'analyse, oasis, action collective, performance, Todgha

Introduction

Le processus de développement territorial est non seulement l'affaire des acteurs productifs et des institutions en charge des politiques, mais également des organisations non gouvernementales (ONG) et organisations professionnelles agricoles (OPA) (Torre, 2022). Ces organisations facilitent le partage d'informations entre leurs adhérents et les autorités locales dans le but de satisfaire les demandes, les intérêts et les besoins de leurs bénéficiaires et adhérents (Andion, 2006). Elles accompagnent leurs adhérents à travers des formations et des actions de développement concrètes en collaboration avec l'État et/ou les bailleurs de fonds (Hamamouche et al., 2022). Les organisations peuvent aussi contribuer au renforcement des capacités des agriculteurs et les accompagner dans la transformation de leurs activités (Chomel et al., 2013 ; Bidet et al., 2019). Finalement, elles formulent des plaidoyers au nom des agriculteurs et autres acteurs au niveau des instances nationales et internationales pour l'obtention de fonds.

Au cours des deux dernières décennies, le Maroc a connu la création de nombreuses ONG et OPA qui se sont organisées pour coordonner leurs actions et dynamiser le développement au niveau de leurs territoires (Arab, 2017). Le nombre de coopératives au niveau national est passé de 3 400 en 2000 à 47 600 en 2021 dont 63% sont agricoles (ODECO, 2022). De même, le nombre des associations est passé de 44 771 en 2007 à 187 834 en 2022 (HCP, 2023). Ces ONG et OPA ont bénéficié de soutien des pouvoirs publics dans le cadre de deux politiques de développement promues par le gouvernement marocain : l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) en 2005, et la stratégie Plan Maroc Vert (PMV) en 2008.

Dans la vallée de Todgha au Sud Est du Maroc, où cette étude s'est déroulée, sur 351 OPA

recensées par les services de l'office de mise en valeur agricole de Ouarzazate (ORMVAO) en 2023 dans la province de Tinghir, seulement 10% sont fonctionnelles. Malgré ce dysfonctionnement, certaines organisations arrivent à mettre en place des actions concrètes de développement de leur territoire par la redynamisation des OPA ou par la mise en place de projets de développement. (Zein Taleb et al., à paraître).

Cependant, cette capacité à mener des actions concrètes dépend en grande partie de la performance de ces organisations (Piot-Lepetit et al., 2019). Par exemple leur capacité de concevoir des projets et de prendre des décisions collectives, de structurer les filières, de gérer des territoires et de coordonner leur action avec les acteurs institutionnels (Filippi et Triboulet, 2006).

La question de performance a été abordée sous différentes formes et approches. Pour certains auteurs, la performance renvoie à l'accomplissement ou l'exécution d'une tâche (Bessire, 1999). Piot-Lepetit et al. (2019), ont mis en exergue le caractère multidimensionnel de la performance qui concerne les aspects économiques tels que la rémunération des membres, l'activité de production et la maîtrise des coûts et la rentabilité. Il s'agit d'une notion polarisée sur le résultat annoncé, mais qui véhicule en plus un jugement de valeur sur le résultat obtenu (positif ou négatif) et la démarche suivie pour l'atteindre. Nous appréhendons la notion de performance suivant la définition de Piot-Lepetit et al. (2019) pour apprécier la qualité d'un travail collectif et pouvoir la mesurer grâce à une grille d'analyse. Cette dernière englobe un « point de vue » sur une situation initiale d'un contexte local et un ensemble cohérent d'indicateurs (Mohamed et al., 2015).

Cet article propose une grille d'analyse de performance des organisations. Cette grille a été appliquée à deux organisations de

développement local dans la vallée de Todgha: l'association Afanour pour le développement et la coopérative laitière Imlil.

Zone d'étude

Notre zone d'étude est la vallée de Todgha (figure 1). Elle se situe dans la province de Tinghir dans la région de Draa Tafilalet. Outre la rudesse du climat, les oasis de Todgha connaissent une rareté des terres agricoles arables (Haddache, 2012). En amont de la vallée, l'eau d'irrigation est abondante en raison de la présence du cours d'eau et les superficies agricoles sont exiguës et morcelées. En aval, les terres sont plus grandes et la ressource en eau diminue notamment dans la plaine de Ghallil. Le système de production est oasien, caractérisé par une agriculture starifiée en trois niveaux : un premier, constitué du palmier dattier, un second de l'arboriculture fruitière et un dernier formé par la céréaliculture et les cultures fourragères.

Les principales formes d'organisations présentes localement dans la province de Tinghir comprennent des coopératives, des groupements d'intérêts économiques (GIE) et des associations de développement. En 2023, la province de Tinghir comptait 1225 associations de développement et 351 OPA selon les données de l'Office de mise en valeur agricole de Ouarzazate et de la province de Tinghir. Ces organisations interviennent dans différents domaines de production, de transformation et de commercialisation des dattes, d'huile d'olive, de produits laitiers et de fruits et légumes. Elles gèrent les eaux d'irrigation par le biais des Associations des usagers des eaux agricoles (AUEA) et œuvrent dans la protection de l'environnement.

La coopérative Imlil a été créée en 1984 grâce à l'appui de l'État dans le cadre du plan laitier

Afin d'établir une grille d'analyse de mesure de la performance des organisations, nous avons choisi l'association Afanour pour le développement et la coopérative laitière Imlil. Le domaine d'intervention de l'association Afanour couvre la culture, l'agriculture, l'environnement, le sport, l'enfance et les femmes (Zein Taleb, 2020). Depuis sa création en 2003, cette association a réussi à saisir les opportunités dans le cadre de l'INDH et du PMV.

Elle a bénéficié également de financement avec des bailleurs de fonds internationaux. Ces financements ont eu lieu dans le cadre de la coopération internationale au développement. Nous citons à titre d'exemple le financement de l'Union Européenne en collaboration avec la commission consultative des droits de l'Homme (CCDH) (2009). Elle a su mobiliser la diaspora d'Afanour à l'étranger pour bénéficier de financements dans le cadre de la coopération décentralisée. Dans ce sens, elle a bénéficié de l'appui du fonds catalan et de l'appui de l'association Alkaria (2015). Ces financements ont permis la construction d'infrastructures d'irrigation : puits, forages, bassins, réseau goutte à goutte et l'installation des plaques d'énergie solaire.

En 2007, l'association Afanour a mis en place un projet agricole de plantation de 100 hectares de palmiers dattiers de la variété Majhoul en irrigation localisée avec recours à l'énergie solaire sur des terres collectives (Zein Taleb, 2020). Le projet est exclusivement géré par les membres de l'association et favorise la promotion du développement local et durable de la population du douar d'Afanour. L'association comptait 3942 adhérents en 2020 (Graiouid, 2020).

marocain en 1975 dont le but était d'augmenter la production laitière tout en

organisant la filière. En 2021, elle comptait plus de 300 adhérents dont 94 sont actifs. À la fin des années 1990, Imlil a fait face à plusieurs difficultés financières suite à la mauvaise gestion financière des anciens membres de

bureau. L'élection d'un nouveau bureau exécutif à partir de 2014 a mis la coopérative sur « la bonne voie » et ce grâce à système de gestion fonctionnel et à la confiance que font 94 adhérents actifs à ce bureau.

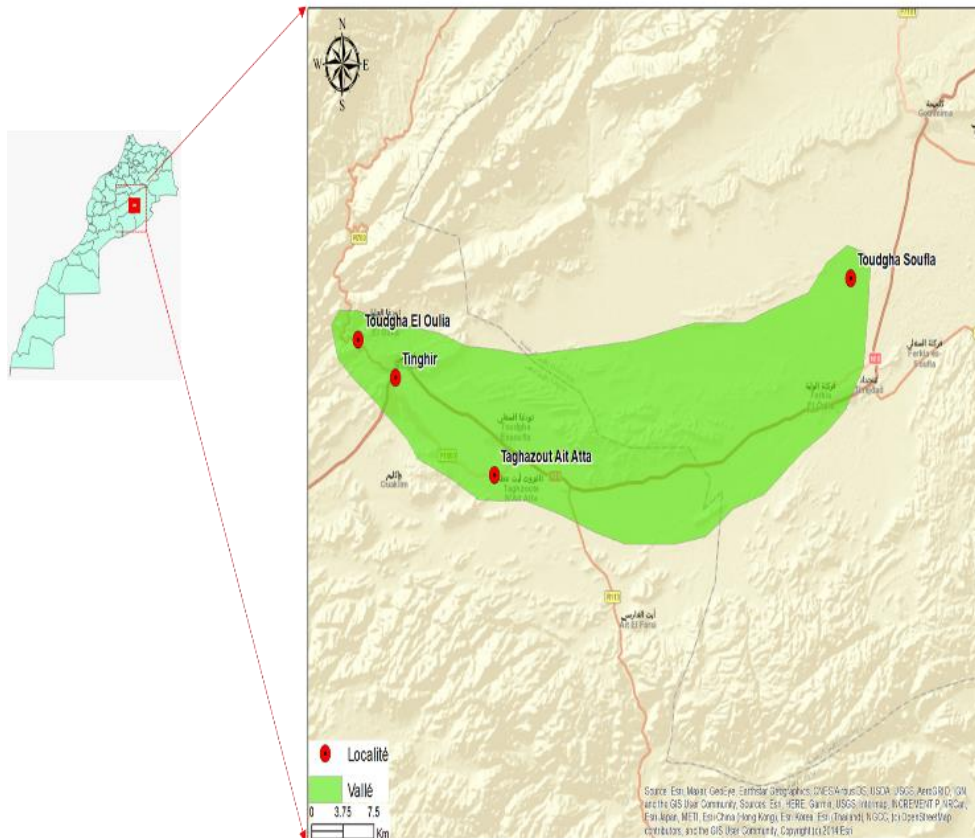


Figure 10. Carte de la vallée de Todgha (Source : Zeine Taleb, 2023)

Point d'entrée de la grille proposée

Le but de notre grille est d'évaluer la performance des organisations à partir d'un diagnostic initial en amont. L'une des étapes les plus cruciales dans la mise en place de cette grille est son point d'entrée. Nous avons examiné les points de vue des auteurs concernant la performance de l'action collective. Ceci nous a permis de comprendre

que chaque grille d'analyse permettait, selon le contexte de son élaboration, de lier la performance des organisations à un aspect spécifique tel que la gestion durable des ressources, ou de répondre aux besoins des membres de l'organisation et de proposer un point d'entrée. Parmi ces auteurs, nous retenons Ostrom (1992), Shah (1996), Vermillon (1997) et Giordano et al. (2006). Les grilles proposées par ces auteurs ont comme point d'entrée des facteurs de performance liés aux théories qu'ils mobilisent. Ces facteurs peuvent être internes à l'organisation

collective (capacité des membres à gérer le conseil d'administration, implication des membres...) ou traitent de la relation entre l'organisation et son administration (fonctionnement quotidien, existence de règles...).

Ostrom (1992) a identifié des principes communs aux règles de gestion durable des ressources naturelles et a associé à chacun des principes un facteur susceptible d'influencer la performance de l'action collective. Dans sa grille d'analyse, Ostrom stipule que les autorités extérieures ne devraient pas affaiblir la capacité des usagers à concevoir leurs propres règles.

Shah (1996) conçoit la performance des organisations autrement et lie la performance des coopératives à leurs capacités à répondre aux besoins de leurs membres. Il propose de mesurer la performance par l'accomplissement des tâches attendues par les membres indépendamment de ce que peut en penser toute institution extérieure. Les facteurs explicatifs qu'il retient sont : i) la capacité des agriculteurs à peser sur les décisions du conseil d'administration et à lui demander des comptes et ii) la capacité du conseil d'administration à contrôler les activités du personnel technique. De leurs côtés, Vermillon (1997) et Giordano et al. (2006) associent la performance des organisations à leur gestion technique et financière et à la qualité de leur service.

Notre grille est constituée de facteurs internes (gouvernance, activités, origine) et externes (financement, partenariats, coopération) de performance de l'action collective dans le cadre des organisations de développement local dans les oasis de Todgha. Nous nous positionnons dans la définition de l'action collective qui renvoie à l'action établie par un groupe d'acteurs dans le cadre des ONG et OPA dans le but d'atteindre un objectif commun (Errahj, 2005). La construction des facteurs de

notre grille a pris en compte la spécificité du contexte local des organisations de développement local dans la vallée de Todgha.

Méthodologie

Pour la réalisation de notre étude, une grille d'analyse comportant des facteurs explicatifs de la performance des organisations locales de développement (tableau 1) a été construite de manière évolutive et itérative en trois étapes majeures (figure 2). Nos enquêtes ont eu lieu en 2021, puis nous sommes revenus sur le terrain d'étude en mars 2023. Ce retour nous a permis d'observer l'évolution du territoire et de discuter de la pertinence de la grille en la discutant de nouveaux acteurs, notamment les représentants des communes territoriales de Todgha El Oulia (Amont) et Essoufla (Aval).

L'intérêt porté à l'association Afanour et à la coopérative Imlil se justifie par le fait que la première constitue un « modèle réussi » aux yeux des acteurs locaux et que la seconde représente un modèle de développement ayant parcouru plusieurs décennies malgré les problèmes financiers, techniques, sociaux et organisationnels rencontrés. À travers les échanges menés avec les membres de ces organisations, ils étaient intéressés d'étudier la performance de leurs organisations et de comprendre quels facteurs qui expliquent plus cette performance.

Nous avons enquêté 21 membres de l'association Afanour dont 9 membres du conseil d'administration et 12 adhérents ; 14 membres de la coopérative Imlil dont 3 membres du bureau et 11 adhérents. Le questionnaire utilisé a aussi été adressé à 3 acteurs institutionnels qui sont fonctionnaires de l'État. Ce questionnaire comporte des questions relatives aux caractéristiques socio-économiques nécessaires à l'analyse descriptive, des éléments sur les perceptions

des acteurs par rapport à la performance de l'action collective des organisations locales de développement.

Un guide d'entretien semi-directif a été destiné à 9 personnes membres du conseil d'administration (7 pour Afanour et 2 pour Imlil). Ce guide nous a permis de connaître l'histoire de chaque organisation depuis sa création, ses phases critiques et le contexte de sa mise en place. Après dépouillement des données, nous avons procédé à une analyse descriptive des données quantitatives et une analyse de contenu pour celles qualitatives.

Résultats

Facteurs de performance internes et externes de l'action collective dans l'oasis de Todgha : Posture de mise en place de la grille d'analyse

Notre grille d'analyse a été conçue d'une manière évolutive et itérative. Au cours du stage de développement en 2021, nous avons pris contact avec les acteurs du terrain dans le but d'étudier et d'analyser la performance des organisations de développement. Elle a suivi

trois étapes principales. Nous avons d'abord demandé aux membres de trois organisations locales de développement de nous définir l'action collective et les raisons de sa performance.

Pour la définition de l'action collective, les acteurs enquêtés affirment qu'elle va dans le même sens que la passion pour le travail collectif, l'entraide et la réalisation de sacrifices. Pour eux, la performance de l'action collective augmente lorsque les adhérents s'inscrivent dans un but commun de l'organisation, et qu'ils travaillent quotidiennement pour cet objectif. Cette étape nous a permis de faire ressortir des indicateurs généraux (Fig 2).

Ces indicateurs ont été ensuite affinés et catégorisés avec 9 chercheurs et acteurs du terrain (experts, agriculteurs, membres d'organisations collectives, administrations (ORMVAO, ANDZOA) et membres des communes territoriales. Sur la base de cet échange, nous avons construit notre grille d'analyse, puis appliquée sur l'association Afanour pour le développement et la coopérative laitière Imlil en tenant compte du contexte géographique, socio-économique et historique de ces organisations.

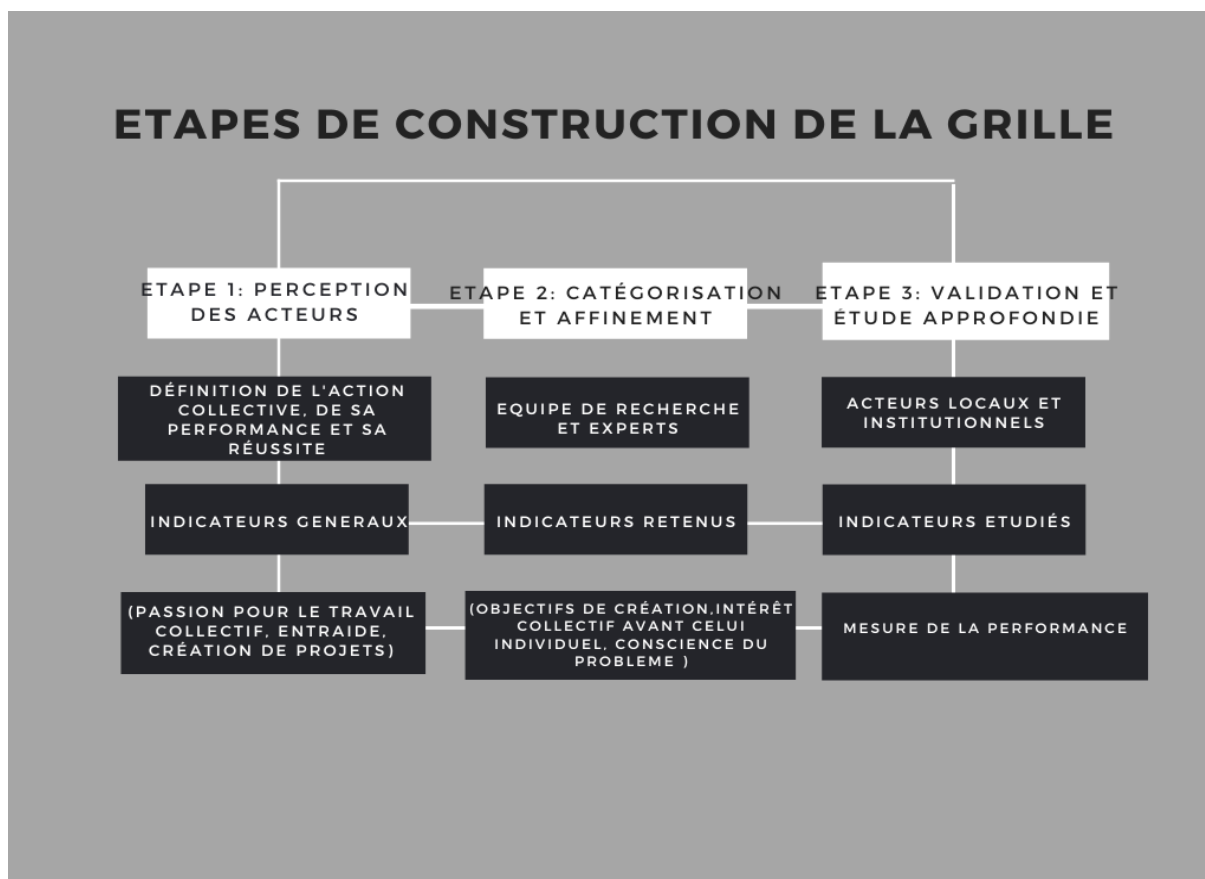


Figure 11 : Etapes de construction de la grille d'analyse de la performance

Pour les deux organisations enquêtées, la performance de l'action collective dépend de cinq facteurs. Ces derniers sont variables selon la nature de chaque organisation et de son domaine d'intervention. Les facteurs retenus (tableau 1) sont liés à l'organisation : ces facteurs concernent les objectifs de l'organisation et sa capacité à répondre aux besoins de la population locale du village « douar ».

Les facteurs liés à la gouvernance actuelle (caractéristiques des membres du bureau exécutif, intérêt collectif) sont essentiels du fait que la gestion des organisations diffère selon les caractéristiques des membres élus et responsables et de leur capacité à définir une vision et stratégie en prenant en considération les priorités et les obligations de chaque organisation et de les traduire en plan d'action.

Les facteurs liés aux activités des organisations dépendent de leur secteur d'activité et englobent la production agricole, la gestion de l'eau d'irrigation, la transformation des produits agricoles, notamment l'huile d'olive et le lait. Le facteur cognitif reflète le degré de conscience des membres des obstacles qui se présentent à leur organisation. Les facteurs liés aux opportunités externes concernent la capacité des organisations à concevoir des projets et à saisir les opportunités offertes par les bailleurs nationaux et internationaux. Nous présenterons, dans la partie suivante, une application de la grille sur des organisations de développement local dans la vallée de Todgha.

Tableau 1. Facteurs explicatifs de la performance des organisations collectives

Facteurs explicatifs de la performance des organisations collectives	
Facteurs liés à l'origine de l'organisation	Les objectifs de création de l'organisation collective sont clairs et définis L'organisation répond à des problèmes réellement ressentis par la population du Douar.
Facteurs liés à la gouvernance actuelle	Les membres du bureau exécutif ont des caractéristiques d'intégrité, de sérieux et de bon sens Les membres du bureau font passer l'intérêt collectif avant celui individuel
Facteurs liés aux activités de l'organisation	Les activités de l'organisation collective génèrent assez de revenus pour son fonctionnement Les dirigeants assurent des formations et actions de sensibilisation aux adhérents de l'organisation collective
Facteur cognitif	Les membres sont conscients des obstacles présents
Facteurs relatifs aux opportunités externes	Des opportunités de projets se présentent à l'organisation collective L'organisation collective saisit ces opportunités

Application de la grille d'analyse des facteurs de performance de l'action collective sur l'association Afanour et la coopérative Imlil

Les résultats d'appréciation des facteurs de performance de l'action collective par les acteurs enquêtés sont présentés dans le

tableau 2. Les scores représentent les moyennes des notes (de 1 à 5) que les acteurs attribuent à l'importance des facteurs dans la performance des organisations enquêtées.

L'analyse des scores montre qu'il y a des différences entre les deux organisations que nous discuterons dans ce qui suit.

Tableau 2 : Application de la grille d'analyse des facteurs de performance de l'action collective sur les organisations collectives

	Coopérative laitière Imlil (14)		Association Afanour pour le développement (21)	
	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type
1. Les objectifs de création de l'organisation collective sont clairs et définis	4,5	0,5	4,28	0,54
2. L'organisation collective répond à des problèmes réellement ressentis par la population du Douar	4,14	0,99	3,80	0,85
3. Les membres du bureau exécutif ont des caractéristiques d'intégrité, de sérieux et de bon sens	4,64	0,48	4,42	0,49
4. Les membres du bureau font passer l'intérêt collectif avant celui individuel	4,21	0,77	4,09	1,06
5. Les activités de l'organisation collective génèrent assez de revenus pour son fonctionnement	3,42	0,72	3,09	0,75
6. Les dirigeants assurent des formations et actions de sensibilisation aux adhérents de l'organisation collective	3,00	0,92	2,95	0,84
7. La population du Douar est consciente des obstacles présents	4,00	1,00	3,71	1,03
8. Des opportunités de projets se présentent à l'organisation collective	3,14	0,74	3,42	0,85
9. L'organisation collective saisit ces opportunités	3,42	0,82	3,71	0,98

Les résultats de l'application de la grille d'analyse aux deux organisations collectives montrent que les membres de l'association Afanour pour le développement attribuent un score de (3,42) aux opportunités d'appui extérieur par rapport aux membres de la coopérative Imlil (3,14). Cela s'explique par la multitude de partenariats nationaux et internationaux que cette association a établie visant à renforcer ses domaines d'activités tels que l'agriculture, le tourisme et l'amélioration de la qualité de vie des populations. De plus, cela vise à soutenir le projet ambitieux de plantation de 100 hectares de palmiers dattiers. L'intérêt de ce facteur a été relevé par plusieurs membres :

« Pour moi la performance d'une organisation collective est liée à sa capacité à coopérer avec d'autres organisations pour atteindre des objectifs

plus importants et créer des espaces pour le tourisme, le commerce, les investissements. A titre d'illustration, nous avons mené des projets de lutte contre l'analphabétisme, de création d'activités génératrices de revenus (AGR) et de construction des établissements préscolaires. » Membre de l'association Afanour, 67 ans.

« La performance de l'organisation dépend de sa capacité à créer des opportunités de partenariat avec des organismes étrangers pour développer ses activités. » Membre de l'association Afanour, 46 ans.

La coopérative laitière Imlil a obtenu un meilleur score en termes de facteurs relatifs à la gouvernance (4,64) ce qui pourrait être expliqué par la place qu'occupe la gouvernance dans l'histoire de la coopérative. Le facteur économique est prioritaire pour la coopérative puisqu'il s'agit d'une organisation à but lucratif. Selon le directeur d'Imlil, la coopérative a plus que doublé sa production de lait (de 475.000 litres en 1970 à 970.000 litres en 2019), et a introduit de nouveaux produits dérivés (Yaourt, Raïbi...), ce qui explique son évolution économique et sociale. Ces facteurs ont été appuyés par les membres de la coopérative laitière Imlil.

« Les indispensables pour une bonne gestion de l'organisation sont le fait que ces membres soient sérieux, persévérants, confiants, capables de partager l'information et de faire participer tout le monde. » Membre de la coopérative Imlil, 52 ans.

« Pour qu'une action collective soit réussie, les membres du bureau exécutif doivent être exemplaires puisqu'ils reflètent l'image de l'organisation. Ils doivent avoir de la bonté et du sérieux pour réussir. » Membre de la coopérative Imlil, 73 ans.

Pour l'association Afanour, selon les membres du bureau exécutif, le nombre d'adoptants de la culture du palmier a été multiplié par 3 entre 2016 et 2020. Ceci relève de la gouvernance de l'association (expliqué par le score de 4,42) qui émane de la confiance des adhérents et leur volonté de contribuer à un projet durable dont l'objectif est de redynamiser le village « douar ». L'importance du facteur lié aux activités, notamment la spécialisation et l'institutionnalisation, a été révélée par certains membres de l'association Afanour. Pour eux, elle est censée œuvrer pour la création de nouvelles formes d'organisation susceptibles de générer des revenus additionnels en plus du travail associatif.

« Etant donné que l'association a démarré et que les tâches sont organisées, il faut créer un nouveau cadre de travail, penser à une coopérative pour pouvoir investir et commercialiser les dattes du projet de plantation. » Membre de l'association Afanour, 47 ans.

« Le travail bénévole ne suffit pas pour développer l'association, il faut des employés qui assurent le travail dans l'association de façon quotidienne. L'association doit fonctionner telle une institution. » Membre de l'association Afanour, 42 ans.

Pour les facteurs relatifs à l'origine des organisations, la coopérative Imlil a eu un score plus élevé (4,5 et 4,14 pour les deux premiers facteurs comparés à 4,28 et 3,80 pour l'association Afanour), ceci pourrait être expliqué par la différence de la nature de l'activité des deux organisations : la coopérative Imlil est spécialisée dans la commercialisation du lait, ces membres étant les principaux producteurs. Ils ont pour objet d'améliorer leur revenu alors que le projet de plantation de palmier dattier de l'association Afanour ne constitue pas un consensus pour l'ensemble des membres. Il est également nécessaire de mentionner la différence en matière du nombre d'adhérents dans les deux organisations collectives objets de notre étude. Ce facteur explique aussi la performance du fait qu'il est plus difficile de gérer une organisation avec un grand nombre d'adhérents.

Les organisations représentent une différence par rapport aux résultats liés au facteur cognitif (4,00 pour Imlil et 3,71 pour Afanour). Cette différence découle du fait que les membres de la coopérative ont suivi l'évolution de leur organisation et leur forte volonté d'améliorer leur niveau de production.

Discussion

Dans l'ensemble, il est judicieux de rappeler que la grille a été appliquée dans un contexte oasien en présence de défis particuliers relatifs au terrain : la vallée de Todgha connaît des défis liés au manque d'eau, aux transformations dans le tissu social, culturel et économique, à la rudesse du climat, et à la rareté des terres agricoles arables (Haddache, 2012).

L'idée de développer un dispositif qui réunit l'ensemble des facteurs sociaux et organisationnels permet de mesurer la performance de l'action collective, bien que cette mesure soit difficile en raison de la diversité des facteurs organisationnels, socioéconomiques, historiques, etc. Notre méthode d'analyse repose sur les témoignages des acteurs du terrain, ce qui présente des avantages tels que la compréhension des problèmes et défis de la part de la population qui les vit. Cela peut également présenter une limite de l'étude liée à la subjectivité dans les réponses des enquêtés. Pour dépasser cette limite, nous avons pris en compte les résultats des recherches et travaux académiques menés dans le même domaine et pris en compte les spécificités socioéconomiques et les événements dans la mise en place de notre grille.

L'analyse des trois grilles de performance a permis d'accompagner les acteurs dans l'explicitation de leur vision du fonctionnement de leurs organisations et des facteurs qui influencent leurs performances. À l'exception d'Ostrom (1992), qui a abordé les principes durables de gestion des ressources communes, les autres auteurs se sont focalisés sur le domaine agricole, ce qui correspond à notre domaine de recherche. Leurs résultats concordent en partie avec les facteurs de notre grille. Shah (1996) démontre que la performance des coopératives agricoles

dépend de leur capacité à répondre aux attentes de leurs membres indépendamment des jugements externes, souvent initiés par les agriculteurs eux-mêmes en mettant l'accent sur la participation des membres dans la gouvernance. Vermillon (1997) et Giordano et al. (2006) mettent en avant le rôle des facteurs réglementaires dans la performance des associations d'irrigants responsables de la gestion de l'eau.

Pour revenir aux facteurs retenus dans le cadre de notre grille, certains sont d'ordre général tels que la clarté des objectifs de création de l'organisation collective ; la base de création de l'organisation collective et le problème vécu par la population. D'autres sont plutôt spécifiques aux organisations de développement local, sujet de notre étude vu la différence en matière d'objectifs et de visions des ONG et OPA du territoire.

Le niveau de performance des organisations étudiées dépend de la nature de leurs activités. Il s'agit de deux types d'organisations collectives différentes : une association de développement et une coopérative de production et de commercialisation du lait. L'association Afanour pour le développement a développé des stratégies et mis en place des actions et projets qui ne se limitent pas uniquement aux aspects agroécologiques, mais s'élargissent vers d'autres domaines tels que l'éducation des enfants d'Afanour, le bien-être et à l'épanouissement des habitants du « douar » à travers les nombreuses activités socioculturelles et sportives. D'autre part, la coopérative laitière Imlil est spécialisée dans le secteur du lait et dont les membres sont impliqués dans la réussite du travail collectif.

Les échanges avec les membres des organisations étudiées ont révélé leur intérêt à améliorer leur performance, en se concentrant sur les faiblesses et les opportunités. L'application de la grille à leurs organisations leur a permis de savoir à quel degré sont-ils en

concordance avec les objectifs de leurs organisations, de se focaliser sur la réallocation des tâches en interne, de mener des actions concrètes sur les points faibles qui ont été relevés suite à ce diagnostic, de penser à renforcer la discussion participative entre les membres dans le cadre des comités, de penser à créer des partenariats et de se professionnaliser en vue d'améliorer l'activité des organisations de développement local sur le long terme.

Conclusion

Les organisations de développement local sont confrontées à un manque en matière de ressources financières, techniques et humaines. Cette situation influence l'adhésion de certains membres et accélère le départ d'autres, modifie leurs relations entre les membres et même oriente la stratégie et la gouvernance des organisations. Leurs capacités à intégrer les politiques publiques telles que la « Génération green Maroc 2030 » et à porter des initiatives locales sont cruciales afin d'atteindre les objectifs de modernisation, de durabilité, et d'inclusion sociale dans le secteur agricole marocain.

Ces organisations sont censées améliorer continuellement leurs performances économiques, sociales et environnementales.

En prenant en compte les spécificités socio-économiques et historiques locales des organisations de développement, l'appréciation de leur performance pourrait constituer un levier efficace pour leur développement. Des initiatives de coordination et de communication entre les membres d'une organisation pourraient leur aider à surmonter leurs obstacles internes et externes. L'amélioration de la performance de ces organisations est liée à la capacité de leurs responsables à se mettre autour de la table et

discuter des actions et des stratégies et des opportunités à moyen et long terme.

La grille proposée présente la limite d'être appliquée à deux organisations de développement dans le contexte particulier de la vallée de Todgha. Son élargissement à d'autres organisations professionnelles agricoles et associations de développement dans d'autres contextes pourrait aider dans la validation et le réajustement des facteurs de la grille. L'intégration d'autres facteurs et regards permettra de compléter la grille et de l'adapter aux différents contextes d'application.

Références

Andion C, 2006. [Développement territorial durable en milieu rural, gouvernance et rôle des organisations non gouvernementales : l'État de Santa Catarina au Brésil](#). *Mondes en développement* 136 : 85-100.

Arab, C, 2017. [Initiatives migrantes et politiques migratoires de développement entre la France et le Maroc](#). *Noréis. Environnement, aménagement, société* 244.

Bessire D, 1999. [Définir la performance](#). *Comptabilité Contrôle Audit* 5 : 127-150.

Bidet É, Filippi M, Richez-Battesti N, 2019. [Repenser l'entreprise de l'ESS à l'aune de la RSE et de la loi Pacte](#). *RECMA* 353 : 124-137.

Chomel C, Declerck F, Filippi M, Frey O, Mauget R (dir.), 2013. [Les coopératives agricoles : identité, gouvernance et stratégies](#). Bruxelles, Larcier.

Errahj M, Kemmoun H, Kuper M, Caron M, 2005. [L'action collective entre le rationalisme économique et les motivations psychosociales](#). *Les instruments économiques et la modernisation des périmètres irrigués* Kairouan, Tunisie : 20 p.

- Filippi M, Triboulet P, 2006. [Typologie des comportements à innover des coopératives agricoles : une étude en région Midi-Pyrénées.](#) *Économie rurale* 296 : 20-35.
- Giordano, M., Samad, M., & Namara, R. (2006). [Assessing the outcomes of IWMI's research and interventions on irrigation management transfer.](#) IWMI, research report n 106.
- Graïouid I, 2020. *Analyse de la contribution de l'action collective dans la résilience des systèmes socio-écologiques (Cas de l'association Afanour dans l'Oasis Todgha à Tinghir).* Projet de fin d'études. Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès.
- Haddache M, 2012. [Savoirs hydrauliques et mutations socioéconomiques dans l'oasis de Toudgha \(Sud-Est, Maroc\).](#) *Asinag* 7 : 111-122.
- Hamamouche MF, Faysse N, Kuper M, Lejars C, Errahj M, Kadiri Z, Ben Aissa N, Benmihoub A, 2023. [Local development organisations in Saharan regions of North Africa: Expanding horizons.](#) *Journal of International Development* 35(1): 79–96.
- HCP, 2023. [Rapport de synthèse de l'enquête nationale auprès des Institutions Sans But Lucratif \(exercice 2019\).](#)
- Mohamed Z, Faysse N, Errahj M, Bekkari L, El Amrani M, 2015. [Grille d'analyse de lantha maturation de projets collectifs de conversion à l'irrigation localisée : application dans des oasis du Maroc.](#) *Revue canadienne d'études du développement* 36(4) : 484-498.
- ODECO, 2022. *Lalla Al Moutaaouina*. 2ème édition.
- Ostrom E, 1992. *Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action.* Cambridge University Press.
- Piot-Lepetit I, Nzongang J, 2020. [Performance assessment and definition of improvement paths for microfinance institutions : An application to a network of village banks in Cameroon.](#) *International Transactions in Operational Research* 26 (4) : 1188-1210.
- Shah T, 1996. *Catalysing co-operation: design of self-governing organisations.* Thousand Oaks: Sage publications.
- Torre A, 2022. [Les dimensions coopératives du développement territorial.](#) RECMA.
- Vermillon D, 1997. [Impacts of irrigation management transfer: a review of the evidence.](#) Colombo : International Water Management Institute. *Research Report no 11.*
- Zein Taleb Z, 2020. *Analyse de l'action collective dans la vallée de Todgha. Situation de référence projet Massire Maroc.* Cirad.
- Zein Taleb Z, 2023. *Draft d'article : À la quête d'un développement territorial : analyse de l'action collective dans vallée de Toudgha au travers des structures d'opportunités et de leadership d'acteurs.* Cirad.
- Zein Taleb Z, Kadiri Z, Errahj M, Kuper M, Burte J, Faysse N, à paraître. *Structures d'opportunités et leadership : analyse de l'action collective dans les oasis de la vallée de Todgha Ferkla (Maroc).* *Cahiers agricultures.*



Prendre soin de la nappe : quelles possibilités et quelles prédispositions des collectifs d'agriculteurs des oasis de Todgha Ferkla (Maroc) à installer des dispositifs de recharge de la nappe ?

Zeine Zein Taleb^{1,2}, Yassine Khardi³, Guillaume Lacombe⁴, Mostafa Errahj², Marcel Kuper^{4,5}, Zakaria Kadiri¹, Ali Hammani³, Abdelilah Taky³, Nicolas Faysse^{4,5}

¹ Laboratoire LADSI, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Ain Chock, Université Hassan II de Casablanca, Casablanca, Maroc ; ² Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès, Meknès, Maroc ; ³ Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat, Maroc ; ⁴ UMR-G-EAU, Montpellier, France ; ⁵ Université de Montpellier, CIRAD, France.

Contact : elghassem.zeine@gmail.com

Résumé

Dans les oasis de Todgha Ferkla au sud-est du Maroc, les agriculteurs ont recours à la recharge de la nappe comme une réponse innovante afin d'atténuer le déséquilibre entre l'offre et la demande en ressources hydriques. Ce déséquilibre est accentué par les phénomènes de changements climatiques, notamment la sécheresse et par la course accrue vers le pompage par le biais de la mise en place de puits et de forages. Afin d'analyser les attitudes des agriculteurs de la vallée de Todgha Ferkla vis-à-vis de la recharge et d'explorer leur prédisposition à s'approprier et adopter cette innovation, nous avons mené vingt-trois entretiens avec les leaders d'organisations agricoles en charge de la gestion des eaux au sein des oasis de cette vallée. Les résultats montrent que les enquêtés ont une définition sommaire de la recharge englobant à la fois ses finalités, ses fonctions et ses infrastructures, et connaissent les principales techniques de recharge de la nappe. Ils ont des attitudes positives par rapport à la recharge de la nappe et sont prédisposés à adopter les techniques les plus appropriées à leur contexte telles que les bassins de recharge au sein de leurs parcelles et à entretenir les seuils de recharge notamment lorsqu'ils sont intégrés dans la gestion des ouvrages de la recharge. L'implication effective des acteurs des pouvoirs publics et des locaux dans une réflexion collective pourrait garantir les effets positifs, atténuer les effets néfastes de tels dispositifs de recharge de la nappe et soutenir la durabilité de fonctionnement des infrastructures.

Mots clés : attitude, eau souterraine, innovation, oasis, perception, recharge de la nappe, Todgha Ferkla

Introduction

Au Maroc, les ressources en eaux souterraines occupent une place stratégique dans l'agriculture. Selon les données de la direction générale de l'hydraulique du ministère de l'Équipement et de l'Eau (MEE), le potentiel des ressources en eau souterraines est évalué à 4 Milliards m³/an (MME, 2023). Ces ressources représentent 35% des eaux utilisées dans l'agriculture et permettent d'irriguer 620 000 ha (Banque Mondiale, 2023). Cependant les eaux souterraines connaissent une diminution spectaculaire. Cette situation résulte de la raréfaction de ces ressources, exacerbée par le changement climatique, notamment la sécheresse, l'extension des surfaces irriguées (El Meknassi Youssoufi et al., 2024), ainsi que la sophistication des techniques de forage accompagnée d'une baisse des coûts de pompage grâce à l'utilisation de l'énergie solaire (Khardi et al., 2024).

Les oasis de Todgha et Ferkla, situées au sud-est du Maroc dans la région administrative de Drâa-Tafilalet, ne sont pas exemptes de cette problématique. Les données les plus récentes montrent un déséquilibre entre l'offre et la demande en eau d'irrigation dans cette zone hydrogéologique. Ainsi, le déficit est estimé à 35 millions de m³/an au niveau de la nappe de Meski-Boudnib (Mimoun, 2023) et à 15 millions de m³/an au niveau de la nappe de Feija (Ait Mbirik, 2023). À cette réalité déficitaire s'ajoute une course effrénée vers le pompage individuel dans ces oasis (Khardi et al., 2023) qui se manifeste par la multiplication de puits et de forages au sein de nouvelles exploitations agricoles.

Face à l'augmentation des prélèvements, l'une des solutions envisageables, lorsque la porosité et la perméabilité des sols le permettent, est la recharge artificielle des aquifères à partir des eaux de ruissellement. La

recharge est rendue possible grâce aux différents types d'aménagements mis en place par l'État dans le cadre des politiques publiques d'économie de l'eau. Ces infrastructures telles que les bassins de collecte et/ou d'épandage des eaux de crue, seuils en travers de lit d'oued, forages et puits d'injection favorisent l'infiltration des eaux (Helen et Dahlke, 2018 ; de Marsily et Besbes, 2017).

L'efficacité de ces dispositifs comme solution dépend à la fois des caractéristiques du sol, de l'aquifère sous-jacent, de la propension à l'envasement de l'aménagement, de la régularité et du volume des apports hydriques, liés au climat et à l'hydrologie (Lacombe et al., 2017) mais également de la capacité de co-construction des dispositifs sociotechniques de recharge appropriés par les populations locales (Agence de bassin Rhône-Méditerranée Corse, 2022).

Cependant, dans un contexte caractérisé par une forte individualisation pour l'accès aux eaux souterraines (Kuper, 2011), la mise en place de tels dispositifs de recharge n'est ni simple ni évidente. La recharge constitue un système d'innovation, constitué d'une greffe technique dans un système local avec savoirs endogènes (Olivier De Sardan, 1995). Ce système d'innovation dépend à la fois des composantes sociotechniques (Akrich, 1991) et des réseaux d'acteurs (Mahil et Tremblay, 2015). L'adoption et la diffusion de tels dispositifs dépendent de la capacité d'initiatives collectives locales (Benouniche et al., 2011) et de la prédisposition des acteurs à appréhender et de s'approprier de cette innovation.

Le constat sur le terrain des oasis de Todgha Ferkla montre que les dispositifs de recharge sont rares et se limitent à quelques infrastructures étatiques tels que les barrages et les seuils de recharge mis en place par l'État souvent sans implication effective des communautés locales dans leur gestion. De tels

dispositifs sont confrontés à trois difficultés : i) le coût élevé des infrastructures de recharge, ii) le risque de leur envasement dû à l'absence de leur maintenance et iii) la capacité des locaux de mettre en place des institutions et des règles de partage des eaux souterraines. Nous faisons l'hypothèse que la recharge de la nappe dépend d'un effort collectif impliquant tous les acteurs concernés. Cet article examine les possibilités et les prédispositions des collectifs d'agriculteurs à mettre en place et à gérer des dispositifs de recharge au niveau des oasis de Todgha Ferkla.

Vers un engagement collectif dans le système d'innovation autour de la recharge ?

La rareté des ressources en eau dans le contexte oasien de Todgha -Ferkla exige une gestion rationnelle de cette ressource commune. Cette rationalité est liée aux capacités locales d'action collective et de mise en œuvre des arrangements institutionnels en vue de garantir la durabilité des ressources en eau (Ostrom, 1992). Dans ce contexte caractérisé par la raréfaction des ressources en eau, la recharge, comme solution à l'épuisement excessif des eaux souterraines, est appréhendée comme un système d'innovation intégrant la composante technique aux savoirs endogènes locaux (Olivier De Sardan, 1995).

Pour analyser ce système d'innovation, l'approche sociotechnique permet d'appréhender l'objet technique, en l'occurrence la recharge de la nappe, dans son environnement social et institutionnel (Akrich, 1991). Constituant un sujet de controverse dans la vallée, l'émergence et la propagation de cette innovation dépendent du rôle des

acteurs et de leurs réseaux (Mahil et Tremblay, 2015).

Dans une situation initiale du processus d'appropriation et de diffusion de la recharge, la première étape de l'analyse de ce système d'innovation sociotechnique consiste à étudier les attitudes des collectifs d'utilisateurs de l'eau vis-à-vis de la recharge. Les attitudes font référence à un état d'esprit et une disposition envers un objet en l'occurrence de la recharge de la nappe dans notre contexte (Berjot et Delelis, 2014). Elles expriment une prédisposition mentale implicite qui exerce une influence générale sur une large variété de réponses, évaluatives et de conduites. Par les attitudes, les personnes expriment librement leur manière de penser, de voir et d'évaluer les innovations (Girandola et Fointiat, 2016 ; Nuttin, 1972).

Cette fonction évaluative vis-à-vis d'un objet ou d'une innovation peut s'exprimer, ou non, par un avis favorable et par une prise de décision comportementale (Haddock et Maio, 2017). Les attitudes des utilisateurs vis-à-vis de la recharge et les possibilités de leur changement dépendent des composantes cognitives, affectives et conatives qu'ont les utilisateurs par rapport à l'innovation (Maio et Haddock, 2014 ; Essi et Njoya, 2013 ; Ouellet, 1978). Autrement dit, leur niveau de connaissances sur la technique de la recharge, ses points positifs, leur capacité à être convaincus et persuadés par l'utilité de cette technique (Vaidis, 2006) et de leur comportement en matière d'appropriation et d'adoption de la recharge à travers des initiatives individuelles et collectives.

En plus des éléments liés aux attitudes des utilisateurs vis-à-vis de la recharge, la question de diffusion de l'innovation se pose. Elle dépendra de la capacité de mise en réseau des collectifs locaux avec les autres acteurs et de bénéficier de leurs appuis technique et institutionnel.

Zone d'étude

Notre zone d'étude est la vallée de Todgha Ferkla, située dans la région Drâa-Tafilalet au sud-est du Maroc (Fig.1). Encerclée par deux chaînes du Haut Atlas et de l'Anti-Atlas, elle s'étend sur une cinquantaine de kilomètres. En amont de Todgha, les eaux sont abondantes. Les parcelles sont exigües et morcelées avec un système de production à trois étages : le premier constitué du palmier dattier, le second de l'arboriculture et le troisième de la

céréaliculture et des cultures fourragères. En aval, le débit en eau diminue en basse Todgha (Essoufla) et dans la plaine de Ghallil où les superficies agricoles sont plus grandes grâce au recours au pompage. À partir de la moitié des années 2000, la zone a connu l'introduction de l'irrigation localisée avec l'utilisation de l'énergie solaire. À Ferkla, l'eau est plus abondante en amont. Alors qu'en aval, les ressources hydriques dépendent des galeries drainantes « khetaras » tariées dans la majorité et avec des terres peu exploitées.

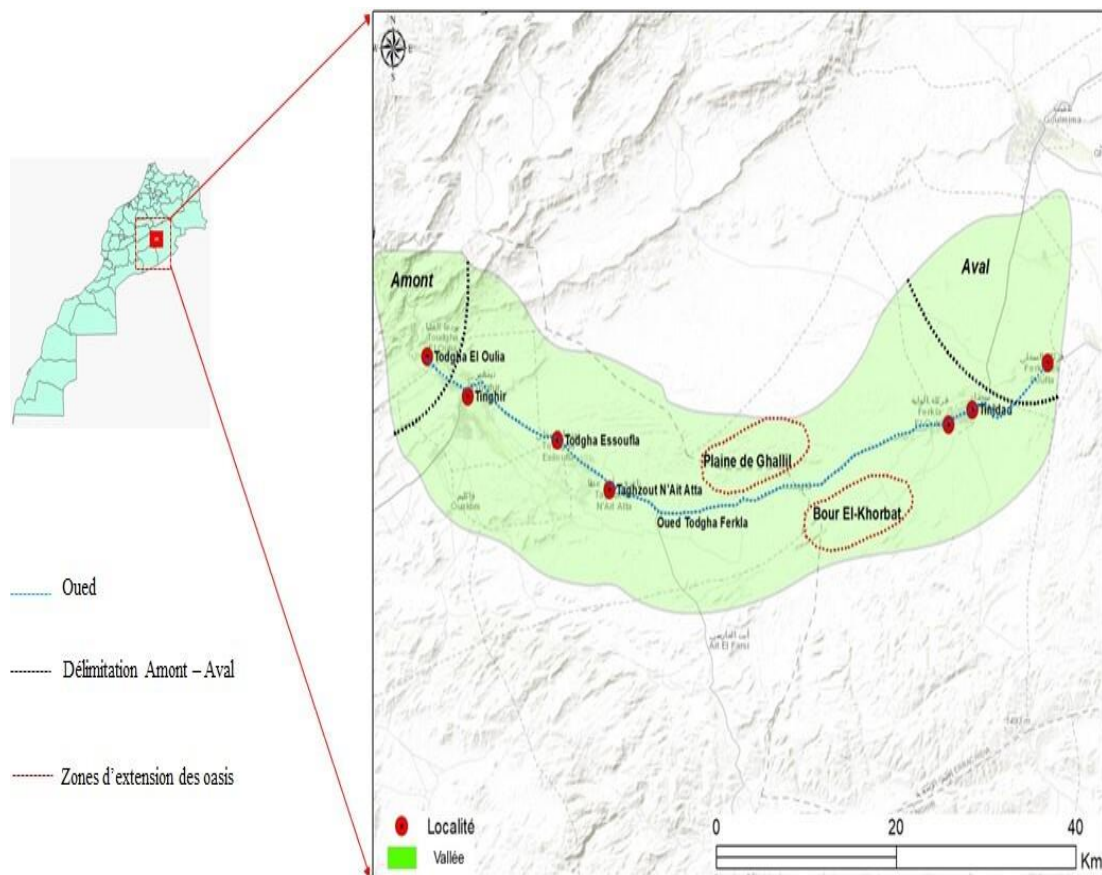


Figure 12. La vallée de Todgha Ferkla, source: Zein Taleb et al., 2024

Méthodologie

De manière aléatoire et suivant leurs prédisposition et disponibilité, nous avons réalisé des enquêtes, en avril 2023, auprès des

leaders de vingt-trois organisations de gestion de l'eau des oasis de Todgha Ferkla. Majoritairement des agriculteurs (91%), il s'agit de présidents, de secrétaires généraux et de membres de 18 Associations des Usagers des eaux agricoles (AUEA) (El Alaoui, 2004), 3

associations de développement et 1 association de nomades qui commence à se sédentariser et s'intéresser à l'agriculture. Ces organisations sont localisées sur la Figure 2.

Nous avons utilisé d'un guide d'entretien semi-directif. Cet outil nous a permis de savoir comment nos enquêtés perçoivent la recharge, quelles sont les différentes techniques de la recharge selon eux, et celles appropriées à leurs contextes. Nous avons aussi discuté des raisons pour lesquelles ils recourent à la recharge, les composantes indispensables pour mettre en place des projets de recharge, les avantages de la recharge de la nappe, leurs dispositions à mettre en place des projets de recharge et leurs besoins en matière d'accompagnement.

Afin de mesurer les attitudes des enquêtés vis-à-vis de la recharge, nous avons eu recours à l'utilisation d'une échelle de Likert. Elle constitue un outil adéquat pour mesurer les attitudes d'un groupe à l'égard d'un thème sur la base de formats de réponses par rapport à des variables (items) liées à ce sujet (Batterton et Hale, 2017). Notre échelle est formée de seize items. Sur la base des entretiens exploratoires sur le terrain, ces items ont été regroupés en cinq dimensions liées à la recharge (Tableau 1). Nous avons alterné des items favorables et défavorables. Pour chaque item, nous avons retenu trois formats de réponses : d'accord, indifférent /neutre et pas d'accord.

Enfin, en nous entretenant avec le porteur, décédé par la suite, d'un cas concret de recharge artificielle par le biais de deux bassins, nous avons analysé la perception des acteurs vis-à-vis de la recharge artificielle de la nappe. Cet exemple a été l'objet d'une étude scientifique sur la recharge (Khardi et al., 2022).

Après leur dépouillement, les données de guide d'entretien ont fait l'objet d'une analyse

descriptive et de contenu. Pour l'analyse de l'échelle, un score est calculé pour chaque individu en fonction des réponses fournies par rapport aux seize items. Les réponses sont pondérées en fonction de la nature de réponse: 3 points pour une adhésion, 2 points pour une indifférence/neutralité et un point en cas de désaccord. Après cette étape, ce qui est appelé un pas est calculé. Il sert à faire la différence entre les bornes des intervalles des scores. Dans notre cas, le pas est égal au score maximal enregistré (=somme des scores (d'accord+ neutre + désaccord)) auquel on soustrait le score minimum et on le divise par 3, correspondant aux possibilités de réponses. Le score maximal est de 46 et le minimum est 34 et de ce fait, le pas est égal à 4.

Ainsi, trois classes sont constituées : celle des attitudes positives dont l'intervalle est formé du score maximum et du score maximum moins le pas [46-42]. Cela signifie que si une personne a un total de réponse pondéré supérieur ou égal à 42 par rapport à l'ensemble des items, il est favorable à la recharge de la nappe. Puis, les attitudes conflictuelles dont l'intervalle est constitué du score maximum moins le pas et le score minimum plus le pas [42-38]. Cela signifie que les individus ayant un score inférieur à 42 et supérieur ou égal à 38 sont des gens qui n'ont pas encore pris de décision par rapport à la recharge. Enfin les attitudes négatives dont l'intervalle est borné entre le score minimum plus le pas et le score minimal [38-34]. Ces individus ne sont pas du tout convaincus par la recharge.

Cette démarche constitue la phase initiale d'un processus d'accompagnement des acteurs locaux pour la mise en place des dispositifs de recharge de la nappe. Son objectif est d'appréhender la perception initiale qu'ont les leaders de ces organisations de cette innovation, puis de tracer les pistes de réflexion des actions à mener ultérieurement.

Tableau 1. Dimensions et items de l'échelle de Likert vis-à-vis de la recharge de la nappe.

Dimensions	Items
Nécessité de la Recharge Artificielle (RA) pour la zone	La RA de la nappe est une solution à la sécheresse dans un contexte aride
	Dans cette zone, il n'y a pas de nécessité de mettre en place des sites de RA
	La situation hydrique actuelle nécessite la mise en place des sites de RA
Collectif/individuel/organisation collective	L'existence d'un collectif est une condition nécessaire pour réussir la RA
	L'organisation collective n'est pas nécessaire pour la mise en place RA
	Les expériences individuelles sont mieux que les initiatives collectives
Avantages de la RA	La RA ne permet pas une meilleure valorisation des sols.
	La RA permet une meilleure valorisation culturale.
	La RA permet d'améliorer le revenu des agriculteurs.
Conditions de faisabilité de la RA	Les petits agriculteurs ne peuvent pas mettre en place des bassins de recharge artificielle
	La RA demande un grand investissement
	Le foncier constitue un facteur de blocage des sites de RA
	Les bassins de RA ne sont pas faisables dans la palmeraie traditionnelle
	La RA peut se faire uniquement dans les terres d'extension
Besoin d'accompagnement	L'accompagnement juridique et institutionnel est nécessaire pour RA
	L'accompagnement technique n'est pas indispensable dans la mise en place de la RA.

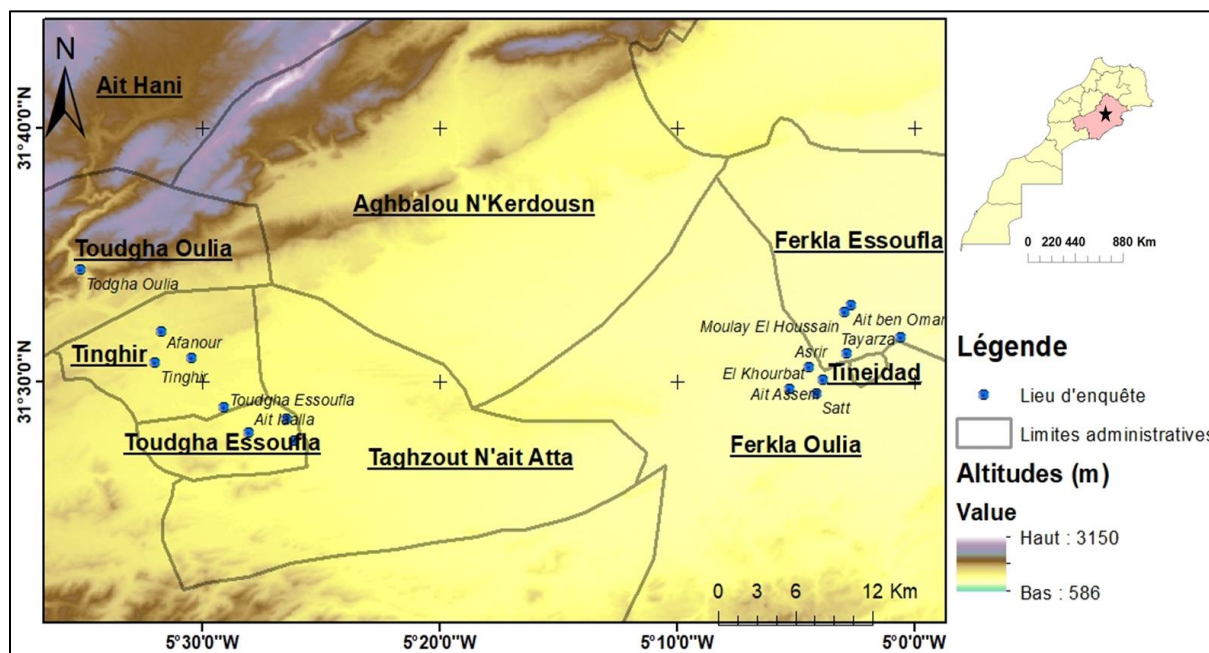


Figure 13. Localisation des organisations enquêtées

Résultats

Dans ce qui suit, en premier lieu, nous examinerons les connaissances des enquêtés sur la recharge: comment ils définissent cette innovation, quelles techniques de recharge ils connaissent et lesquelles ils estiment les plus appropriées à leur contexte. En second lieu, à travers une expérience de recharge artificielle de la nappe à Tinjdad, nous analyserons leur perception par rapport à la recharge. Enfin, nous étudierons leurs attitudes à l'égard de la recharge.

Connaissances sur la recharge de la nappe

Sans faire référence à une définition précise, exacte et juste, nous avons demandé aux enquêtés de définir ce qu'est la recharge de la nappe à leurs yeux.

Les résultats montrent que 22% ne connaissent pas la recharge. Parmi les 78 % ayant des connaissances sur la recharge, nous distinguons trois catégories de définitions de la recharge.

Une première catégorie perçoit la recharge comme solution : 17% des enquêtés définissent la recharge comme une solution à «la sécheresse » dans une zone aride, aux « problèmes de manque d'eau » et enfin comme une adaptation à la situation hydrique de la zone : *« Pour moi, la recharge est une adaptation et une façon à anticiper le manque d'eau à travers la rétention des eaux de crues »* (secrétaire général d'une AUEA, Ferkla Oulia).

La seconde catégorie (65% des enquêtés) définit la recharge comme un moyen d'alimenter la nappe par le « stockage » des eaux de crues, par la « rétention » des eaux de pluie, et par « l'exploitation des eaux de surface » afin de permettre à ces eaux de s'infiltrer et d'augmenter par conséquent le

niveau de la nappe et d'alimenter les khetaras (galeries drainantes). *« La recharge de l'aquifère est le processus par lequel les eaux de surface (pluie, crue) sont utilisées pour alimenter la nappe »* (leader d'AUEA, Todgha Oulia).

Enfin, une dernière catégorie (26% de notre échantillon) définit la recharge par le biais des infrastructures mises en place par l'État et dans certains cas par quelques agriculteurs de la zone. Il s'agit de « seuils » de recharge, de « barrages collinaires », de « bassins » ou « puits » de recharge. *« La recharge est un processus qui se fait lors des eaux de crues et après la pluie ou par les seuils de recharge qui permettent le ralentissement des eaux et la recharge artificielle et naturelle de la nappe »* (leader d'AUEA, Ferkla Essoufla).

La grande majorité des enquêtés ont des connaissances sur ce qui est une recharge. 65% reconnaissent son rôle dans l'alimentation de la nappe par le biais des infrastructures de recharge (26%) et estiment qu'elle constitue une solution (17%) dans un contexte oasien aride caractérisé par la raréfaction de la ressource en eau, accentuée par les changements climatiques.

Pour les techniques de recharge de la nappe, les enquêtés font référence à des infrastructures mises en place par l'État : 59% connaissent les barrages collinaires ; 32% font référence aux seuils de recharge ; le même pourcentage évoque les grands barrages. Alors que 18% d'enquêtés font référence à des infrastructures portées par les agriculteurs telles que les bassins de recharge qui peuvent être naturels ou artificiels. Les cas artificiels sont plutôt cités à Tinjdad où quelques habitants connaissent un exemple de recharge mis en place dans deux exploitations de feu Abdelkader ou dans des exemples dans la zone d'Erfoud. 14% des enquêtés pensent aux structures telles que : digues écrêteuses, barrages souterrains, puits de recharges,

digues de dérivation sur l'oued et l'épandage des eaux de crues.

En mettant l'accent plus sur la recharge artificielle et dans une vision engageante, les enquêtés ont été invités à identifier les structures les plus appropriées à leur contexte. Ils citent en premier lieu les barrages collinaires (41% des enquêtés) puisqu'ils demandent pour eux « moins d'entretien », permettent un « ralentissement de l'eau pour irriguer plus » et assurent une « bonne recharge » de la nappe. Puis, les seuils de recharge (32%), car ils assurent « une meilleure recharge locale », permettent « d'augmenter le débit des puits » et sont « mieux adaptés à la zone ». Les enquêtés trouvent que les bassins de recharge (14%) permettent une « meilleure infiltration des eaux à l'échelle locale » et une « meilleure valorisation » des eaux à l'échelle de l'exploitation agricole. Les structures d'épandages des eaux de crue (9%) permettent « une bonne irrigation » et assurent en même temps « une infiltration des eaux dans la nappe ». Pour 9%, les digues de dérivation sur l'oued sont appropriées, car elles sont déjà expérimentées dans la zone et n'entraînent pas « une perte » de terrains de parcelles. Enfin viennent les grands barrages (5%) et les barrages souterrains (5%). Les premiers permettent de « stocker » une grande quantité et un « large bénéfice » pour plus d'agriculteurs et les derniers permettent une « grande recharge de la nappe ».

L'examen de la connaissance des enquêtés montre une perception hétérogène vis-à-vis de la recharge. La deuxième catégorie définit la recharge par rapport à son effet sur la nappe souterraine. La première catégorie la définit plutôt par rapport à un besoin de manque de ressources en eau dans le contexte saharien. La dernière catégorie la perçoit par rapport aux effets des infrastructures sur la disponibilité des ressources en eau et par le ralentissement des cours d'eau permettant d'irriguer plus

grâce aux eaux de crues. Les enquêtés affichent (voir section suivante) une prédisposition à mettre des techniques appropriées, collectivement lorsque l'appui technique et financier des acteurs de pouvoirs publics est assuré.

Perception à travers un cas pratique : l'expérience d'Abdelkader, une recharge artificielle de la nappe par deux bassins à Tinjdad

Dans cette partie, nous faisons un état des lieux de la perception que se font les acteurs interviewés de la recharge de la nappe. Nous nous servons d'un cas concret de la recharge artificielle par le biais d'installation de deux bassins de recharge au sein de deux exploitations agricoles à quelques kilomètres de la ville de Tinjdad. Il s'agit de l'expérience de Feu Abdelkader. Né en 1945, Abdelkader a émigré en France à l'âge de 21 ans pour travailler dans le domaine de construction de bâtiments. S'identifiant comme agriculteur à la naissance, il a choisi comme projet la plantation de palmiers dattiers trois ans après sa retraite en 2002. En 2005, il retourna à Tinjdad. Le capital financier qu'il a épargné durant son séjour en France lui a permis d'investir dans deux fermes agricoles. Il s'est servi de ses connaissances dans le domaine de l'agriculture depuis qu'il fut enfant pour installer ses exploitations agricoles.

Pour Abdelkader, le recours à la recharge artificielle de la nappe a émané d'un constat de diminution accrue du niveau piézométrique de la nappe : « *Je n'ai pas attendu la catastrophe, j'ai agi. Je me suis renseigné sur la procédure à faire, j'ai présenté une demande à l'Agence du bassin hydraulique à Errachidia, laquelle m'a accordé son avis favorable ; après 15 jours elle a validé l'autorisation parce qu'il n'y a pas eu de contestation* ».

Il a mis en place deux bassins de recharge. Le premier en 2012 (Photo 1) et le second en 2017 (Photo 2). Le premier, de 2 ha, sert à stocker de l'eau et contribue à l'irrigation d'une partie de sa première exploitation de 12 ha. Le second, de 16 ha, joue les mêmes fonctions pour la seconde exploitation de 113 ha.

Cette innovation constitue pour lui une forme de résilience pour continuer à faire de l'agriculture dans un contexte difficile : *« grâce à la recharge, je suis encore là et j'exerce mes activités, plusieurs amis à moi ont quitté le domaine, car il n'y a plus d'eau ; ceci est dû aux changements climatiques. Dans le temps, les pluies étaient plus régulières ; il y a 4 ans on a eu 21 crues durant 1 mois, cela devient de moins en moins régulier. La profondeur de la nappe est passée de 9 m en 2007 à 40 m en 2022 »*. Pour lui, les deux bassins de recharge jouent trois fonctions au sein des exploitations : i) ils constituent une source d'irrigation, ii) ils rechargent la nappe et iii) constituent un moyen d'amendement et d'enrichissement des sols parce que les eaux de crues charrient le fumier des troupeaux de nomades. Pour Abdelkader, deux facteurs sont marquants dans le processus de mise en place du dispositif de recharge : i) le site de recharge nécessitant une superficie très importante pour stocker l'eau de crue, compte tenu du relief très peu marqué et de la grande surface de la palmeraie à irriguer et ii) le coût de mise en place du bassin de recharge.



Photo 1. Bassin de recharge de l'exploitation de 12 ha © Khardi Yassine



Photo 2. Bassin de recharge de l'exploitation de 113 ha © Khardi Yassine

Cet exemple pose la question de la faisabilité de la recharge artificielle sur d'autres exploitations agricoles sachant que le cas d'Abdelkader est particulier de par la taille de son exploitation et les moyens financiers dont il dispose. Trois des 22 des leaders enquêtés connaissent l'expérience du feu Abdelkader. Pourtant, 78% de nos enquêtés sont prédisposés à mettre en place une technique de recharge de la nappe. Parmi cette catégorie, 94% pensent adopter cette innovation

collectivement. 6% pensent qu'ils sont capables d'installer individuellement des dispositifs tels que les petits bassins de recharge ou des diguettes pour la rétention des eaux au sein de leurs exploitations. Un leader avance qu'une démarche individuelle exige des moyens financiers conséquents. « *Pour nous, la recharge d' Abdelkader est un cas particulier, car il a les moyens et dispose d'une propriété privée* » (Membre d'une AUEA, Ferkla Oulia).

L' exemple d'Abdelkader est connu également dans la vallée de Todgha : « *je connais bien l'exemple d'Elhaj Abdelkader, il permet de stocker l'eau, d'irriguer, de recharger et d'amender les sols et de les rendre plus fertiles* » (agriculteur, Todgha Essoufla). D'ailleurs, un autre agriculteur de Todgha a mis en place une petite expérience de recharge sur son exploitation de 13 ha grâce à une petite diguette pour retenir les eaux de crues suite à une sécheresse accrue en 2022. « *cette année la sécheresse était remarquable, cela se ressent au niveau de la profondeur de la nappe. J'avais besoin de l'eau, au lieu de laisser les eaux de crues passer vers l'aval dans l'oued, j'ai les ai retenues pour irriguer ma ferme* » (agriculteur, plaine de Ghallil).

Limites et contraintes de mise en place de dispositifs de la recharge

Dans leur processus d'adoption de la recharge de la nappe, les enquêtés sont confrontés à des limites et contraintes restreignant la concrétisation de leur prédisposition à mettre en place des dispositifs de recharge.

Le premier facteur limitant est financier. Pour eux, les dispositifs de recharge sont très onéreux. À celui-ci s'ajoutent les problèmes liés à la faible organisation et l'absence d'un engagement collectif. 26% trouvent que l'absence d'esprit collectif constitue un obstacle à la mise en place de la recharge. Puis, le foncier, notamment le morcellement des terrains et leur exigüité ainsi que leur position

géographique par rapport aux oueds et cours d'eau ne permettant pas toujours d'installer des infrastructures de recharge de nappe pour les agriculteurs non riverains des cours d'eau. Ils considèrent qu'un effort de sensibilisation et d'accompagnement est nécessaire pour la mise en place de la recharge (22%). La sécheresse et le manque d'eau constituent un blocage pour 17% des enquêtés. 13% pensent que la population locale n'a pas suffisamment de connaissances techniques sur la recharge, d'autres font référence aux conflits sociaux (7%) et au changement de types d'activités entraînant l'abandon de l'agriculture (4%).

Besoins pour le dépassement des limites et contraintes

Pour dépasser ces entraves, les enquêtés estiment avoir besoin des moyens financiers (48%), d'études techniques de la zone (26%), de matériels et infrastructures adaptés (seuils, bassins, digues, etc.) (22%), d'un accompagnement de la part de l'État (22%), de prédisposition locale favorable (9%), d'une prise de conscience collective de la nécessité de passer à ce genre d'innovation (9%) et enfin de mécanismes de gestion des conflits autour de l'eau (4%) et le remembrement des terres.

Attitudes des enquêtés vis-à-vis de la recharge artificielle de la nappe

Dans cette partie, nous présentons la perception des enquêtés par rapport aux seize items que nous avons constitués dans l'échelle de Likert (Figure 3), puis leurs attitudes vis-à-vis de la recharge (Figure4).

Les enquêtés sont conscients de l'intérêt de la recharge dans leur contexte aride, caractérisé par la sécheresse et le manque de précipitations. Ils pensent que : i) les agriculteurs de petites exploitations peuvent s'approprier et adopter la recharge artificielle, ii) la mise en place des dispositifs de recharge passe nécessairement par l'organisation dans

le cadre d'un collectif sous forme d'une organisation professionnelle agricole ou d'une association, iii) la mise en place de dispositifs de recharge demande un accompagnement juridique, institutionnel et technique. Les enquêtés reconnaissent les effets positifs de la recharge. Ils sont unanimes que la recharge permet une meilleure valorisation culturelle et du coup d'augmenter le revenu des agriculteurs. 50% pensent que la recharge valorise les sols.

Les enquêtés trouvent que les dispositifs de recharge sont plus adaptés avec les terres d'extension lorsque leur statut juridique le permet. Ces terres étant majoritairement collectives. Pour eux, les terres au sein des oasis historiques (traditionnelles) sont morcelées et exigües. À titre d'exemple, un

leader d'une AUEA avance que « l'expérience avoisinante que nous avons vue est un cas particulier de par les moyens dont le propriétaire dispose, mais également sa propriété privée des terres. Ici nous sommes dans des terres collectives dont le statut est complexe. Nous disposons uniquement d'un droit d'usufruit et de jouissance». Cette même remarque a été avancée par Abdelkader qui pour lui la dimension du foncier est pesante : « Pour la mise en place de la recharge, on pourrait regarder le ratio entre la surface du bassin collecteur de crues et la surface de la palmeraie à irriguer, compte tenu du relief qui conditionne la hauteur de l'ouvrage de stockage, et donc le volume (capacité de stockage), ici l'existence d'une surface importante pour la mise en place d'un bassin compte».

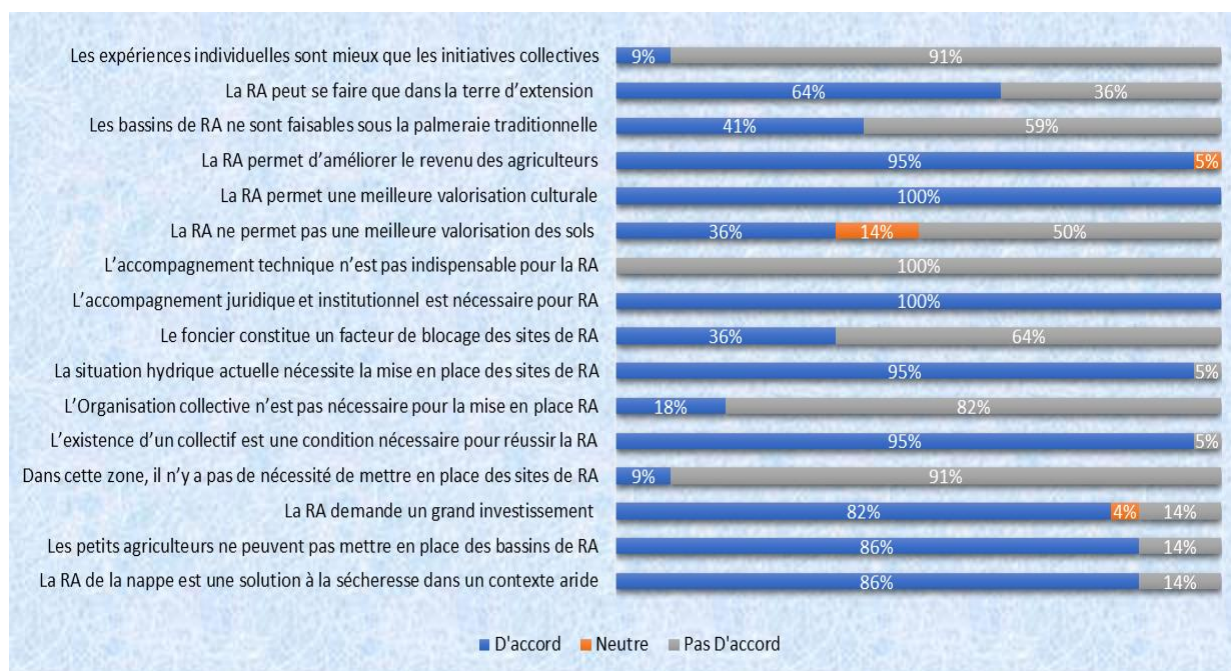


Figure 3. Perceptions des enquêtés par rapport aux items

Après avoir passé en revue la perception des enquêtés, il convient de s'intéresser à leurs attitudes.

La Figure 4 présente les trois classes d'intervalles constituées sur la base d'analyse d'échelle de Likert. Nous constatons que la majorité des agriculteurs ont des attitudes

conflictuelles par rapport à la question de la recharge, suivis de ceux ayant des attitudes positives et enfin une minorité a une attitude négative. Étant donné que les attitudes conflictuelles demeurent non tranchées, nous nous concentrons plutôt sur les attitudes positives et négatives. Les 7 leaders (sur 22) ayant des attitudes positives par rapport à la recharge sont en majorité des agriculteurs, bien positionnés au sein de leurs organisations et engagés dans des actions de développement. Ils occupent des postes intéressants dans leurs organisations ; ils sont souvent présidents et de fois des secrétaires généraux. Il s'agit des agriculteurs avec un niveau d'instruction élevé, des instituteurs et des émigrés ayant une grande expérience dans la mise en place des organisations collectives et

portent souvent des actions de développement, de sensibilisation et d'accompagnement sur la question de gestion de l'eau dans leurs territoires. Ils ont des connaissances sur la recharge, car ils la définissent par rapport à sa finalité, notamment l'alimentation de la nappe. Cette catégorie est en contact permanent avec les administrations et est ouverte à toutes innovations et à la recherche de partenariat pour leurs structures. Ces gens ont des exploitations entre 1 et 10 ha. Pour ceux ayant des attitudes négatives (2/22), il s'agit des agriculteurs de petites exploitations agricoles (entre 0,5 et 1 ha). Ils n'ont pas de connaissances bien établies sur la recharge et la définissent par les infrastructures dont ils ont entendu parler.

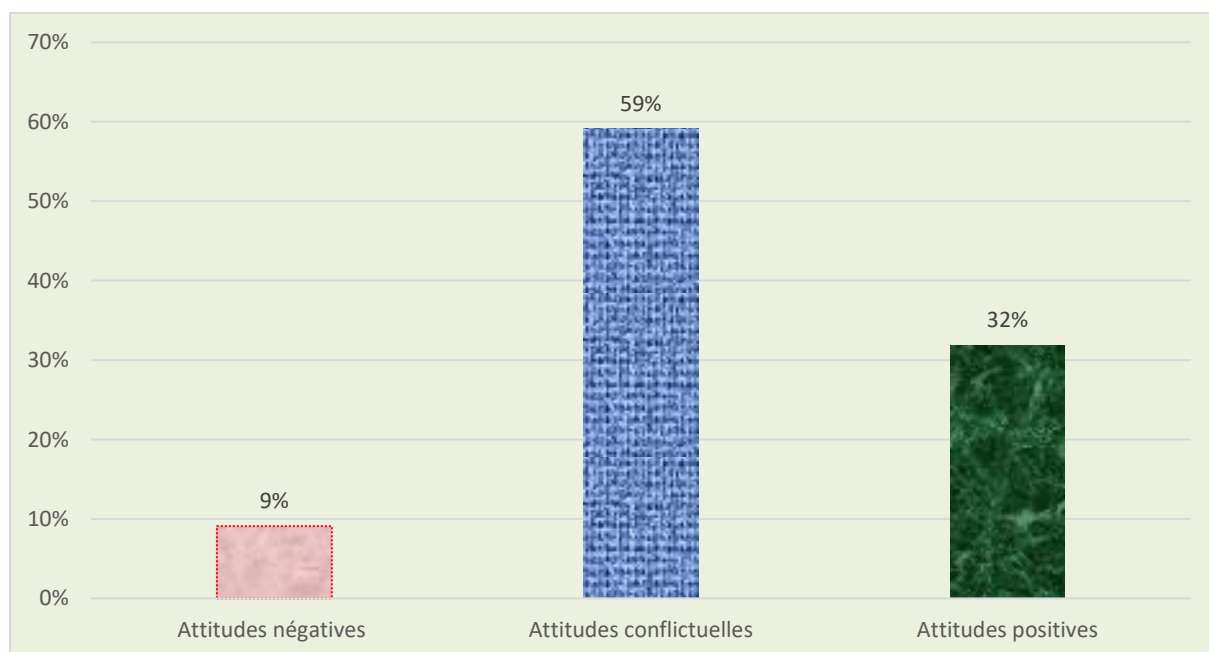


Figure 4. Attitudes des enquêtés vis-à-vis de la RA

Un des collectifs enquêtés a un projet en discussion et est actif dans cette question de recharge en faisant recours à l'irrigation par épandage des eaux de crues. Il s'agit de l'AUEA de la tribu Ait Ifrah qui se situe au niveau de la commune de Tinjdad. Créée en 2004, elle compte environ 1500 adhérents et gère un périmètre irrigué alimenté par trois canaux

« séguias » d'irrigation avec des prises d'eau sur deux oueds. Elle utilise les eaux de crues pour l'irrigation des terres collectives de la tribu par épandage. Les membres de cette AUEA réussissent à faire drainer les eaux de crues provenant des rivières « Oueds » de Tengerfa et de Ferkla.

Le collectif est conscient de l'intérêt de la mise en place d'une expérience collective pour la construction de seuils ou de bassins de recharge. Deux sites ont été choisis. Le premier se trouve au niveau de l'intersection des deux oueds de Tengerfa et de Ferkla. Pour ce site, le leader de l'AUEA a déjà procédé à des demandes de financement pour la construction et la mise en place des infrastructures de recharge. « *Pour ces deux oueds, en 2009, nous avons introduit deux demandes de financement. Une à l'Agence nationale de développement des zones oasiennes et de l'arganier (ANDZOA) pour le site desservi par l'oued Tengerfa et l'autre à l'Office régional de mise en valeur agricole de Tafilalet (ORMVAT), également la même année pour le site de l'oued Ferkla.* (Leader d'une AUEA, Ait Ifrah).

Le second site est sur l'Oued Ferkla. L'AUEA a également déposé une demande auprès de l'Agence de bassin hydraulique (ABH) Guir-Ziz-Rhérès en 2009 pour la construction de deux bassins en cascade à l'amont de la prise d'eau des séguias qui alimentent les zones d'épandage de crue. « *En nous inspirant d'une expérience que nous avons visitée à Zaïda (province de Midelt), nous avons également introduit une demande de financement auprès de l'ABH. Elle est accompagnée d'une proposition technique. Le coût estimé de ces deux barrages est de 2 millions de dh avec une proposition de contribution des agriculteurs à hauteur de 10% du coût global. Ces bassins ont une fonction de stockage et de recharge* ». (Leader d'une AUEA, Ferkla Oulia).

Discussion

Les leaders des collectifs des usagers de l'eau sont conscients de l'intérêt de la recharge de l'aquifère pour prendre soin des eaux souterraines dans le contexte oasien de Todgha Ferkla. Quelques exemples individuels sont mis en place et d'autres collectifs sont en cours de discussion. Cependant, la multiplication future de ce genre d'exemple, surtout individuellement, n'est pas sans conséquences sur la durabilité des ressources en eau.

Quelques recherches dans d'autres contextes ont mis en évidence que la multiplication de puits et forages peut avoir un effet négatif sur les ressources en eau (Fofack et al., 2018). La multiplication des bassins de recharge au long des lits de l'oued Todgha Ferkla peut accentuer la pression sur les eaux et déclencher le conflit amont - aval. La mise en place des projets collectifs (Mohamed et al., 2015) suivant une approche participative et inclusive au sein de toute la vallée pourrait aider dans cette projection future souciant de la gestion durable des ressources en eau au sein de la vallée de Todgha Ferkla (Khardi et al., 2024).

Le contexte particulier des enquêtes qui a coïncidé avec les précipitations dans la zone a contribué dans la constitution des attitudes favorables, voire mitigées des enquêtés par rapport à la recharge de la nappe et de ses effets. D'autres recherches similaires ont montré que cette prédisposition positive nécessite un rôle important de l'État et un vrai dialogue avec les acteurs locaux afin de mieux « encadrer » cet enthousiasme et d'accompagner les collectifs d'irrigants vers une gestion rationnelle des ressources en eau (Bekkar et al., 2009). Dans le contexte particulier de Todgha Ferkla, d'autres acteurs, notamment les bailleurs de fonds (Zein Taleb et al., 2024) en collaboration avec le ministère de

l'Agriculture mettent en place des projets dans le domaine de gestion durable des ressources en eau. La convergence des efforts est importante dans ce travail d'ensemble.

Enfin comme système sociotechnique, la recharge est constituée d'une composante technique et d'autres sociales. Le rôle du réseau d'acteurs dans la diffusion et la transformation de la technologie est important et peut même transformer son essor (Benouniche et al., 2014). L'accompagnement sur le long terme par les pouvoirs publics par le biais de formations et de visites de terrain est un élément clé dans le processus d'adoption et de diffusion de ce système d'innovation. De tel accompagnement pourrait limiter les effets pervers de la recharge.

Conclusion

Les résultats de notre recherche montrent que les enquêtés ont des connaissances initiales sur la recharge de la nappe à travers ses fonctions, ses finalités et ses infrastructures (Helen et Dahlke, 2018). Quelques expériences concrètes de recharge ont été mises en place dans les oasis de Todgha Ferkla. Les processus d'adoption et de diffusion d'innovation dans le domaine agricole sont souvent complexes, car ils englobent à la fois des composantes techniques et sociales (Roussy et al., 2015). Si nos résultats montrent que la partie sociale affichée est plutôt favorable à une telle innovation, d'autres facteurs tels que les caractéristiques hydrogéologiques de l'aquifère, le climat notamment les précipitations et l'évapotranspiration jouent un rôle important dans ce processus. (Lacombe et al., 2017).

Dans le contexte oasien de Todgha Ferkla caractérisé par une course effrénée vers la surexploitation de la nappe par le pompage (Khardi et al., 2023), les mécanismes de

recharge de la nappe constituent l'un des moyens pour prendre soin de celle-ci et assurer sa résilience et sa durabilité. Dans cette discussion, la dimension individuelle/collective se pose de manière légitime. Nos résultats montrent que la majorité des enquêtés s'inscrit plutôt dans une démarche collective. Malgré les nombreuses difficultés pour sa mise en place, cette démarche collective est reconnue par ailleurs comme une solution pour recharger la nappe et gérer les eaux souterraines (Aubriot, 2006).

Dans sa conception plus large, la recharge de la nappe est une affaire de tous les acteurs impliqués dans la gestion de l'eau. L'implication effective des communautés locales, à travers les Associations d'irrigants ou toutes autres organisations intervenant dans la gestion de l'eau qui peut porter cette innovation, constitue une solution équitable et pourrait contribuer à la durabilité de la gestion des ressources hydriques (Hamdane, 2014).

Cette recherche a constitué la phase initiale d'un processus d'accompagnement des acteurs locaux pour la mise en place de la recharge de la nappe. Son objectif était d'appréhender la perception initiale qu'ont les leaders de ces organisations de cette innovation, puis de tracer les pistes de réflexion des actions à mener. Les résultats obtenus permettent de construire une réflexion globale par rapport aux possibilités et prédispositions des organisations collectives enquêtées à s'approprier et d'adopter la recharge artificielle de la nappe. Cependant d'autres activités, notamment l'organisation de formations et de visites des expériences pilotes au profit des collectifs d'agriculteurs, permettront de renforcer leurs connaissances par rapport à la recharge et de concrétiser leur prédisposition de mise en place des dispositifs de recharge. La prise de conscience de la particularité de chaque zone est un élément clé dans la réussite de ce processus.

Remerciements

Cet article a été réalisé dans le cadre du projet MASSIRE (2019-2024, www.massire.net), financé par le Fonds International de Développement Agricole et les institutions partenaires.

Cette recherche s'est effectuée dans le cadre d'un processus participatif. Nous tenons à remercier les institutions locales (ANDZOA, ORMAVA (O/T), l'ABH -GZR et la province d'Errachidia et de Tinghir) pour leur appui précieux ayant permis de faciliter ce travail.

Références

- Agence de bassin Rhône-Méditerranée Corse, 2022. [Les techniques de recharge maîtrisée d'aquifères : des solutions envisageables pour la constitution de ressources de substitution dans le cadre des PTGE.](#)
- Ait Mbirik A, 2023. [Gestion durable des eaux souterraines dans les zones oasiennes : Cas de la nappe de Feija.](#) Congrès international des oasis et du palmier dattier (CIO). Ouarzazate, 29 -30 mai.
- Akrich M, 1991. L'analyse sociotechnique. In Vinck D, *La gestion de la recherche*, pp.339-353. Ed. De Boeck. ffhalshs-00081727.
- Aubriot O, 2006. [Baisse des nappes d'eau souterraine en Inde du Sud : forte demande sociale et absence de gestion de la ressource.](#) *Géocarrefour* 81(1) :83-90.
- Banque Mondiale, 2023. [Maroc - Rapport sur le Climat et le Développement du Pays \(CCDR\). Note Technique :Pénurie d'eau et sécheresses.](#)
- Batterton KA, Hale KN, 2017. [The Likert Scale What It Is and How To Use It.](#) *Phalanx* 50(2): 32-39.
- Bekkar Y, Kuper M, Errahj M, Faysse N, Gafsi M, 2009. [On the difficulty of managing an invisible resource: farmers' strategies and perceptions of groundwater use, field evidence from Morocco.](#) *Irrigation and Drainage* 58: 252-263.
- Benouniche M, Errahj M, Kuper M, 2014. [The Seductive Power of an Innovation: Enrolling Non-conventional Actors in a Drip Irrigation Community in Morocco.](#) *The Journal of Agricultural Education and Extension* 22(1): 61–79.
- Benouniche M, Kuper M, Poncet J, Hartani T, Hammani A, 2011. [Quand les petites exploitations adoptent le goutte-à-goutte : initiatives locales et programmes étatiques dans le Gharb \(Maroc\).](#) *Cahiers Agricultures*, 20(1-2) : 40–47.
- Berjot S, Delelis G, 2014. *27 grandes notions de psychologie sociale.* Dunod, Paris, 236 p.
- De Marsily G, Besbes M, 2017. [Les eaux souterraines.](#) *Annales des Mines-Responsabilité et environnement* 86 : 25-30.
- El Alaoui M, 2004. [Les pratiques participatives des associations d'usagers de l'eau dans la gestion de l'irrigation au Maroc : étude de cas en petite, moyenne et grande hydraulique.](#) Séminaire sur la modernisation de l'agriculture irriguée Rabat, Maroc.
- El Meknassi Youssoufi E, Hammani A, Kuper M, EL Amrani M, 2024. [Surexploitation des eaux souterraines : la plaine de Berrechid en quête d'un changement de gouvernance.](#) *Alternatives Rurales.* 24 p.
- Essi MJ, Njoya O, 2013. [L'Enquête CAP \(Connaissances, Attitudes, Pratiques\) en Recherche Médicale.](#) *Health sciences and Disease* 14 : 2.
- Fofack R, Billaud J-P, Kuper M, Petit O, 2018. [Analyse du basculement des modes d'extraction des eaux souterraines dans le Saïss \(Maroc\).](#) *Développement durable et territoires* 9 :2.
- Girandola F, Fointiat V, 2016. Le concept d'attitude. In Girandola F, Fointiat V (Eds), *Attitudes et comportements : comprendre et changer*, Presses universitaires de Grenoble, pp. 7-30.
- Haddock G, Maio G, 2017. [Attitudes.](#) *The Wiley-Blackwell Encyclopedia of Social Theory* 1–3.

- Hamdane A, 2014. La gestion des ressources en eau souterraines (nappes et aquifères) comme biens communs : cas de la Tunisie. In *Synthèse régionale sur l'approche économique de la gestion de la demande en eau en Méditerranée*. SCET-Tunisie.
- Helen E, Dahlke et al., 2018. Managed aquifer recharge as a tool to enhance sustainable groundwater management in California: Examples from field and modeling studies. In Friesen J, Rodríguez-Sinobas L (Eds.), *Advances in Chemical Pollution, Environmental Management and Protection*, pp. 215-275. Elsevier.
- Khaldi Y, Guillaume L, Dewandel B, Hammani A, Taky, Bouarfa S, 2024. [Conjunctive use of floodwater harvesting for managed aquifer recharge and irrigation on a date farm in Morocco](#). *Irrigation and Drainage* : 1-13.
- Khaldi Y, Zein Taleb Z, Imache A et al., 2024. [Penser la gestion de l'eau à l'échelle territoriale dans les oasis du Maroc : le cas de Ferkla](#). *Alternatives Rurales* numéro spécial Oasis.
- Khaldi Y, Lacombe G, Kuper M, Taky A, Bouarfa S, Hammani A, 2023. [Pomper ou disparaître : le dilemme du renforcement des khetaras par le pompage solaire dans les oasis du Maroc](#). *Cahiers Agricultures* 32: 1.
- Khaldi Y, Lacombe G, Dewandel B, Taky A, Maréchal JC, Hammani A, Bouarfa S, 2022. [Managed groundwater recharge at the farm scale in pre-Saharan Morocco](#). IAHS-AISH Scientific Assembly, Montpellier, France.
- Kuper M, 2011 [Des destins croisés : regards sur 30 ans de recherches en grande hydraulique](#). *Cahiers Agricultures* 20: 16-23.
- Lacombe G, Douangsavanh S, Vongphachanh S, Pavelic P, 2017. [Regional Assessment of Groundwater Recharge in the Lower Mekong Basin](#). *Hydrology* 4(4) : 60.
- Mahil A, Tremblay D G, 2015. Théorie de l'acteur-réseau. In Bouchard F, Doray P, Prud'homme J (Eds.), *Sciences, technologies et sociétés de A à Z*. Presses de l'Université de Montréal.
- Maio GR, Haddock G, 2014. *The Psychology of Attitudes and Attitude Change*. Sage Ed, Londres.
- Mimoun J, 2023. [Gestion durable des eaux souterraines dans les zones oasiennes : Cas de la nappe, Meski-Boudnib : Contrat de gestion participative de la nappe](#). Congrès international des oasis et du palmier dattier (CIO). Ouarzazate, 29 -30 mai.
- Ministère de l'Équipement et de l'Eau du Maroc, 2023. [L'hydraulique en chiffres](#).
- Mohamed Z, Faysse N, Errahj M, Bekkari L, El Amrani M, 2015. [Grille d'analyse de la maturation de projets collectifs de conversion à l'irrigation localisée : application dans des oasis du Maroc](#). *Revue canadienne d'études du développement* 36(4) : 484-498.
- Nuttin Jr J, 1972. Changement d'attitude et role playing. In Moscovici S (Ed.), *Introduction à la psychologie sociale. Tome I*. Maison des sciences de l'homme (MSH), Paris.
- Olivier De Sardan JP, 1995. Une anthropologie de l'innovation est-elle possible ? In De Sardan (Ed.), *Anthropologie et développement Essai en socio-anthropologie du changement social*, pp. 77-97. Karthala, Paris.
- Ostrom E, 1992. *Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge University Press.
- Ouellet A, 1978. [Analyse du concept attitude : du concept théorique au concept opératoire](#). *Revue des sciences de l'éducation* 4(3) : 365-374.
- Roussy C, Ridier A, Chaib K, 2015. [Adoption d'innovations par les agriculteurs : rôle des perceptions et des préférences](#). *Working Paper SMART – LERECO* n°15.
- Vaidis D, 2006. [Attitude et comportement dans le rapport cause-effet : quand l'attitude détermine l'acte et quand l'acte détermine l'attitude](#). *Linx* 54 : 103-111.
- Zein Taleb Z, Kadiri Z, Errahj M, Kuper M, Burte J, Faysse N, 2024 – sous presse. [Structures d'opportunités et leadership : analyse de l'action collective dans les oasis de la vallée de Todgha Ferkla \(Maroc\)](#). *Cahiers Agricultures*.



Analyse de l'évolution des institutions et des règles de gestion collective de l'eau d'irrigation dans la vallée de Toudgha (province de Tinghir)

Assiah Yahya¹, Zeine Zein Taleb^{2,3}, Mostafa Errahj³, Aziz Larbi³, Nicolas Faysse⁴

¹ Ingénieur Agronome, Office National du Conseil Agricole -Azrou ;

² Laboratoire LADIS, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Ain Chock, Université Hassan II de Casablanca, Casablanca, Maroc ; ³ Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès, Meknès, Maroc ;

⁴ UMR G-EAU, Cirad, Montpellier, France.

Contact : assiahyahya16@gmail.com

Résumé

Depuis leur existence en tant que systèmes agro-écologiques façonnés par l'homme, les oasis de Toudgha ont été constamment aux prises avec des défis de gestion de l'eau, qu'elle soit de surface ou souterraine. Pendant des siècles, cela a incité les populations locales à envisager une gestion de l'eau adaptée au contexte local, incarnée par la Jmaâ, une institution régie par les lois coutumières « Orf ». Ultérieurement, les Associations des Usagers des Eaux Agricoles (AUEA), ont émergé dans une perspective de modernisation. Dans le but d'explorer la continuité ou la discontinuité entre ces deux institutions, notre étude analyse les règles de gestion collective des ressources hydriques dans la vallée de Toudgha et leur évolution. Pour ce faire, nous avons mené 50 questionnaires auprès des agriculteurs, des membres de la Jmaâ et des AUEA, ainsi que 8 entretiens avec des représentants de l'administration. Les résultats de cette recherche ont révélé que la gestion sociale au sein de la Jmaâ a efficacement organisé l'irrigation et résolu les conflits sporadiques entre les tribus de la vallée. Cette gestion a évolué avec le temps, marquée par la disparition de certaines règles et l'introduction de nouvelles. En ce qui concerne les institutions communautaires de gestion de l'eau, les AUEA commencent à occuper une place croissante en tant qu'institution « moderne », formelle et reconnue par les autres acteurs. Les points de vue des acteurs interrogés varient en ce qui concerne la Jmaâ, bien qu'elle conserve un ancrage historique et continue de fonctionner dans certains villages.

Mots clés : Gestion en commun des ressources, Règle, Institution, Ressources hydriques, Toudgha, Jmaâ, AUEA

Introduction

Depuis une longue histoire et jusqu'à nos jours, les ressources en eau dans les oasis sont gérées grâce à des traditions coutumières héritées de génération en génération. Dans ce contexte caractérisé par la rareté des ressources hydriques, des techniques hydro-agricoles adaptées au contexte local ont été mises en place par l'Etat et la population oasienne pour faire face à des problèmes de rareté en eau. Cela comprend la construction des réseaux de séguias,...Etc. (El-Arabyet Faleh, 2017). Les oasiens ont eu recours à l'utilisation de différentes techniques dans l'exploitation et la distribution de l'eau telles que la construction des seuils de dérivation avec des pierres et des branches dans les lits des oueds, une technique qui constitue une tête de prise des séguias (Ouhajou, 1996).

Dès les années 1960, la gestion traditionnelle des ressources en eau dans les oasis marocaines a été fondamentalement remise en cause. Dans le discours public et même académique, la « crise d'eau » (tarissement des puits, sources et *khetaras*) qui caractérise la plupart des oasis fut le résultat des facteurs biophysiques de nature exogène comme le changement climatique, ou la « désertification ». Cependant, cette question est plus complexe ; en plus des causes biophysiques, s'ajoutent d'autres liées à l'absence de régulation, résultant des changements profonds dans le tissu social, culturel et économique des sociétés oasiennes (de Haas, 2007).

Par le passé, chez les oasiens, les décisions relatives à la gestion de l'eau et à la réglementation des biens collectifs étaient prises au sein du village par le biais d'une organisation traditionnelle connue sous le nom Jmaâ ou Taqbilt en berbère. Il s'agit d'une

entité sociopolitique fonctionnant à différents niveaux (Lecestre-Rollier, 1992). Représentant l'ensemble du douar, avec les chefs de foyer comme porte-parole, elle régule l'accès aux ressources communes et leurs usages. Cela englobe les modalités de répartition de l'eau, les règles spécifiques pour l'utilisation des infrastructures hydrauliques et la désignation des agents chargés de l'application de ces règles. Les règles varient d'un village à l'autre (Keita, 2007).

Depuis 30 ans, les politiques de gestion de l'eau agricole ont connu des évolutions remarquables. Au Maroc dans les grands périmètres irrigués, l'État s'est désengagé et les politiques publiques ont dû mobiliser les approches participatives, comme conditions de financement des bailleurs de fonds internationaux (Leroy, 2005). Ces évolutions ont entraîné le transfert des compétences et des charges financières aux usagers locaux (Bied-Charreton et al., 2006). C'est dans ce sillage que les associations des usagers de l'eau agricole (AUEA) ont vu le jour comme entité de dialogue avec l'administration, aussi bien dans les périmètres irrigués aménagés par l'Etat que dans les zones irriguées et de gestion communautaire. Se greffant sur l'organisation communautaire constituée par la Jmaâ, cette nouvelle organisation a entraîné différents modes de coexistence entre structures traditionnelles et modernes (Bekkari, 2009). Ce nouveau mode de gestion s'appuie sur des ensembles de règles qui allient un cadre structurant à une capacité d'adaptation contextuelle, favorisant ainsi la gestion collective de l'eau.

Cependant, son efficacité dépend non seulement des règles en place, mais aussi de la manière dont elles sont organisées et mises en œuvre (Riaux, 2011). L'AUEA est chargée de faire appliquer ces règles et de veiller à leur

respect par les usagers. Ces règles peuvent découler d'une décision collective des usagers du périmètre, provenir d'un cadre réglementaire plus large (loi, décret, etc.) ou résulter d'un contrat établi entre la structure de gestion et les usagers. (Bouarfa et al., 2020).

Au cours de ces 15 dernières années, un Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation (PNEEI) a été mis en place dans le cadre du Plan Maroc Vert (lancé en 2008) pour faire face à la problématique de pénurie d'eau aggravée par le changement climatique. Le Maroc disposait autrefois d'environ **2 500 m³ d'eau par habitant par an** dans les années 1960. Aujourd'hui, ce chiffre est tombé à **moins de 600 m³ par habitant par an**, plaçant le pays bien en dessous du seuil de pénurie d'eau fixé à 1 000 m³ par habitant (Arrifi, 2009). Ce programme a été accompagné d'une nouvelle orientation vers plus d'implication de la population locale dans la gestion de l'eau à travers la réglementation (loi 36-15) et la mise en place d'une gestion participative de l'irrigation. Cette pénurie est plus accentuée au niveau de la vallée de Toudgha où les ressources sont de plus en plus rares et le niveau de la nappe est en baisse continue avec l'assèchement des puits, séguias et des sources (Auclair, 2022). Cela se conjugue avec une course effrénée vers l'exploitation de la nappe par le pompage (Khardi et al, 2023).

Certaines avancées ont été observées dans les pratiques d'irrigation, mais la gestion participative reste en retrait. Les (AUEA) ont été peu parfois en pratique impliquées dans la gestion de l'irrigation (Azemzi et Erraoui, 2021). L'attention s'est souvent portée sur l'évolution institutionnelle (de la Jmaâ à l'AUEA), au détriment des processus de gestion (Bekkari, 2009). Pour pallier cette lacune, notre article analyse l'évolution des modes de gouvernance de l'eau. Nous examinerons les changements dans les règles et les institutions de gestion de l'eau dans les oasis de Toudgha.

La question centrale est de savoir si l'intégration de l'AUEA dans ses domaines d'attribution a été fructueuse et dans quelle mesure cette institution contribue réellement au développement de la vallée, notamment compte tenu de l'existence préalable du Jmaâ et des liens étroits qu'elle entretenait tant avec ses membres qu'avec les habitants de la vallée.

Zone d'étude

Notre zone d'étude est la vallée de Toudgha. Elle est située dans la province de Tinghir entre le versant sud du Haut-Atlas et l'extrémité orientale de l'Anti Atlas (JbelSaghro), elle s'étend sur une trentaine de kilomètres tout au long de la vallée de Toudgha allant des gorges de Toudgha jusqu'à la plaine de Ghallil. Elle regroupe les communes de Toudgha Al Oulya (Amont) ; Tinghir (Municipalité) ; Toudgha Assoufla (aval) et Taghzout n'Aït Atta (extrême aval). Cette zone est caractérisée par un climat aride où les précipitations sont faibles en hiver (entre 100 et 200 mm par an), alors que l'été est sec avec des températures élevées (de Haas, 2007).

Les populations de l'oasis de Toudgha utilisent l'oued, les galeries d'eau et le pompage individuel et collectif pour leurs besoins en eau. Cependant, ces sources dépendent fortement des conditions climatiques. Le manque de précipitations affecte le régime de l'oued, les débits des galeries d'eau et la nappe phréatique. En somme, le climat détermine les ressources hydriques de l'oasis (Haddache, 2012). La gestion des ressources, des disponibilités et des tours d'eau, de l'amont à l'aval, est donc cruciale.

L'oasis de Toudgha se distingue par la rareté et la petitesse de ses terres agricoles, en grande partie en raison de l'accroissement démographique et de l'héritage. Ce

phénomène est particulièrement marqué en amont (zone de Toudgha Al Oulya), où la taille des exploitations agricoles varie de 0,1 à 0,5 hectare. En revanche, les exploitations de taille

moyenne et grande de 2 à 10 hectares se trouvent principalement dans la plaine de Ghallil.

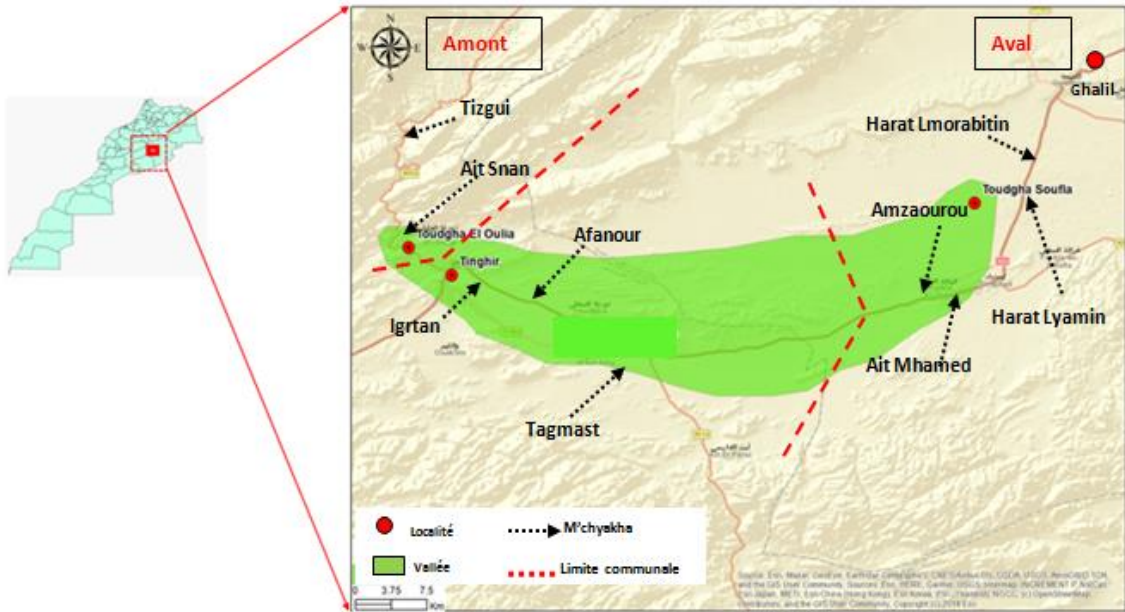


Figure 1. La vallée de Toudgha, division par communes. (Zein Taleb et al., 2024, modifiée)

Dans la région de Drâa-Tafilalet, l'agriculture fait face à de nombreux défis : un climat semi-désertique, un manque de précipitations et des ressources limitées en eau, ainsi que la désertification. Malgré ces défis, l'agriculture constitue 90% de l'économie (Direction Générale des Collectivités Locales, 2015). Cette résilience permet aux agriculteurs de cultiver des produits à haute valeur ajoutée, comme les dattes de variété Majhoul.

Les principales productions de la région incluent les céréales, les cultures maraîchères, les légumineuses, le henné, la luzerne, les palmiers dattiers, les oliviers, les pommiers, les rosiers et d'autres espèces arboricoles (Direction régionale de l'agriculture de Drâa-Tafilalet, 2016). La gestion de l'eau, de l'amont à l'aval, est cruciale pour ces cultures, en particulier dans les périmètres irrigués de Tafilalet et d'Ouarzazate, qui couvrent 109 446

hectares sur une superficie agricole utile totale de 129 108 hectares, représentant seulement 1% de la SAU marocaine (Direction Générale des Collectivités Locales, 2016).

En plus de l'agriculture, les vastes parcours et les conditions naturelles de la région favorisent une vocation pastorale.

Méthodologie

Nos investigations ont eu lieu en 2021 en deux phases. La première phase, dans le cadre d'un stage de développement, nous a permis de mieux comprendre la manière dont est organisée la gestion de l'eau à Toudgha.

Dans la seconde phase, nous avons réalisé 50 entretiens semi-directifs avec des agriculteurs issus des différents Jmaâs précédemment

identifiées, ainsi que des membres des plusieurs AUEA. De manière aléatoire, et dans le but de comparer les différents points de vue des enquêtés, nous avons enquêtés 7 personnes à Toudgha Amont (Ouliya), 16 dans la commune de Tinghret 17 personnes à Toudgha Aval (Soufla). Ce questionnaire nous a permis de connaître l'identification socioprofessionnelle des agriculteurs, ainsi que l'identification des institutions traditionnelles et modernes qui gèrent l'eau au sein de l'oasis de Toudgha. Nous avons également pu étudier leur fonctionnement, leur organisation, leurs méthodes de gestion, et les types de sanctions appliquées aux contrevenants. De plus, il nous a permis d'examiner la gestion de la ressource tant dans le passé qu'à l'heure actuelle.

Nous avons mené 8 entretiens avec des acteurs institutionnels impliqués dans la gestion de l'eau dans la vallée de Toudgha. Il s'agit d'un représentant de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA), de trois agents de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole de Ouarzazate (ORMVAO), d'un chef de division l'Agence du Bassin Hydraulique à Errachidia (ABH), de deux conseillers de l'Office Nationale du Conseil Agricole (ONCA) et enfin d'un directeur du Centre de Mise en Valeur (CMV) à Tinghir.

Après le dépouillement des données, une analyse statistique a été réalisée pour les données quantitatives, afin de présenter nos résultats sous forme de tableaux ou de graphiques. Cette analyse comprend plusieurs étapes indispensables : la saisie de la matrice brute sur Excel, l'organisation selon les aspects de la recherche, le codage et la création des variables. Ces étapes permettent d'illustrer, de mieux comprendre et d'analyser les axes de notre recherche. En parallèle, une analyse de contenu a été appliquée aux données qualitatives. Cette méthode, utilisant des procédures systématiques et objectives de

description du contenu des énoncés, vise à obtenir des indicateurs, qu'ils soient quantitatifs ou non.

Résultats

Gouvernance de l'eau au niveau de la vallée de Toudgha

Caractérisation d'une gestion sociale traditionnelle orchestrée par la Jmaâ

Dans la gestion traditionnelle de l'eau dans la vallée de Toudgha, le rôle de la Jmaâ fut crucial. Elle assurait la gestion de l'approvisionnement en eau d'irrigation, à travers : i) le nettoyage des canaux d'irrigation, ii) l'entretien des infrastructures d'irrigation, iii) la collecte des cotisations et des amendes imposées à ceux qui ne respectent pas les règles de la Jmaâ et iv) le gardiennage des parcelles agricoles. La Jmaâ imposait des sanctions, supervisait l'organisation et transmettait les valeurs traditionnelles aux générations futures.

Dans cette mission, la Jmaâ ne suivait pas une démarche aléatoire ; elle s'appuyait sur une organisation rigoureuse. Cette dernière impliquait des délibérations, des pourparlers et une solidarité sans faille entre ses membres, afin que l'Amghar (le chef ou président de la Jmaâ) puisse prendre en considération toutes les suggestions, avis et propositions de ses conseillers. La Jmaâ planifiait des réunions générales et mensuelles pour discuter des défis auxquels elle était confrontée. *« Il était indispensable que nous nous réunissions chaque semaine après la prière du vendredi, voire en cas d'urgence, chaque soir après la prière à la mosquée, afin de discuter et prendre les décisions importantes »* (représentant d'une fraction, 56 ans).

Afin de prévenir les conflits au sein de la Jmaâ, plusieurs mesures ont été instaurées. Tout d'abord, les coutumes ont joué un rôle central

dans la régulation des comportements des membres de la Jmaâ. Elles ont été complétées par des règles communautaires, qui ont été élaborées et ajustées en fonction des changements qu'ont subis la vallée et la Taqbilt. Ensuite, l'Amghar a reçu une autorisation des autorités locales, lui permettant ainsi de mener ses activités de manière libre et organisée. Enfin, il a parfois été nécessaire d'avoir recours à l'intervention des autorités locales pour résoudre d'éventuels conflits.

Le droit d'eau

Parmi les règles qui régissent l'utilisation de la ressource en eau dans la vallée de Toudgha, figure le droit d'eau. Dans le passé, ce droit était établi par les *Chioukhes* c'est à dire les dirigeants des différentes tribus, qui avaient la responsabilité de définir les modalités d'accès à l'eau dans la vallée. Les bénéficiaires de ce droit sont appelés "ayant-droit des eaux". Un ayant-droit des eaux est toute personne appartenant à la *K'bila* (tribu) et ayant le privilège de jouir de l'eau en raison de son appartenance à cette tribu. Ce droit est régi par les lois coutumières, appelées « Orf », de la société oasisienne. Transmis par héritage, ce droit d'eau peut être cédé ou loué par les ayants droit à d'autres individus. Ces derniers, devenant ainsi des ayants droits nouvellement établis, sont soumis aux lois de gestion de l'eau. Ce droit n'est pas consigné par écrit, mais est réglementé par l'Orf, qui définit clairement les bénéficiaires.

La gestion institutionnelle à l'ère moderne

Les Associations des Usagers des Eaux Agricoles (AUEA), régies par la loi n°2-84, sont établies sur recommandation des autorités étatiques pour encadrer la gestion de l'eau dans les périmètres irrigués. Pour assurer une conduite efficace, les AUEA se conforment à un ensemble de règles et de lois, notamment à travers un règlement intérieur et des réunions

régulières, tant en personne que sur les réseaux sociaux, favorisant ainsi la modernisation de l'institution et la répartition des tâches au sein du bureau. Les assemblées générales, requérant l'approbation des autorités locales et l'intervention d'un représentant de l'ORMVA, sont cruciales pour coordonner les activités et désigner les membres du bureau par un vote supervisé par un comité désigné.

Une fois établie, l'AUEA est censée finaliser un accord avec l'Administration pour la gestion de l'eau, l'aménagement et l'entretien du périmètre d'irrigation, détaillant les responsabilités des usagers et les projets de travaux. Les AUEA prennent en charge les frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des équipements, ainsi que la gestion des tours d'eau, remplaçant les organes communautaires ou les membres de la Jmaâ. Chaque agriculteur peut adresser directement ses préoccupations au président en cas de difficultés liées à l'irrigation.

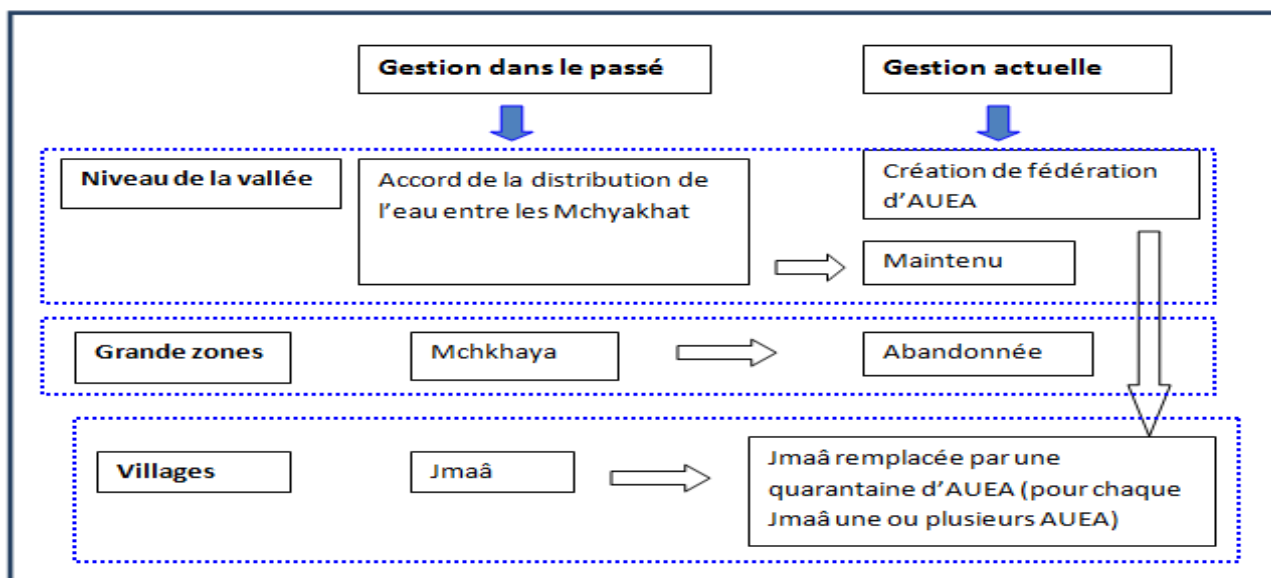
Considérons l'exemple de l'AUEA d'Afanour, qui opère dans la commune de Tinghir et a pour mission d'organiser l'approvisionnement en eau pour l'irrigation à Afanour (un secteur dans la commune de Tinghir). Dans ce contexte, l'association utilise des motopompes pour répondre aux besoins en eau des agriculteurs d'Afanour. Elle a mis en place un système de paiement anticipé pour gérer l'irrigation. En d'autres termes, au début, un employé chargé, par les agriculteurs d'Afanour, des finances est responsable de la collecte des paiements. Lorsqu'une personne souhaite irriguer ses terres, elle doit payer en avance en fonction du nombre d'heures d'irrigation souhaitées (au tarif de 30 dirhams par heure). Ensuite, un rendez-vous est fixé en fonction de l'ordre d'arrivée des paiements pour commencer l'irrigation. La motopompe peut fonctionner pendant 10 heures par jour, suivies de 2 heures de repos. Par conséquent, la

priorité est accordée au nombre d'heures que la motopompe pouvait effectuer quotidiennement. Le responsable s'efforce donc d'organiser les plannings en tenant compte de ces contraintes horaires.

De plus, des initiatives sont mises en place par les AUEA pour assurer la formation et l'information des agriculteurs irrigants, dans le but d'établir un nouveau modèle de gestion de

l'eau et de revitaliser la vie associative, « Notre responsabilité consiste à superviser l'organisation de l'irrigation dans notre zone d'intervention, à maintenir en bon état le système d'irrigation, et à identifier des opportunités de projets agricoles générateurs de revenus, tant pour les agriculteurs que pour l'ensemble de la vallée» (agriculteur, membre du comité de gestion de l'AUEA Afanour, 53ans).

Tableau 1. Organisation passée et présente du territoire pour la gouvernance de l'eau



Source : Enquêtes personnelles 2021

Les règles de gestion de l'eau dans la vallée de Toudgha

L'objectif de la description de la gestion de l'eau dans la vallée est de dégager les points forts de ce système en matière de gestion des tours d'eau sous le mode d'irrigation gravitaire afin d'examiner la possibilité d'évolution des règles communautaires qui organisent cette gestion.

Les directives d'utilisation de la ressource en eau :

Les règles mises en place par les communautés d'irrigants étudiées au niveau de la vallée de Toudgha, visent à organiser la répartition collective de la ressource en eau et découlent d'un processus historique en constante évolution, qui demeure inachevé. Dans le passé, et sous le contrôle de la Jmaâ les coutumes, régissaient des pratiques telles que la rotation de l'accès à l'eau entre les différentes tribus de la vallée de Toudgha tout au long de l'année, ainsi que la priorité d'irrigation de l'amont vers l'aval, supervisée

par l'Amghar. Ces coutumes représentaient les principes qui régulaient l'utilisation et l'exploitation de la ressource. Avec l'émergence de l'AUEA de nombreuses autres règles ont été établies pour s'adapter aux besoins de la communauté.

Les membres du conseil de gestion de la Jmaâ interrogés et chargés autrefois de l'irrigation, ont indiqué que l'accès à l'eau dans la vallée de Toudgha est principalement régi par le système du "tour d'eau", une période spécifique durant laquelle les ayants-droit peuvent utiliser la ressource. La plupart des tribus situées dans la zone de Tinghir et Toudgha Soufla ont des plages horaires spécifiques pour accéder à l'eau, car elles ne disposent pas d'autres sources d'approvisionnement. En revanche, les tribus en dehors du tour d'eau ont un accès continu à la ressource grâce à des sources à Toudgha Ouliyâ. Pendant les périodes de sécheresse, les responsables de la Jmaâ auparavant avec les agriculteurs de la vallée peuvent utiliser l'eau uniquement pour l'irrigation des cultures maraîchères, en excluant les arbres fruitiers, et lorsque des travaux sont effectués sur les canaux d'irrigation (seguias).

La disponibilité en eau joue un rôle crucial dans le paysage agricole, car elle est essentielle tant pour les cultures que pour les arbres, qui ont des besoins en eau élevés et nécessitent une irrigation constante. C'est pourquoi on observe leur concentration autour des points d'eau et en amont des canaux d'irrigation. La répartition et l'étendue des terres irriguées selon la Jmaâ dépendent fortement de la quantité d'eau disponible, de la régularité de sa distribution et de la fréquence des tours d'arrosage.

Le tour d'eau au passé

Dans la vallée de Toudgha, la gestion institutionnelle de l'eau parmi les agriculteurs oasiens dépend de la disponibilité des

ressources hydrauliques. Historiquement, au moment où la Jmaâ a pris en charge la gestion, l'abondance d'eau dans la haute vallée (Toudgha Al Oulia) était favorable aux agriculteurs, car ils pouvaient irriguer librement à travers le système traditionnel de canaux d'irrigation appelés seguias qu'ils avaient construits. Cependant, depuis les années 1950, alors que le débit d'eau diminue vers l'aval, les agriculteurs des communes de Tinghir et Toudgha Soufla, qui dépendent de l'eau de l'oued Toudgha, ont trouvé un accord sous la tutelle des membres de la Jmaâ, en organisant des rotations d'accès à l'eau, permettant à toutes les fractions des deux communes de bénéficier de la ressource. Ces tours d'eau sont planifiés en fonction de la superficie de chaque fraction et selon la disponibilité de l'eau.

L'utilisation et la répartition de l'eau à Toudgha est passée par plusieurs époques en fonction du contexte socio-politique local. Les acteurs responsables de la définition des règles de répartition de l'eau au sein de la vallée relevaient du pouvoir politique local et l'autorité coloniale. D'autre part, cette répartition de l'eau était aussi assujettie au rapport de force entre tribus. En fait, dans le passé, les grandes et fortes tribus de Toudgha Oulya profitaient plus de l'eau et l'utilisaient même pour contrôler les tribus de Toudgha Soufla.

La Jmaâ de la vallée de Toudgha avec l'aide du colonisateur a voulu remettre l'équilibre dans la répartition de l'eau entre les tribus de façon à ce que la Toudgha Soufla en profite également. Alors, après la guerre de «Bougafer», après la réconciliation et la normalisation de la situation, et avec l'implication d'un capitaine français, les Amaghar de chaque tribu ont été réunis, afin d'affecter des ingénieurs qui vont faire une étude générale de la zone pour aboutir enfin à une répartition équitable de l'eau.

La répartition de l'eau par la Jmaâ a garanti un équilibre relatif nouveau dans la zone puisque toute *M'chyakha* (entité regroupant différentes Jmaas) a eu sa part de l'eau. Néanmoins, cette répartition a reconnu encore une fois un changement nouveau. Deux périodes de tours d'eau ont été redéfinies de la part des responsables des Jmaâs: une en été et une autre en hiver.

Le tour estival : cette période dure 21 jours répartie sur toutes les *M'chyakhat* de la vallée, toutes les *M'chyakha* en profitent à l'exception de celle de Tizgui qui n'est pas soumise à la répartition (tour continu) puisqu'elle possède

des sources d'eau, qu'elle utilisait, sauf de deux jours lors de la colonisation. En plus de cette *M'chyakha*, on trouve également les *M'chyakhat* de Amzaouro et Lhara qui ont été exclues de ce tour, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas profiter des eaux de l'oued durant l'été.

Le tour hivernal : ce tour se distingue par la participation de toutes les *M'chyakhat* sans exception, mais il diffère du tour estival au niveau de la durée, il s'étale pendant 41 jours.

Tableau 2. Organisation actuelle du tour d'eau au niveau de la vallée de Toudgha

Nom du <i>M'chyakha</i>	Tour estival	Tour hivernal
Tizgui	Permanent	Permanent
Ait Snan	Permanent	Permanent
Igrtan	9 jours	10jours
Tinghir et Afanour	6jours	6jours
Tagmast	6 jours	5jours
Ait M'hmed	0 jours	2jours
Amzaouro	0 jours	7jours
Harat Lmorabitin	0 jours	5jours
Harat Lyamin	0 jours	6jours
Total	21jours	41jours

Source : Enquêtes personnelles 2021

Aujourd'hui, même avec l'apparition d'une institution moderne de gestion de l'eau (AUEA), cette organisation perdure et demeure la méthode qui garantisse une répartition souvent équilibrée pour coordonner l'utilisation et la distribution de l'eau, notamment pour inciter les usagers à

participer davantage aux tâches de gestion des réseaux d'irrigation. Tous les agriculteurs y participent en irriguant leurs parcelles jusqu'à ce que toutes celles du douar aient reçu de l'eau, puis le tour est transmis au douar suivant.

Selon les personnels de l'administration interrogées, les membres des AUEA, avec le soutien de *Taqbilt dans chaque zone*, ont pour mission de surveiller et de gérer l'irrigation dans la vallée, tout en garantissant une prestation optimale des services d'approvisionnement en eau aux utilisateurs à moindre coût, et en promouvant une utilisation rationnelle et concertée des ressources hydriques. Dans ce contexte, l'un des enquêtés nous a partagé que : « Les AUEA sont une version moderne de la Jmaâ, partageant essentiellement les mêmes missions et fonctionnant de manière similaire. La principale distinction réside dans le mode de nomination des membres, la différence significative est que l'administration participe de manière indirecte à la gestion de l'eau avec l'AUEA, étant informée de son fonctionnement, ce qui n'était pas le cas avec la Jmaâ » (vice-président d'une AUEA et membre de la Jmaâ à Toudgha Soufla, 65 ans).

En ce sens, les fonctionnaires de l'administration pensent que les réformes instaurées grâce à l'AUEA entraînent une redistribution des responsabilités dans la gestion des réseaux. Cela a pour objectif d'assurer la pérennité des infrastructures hydro agricoles pour lesquelles la collectivité a consenti des investissements importants et de contribuer à l'amélioration de la productivité agricole et des revenus des agriculteurs.

L'évolution des règles de gestion de l'eau

Aujourd'hui, avec la prise en charge de la gestion de l'eau par l'AUEA dans la vallée de Toudgha, certaines règles traditionnelles ont commencé à disparaître, mais ces changements varient selon les communes. Par exemple, à Toudgha Ouliya, le système du tour d'eau n'est plus en vigueur. Ce changement est survenu après que les responsables de la tribu *M'ch yakhat* Ait Snan ont revendiqué la propriété des sources d'eau, héritées de leurs ancêtres. De plus, la source des poissons sacrés

se trouve à Toudgha Ouliya, précisément à Ait Snan. Ce changement peut également s'expliquer par la petite superficie des terres agricoles à Toudgha Ouliya, limitant ainsi l'impact de l'irrigation sur le débit ou la disponibilité de l'eau de la rivière par rapport aux autres communes.

Ensuite, la surveillance des *seguias* est une autre pratique qui a disparu. En effet, par le passé, celui qui avait le plus de terre surveillait les *seguias* pour éviter le vol des eaux par les autres tribus. Selon les agriculteurs, ceci n'est plus possible actuellement car les gens sont occupés. Dans ce sens, un des enquêtés nous a confié que : « *les gens préfèrent actuellement donner de leur argent mais ne pas donner de leur temps* ». (Fonctionnaire à la commune de Tinghir, 45ans)

Parmi les règles qui sont en voie de disparition avec l'évolution des institutions responsable de la gestion de l'eau, on trouve également celles relatives aux sanctions imposées aux contrevenants.

Par ailleurs, le poste d'Amghar, autrefois essentiel au sein de la Jmaâ et occupé en alternance par les fractions tribales, n'est plus un objectif prioritaire pour les générations actuelles. Ceci est d'autant plus un enjeu que l'AUEA ne dispose pas d'un poste similaire au sein de son bureau. « *En fait les gens ne veulent plus occuper le poste d'Amghar gratuitement ; aujourd'hui ils veulent être payés pour assumer cette responsabilité* » (Administrateur à la commune de Tinghir, 42ans).

Une autre pratique de règle ayant disparu est appelée dans la vallée *Hed Saym* signifiant que chaque homme ayant atteint l'âge adulte, pouvant jeûner le Ramadan, doit contribuer au travail collectif de nettoyage, de construction et d'aménagement des *seguias*, ainsi que la construction des mosquées et des maisons des tribus. Aujourd'hui, l'intérêt pour ce genre de

travail a diminué par rapport à ce qu'il était autrefois à l'époque de la Jmaâ, car les membres et les adhérents de l'AUEA sont désormais responsables.

En général, les règles non disparues aujourd'hui après que l'AUEA a pris la relève, sont celles en relation avec l'organisation du prélèvement et d'utilisation de l'eau de la vallée. Ces règles depuis qu'elles sont créées par la Jmaâ, ont subi quelques changements avec le temps mais n'ont jamais disparu. Parmi ces règles nous citons le tour d'eau qui

organise encore l'irrigation dans la plupart des communes de la vallée de Toudgha, ainsi que les autres règles de prélèvement et d'utilisation de la ressource eau. Ces règles persistent encore car elles ont réussi à réduire les conflits entre les tribus et les *M'ch yakhat* de la vallée de Toudgha. Le rôle d'Amghar dans la planification du tour d'eau et le nettoyage des *seguias* se sont intégrés parmi les responsabilités des AUEA. Les membres recrutent des ouvriers, rémunérés grâce aux cotisations des agriculteurs, afin d'accomplir ces travaux.

Tableau 3. Persistance des règles anciennes dans la gestion de l'eau dans la vallée de Toudgha

Règles	Commune	Persiste	Raisons
Tour d'eau	Toudgha Ouliya	Non	Propriété des sources d'eau (source des poissons sacrés) Petite superficie des terres agricoles
Surveillance des <i>seguias</i>	Toute la vallée	Non	Manque de temps
<i>Timiwelt</i> = préparer à manger aux gens	Toute la vallée	Non	Sanction non coûteuse
Poste d'Amghar	Toute la vallée	Non	Disparition de la Jmaâ Poste gratuit
<i>Hed Saym</i> = les hommes adultes doivent contribuer dans les travaux d'irrigation	Toute la vallée	Non	Les gens n'ont pas d'intérêt
Tour d'eau	Toudgha Soufla/ Tinghir	Oui	Organise l'irrigation
La priorité d'irrigation de l'amont vers l'aval	Toute la vallée	Oui	Organise l'irrigation

Source : Enquêtes personnelles, 2021

Les règles de contrôle de la ressource en eau: les sanctions

Dans le passé, pendant la période de gestion des ressources naturelles en eau par la Jmaâ, diverses sanctions ont été appliquées à l'encontre de ceux qui enfreignent les règles établies. Ces sanctions prenaient plusieurs formes, notamment celles utilisées par les

Jmaâs pour punir les contrevenants. La sanction la plus courante est le paiement d'une amende.

Ensuite, il y a la *Timiwelt*, qui est une sanction qui consiste à préparer un repas pour les membres de la Jmaâ ou pour un groupe de 5 à 12 personnes qui représente le comité de gestion. Cette sanction n'est plus répandue car

les gens trouvent qu'elle n'est plus coûteuse : *« la nourriture se trouve chez tout le monde. Si tu sanctionnes une personne en lui imposant d'inviter 12 personnes, elle te demandera d'inviter 40 même ; ce type de sanction ne pose plus problème pour les gens »* (Ex-président de la Jmaâ et président actuelle d'une AUEA à Toudgha Ouliya, 65ans).

Une autre sanction, appelée *Izmam*, est appliquée dans la vallée lorsque quelqu'un interrompt l'irrigation d'une autre personne. La personne contrevenante devait irriguer la parcelle de celui qu'elle a interrompu. Enfin, une autre forme de sanction consiste à assigner à la personne concernée des travaux agricoles, tels que le nettoyage des canaux d'irrigation et la participation à l'organisation des parcelles. Dans certains cas, ces sanctions pouvaient même aller jusqu'à l'exclusion des individus coupables de *Taqbilt*. Enfin bloquer l'irrigation était aussi parfois une mesure punitive utilisée.

En revanche, avec l'émergence de l'AUEA, les sanctions actuelles se fondent en grande partie sur des amendes. Ces sanctions étaient principalement délivrées par les membres de *Taqbilt* par le passé, tandis que les membres de les AUEA sont chargés de les appliquer aujourd'hui.

Une diversité des points de vue sur l'efficacité des AUEA

Les points de vue sur l'efficacité des Associations des Usagers de l'Eau Agricole (AUEA) varient selon les acteurs impliqués. Pour les administrations, ces associations sont essentielles pour une gestion participative et durable des ressources en eau. Cependant, de nombreux acteurs étatiques estiment que les règles traditionnelles, bien qu'enracinées dans les pratiques locales, ne reflètent pas suffisamment les avancées en irrigation moderne. Ils jugent nécessaire de les actualiser en intégrant des approches contemporaines

qui optimisent l'utilisation de l'eau tout en tenant compte des évolutions sociales et climatiques.

Selon ces fonctionnaires, l'efficacité accrue des AUEA s'explique en partie par le choix des jeunes de s'engager dans une institution reconnue plutôt que dans la Jmaâ. Comme l'indique un responsable de l'ORMVA à Ouarzazate (62 ans) : *« L'AUEA est plus efficace, car la Jmaâ est en train de disparaître, les jeunes n'optent plus pour la Jmaâ, c'est mieux de s'engager avec une institution reconnue »*.

Cependant, cette vision n'est pas partagée par tous les acteurs institutionnels. Certains estiment que la Jmaâ, lorsqu'elle était responsable de la gestion de l'eau, se montrait plus efficace grâce à son pouvoir de sanction. Un responsable de l'ABH à Errachidia (45 ans) déclare : *« Je vois que la Jmaâ était plus efficace, parce qu'elle imposait des sanctions, elle avait juste besoin d'encadrement et de sensibilisation. Il convient d'intégrer les Jmaâs dans la prise de décisions, puis de les représenter chez les comités provinciaux »*.

Les membres des AUEA, souvent engagés localement, considèrent que ces associations facilitent la contractualisation entre l'État et les irrigants, ce qui est bénéfique pour la prise en charge de l'entretien des infrastructures réalisées. Ils soulignent également que l'efficacité des AUEA repose sur la coopération entre les usagers et l'implication active de chacun.

Cependant, une partie des agriculteurs attachés à leurs coutumes et à l'ancienne organisation sous forme de la Jmaâ ont une vision différente, ils font parfois preuve de résistance face aux AUEA. Cette attaché à la Jmaâ, fondée sur la confiance en un système bien connu où les décisions se prennent collectivement, contraste avec la perception des AUEA, parfois vues comme des structures

bureaucratiques imposées de l'extérieur. *«Les règles de gestion comme on les suit depuis toujours, elles marchent bien parce qu'elles durent dans le temps, elles évitent les conflits, et on les applique encore aujourd'hui dans la vallée, comme on le fait depuis des siècles»* (agriculteur de la commune de Tinghir, 69 ans). Par conséquent, l'efficacité perçue des AUEA varie en fonction des perspectives et des priorités de chaque groupe.

Discussion et conclusion

Dans la vallée de Toudgha, les agriculteurs s'organisent sous forme d'Associations d'Usagers de l'Eau Agricole (AUEA), délaissant ainsi l'ancienne institution traditionnelle, la Jmaâ, en raison de l'absence de reconnaissance officielle de la part des administrations locales. Malgré le déclin des Jmaâs, les règles qu'elles ont établies pour l'irrigation dans la vallée depuis l'époque coloniale perdurent, en particulier le système du tour d'eau.

Cependant, malgré les réformes institutionnelles concernant la gestion de l'eau d'irrigation dans la vallée, la majorité des agriculteurs restent attachés à la gestion traditionnelle. Dans le cadre de la nouvelle gestion par les AUEA, les usagers se sentent contraints de recourir à des ressources financières pour mener à bien les travaux liés à la gestion de l'eau au sein de leurs parcelles notamment le nettoyage et l'entretien des saguias. Cela contraste avec la période antérieure où les agriculteurs collaboraient collectivement, œuvrant ensemble pour les travaux d'irrigation, l'entretien du réseau et la maintenance des parcelles. Cette approche valorisait les coutumes et traditions des tribus de la vallée. En fait, l'eau représente une certaine projection de relations sociales. Quand elle est gérée collectivement, elle ne

peut être réduite à une substance, elle symbolise un système de relations. (Aubriot, 2000).

Par la suite, la nouvelle forme de gouvernance dans le cadre des AUEA, offre la flexibilité nécessaire pour s'ajuster aux évolutions survenues dans la vallée en termes de prestation de services liée à l'organisation de l'irrigation, en raison de la non-disponibilité des agriculteurs. De plus, la gouvernance, gérée par l'intermédiaire de l'AUEA, permet à divers membres, en particulier les jeunes, de participer à la prise de décisions et de formuler des recommandations en vue d'améliorer les performances de cette institution.

L'AUEA a changé la gouvernance locale, le débat est devenu public, chaque irrigant a le droit et la possibilité de prendre la parole, de mettre en cause des décisions prises, de proposer des améliorations...etc. Ceci contraste avec l'époque des Amghars, durant laquelle personne n'osait porter des critiques sur le mode de gestion (Bekkari, 2009). Par ailleurs, les règles consignées par écrit servent de fondement légitime pour orienter les actions à entreprendre, en s'appuyant sur l'application du règlement intérieur. Bien que ces procédures puissent être perçues comme contraignantes, elles se révèlent efficaces pour préserver un certain niveau de cohésion sociale et favoriser un consensus parmi les irrigants.

L'AUEA ne peut être appréhendée simplement comme une entité indépendante, détachée de son environnement et de son passé. Elle n'opère pas en isolement social ou institutionnel. Tout comme d'autres organisations locales, ce regroupement interagit avec son environnement extérieur et avec la Jmaâ. La communauté d'irrigants ou l'AUEA ne peut pas fonctionner en marge des principes qui régissent la société locale. L'exemple de la gestion des conflits liés à l'eau par la Jmaâ met en évidence une

interdépendance et une interaction profonde avec son environnement.

Dans le contexte, au niveau de la petite irrigation et un peu moins dans la grande hydraulique au Maroc, les AUEA se greffent en quelques sortes sur le mode de gestion traditionnel de la Jmaâ (Bekkari et al., 2008). Cette greffe est justifiée à la fois par le fait que les AUEA constituent la solution de gestion de l'eau par plusieurs intervenants dans une approche « participative » et que la Jmaâ est dotée d'un arsenal juridique et institutionnel résultant d'un consensus social soigneusement élaboré (Hunt, 1989).

Les mêmes résultats sont observés dans différentes régions du Maroc, notamment au Moyen Atlas. Lorsque l'appropriation de l'AUEA est initiée par les acteurs locaux, cela entraîne une intégration harmonieuse avec l'organisation communautaire. Cette association devient alors une partie intégrante du paysage institutionnel local, s'imbriquant dans la Jmaâ et reposant sur des bases communautaires, avec l'eau comme ressource commune. Elle est gérée selon les mêmes principes que ceux de la communauté, reproduisant en tout ou en partie les fondements de l'organisation communautaire. Par exemple, la représentativité lignagère des membres du bureau de l'AUEA est souvent respectée. De plus, pour la gestion des conflits avec les non-irrigants, l'AUEA peut solliciter l'arbitrage de la Jmaâ plutôt que les instances étatiques, ce qui lui permet d'éviter les interférences de l'État et de renforcer sa légitimité. (Bekkari, 2009).

La distribution de l'eau est profondément ancrée dans le contexte social, révélant des

systèmes complexes et variés créés par l'homme. Chaque réseau hydraulique suit ses propres règles et modes de fonctionnement, intégrant des logiques économiques, politiques, juridiques, symboliques et identitaires distinctes. Contrairement aux approches des agents de l'État et des organisations internationales qui favorisent la standardisation et la rationalisation des ressources hydrauliques sous le prisme officiel du développement durable, les logiques locales sont davantage communautaires et adaptatives. (Riaux, 2007). La capacité des habitants de la vallée de Toudgha à s'adapter aux changements institutionnels pourrait ainsi faciliter l'intégration des AUEA dans ce contexte complexe.

Il s'avère à notre sens crucial de trouver des moyens pour intégrer harmonieusement les systèmes d'irrigation traditionnels avec les initiatives d'aménagement menées par les administrations. Il est également important de responsabiliser tous les acteurs impliqués dans le développement et de favoriser une approche collaborative et participative dans le cadre d'une politique nationale d'aménagement hydro-agricole. Ceci permettra de donner du sens, dans des espaces ruraux qui ont chacun leur spécificité, des termes qui reviennent fréquemment dans les rapports officiels et les études sont la décentralisation, la déconcentration, la promotion de la participation, la responsabilisation des acteurs sociaux, le renforcement des partenariats et la contractualisation des relations (Lecestre-Rollier, 2006).

Références

- Arrifi EM, 2009. [L'économie et la valorisation de l'eau en irrigation au Maroc: un défi pour la durabilité de l'agriculture irriguée.](#) Symposium international Agriculture durable en région Méditerranéenne (AGDUMED), Rabat.
- Aubriot O, 2000. [Comment lire un système d'irrigation? Une approche pour l'étude de systèmes irrigués traditionnels illustré de cas pris au Népal.](#) Document de Travail n° 8, Département des Sciences de la Population et du Développement, Université Catholique de Louvain.
- Auclair L, 2022. [Maroc Présaharien ; bois de feu et désertification.](#) *Forêt Méditerranéenne*, IX (1) : 41-48.
- Azemzi H, Erraoui EH, 2021. [Irrigation water management and collective action: understanding the shift from community management to participatory management in Souss-Massa \(Morocco\).](#) *Euro-Mediterranean Journal for Environmental Integration*, 6 : 1-12.
- Bekkari L, 2009. [Dynamiques institutionnelles des systèmes d'irrigation communautaires au Moyen Atlas \(Maroc\): De la communauté à l'association des irrigants.](#) Thèse de doctorat, Université Catholique de Louvain.
- Bekkari L, Kadiri Z, Faysse N, 2008. [Appropriations du cadre de l'association des usagers des eaux agricoles par les irrigants au Maroc. Analyse comparative de cas au Moyen Atlas et Moyen Sebou.](#) Troisième atelier régional du projet Sirma, Nabeul. Tunisie. 8 p.
- Bied-Charreton M, Makkaoui R, Petit O, Requier-Desjardins M, 2006. [La gouvernance des ressources en eau dans les pays en développement: enjeux nationaux et globaux.](#) *Mondes en Développement* 34(3) : 39–62.
- Bouarfa S, Brelle F, Coulon C, 2020. [Quelles agricultures irriguées demain ? Répondre aux enjeux de la sécurité alimentaire et du développement durable.](#) Éditions Quæ, Versailles, 212 pages.
- De Haas H, 2007. [Gestion d'eau dans les oasis marocaines, migrations et le rôle de l'état: crise ou transformation? L'exemple du Toudgha-Ferkla.](#) Université d'Oxford Royaume-Uni.
- El-Araby A, Faleh A, 2017. [L'impact des changements climatiques et les mutations sociales sur les ressources en eau dans les oasis marocaines- le cas des oasis de Zagora \(Maroc\).](#) *Journal International Sciences et Technique de l'Eau et de l'Environnement* 2.
- Haddache M, 2012. [Savoirs hydrauliques et mutations socioéconomiques dans l'oasis de Toudgha \(Sud-Est, Maroc\).](#) *Asinag* 7 : 111-122
- Hunt RC, 1989. [Appropriate Social Organization? Water User Associations in Bureaucratic Canal Irrigation Systems.](#) *Human Organization* 48 (1): 79-90.
- Keita B, 2007. [Gestion sociale de l'eau et projet de modernisation hydraulique dans une vallée du haut atlas au Maroc : les Aït Hakim \(des Aït Bouguemez\).](#) 4e Séminaire « Coordinations hydrauliques et justices sociales », Montpellier, France.
- Khardi Y, Lacombe G, Kuper M, Taky A, Bouarfa S, Hammani A. 2023. [Pomper ou disparaître : le dilemme du renforcement des khettaras par le pompage solaire dans les oasis du Maroc.](#) *Cahiers Agricultures*, 32:1.
- Lecestre-Rollier B, 1992. *Anthropologie d'un espace montagnard : les Ayt Bou-Guemez du Haut-Atlas Marocain.* Thèse de doctorat, Université Paris 5.
- Lecestre-Rollier B, 2006. [La gestion de l'eau : une question d'identité. Le cas des vallées du Haut Atlas marocain.](#) In A. Richard, P. Caron, J.-Y. Jamin, & T. Ruf (Eds.), *Coordinations hydrauliques et justices sociales. Actes du séminaire PCSI, novembre 2004.* Montpellier: Cirad.

Leroy M, 2005. *La participation et l'implication des populations dans les projets de développement et de coopération décentralisée: une revue critique de la littérature*. EDF R&D, Département ICAME, Paris, France.

Ouhajou L, 1996. *Espace hydraulique et société au Maroc : cas des systèmes d'irrigation dans la vallée du Drâa*. Thèse, Université Ibn Zohr.

Riaux J, 2011. [Faut-il formaliser les règles de gestion de l'eau? Une expérience dans le Haut Atlas](#). *Cahiers agricultures* 20(1-2) : 67-72.

Riaux J, 2006. [Logiques locales, logiques globales. Aspects anthropologiques de la gestion participative de l'irrigation dans la vallée des Aït Bou Guemez \(Haut Atlas, Maroc\)](#). Actes du séminaire *Coordinations hydrauliques et justices sociales*, Montpellier.

Zein Taleb Z, Kadiri Z, Errahj M, Kuper M, Burte J, Faysse N. 2024. [Structures d'opportunités et leadership : analyse de l'action collective dans les oasis de la vallée de Todgha Ferkla, Maroc](#). *Cahiers Agricultures* 33: 23.



Perceptions des jeunes oasiens sur l'émigration et son potentiel pour le développement de la vallée du Todgha, Maroc

Amal Belghazi^{1,2}, Zakaria Kadiri¹, Mostafa Errahj², Elhassane Abdellaoui², Zeine Zein Taleb^{1,2}, Julien Burte³, Nicolas Faysse³

¹ Laboratoire LADSI, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Ain Chock, Université Hassan II de Casablanca, Casablanca, Maroc ;

² Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès, Meknès, Maroc ; ³ UMR-G-EAU, Montpellier, France

Contact : amalbelghazi17@gmail.com

Résumé

Dans les oasis du sud du Maroc, l'émigration est un facteur déterminant du développement socio-économique. Les jeunes de ces régions, qui ont souvent des ressources limitées, choisissent fréquemment d'émigrer. Comprendre leurs trajectoires migratoires, qui présentent des similarités significatives, est essentiel pour identifier les enjeux de développement locaux, puisque ces choix influencent les dynamiques communautaires et les décisions politiques. Cet article vise à : i) explorer les attitudes des jeunes oasiens envers l'émigration et ii) analyser leur perception de l'avenir des oasis et du rôle des émigrants dans le développement local. Entre 2020 et 2023, 82 enquêtes ont été réalisées auprès de jeunes de 8 douars de la vallée de Todgha, ainsi que 18 entretiens semi-directifs avec des membres non jeunes de la communauté. La majorité des jeunes oasiens ont une attitude conflictuelle envers l'émigration, révélant un processus décisionnel complexe influencé par des facteurs personnels et sociaux. L'émigration dépasse un simple déplacement ; elle impacte tous les aspects socio-économiques et environnementaux de la vie des individus. L'engagement des jeunes émigrants dans le développement de leurs communautés, à travers des pratiques transnationales ou des projets collectifs, en est la preuve. Ces résultats pourraient éclairer les politiques de développement local en intégrant les perspectives des jeunes.

Mots clés : jeunes, émigration, perception, oasis, Todgha, Maroc

Introduction

L'Afrique du Nord, et plus particulièrement la région du Maghreb, est vulnérable aux effets du changement climatique. Les événements climatiques, qu'ils soient à évolution lente ou rapide, ont accentué les déplacements de populations ces dernières années (Omrane et Serir, 2023). Depuis plus d'un siècle, cette région constitue une zone traditionnelle d'émigration, notamment vers l'Europe, en raison de sa proximité géographique, de son histoire et des liens tissés au fil des générations entre les communautés maghrébines et européennes. Ce phénomène a permis à des générations de jeunes défavorisés, notamment ruraux, ainsi qu'à une partie des diplômés, d'échapper à la pauvreté et à l'inactivité (Nations Unies, 2020).

Dans les pays à revenu intermédiaire, comme ceux du Maghreb, le réseau social et le niveau économique apparaissent comme les facteurs les plus déterminants de l'émigration (Migali et Scipioni, 2018). En effet, l'émigration a marqué l'histoire moderne du Maroc depuis son indépendance en 1956, façonnant tant les dynamiques économiques que sociales du pays, notamment via les transferts de fonds et la migration de retour. À partir des années 1990, la position du gouvernement marocain à l'égard de ces diasporas a évolué, visant à renforcer les liens socio-économiques entre les communautés migrantes et leurs territoires d'origine, pour qu'elles contribuent au développement du pays (OCDE, 2017).

Au Maroc, l'émigration, qu'elle soit interne ou internationale, a d'abord concerné les populations rurales. Celles-ci ont été confrontées à des contraintes écologiques et économiques, notamment la faible productivité de l'agriculture vivrière (Berriane, 2021). Ce manque de productivité, amplifié par des facteurs environnementaux tels que le

climat aride et les reliefs montagneux, ainsi que les inégalités d'accès aux ressources, a incité de nombreuses personnes à chercher des opportunités en dehors des exploitations familiales (Berriane, 2021).

Le phénomène de « fuite des cerveaux » est également notable au Maroc, avec une migration croissante de personnes qualifiées vers l'Europe. Ce mouvement, motivé par des raisons économiques, sociales et politiques, s'est intensifié au cours de la dernière décennie (Bennaghmouch et al., 2023). Bien que ce phénomène représente un défi pour les pays d'origine, il présente aussi des opportunités à travers les transferts de fonds et de connaissances, ainsi que les éventuels retours de migration, qui peuvent favoriser l'innovation et le développement local (Bennaghmouch et al., 2023).

En outre, les transferts de fonds envoyés par les migrants jouent un rôle crucial dans la réduction de la pauvreté, en particulier dans les zones rurales. Ces ressources financières permettent non seulement de satisfaire des besoins essentiels (santé, éducation, alimentation), mais également d'investir dans des activités économiques, contribuant ainsi à la croissance économique locale (Jean-Baptiste, 2018 ; Saidane, 2021). Dans ce contexte, l'influence des migrants sur les jeunes générations rurales se manifeste, comme le montrent les résultats empiriques, à travers l'introduction de nouvelles perspectives économiques et d'aspirations matérielles, provenant des centres urbains, redéfinissant ainsi la perception de la vie rurale.

Toutefois, la dualité de l'impact de l'émigration sur les communautés d'origine reste particulièrement visible dans les oasis, où elle est à la fois perçue comme une opportunité de revitalisation économique et une menace pour la durabilité des systèmes agricoles locaux (Berriane et al., 2021). Par exemple, dans la

vallée du Todgha, les transferts de fonds des migrants ont permis d'améliorer les conditions de vie de nombreuses familles, en leur offrant un accès accru à des services essentiels comme l'éducation et la santé (de Haas, 2010).

Cependant, il est crucial de reconnaître que l'émigration n'est pas une solution universelle. Bien que représentant un potentiel de développement, elle nécessite un soutien actif et une gestion appropriée pour maximiser ses avantages. Par ailleurs, l'émigration a également eu des effets négatifs, notamment sur l'agriculture locale. Avec le départ de nombreux jeunes, la disponibilité de la main-d'œuvre agricole a diminué, entraînant une baisse de la productivité et une gestion moins efficace des terres agricoles (de Haas, 2010).

Dans cet article nous nous intéressons à l'émigration externe, définie comme les flux migratoires des jeunes oasiens quittant leur région d'origine, motivés par des raisons économiques, sociales et éducatives en quête de meilleures opportunités. Cette étude analyse les perceptions et attitudes des jeunes oasiens vis-à-vis de l'émigration. Comprendre ces perceptions est crucial, puisqu'elles influencent leurs choix, leurs aspirations, et, en conséquence, les dynamiques locales.

L'intérêt particulier porté aux jeunes dans cette étude découle de leur rôle central dans les dynamiques migratoires. En tant que groupe social en transition, les jeunes sont souvent confrontés à des choix difficiles face à la migration. Leur perception de l'émigration, nourrie par une vision de l'avenir marquée par des rêves de mobilité et de succès à l'étranger, diffère de celle des autres catégories sociales. L'analyse de ces perceptions et attitudes permet d'identifier les motivations de l'émigration et les dynamiques sociales qui en résultent, offrant ainsi des pistes pour éclairer les politiques publiques et les initiatives de développement.

Ainsi, l'analyse s'articule autour de deux sections : la première portera sur les attitudes et les perceptions des jeunes oasiens et de leurs communautés envers l'émigration, tandis que la seconde examinera leur vision de l'avenir des oasis et le rôle des émigrants dans le développement local.

Cadre théorique

En psychologie, une attitude est définie comme un ensemble d'émotions, de croyances et de comportements envers un objet, une personne, un événement particulier ou un phénomène. Elle est considérée comme une prédisposition mentale et psychologique orientant les comportements et les communications, ou comme une structure d'informations et de jugements relativement stable anticipant les comportements vis-à-vis d'un objet (Ajzen, 2005). Ces attitudes peuvent influencer les aspirations des jeunes en matière d'émigration, les poussant à rechercher des opportunités au-delà de leurs frontières. Les attitudes, souvent façonnées par l'expérience et les contextes sociaux, ont une puissante influence sur le comportement individuel. Elles peuvent évoluer en fonction de la construction sociale et culturelle de la jeunesse, qui est elle-même un facteur déterminant dans les dynamiques migratoires (Moscovici, 1984).

La perception, dans ce cadre, définit le processus par lequel les individus prennent connaissance des événements et phénomènes de leur environnement, via leurs systèmes perceptifs. Elle englobe à la fois le résultat de cette connaissance et le processus psychophysique qui l'accompagne. En tant que résultat, la perception se traduit par la représentation mentale d'un objet ou d'un événement, c'est-à-dire l'image ou l'idée que l'on en fait (Habib et al., 2018). Dans le contexte de l'émigration, la perception des jeunes est influencée par des facteurs socio-

culturels et personnels, et joue un rôle déterminant dans leurs aspirations et décisions migratoires.

Malgré le manque général de liens entre les politiques migratoires et les interventions consacrées au développement local, certaines initiatives lancées au Maroc présentent un fort potentiel et peuvent être considérées comme des exemples de bonnes pratiques. Ces initiatives ont permis de créer des synergies entre migration et développement local en soutenant l'investissement productif dans les activités agricoles et rurales grâce à la réintégration des migrants et à l'engagement de la diaspora. Ces initiatives ont permis de tirer parti des migrations pour générer des emplois et promouvoir le développement local, notamment à travers les contributions individuelles et collectives des migrants (Castagnone et Termine, 2018).

Dans le cadre des théories migratoires, les approches circulaires mettent en évidence les interactions dynamiques entre les espaces d'origine et de destination, soulignant que l'émigration ne se limite pas à un départ définitif mais peut inclure des retours temporaires ou prolongés. Ces retours jouent un rôle clé dans la redistribution des connaissances et des ressources, influençant directement les stratégies de développement local (De Haas, 2010).

La jeunesse est ici abordée comme une construction sociale et culturelle, marquée par l'acquisition de capitaux socio-économiques et influencés par les contextes familiaux et institutionnels (Bourdieu, 1984). Elle est également perçue comme une période distincte de la vie marquée par la quête d'autonomie et de reconnaissance sociale, souvent perturbée par des transitions précaires et des conditions économiques fluctuantes (Bourdieu, 1984 ; Galland, 2009). Pour les jeunes des régions oasiennes, cette quête d'autonomie est souvent orientée vers

l'émigration comme moyen de surmonter les limitations locales et de rechercher des opportunités économiques et sociales (Berriane, 2021).

Les jeunes et l'émigration constituent un domaine de recherche important pour comprendre les dynamiques migratoires actuelles. Selon les données de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), partir à l'étranger reste un projet prometteur dans l'imaginaire d'une grande partie de la jeunesse. Actuellement, plus de 4,5 millions de Marocains vivent à l'étranger et contribuent, par leurs transferts financiers, à près de 8 % du PIB, soutenant ainsi de nombreuses familles pauvres du pays (OIM, 2024).

Les jeunes peuvent être affectés par la migration de multiples façons. Le nombre de migrants internationaux augmente dans le monde, tout comme celui des jeunes en mobilité, qu'ils migrent seuls, avec leur famille ou rejoignent des parents déjà établis à l'étranger. Les conditions de migration influencent leur intégration dans le pays de destination. Par ailleurs, les jeunes de la deuxième génération (ceux dont les parents ont migré, mais qui n'ont pas migré eux-mêmes) subissent également les effets de la migration sur leur identité, leur sentiment d'appartenance et leurs conditions de santé (Mazzucato et van Geel, 2022). De plus, les réseaux familiaux transnationaux jouent un rôle déterminant dans la prise de décision migratoire des jeunes, en façonnant leurs aspirations économiques et sociales (Sierra-Paycha, 2020).

Méthodologie

Nous avons adopté une approche psychosociologique visant à comprendre la perception des jeunes oasiens et de leur communauté vis-à-vis de l'émigration et de ses

divers enjeux. Le terme de 'perception' renvoie ici à la manière dont les jeunes interprètent et réagissent face à l'émigration. Le phénomène migratoire constitue un prisme essentiel pour appréhender les transformations émergentes dans les oasis. Nos investigations, menées entre 2020 et 2023, ont permis d'interroger 82 jeunes hommes oasiens de la vallée de Todgha, sélectionnés selon un échantillonnage de convenance (Etikan et al., 2016), c'est-à-dire en fonction de leur disponibilité et de leur accessibilité sur le terrain. Cette approche nous a permis d'explorer les perceptions et expériences des jeunes sur la migration, d'autant plus que la majorité des enquêtés avaient déjà vécu une expérience d'émigration, ce qui nous a permis d'approfondir l'analyse des trajectoires migratoires et de leurs impacts sur le territoire.

Le choix de n'enquêter que des jeunes hommes s'explique par le fait que notre article porte plus sur l'émigration à l'étranger. Dans le contexte des oasis de Todgha, cette émigration concerne plus les jeunes hommes que les femmes, la décision d'émigrer revient traditionnellement aux hommes, qui assument un rôle central dans les choix économiques et familiaux. Lors d'une enquête préliminaire, certaines jeunes femmes ont exprimé que, dans leur culture, ce sont principalement les hommes qui prennent les décisions liées à l'émigration. Par exemple, l'une d'elles a déclaré : « *Dans notre communauté, bien que les femmes commencent à émigrer, ce sont encore principalement les hommes qui, ayant plus de pouvoir et de facilité, décident de partir* ». Une autre a ajouté : « *Je pense que les hommes sont plus aptes à répondre à vos questions que nous.* » Ces propos mettent en lumière une dynamique culturelle où les hommes sont considérés comme les principaux décideurs en matière de migration, tandis que les femmes, bien que touchées par les conséquences de ces décisions, participent moins directement aux discussions sur le sujet.

Nous avons utilisé un questionnaire structuré pour recueillir les données auprès de ces jeunes. L'échantillon se compose de jeunes âgés de 18 à 45 ans, conformément à la définition locale de la jeunesse, qui inclut les individus jusqu'à cet âge, considérés comme des "jeunes seniors" encore actifs et dynamiques (Abdellaoui et al., 2015). La jeunesse est ici abordée comme une construction sociale et culturelle (Bourdieu, 1984). En effet, dans le contexte de notre étude, la définition de la jeunesse repose sur des critères socioculturels propres aux oasis, combinant l'auto-identification des individus comme jeunes et leur reconnaissance en tant que tels par leur communauté.

Il est important de souligner que cette catégorie est loin d'être homogène, car elle englobe des individus aux parcours, statuts et aspirations variés, reflétant la diversité des réalités sociales et économiques locales. Cette approche a été adoptée par plusieurs chercheurs travaillant sur les jeunes ruraux, mettant en évidence la pluralité des définitions et des expériences de la jeunesse en milieu rural (Kadiri et al., 2015 ; Bossenbroek, 2016 ; Ftouhi et al., 2020 ; Ftouhi et al., 2021).

De plus, nous avons mené 18 entretiens semi-directifs avec des personnes non jeunes, définies ici comme celles appartenant à des groupes d'âge supérieurs à la tranche des 18-45 ans, et ayant des statuts variés : des agriculteurs, des fonctionnaires, des présidents de coopératives, des guides touristiques, etc. Cependant, ces catégories ne couvrent pas nécessairement l'ensemble de la communauté, mais représentent plutôt des personnes jugées représentatives, suggérées par de nombreuses personnes, permettant ainsi de saisir les perceptions dominantes sur le phénomène de l'émigration. Cette diversité d'entretiens visait à capturer une gamme variée de perceptions sur le phénomène de l'émigration et ses impacts.

Pour mesurer les attitudes des jeunes et leur perception vis-à-vis de l'émigration, nous avons utilisé l'échelle de Likert, un outil psychométrique (Batterton et Hale, 2017). Notre échelle comprend 20 items répartis sur cinq niveaux de réponse, allant de "Tout à fait d'accord" à "Pas du tout d'accord". Les items couvrent des aspects sociaux, économiques, environnementaux et culturels liés à la migration oasienne (Tableau 1).

Pour les affirmations qui correspondent à une vision positive de la migration, chaque réponse est pondérée, avec 5 points pour "Tout à fait d'accord", 4 points pour "Plutôt d'accord", et ainsi de suite, jusqu'à 1 point pour "Pas du tout d'accord". Pour les affirmations qui correspondent à une vision négative de la migration, la distribution des points est inversée.

Tableau 1. Les items par aspect de l'échelle de Likert

Aspects	Items
Economique	L'émigration contribue à l'amélioration de la situation socioéconomique des émigrés (A1) Sans l'émigration les oasis n'auraient pas pu connaître un développement économique (A2) L'émigration permet l'émancipation socio-économique des groupes vulnérables Les transferts financiers effectués par des membres de la famille en émigration ont constitué l'outil grâce auquel les ménages ont pu améliorer leurs revenus (A3) Les investissements effectués par les émigrés suite à leur retour contribuent au développement socioéconomique des oasis
Social	Je préfère que mes enfants émigrent plutôt qu'ils restent dans les oasis L'émigration représente la meilleure opportunité pour les jeunes oasiens Je n'encourage pas les jeunes à émigrer L'émigration a créé des inégalités sociales (B1) L'émigration a affaibli le système de gestion collectif traditionnel (B2) La dislocation des liens sociaux est due à l'émigration (B3) L'émigration permet d'atténuer les conflits entre les groupes sociaux (B4)
Environnemental	Je soupçonne que l'émigration peut nuire à la durabilité des palmeraies L'émigration est l'un des facteurs majeurs de la dégradation des oasis (D1) L'émigration a causé l'épuisement des nappes phréatiques à travers l'introduction des motopompes (D2) Le retour des émigrés ne fait que détruire les oasis davantage (D3) Les palmiers dattiers ont été abandonnés à cause du manque de main d'œuvre qui émigre (D4) Le retour des émigrés ne fait que détruire les oasis davantage
Culturel	Après leur retour, les émigrés changent positivement leur vision de vie Plusieurs personnes ont amélioré leurs connaissances grâce à l'émigration L'émigration détruit les valeurs et les principes des oasiens

Après la collecte des données, un score global est calculé pour chaque individu. Ce score est

ensuite utilisé pour classer les attitudes en trois catégories : positives, conflictuelles et

négligentes. Le score maximum possible est 95, et le minimum est 47. Le pas, calculé comme (score maximum - score minimum) / 5, est égal à 9. Il sert à délimiter les bornes de chaque intervalle des catégories d'attitudes. Les attitudes positives sont celles dont les scores se situent entre 95 et 86, les attitudes conflictuelles entre 86 et 53, et les attitudes négatives entre 53 et 47.

De plus, une analyse de discours provenant des entretiens des enquêtes a été réalisée pour approfondir la compréhension des perceptions et des attitudes envers l'émigration au sein de la communauté oasisienne. Cette analyse a permis d'identifier des tendances et des motifs récurrents, mis en avant par les interlocuteurs, qui perçoivent ces modèles comme des symboles de réussite dans leurs trajectoires migratoires. Les trois modèles de réussite identifiés sont présentés en détail dans la section des résultats. En outre, une réflexion approfondie sur l'émigration en tant que voie

de développement pour la communauté a été engagée. Cette réflexion, fondée sur une analyse critique des données recueillies lors des entretiens, met également en lumière les initiatives des jeunes émigrés qui contribuent au développement de leur territoire. Ensemble, ces éléments tracent des lignes directrices pour la discussion sur le rôle de l'émigration dans le développement durable des oasis.

Notre zone d'étude est la vallée de Todgha dans la province de Tinghir située dans la région de Draa Tafilelt au sud-est du Maroc. Le choix de cette zone se justifie par le fait qu'elle a connu une migration massive de sa jeunesse depuis les années 1960. Afin d'assurer la représentativité de l'échantillon, des enquêtes et des entretiens ont été menés dans plusieurs douars situés le long de la vallée de Todgha, de l'amont à l'aval de Todgha, comme expliqué dans le tableau 2.

Tableau 2. Répartition des enquêtés et interviewés par douar dans la vallée de Todgha

	▼ Haut Todgha		▼ Moyen Todgha		▼ Bas Todgha			
Douars	Ait Snan	Ait Tizgui	Tawzagte	Afanour	Hart El Morabatine	Hart Al Yamine	Ghl -lil	Taghezoute
Nombre d'enquêtés	16	12	10	22	9	5	3	5
Nombre d'interviewés	6		2	5	3	2		



Figure 1. Localisation des douars où les enquêtes ont été menées, dans la vallée de Todgha

Résultats

Les catégories d'attitudes des jeunes vis-à-vis de l'émigration

Notre étude a mis en lumière une gamme variée d'attitudes parmi les jeunes à l'égard de

l'émigration. Ces attitudes oscillent entre une opposition nette à l'émigration et une perspective positive de ses retombées potentielles (Figure 2). Ci-dessous, nous présentons les résultats concernant les attitudes des jeunes enquêtés.

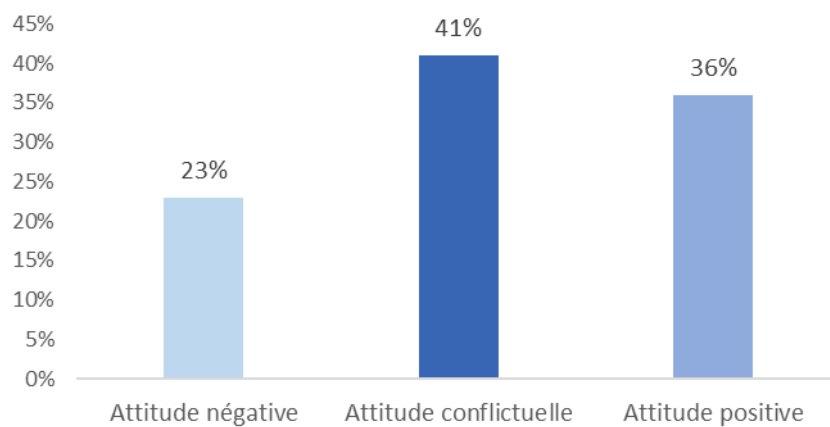


Figure 2. Les catégories d'attitudes des jeunes oasiens vis-à-vis de l'émigration

Une attitude négative : l'émigration est un processus destructif du développement des oasis

La catégorie exprimant une attitude négative envers l'émigration représente 23% de notre échantillon. Pour cette catégorie, l'émigration est perçue comme une menace pour la stabilité et le développement des oasis. Cette catégorie regroupe une diversité de profils. Certains rejettent l'idée d'émigrer en raison d'une perception biaisée des réussites apparentes des migrants, qui ne montrent que « leur succès matériel ». Comme le dénonce un jeune agriculteur : *« beaucoup de jeunes sont fortement influencés par le retour des émigrés voisins, qui arborent avec fierté leurs voitures de luxe et leur mode de vie prospère. Cependant, ils ne réalisent pas toujours que derrière ces apparences se cachent des défis et des sacrifices considérables, puisque ces émigrés ne souhaitent pas toujours partager les aspects moins reluisants de leur parcours »*. Cette sensibilité découle de la crainte que l'émigration entraîne une perte de la jeunesse active, ce qui accélérerait le déclin des oasis traditionnelles. De plus, ces jeunes estiment que l'émigration est la principale cause du délaissement des oasis, menaçant ainsi leur durabilité.

Une attitude conflictuelle : le grand dilemme des jeunes oasisiens est entre migrer et rester

Cette catégorie représente 41 % de l'échantillon. Elle est composée de personnes ayant des considérations hétérogènes de l'émigration, partagées entre l'idée de partir ou de rester dans les oasis. Ils désirent émigrer pour découvrir un nouveau monde, améliorer leur situation financière et sauver celle de leur famille. Mais ils ne s'imaginent pas vivre dans un pays autre que celui où ils sont nés et ont grandi. Comme le relate un jeune

commerçant : *« bien que je ressente une forte envie de vivre l'expérience de l'émigration, je ne peux envisager ma vie quotidienne sans le paysage de l'oasis, son atmosphère particulière, la vie qui gravite autour des palmiers dattiers, les valeurs que nous partageons, ainsi que le rôle de relève qui m'incombe »*.

En effet, ils jugent que l'émigration a des effets déplorables sur leur territoire, mais estiment tout de même que c'est un facteur stimulant sa croissance. Comme affirmé par un jeune fonctionnaire : *« nul ne peut contester que l'émigration constitue une menace pour la durabilité des oasis. Cependant, il est tout aussi incontestable que les transferts de fonds par les émigrés jouent un rôle crucial dans l'épanouissement économique des familles à l'échelle micro et de la communauté dans son ensemble à Tinghir »*.

La confusion chez ces personnes est le résultat d'une analyse poussée de divers témoignages d'expériences d'émigration réussies et échouées, créant un comportement dominé par la méfiance et le doute. Comme l'illustre les propos d'un jeune agriculteur, *« j'ai été témoin du retour de certains voisins après l'échec de leurs projets d'émigration, malgré tous les sacrifices consentis. Rien ne me prémunit contre le risque de rencontrer les mêmes difficultés, voire de subir un échec encore plus préjudiciable »*. En outre, le sentiment de responsabilité et d'engagement familial entrave leurs plans d'émigration et les met dans une position difficile.

Une attitude positive : l'épanouissement des oasis par le biais de l'émigration

Cette dernière catégorie représente 36% de notre échantillon. Elle regroupe des jeunes jugeant le phénomène migratoire bénéfique au développement des oasis et de toute la province de Tinghir. Cela n'implique pas nécessairement une obsession pour l'idée

d'émigrer, mais plutôt une appréciation de l'impact de l'émigration sur les différents aspects de la vie (social, économique, etc.).

Cependant, certains jeunes, fascinés par le phénomène migratoire, saisissent avidement l'opportunité de quitter les oasis, sans forcément envisager d'y construire leur avenir. Ce groupe englobe des individus accablés par leur situation actuelle et résolus à partir à tout prix, y compris en ayant recours à des moyens illégaux, tels que la migration clandestine, ou de prendre des risques considérables. Comme l'a souligné un jeune diplômé au chômage : *« j'ai déjà tenté à maintes reprises de partir clandestinement. J'ai toujours rêvé d'aller en Europe et je suis disposé à prendre tous les risques pour partir. Ce n'est pas par manque de moyens, mais simplement parce que je ne peux m'imaginer vivre ici ».*

Perception des jeunes vis-à-vis de l'impact de l'émigration sur les oasis de Todgha

Dans cette section, nous explorons les perceptions des jeunes concernant les répercussions de l'émigration sur les oasis, en nous concentrant sur les dimensions économiques, sociales et environnementales. À travers une analyse détaillée des données recueillies, nous mettons en lumière les nuances et les tendances émergentes qui éclairent la manière dont les jeunes habitants des oasis perçoivent ces impacts, contribuant ainsi à enrichir la compréhension des

interactions entre migration et développement local dans le contexte spécifique des oasis.

Migration et impact économiques

Les flux financiers issus de l'émigration représentent un levier important pour l'économie nationale d'un pays comme le Maroc, où ils constituent une part significative du PIB. Du point de vue des jeunes, l'émigration est perçue comme une opportunité de s'émanciper économiquement et d'aider leurs familles. Ce lien entre l'aspiration individuelle à améliorer ses conditions de vie et l'impact national des transferts de fonds montre à quel point l'émigration est à la fois un enjeu personnel et un levier pour le développement économique du pays.

Concernant l'effet de l'émigration sur le développement économique des oasis de Todgha (item A2), 40 % des jeunes enquêtés estiment que le développement économique des oasis n'est pas principalement lié à l'émigration. Ils soutiennent que les oasis peuvent continuer à se développer grâce à leurs ressources internes et à des initiatives locales. En revanche, 38 % des jeunes pensent que l'émigration est essentielle pour le développement économique, soulignant l'importance des transferts de fonds des émigrés dans l'amélioration des conditions de vie dans les oasis.

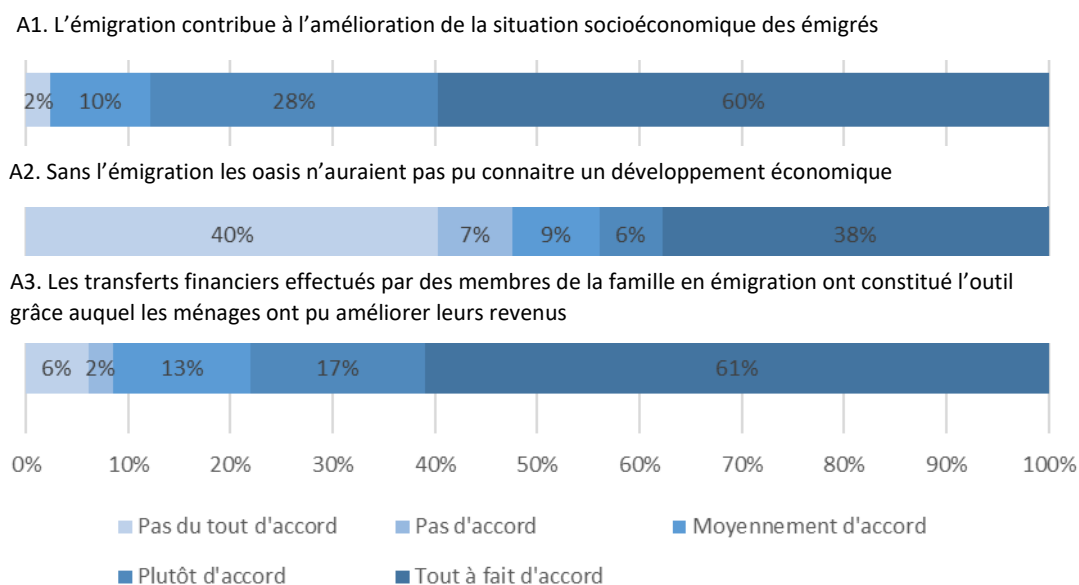


Figure 3. Perception des jeunes par rapport aux effets économiques de l'émigration

Migration et impacts sociaux

Nous nous penchons sur les impacts sociaux de l'émigration en mettant en avant la vision des jeunes résidant dans les oasis. La Figure 4 présente leur perception des effets de l'émigration sur la vie sociale de la

communauté oasienne, en soulignant les opinions prédominantes sur différents aspects tels que les changements dans la vie des émigrés et de leurs familles, les modifications des systèmes de gestion collective traditionnels, ainsi que les évolutions des liens sociaux et des conflits intergroupes.

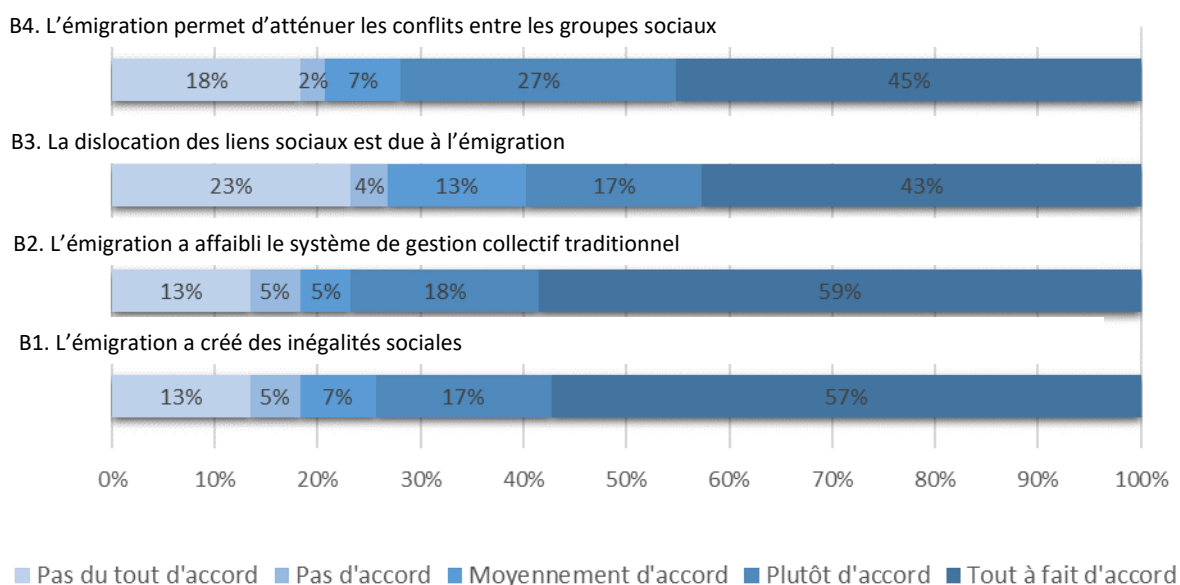


Figure 4. Perception des jeunes par rapport aux effets sociaux de l'émigration

De ce qui précède (Figure 4), les pourcentages les plus élevés correspondent aux enquêtés tout à fait d'accord par rapport aux quatre affirmations B1, B2, B3, B4.

- B1 : Les changements positifs qui se produisent dans la vie des jeunes émigrés et de leurs familles, leur niveau de vie, type de consommation et les nouvelles apparences architecturales sont des éléments observés par la population locale, et constituent des arguments sur lesquels s'appuie 57 % de l'échantillon pour approuver le rôle de l'émigration dans la création des inégalités sociales. Comme le décrit un jeune guide touristique : *« observez autour de Tinghir, l'architecture des maisons vous révélera l'inégalité. Les maisons des émigrés se démarquent par leur modernité, la qualité de construction et l'entretien, contrastant avec celles des résidents locaux. Cette disparité se reflète également dans d'autres aspects tels que le niveau de vie, entre autres »*. Au contraire, 13 % en désaccord présumant que cette inégalité est le résultat d'autres causes que l'émigration telles que : la rareté des opportunités d'emploi, le désintéressement de l'État marocain et le problème d'acquisition ou de rareté des ressources à exploiter, etc.
- B2 : Le système de gestion collectif traditionnel a été fragilisé suite à l'émigration des personnes qui en étaient chargées, comme c'est le cas pour le système de gestion collectif des tours d'eau dans les galeries d'eau drainantes *« khattaras »* devenues de plus en plus taries. Tels étaient les arguments avancés par les enquêtés tout à fait d'accord avec l'affirmation B2 représentant 59 % de l'échantillon. Alors que 13 % perçoivent l'émigration non comme cause de cet affaiblissement, mais plutôt comme la conséquence des changements climatiques et du recours à d'autres types d'irrigation, tels que le pompage.
- B3 : Après avoir trouvé une stabilité en dehors de leur territoire, très peu d'émigrés retournent définitivement. Ils reviennent occasionnellement pour assister à des événements familiaux ou après leur retraite. Cependant, la fréquence des rencontres avec leurs voisins, amis ou proches diminue, ce qui affecte les liens sociaux entretenus. Ainsi, 43% des enquêtés soutiennent l'affirmation B3 stipulant que l'émigration a entraîné une dislocation des liens sociaux. Au contraire, 23 % de l'échantillon considèrent l'impact du monde virtuel (internet, réseaux sociaux, etc.) et des nouvelles technologies (smartphones, télévision, etc.) comme le principal générateur de ce fractionnement des liens sociaux. En revanche, les émigrés s'unissent et créent des projets en collaboration avec des associations et coopératives locales, ce qui ravive et consolide les liens sociaux.
- B4 : Dans la société oasienne de la vallée de Todgha, la hiérarchisation sociale repose sur des strates distinctes, souvent définies par l'origine ethnique, les métiers traditionnels ou des dynamiques locales historiques. Selon les enquêtés, Ces distinctions sociales influencent les interactions quotidiennes et ont longtemps été sources de tensions et de conflits. Toutefois, 45 % des enquêtes affirment qu'avec la différence qui existe entre les différentes strates des groupes sociaux, l'émigration a largement contribué à l'atténuation des conflits entre eux. Concrètement, ceci est le cas pour les fédérations et fondations créées par des émigrés pour une voix unie, regroupant des personnes appartenant à des groupes

sociaux divers dans le but d'atténuer les conflits qui existent entre eux et d'aider au développement de leur territoires d'origine. Bien que 18 % ne soient pas du tout d'accord et sont persuadés que les conflits entre les groupes sociaux sont toujours présents, ceci est dû à des causes et raisons historiques que la génération actuelle ne fait que subir.

Migration et effets environnementaux

La Figure 5 esquisse la perception des enquêtés concernant l'effet de l'émigration sur l'environnement et l'agriculture des oasis de Todgha. Sur l'axe horizontal sont indiqués les quatre items D1, D2, D3 et D4 correspondant aux affirmations suivantes.

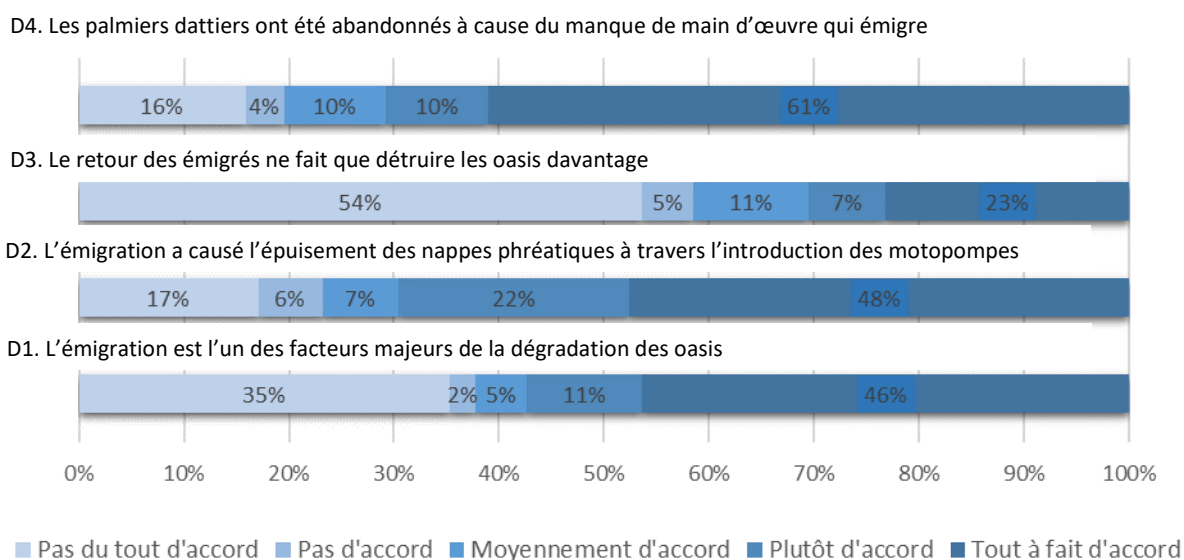


Figure 5. Perception des jeunes par rapport aux effets environnementaux de l'émigration

- D1 : les oasis subissent des facteurs contraignants freinant leur développement. En effet, les jeunes représentent non seulement une relève, mais aussi des acteurs principaux du changement. L'émigration prive en quelque sorte les oasis de leurs jeunes, ce qui les rend plus vulnérables à cet affaiblissement. De ce fait, selon 46 % des enquêtés, l'émigration est l'un des facteurs de dégradation des oasis. Comme explicité par un jeune propriétaire d'une auberge : « le départ des jeunes a totalement bouleversé le système de production des dattes dans les oasis, du fait du manque de la main d'œuvre jeune qui assurera tout le travail agricole, beaucoup d'agriculteurs se sont retirés ». Alors que 35 % sont strictement en désaccord avec cette affirmation. Ils estiment que ce sont plutôt les émigrés qui contribuent à garantir la continuité des oasis par le transfert de fonds permettant à leur famille d'entretenir les oasis.
- D2 : La mécanisation et l'invention de nouvelles techniques agricoles ont facilité et adouci la pénibilité du travail agricole tout en assurant une meilleure productivité. Sauf que dans le cas des oasis, après l'introduction des motopompes par les émigrés pour la première fois, les nappes phréatiques ont été épuisées, selon 48 % des enquêtés. Les agriculteurs ont abandonné la technique traditionnelle

du creusement des puits et de la gestion des tours d'eau dans les *khattaras*, qui se faisait de manière équitable sans gaspillage d'eau. Cependant, 17 % des enquêtés voient autrement l'effet des motopompes. Ils estiment que cet élément a surtout permis aux agriculteurs du bas de la vallée du Todgha de connaître un développement agricole à travers la mise en place d'extensions de palmiers dattiers et d'autres nouvelles cultures telles que le maraîchage. Grâce à l'émigration, ces personnes ont pu moderniser leur agriculture.

- D3 : Les oasis témoignent d'un nombre considérable d'émigrés qui « envahissent » la ville de Tinghir pendant l'été. Ils reviennent pour raviver les liens familiaux et inculquer à leurs enfants l'amour des origines en leur faisant découvrir les beaux paysages des oasis et des gorges de Todgha. Toutefois, par le retour des émigrés, les oasis sont de plus en plus polluées, ce qui les détruit davantage, selon 23 % de l'échantillon. Tandis que 54 % de l'échantillon ne sont pas du tout d'accord avec l'affirmation D3, estimant que la destruction des oasis ne vient pas nécessairement des émigrés. En effet, ils soulignent que les résidents locaux sont également responsables de la pollution. Selon un jeune guide touristique « *chaque week-end, les familles viennent pique-niquer et passer la journée dans les gorges de Todgha. Elles laissent leurs déchets derrière elles, elles ne nettoient pas après leur passage et partent.* »
- D4 : Les oasis sont devenues de nos jours abandonnées et mal entretenues. Ceci est dû, selon 61 % des enquêtés, au manque de main-d'œuvre jeune qui émigre. Une ressource impérative pour garantir la durabilité des territoires oasiens puisque le palmier dattier nécessite un effort

physique pour accomplir le travail agricole. Tel que l'a exprimé un jeune agriculteur, « *si les oasis traditionnelles continuent d'exister, cela est grâce à leur forme résistante et résiliente.* »

Ces perceptions des jeunes ne sont pas seulement des réflexions sur la réalité actuelle, mais elles influencent également les modèles de développement envisagés pour les oasis de Todgha. En considérant l'interaction entre les impacts économiques, sociaux et environnementaux, il devient clair que les modèles de développement doivent s'adapter pour intégrer les réalités de l'émigration et ses conséquences sur la communauté oasienne. Ainsi, les réponses des jeunes aux défis posés par l'émigration peuvent servir de fondement pour des modèles de développement qui promeuvent la résilience et l'autonomisation des communautés dans les oasis.

Redéfinition du succès : Les modèles migratoires des jeunes émigrés acteurs de développement dans les oasis

Omniprésente, la notion du succès est souvent réfléchi comme une idée toute personnelle et se confond parfois même avec la question du bonheur. Le succès, en dehors du sens intime qu'il prend pour chacun, ne se comprend qu'en fonction de l'orientation morale de la culture à une époque et dans une société donnée. Pour simplifier, toute société porte en son imaginaire la définition de la vie réussie, ce qui est le cas de la communauté oasienne qui prétend considérer trois modèles de réussite des parcours migratoires de jeunes, représentés dans le schéma a posteriori (Figure 6). Ces trois modèles découlent d'une analyse des discours de 18 entretiens semi-directifs, comme expliqué dans la partie méthodologie.

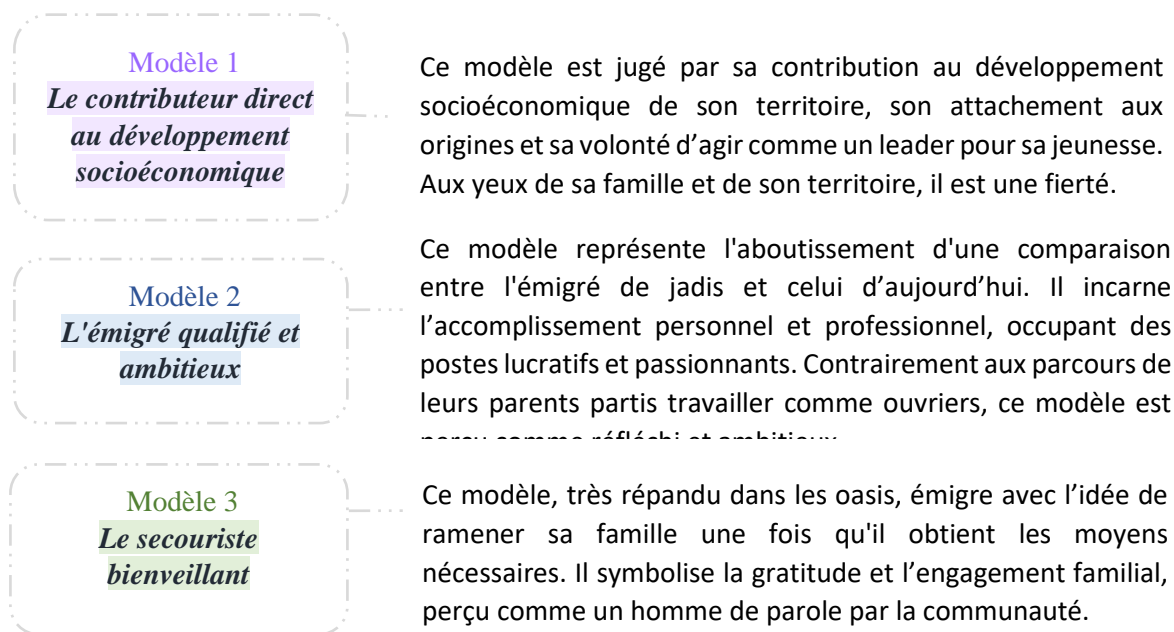


Figure 6. Les modèles réussis des jeunes migrants selon leur communauté

Les questions posées lors des entretiens incluaient : "Quels sont pour vous les modèles de réussite des trajectoires de jeunes émigrés ?", "Comment les jeunes émigrés contribuent-ils au développement local ?", et "Que symbolise pour vous chaque modèle ?". Ces interrogations ont permis de dégager des perceptions variées sur la réussite, reliant l'aspiration individuelle à l'amélioration des conditions de vie et l'impact collectif des émigrés sur leur communauté d'origine.

La perception quant aux effets de l'émigration recouvre également des aspects positifs, dans le sens où les jeunes émigrés contribuent significativement au développement de leurs territoires d'origine. À travers des initiatives sous forme de financement de projets agricoles, comme le cas de l'association Afanour, qui est spécialisée dans la plantation de palmiers dattiers, la majorité de ces fournisseurs sont des diasporas de jeunes émigrés. En collectant des fonds, ils

permettent à des associations de développement local de s'équiper en matériel pour le travail agricole, de financer le creusement de puits, l'achat de pieds de palmiers, la construction des locaux de l'association Afanour et bien d'autres actions. Comme l'a souligné le président de l'association Afanour pour le développement : « Grâce aux financements des émigrés, nous avons pu développer ce projet collectif qui a revitalisé notre communauté. Les émigrés ne se contentent pas d'envoyer de l'argent ; ils s'investissent dans notre avenir. »

De plus, l'entraide et la solidarité témoignent de leur attachement à leur territoire natal. Pendant la crise sanitaire, ils ont été les premiers à envoyer des fonds pour l'achat de tablettes et d'ordinateurs pour les élèves et étudiants afin qu'ils puissent poursuivre leurs études à distance, illustrant ainsi leur engagement envers leur communauté. Une enseignante a noté : « *Les émigrés ont joué un rôle crucial en garantissant que nos enfants puissent continuer à apprendre malgré les défis.* »

Selon le représentant de Jmaâ, les oasis ont connu, depuis les premiers départs, une amélioration du niveau de vie qui s'est traduite par différentes formes de développement économique. Les transferts de fonds des émigrés, loin de se limiter à un soutien immédiat, permettent également de financer des projets à long terme, tels que la création d'entreprises locales ou le soutien à des coopératives, favorisant ainsi une dynamique de développement durable comme en témoigne les propos d'un des membres de la Jmaâ : « *Les jeunes émigrés deviennent des acteurs clés du développement local, et leur impact se ressent dans tous les secteurs de notre communauté.* »

Discussion

Notre étude met en évidence la diversité des attitudes des jeunes oasiens vis-à-vis de l'émigration, divisées en trois grandes catégories : une attitude négative, une attitude conflictuelle, et une attitude positive. Une petite proportion des jeunes (23 %) voit l'émigration comme une menace directe pour la durabilité des oasis, estimant qu'elle accentue les inégalités sociales et fragilise le tissu communautaire. Ils perçoivent l'émigration comme un processus qui, malgré ses bénéfices économiques potentiels,

contribue à une érosion des ressources locales et à une dépendance accrue vis-à-vis des envois de fonds.

Pour 41 % des jeunes, l'émigration suscite une attitude conflictuelle, oscillant entre le désir d'améliorer leur situation économique et le souhait de rester attachés à leur terre natale. Cette ambivalence s'explique par la théorie des migrations de réseau, qui met en avant l'influence des liens sociaux et familiaux sur les décisions migratoires (Omrane et Serir, 2023). Les jeunes reconnaissent les effets négatifs de l'émigration sur la durabilité des oasis tout en étant conscients du rôle des transferts de fonds dans la stimulation de l'économie locale.

En outre, 36 % des jeunes estiment que l'émigration contribue positivement au développement des oasis. Cette perspective est corroborée par des théories qui considèrent la migration comme une stratégie de diversification des revenus et de lutte contre la pauvreté (Clemens, 2011 ; Docquier et Rapoport, 2012). Les jeunes restés sur place sont souvent influencés par les récits de réussite de leurs pairs émigrés, ce qui renforce leurs aspirations à entreprendre des projets locaux. Ainsi, la migration peut catalyser une transformation sociale, stimulant l'innovation et encourageant un retour aux racines à travers des initiatives de développement durable.

Sur le plan économique, 60 % des jeunes reconnaissent les avantages financiers de l'émigration, notamment les transferts de fonds qui soutiennent les familles et dynamisent l'économie locale. Ces observations rejoignent les études montrant que les transferts de fonds jouent un rôle crucial dans le développement économique des communautés d'origine (Gubert et al., 2019). Le Maroc, classé parmi les 20 premiers pays destinataires des envois de fonds internationaux, a reçu plus de 11 milliards de dollars en 2022, représentant environ 8 % de son PIB (OIM, 2024).

Socialement, l'émigration est perçue comme un facteur de création d'inégalités et de fragilisation des systèmes de gestion collective, perturbant les structures traditionnelles et affaiblissant les liens sociaux. Des recherches récentes indiquent des changements significatifs dans les dynamiques sociales et communautaires à cause de l'émigration (Berriane, 2021). En ce qui concerne l'environnement, l'émigration est souvent vue comme un facteur de dégradation des oasis, réduisant la main-d'œuvre jeune et introduisant des pratiques agricoles intensives. Cependant, certains jeunes perçoivent l'émigration comme une opportunité de modernisation et d'innovation agricole grâce aux investissements dans de nouvelles technologies, ce qui est en accord avec les théories sur les effets ambivalents de la migration sur l'environnement (de Haas, 2010).

La quête des générations précédentes, centrée sur la satisfaction de besoins matériels, semble plus simple par rapport à celle des jeunes d'aujourd'hui. Pour ces derniers, la migration représente non seulement un moyen de gagner plus d'argent, mais aussi une chance d'acquérir de meilleures compétences, de voyager librement, tout en conservant leur culture d'origine. De retour au Maroc pour les vacances, les jeunes émigrés symbolisent la réussite et la modernité, même si la vie à l'étranger est souvent ponctuée de sacrifices et de frustrations (Nations Unies, 2020).

Actuellement, plusieurs politiques ont été mises en place pour soutenir l'entrepreneuriat et améliorer les conditions de vie rurales. Cependant, elles ne répondent pas toujours de manière adéquate aux aspirations des jeunes oasisiens, qui recherchent des opportunités économiques locales adaptées à leurs besoins spécifiques. Il est essentiel de repenser ces politiques pour les rendre plus inclusives et alignées sur les réalités des jeunes, en offrant

des alternatives viables à l'émigration tout en soutenant les initiatives locales.

Enfin, les politiques de développement pourraient bénéficier de ces nuances en soutenant activement l'entrepreneuriat des jeunes et d'autres initiatives visant à les retenir sur place, tout en valorisant les contributions des émigrés au niveau local à travers des dispositifs d'accompagnement dans leurs projets. Il est crucial de reconnaître que gagner sa place dans la société n'est pas évident pour les jeunes (Kadiri et Errahj, 2015). Encourager les jeunes à devenir des leaders dans leur communauté et à innover peut jouer un rôle déterminant. Des programmes de sensibilisation des projets communautaires peuvent contribuer à un équilibre entre la mobilité et la durabilité, favorisant un avenir prospère pour les oasis.

Conclusion

Cette étude offre une analyse approfondie des attitudes des jeunes oasisiens envers l'émigration, mettant en lumière une diversité d'opinions qui vont de la résistance à une vision optimiste des opportunités qu'elle peut offrir. En explorant les dimensions sociales, économiques et environnementales, nous avons révélé la complexité des perceptions des jeunes face à l'émigration et son impact sur les oasis.

D'un côté, certains jeunes expriment des inquiétudes quant aux effets néfastes de l'émigration sur la durabilité des oasis et la cohésion sociale. De l'autre, d'autres voient en elle une occasion de modernisation et d'innovation, notamment à travers les transferts de fonds et les compétences acquises à l'étranger. Ces contributions des jeunes émigrés au développement local soulignent l'importance d'une approche équilibrée qui prend en compte à la fois les

défis et les bénéfices de la migration. Ces points de vue divergents illustrent les tensions entre le désir de partir à la recherche de meilleures opportunités et l'attachement à leurs racines. Cependant, un souhait commun émerge : celui de construire un avenir où les oasis prospèrent, où les jeunes disposent des possibilités d'entrepreneuriat, et où la solidarité communautaire est préservée.

Ainsi, cette étude souligne la nécessité de comprendre les attitudes des jeunes face à l'émigration dans le contexte spécifique des oasis, tout en mettant en lumière leur rôle potentiel en tant qu'agents de changement. Cependant, l'étude, à caractère exploratoire, a principalement porté sur un échantillon masculin, ce qui peut limiter la diversité des perceptions en fonction du genre. Une future recherche incluant davantage de femmes permettrait de compléter cette analyse et de mieux saisir les dynamiques de genre liées à la migration.

En outre, l'étude se limite à la vallée de Todgha, ce qui constitue une première étape pour appréhender les perceptions migratoires dans une oasis spécifique. Une comparaison avec d'autres oasis marocaines ou d'autres régions rurales permettrait d'approfondir la compréhension des dynamiques migratoires, en tenant compte des particularités locales. Nous espérons que ces résultats serviront de point de départ pour des discussions futures et des initiatives visant à promouvoir un développement durable et équilibré dans ces régions, en tenant compte des aspirations et des contributions des jeunes oasiens.

Remerciements

La présente étude a été menée dans le cadre du projet Massire (2019-2024), portant sur les innovations dans les zones arides et oasiennes du Maghreb (massire.net).

Références

- Abdellaoui EH, Kadiri Z, Kuper M, Quarouch H, 2015. [Compositeur avec l'État : voies d'engagement des jeunes diplômés dans l'agriculture au Maroc](#). *Cahiers Agricultures*, 24(6), 419-428.
- Ajzen I, 2005. *Attitudes, personnalité et comportement*. Maidenhead : Open University Press.
- Batterton KA, Hale KN, 2017. The Likert scale what it is and how to use it. *Phalanx* 50(2) : 32-39.
- Bennaghmouch, H., Merroun, O. et Benamar, F. 2023. [Les enjeux de la fuite des cerveaux au Maroc](#). *Revue Française d'Economie et de Gestion* 4(10).
- Berriane M, 2021. *Marocains de l'extérieur*. Rapport de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger.
- Berriane M, De Haas H, Natter K, 2021. [Social transformations and migrations in Morocco](#). International Migration Institute network (IMI).
- Bossenbroek L, 2016. [Behind the veil of agricultural modernization: gendered dynamics of rural change in the Saiss, Morocco](#). Doctoral dissertation, Wageningen University and Research.
- Bourdieu P, 1984. *Questions de sociologie : La jeunesse n'est qu'un mot*. Éditions de Minuit, Paris.
- Castagnone E, Termine P, 2018. [Migration des jeunes ruraux méditerranéens : déterminants socio-économiques, défis et opportunités pour l'élaboration de politiques ciblées](#). In CIHEAM éd., *MediTERRA Migrations et développement rural inclusif en Méditerranée*, pp. 145-167. Presses de Sciences Po, Paris.

- Clemens MA, 2011. [Economics and emigration: Trillion-dollar bills on the sidewalk?](#) *Journal of Economic perspectives*, 25(3): 83-106.
- De Haas H, 2010. [Migration et développement : une perspective théorique.](#) *Revue Internationale des Migrations* 44(1) : 227-264.
- Docquier F, Rapoport H, 2012. [Globalization, brain drain, and development.](#) *Journal of Economic Literature* 50(3) : 681-730.
- Etikan I, Musa SA, Alkassim RS, 2016. [Comparison of Convenience Sampling and Purposive Sampling.](#) *American Journal of Theoretical and Applied Statistics* 5(1) : 1-4.
- Ftouhi H, Kadiri Z, Mahdi M, 2020. La sociedad civil, la comuna, el parlamento: estrategias para la promoción política de jóvenes líderes rurales en la provincia de El Hajeb, Marruecos. *Revista de Estudios Internacionales Mediterráneos* (28) : 86.
- Ftouhi H, Kadiri Z, Mahdi M, 2021. [Les jeunes ruraux, impulseurs de nouvelles dynamiques agraires et territoriales.](#) Ed. Economia.
- Galland O, 2009. *Les jeunes.* La Découverte, Paris.
- Gubert, F, Lassourd, T, Mesplé-Somps, S, 2019. [Do Remittances Affect Poverty and Inequality? Evidence From Mali.](#) Rapport, Ecole d'Economie de Paris.
- Habib M, Lavergne L, Caparos S, 2018. *Chapitre 4. Perception.* Dans Habib M, Lavergne L, Caparos S (Eds.), *Psychologie cognitive, Cours, méthodologie, entraînement* (pp. 96-127). Colin Editions.
- Jean-Baptiste AE, 2018. [Les mécanismes de financement du développement économique local : caractérisations et stratégies adaptées au PMA.](#) Thèse de Doctorat, Université Paris Saclay.
- Kadiri Z, Errahj M, 2015. [Leadership rural au Maroc, entre jeunes et notables.](#) *Revue Alternative Rurale*, Hors-série Jeunes Ruraux.
- Kadiri Z, Tozy M, Mahdi M, 2015. [Jeunes fellahs en quête de leadership au Maroc.](#) *Cahiers Agricultures* 24(6) : 428-434.
- Mazzucato V, van Geel J, 2022. Grandir et se mouvoir dans un champ social transnational. Dans Baby Collin V, Souiah F (eds.), *Enfances et jeunesses en migration* (pp. 123-145). Éditions de l'Aube, Paris
- Migali S, Scipioni M, 2019. [Who's about to leave? A global survey of aspirations and intentions to migrate.](#) *International Migration* 57(5) : 181-200.
- Moscovici S, 1984. Le phénomène des représentations sociales. Dans Moscovici S(Ed.), *Psychologie sociale II* (pp. 209-276). Presses Universitaires de France, Paris.
- Nations Unies, 2020. [Être jeune au Maghreb.](#) Commission économique pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique du Nord.
- Omrane M, Serir AM, 2023. [Les déterminants du désir de migration chez les jeunes maghrébins : Algérie, Maroc et Tunisie.](#) *Les Cahiers du CREAD* 39(2) : 45-67.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2024. [Rapport sur les migrations mondiales 2024.](#) OIM, Genève.
- OCDE, 2017. [Le paysage des migrations au Maroc.](#) Dans *Interactions entre politiques publiques, migrations et développement au Maroc* (pp. 45-67). Éditions OCDE, Paris.
- Saïdane A, 2021. [Impact des transferts de fonds des migrants sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans les pays d'origine.](#) Thèse de doctorat, université de Perpignan.
- Sierra-Paycha C, 2020. [Le rôle des réseaux familiaux dans le déploiement du flux migratoire : Le cas des Colombiens en Espagne.](#) *e-Migrinter* 21.



Dispositifs de gestion des incendies dans les oasis de Toudgha (province de Tinghir) : l'enjeu d'une coordination inclusive pour une meilleure prévention

Zeine Zein Taleb^{1,2}, Faiza Bensouda³, Mostafa Errahj², Amal Belghazi^{1,2}, Julien Burte⁴, Nicolas Faysse⁴

¹ Laboratoire LADIS, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Ain Chock, Université Hassan II de Casablanca, Casablanca, Maroc ; ² Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès, Meknès, Maroc ; ³ Ingénieur de développement rural ; ⁴ UMR G-EAU, Montpellier, France. Contact : elghassem.zeine@gmail.com

Résumé

Dans les oasis du sud-est du Maroc, les incendies constituent un fléau plus qu'alarmant pour les pouvoirs publics. Ces incendies sont provoqués par une combinaison de facteurs, tels que les conditions climatiques, l'insuffisance de l'entretien des oasis et des causes anthropiques. Pour y faire face, les acteurs des pouvoirs publics ont mis en place une stratégie nationale de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles, basée sur un système de gestion intégré visant à mieux préserver les écosystèmes. Cet article s'inscrit dans cette perspective de gestion durable. Il a pour but : i) d'analyser la coordination territoriale entre les différents acteurs, en étudiant des modes de prévention et de gestion des incendies, et ii) de proposer des pistes pour une coordination plus inclusive, intégrant les différents acteurs impliqués dans leur gestion. Pour ce faire, nous avons mené 40 entretiens avec les acteurs concernés par les incendies dans la collectivité territoriale de Toudgha El Oulia (province de Tinghir, région de Draa Tafilalet), et nous avons organisé deux ateliers multi-acteurs afin d'explorer la mise en place d'une plateforme territoriale de développement. Les résultats montrent que le mode de gestion des incendies à Toudgha El Oulia est caractérisé par une multiplicité d'acteurs, dont les rôles et attributions se chevauchent. La coordination actuelle entre les acteurs impliqués dans la gestion des incendies est techniciste et interventionniste. Les enquêtes proposent une configuration alternative qui combine prévention et intervention, centrée sur les acteurs locaux. La création d'une plateforme institutionnelle multi-acteurs, réunissant les divers acteurs de la gestion des incendies et abordant toutes ses dimensions, pourrait constituer un gage de gestion intégrée et durable de ce fléau au sein de la collectivité territoriale de Toudgha El Oulia.

Mots clés : coordination, incendies, oasis, Toudgha El Oulia, Maroc

Introduction

Dans les oasis du sud-est du Maroc, les incendies constituent un fléau saisonnier qui dégrade le couvert végétal. Ce phénomène est accentué par les conditions climatiques de plus en plus chaudes et le manque d'entretien des palmeraies. Les données de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA) révèlent que plus de 2 000 incendies ont eu lieu dans la région de Draa Tafilalet (RDT) entre 2009 et 2023.

Ces incendies ont partiellement touché 71 193 palmiers et en ont complètement brûlé 67 181 (ANDZOA, com. pers.). L'analyse des données satellitaires montre l'élargissement des périmètres des incendies. À titre d'exemple, entre 2019 et 2021, sept incendies ont touché une superficie de 4,8 km² des oasis de Tafilalet situées le long de l'oued Ziz, incluant les oasis de Rissani, du Ksar Tidrine, du M'Adid et d'Aouffous (Sadiki et Hanchane, 2023). Au niveau de la collectivité territoriale de Toudgha El Oulia, les données de l'ANDZOA montrent que les incendies ont touché plus de 1280 palmiers dattiers, étalés sur une superficie de plus de 13 ha durant la période entre 2015 et 2021 (ANDZOA, 2023). Le 4 juillet 2024, les incendies ont causé des dégâts et dévasté plusieurs superficies de la palmeraie de cette collectivité. Cette situation entraîne même des risques pour la population locale, du fait de l'absence d'un Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU), doté d'une carte d'aptitude à l'urbanisation qui prend en compte les niveaux de risques dans la vallée de Toudgha (OCDE, 2016).

Pour faire face à ce fléau, le Maroc a mis en place un plan directeur de lutte contre les incendies en 2001, dans l'objectif de sauvegarder le patrimoine forestier, de renforcer les infrastructures, notamment les voies d'accès, de former les cadres et de

renforcer la collaboration entre les différents intervenants (MADREF, 2001). Vingt ans après, une stratégie nationale intersectorielle de gestion intégrée des incendies de forêts a été mise en place. Nommée stratégie 2020-2030, elle vise à assurer un système de gestion intégré des catastrophes et des incendies en vue de mieux préserver les écosystèmes, en combinant une « logique rationnelle », portée par les pouvoirs publics et ayant pour objectif de garantir une gestion durable des espaces sylvopastoraux et des zones protégées, et une « logique traditionnelle » portée par la population locale (FAO, 2020).

Avec l'intensification des incendies, la stratégie actuelle des pouvoirs publics s'oriente vers l'utilisation des outils technologiques de télédétection pour mieux prédire, prévenir et intervenir efficacement contre les incendies (Assali et al., 2016). Dans cette perspective, l'ANDZOA est en train d'installer des caméras dans les oasis. Cependant, souvent de portée interventionniste, l'orientation des pouvoirs publics n'est pas accompagnée d'un effort de coordination entre les différents acteurs concernés par les incendies. Elle manque de solutions durables tenant compte des études, des rapports et des enquêtes sur le terrain, mais également des savoir-faire locaux en matière de lutte contre les incendies, s'inspirant des expériences dans d'autres localités. Ce pourrait être le cas par exemple des solutions basées sur la valorisation des sous-produits végétaux des oasis (Khardi et al., 2024) et une meilleure intégration et gestion du système d'élevage (Cherki, 2016).

Afin de combler ce manquement, cet article se veut une contribution à une réflexion collective et systémique sur la problématique des incendies. En examinant la coordination entre les divers acteurs impliqués dans la prévention et l'intervention, il propose une approche systémique qui intègre l'ensemble des parties prenantes concernées par les incendies dans

les oasis de la collectivité territoriale de Toudgha El Oulia.

Méthodologie

Nous adoptons une démarche de recherche mixte qui combine des méthodes semi-quantitatives, intègre une approche participative au cœur du processus et permet de trianguler les données issues de sources variées, telles que les ateliers, les stages collectifs, les recensements et les entretiens. Au début, nous avons organisé deux ateliers multi-acteurs en novembre 2021. Le premier atelier a été réalisé avec les représentants de l'Office national de mise en valeur agricole de Tafilalet, de l'Office national de conseil agricole, de l'ANDZOA, ainsi qu'un représentant de la faculté des sciences d'Errachidia. Le second a été organisé avec les membres de l'association d'Afanour pour le développement, de la coopérative laitière d'Imlil, de la coopérative agricole Hanbal ainsi qu'un représentant de la collectivité territoriale de Toudgha El Oulia. Ces deux ateliers ont permis de classer et prioriser les difficultés de la vallée de Toudgha, y compris les incendies (Zein Taleb, 2022).

Par la suite, deux stages collectifs, organisés par l'École Nationale d'Agriculture de Meknès dans le cadre du projet Massire, se sont focalisés sur la problématique des incendies. D'une durée de 15 jours chacun, ces stages se sont déroulés en mars 2022 et à la même période en 2023. Ils ont permis de diagnostiquer et d'appréhender la problématique des incendies à travers des entretiens approfondis avec les élus locaux, les représentants institutionnels, les organisations professionnelles et de la société civile, ainsi que les habitants, agriculteurs et vigiles des oasis de la collectivité territoriale de Toudgha El Oulia. Animés par des chercheurs, des

experts et des étudiants en dernière année de formation en ingénierie de développement rural, ces stages ont permis de collecter des données sur le terrain, de documenter les savoirs locaux en gestion des incendies et de recueillir les solutions proposées par les acteurs locaux.

À la suite de la demande formulée par la collectivité territoriale de Toudgha El Oulia, un projet de fin d'études, traitant la coordination territoriale et l'implication des acteurs locaux dans la gestion des enjeux liés aux incendies, a été réalisé entre mars et juillet 2022 (Bensouda, 2022). Dans le cadre de cette étude, un recensement des rôles des acteurs impliqués dans la gestion des incendies à Toudgha El Oulia a été réalisé, incluant 40 entretiens avec 9 acteurs publics, 12 des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) et Organisations Non Gouvernementales (ONG), et 19 acteurs cibles. Ces entretiens ont permis de mettre en avant la perception de ces acteurs vis-à-vis de la coordination autour des enjeux des incendies et le rôle spécifique de chaque acteur dans leur gestion.

Les résultats des entretiens ont fait l'objet d'une analyse descriptive et de contenu (Castillo, 2021). Cette étape a permis de caractériser les acteurs intervenants, la nature de leur intervention et d'analyser leur discours.

Zone d'étude

Notre zone d'étude est la collectivité territoriale de Toudgha El Oulia. Les ressources en eau y sont abondantes, tandis que les terres agricoles y sont morcelées et exiguës (Zein Taleb et al., 2024b). Les exploitations agricoles sont généralement inférieures à 5 ha (Azoukni et al., 2020). Le système de cultures est oasien, structuré en trois niveaux : le premier constitué du palmier dattier, le second de l'arboriculture fruitière, et le dernier de la céréaliculture et

des cultures fourragères. Les ressources en eau proviennent de sources et d'oueds qui alimentent la zone. Les canaux d'irrigation et les parcelles agricoles sont fréquemment envahis par les débris transportés par les eaux de crue. L'accumulation de ces débris peut constituer une source potentielle de déclenchement et de propagation des incendies.

L'intensité des incendies est variable dans la vallée de Toudgha. La collectivité territoriale de

Toudgha El Oulia est la plus touchée par ce fléau (Figure 1) selon les dires des acteurs locaux. Les données de la protection civile de Tinghir montrent que le pic des incendies a été enregistré durant le mois d'Aout 2022 avec plus de 24 incendies dans la vallée de Toudgha. Entre 2015 et 2021, les données de l'ANDZOA montrent que les incendies ont touché une superficie de plus de 13 ha dans la collectivité territoriale de Toudgha El Oulia. Les dégâts ont touché 1280 palmiers dattiers avec un taux de reprise atteignant 99% (ANDZOA, 2021).

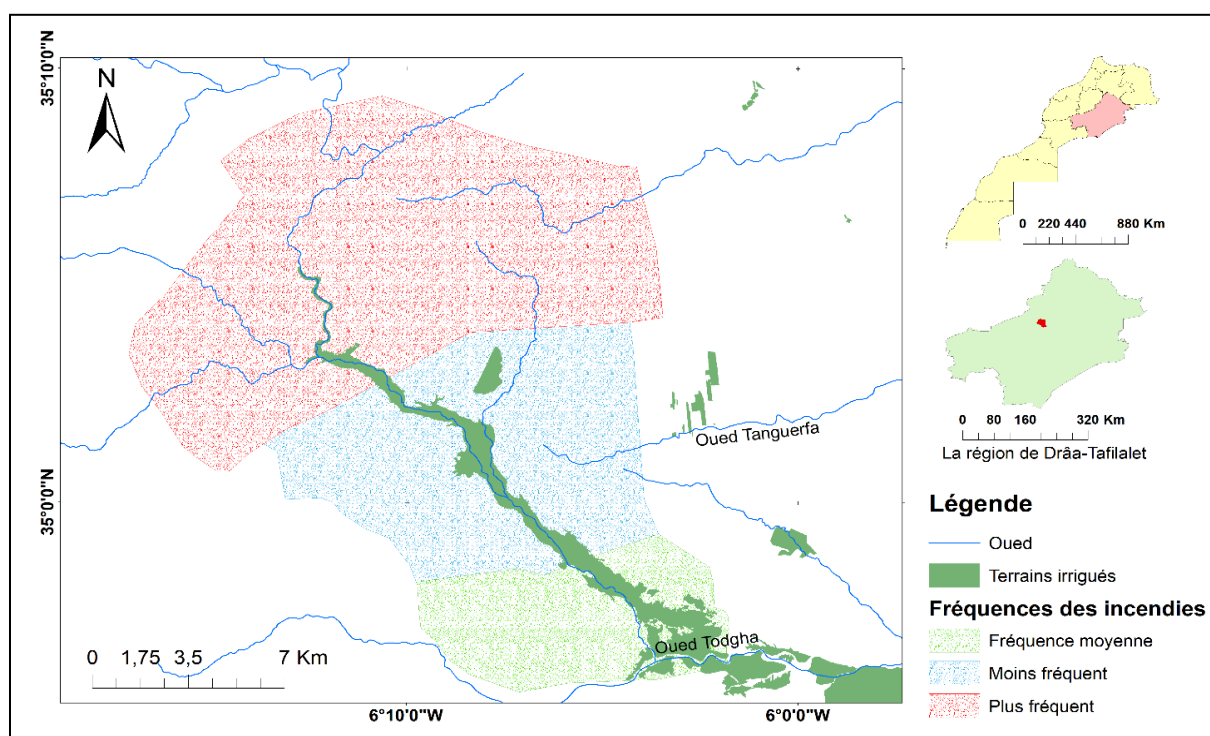


Figure 1. Intensité des incendies au niveau de la vallée de Toudgha sur la base des dires d'acteurs

Cadre conceptuel sur la coordination

La coordination désigne l'ensemble des actions et procédures visant à harmoniser ou rendre compatibles les comportements des différents acteurs sociaux. Elle se manifeste à travers quatre modalités principales : le marché, la coopération, la hiérarchie et les normes (Dollo

et al., 2017). Plusieurs disciplines des sciences sociales abordent les diverses questions et hypothèses liées à la coordination : i) la coordination marchande, ii) la coordination en théorie des jeux, et iii) la coordination et la mobilisation dans le cadre de l'action collective (Hassenteufel, 1991). Dans la sociologie des organisations, la coordination revient à d'étudier les façons et les modalités par lesquelles les acteurs parviennent à coopérer,

indépendamment de leurs objectifs et intérêts (Amblard et al., 2005).

Plusieurs auteurs ont clarifié le concept de coordination et l'ont traité dans ses dimensions liées au développement territorial et au domaine de l'ingénierie sociale. Par exemple, Hadjou (2009) va analyser la coordination sous l'angle de développement territorial. Pour lui, la construction d'un territoire est liée à deux piliers : i) la coordination entre ses acteurs et ii) les ressources territoriales dont il dispose. Dans cette définition, la place de la construction sociale est importante. Ainsi, le rôle des acteurs est crucial dans la construction territoriale à travers l'initiation et la mise en œuvre des projets de territoire. La coordination est perçue tant comme une mobilisation des acteurs pour résoudre des problèmes que comme un processus long de reconnaissance d'une identité ancrée dans la tradition et la coopération, visant à réaliser un projet de développement collectif (Leloup et al., 2004).

Dans le domaine de l'ingénierie sociale, Audouard (2016) propose une démarche de coordination institutionnelle fondée sur des logiques transversales et horizontales entre les acteurs, plutôt que sur des logiques pyramidales ou verticales. Il propose de déconstruire les représentations des acteurs locaux afin de favoriser une meilleure synergie, facilitant ainsi leur participation à l'élaboration des politiques publiques. Sur le plan opérationnel, il propose des documents de référence structurés, des actions utiles et enfin un accompagnement pédagogique des institutions.

Dans cet article, la coordination désigne une forme d'action collective, durable, menée par les acteurs institutionnels et locaux afin de réaliser un développement territorial (Leloup et al., 2005). Il s'agit d'un processus reposant sur un système local d'acteurs, où la

coordination entre acteurs devient un moyen de construire ce territoire. Cette construction s'opère par une stratégie d'adaptation aux contraintes, fondée sur une identification collective des ressources disponibles et des opportunités internes et externes offertes par et pour leur territoire.

Résultats

Modalités de gestion des incendies au niveau de Toudgha El Oulia

À Toudgha El Oulia, les incendies surviennent principalement durant les mois de juin et juillet. 70 % des enquêtés estiment que ces incendies représentent un véritable enjeu pour la survie des oasis. 75 % considèrent que ce fléau menace même la sécurité de la population, en raison du risque de propagation du feu vers les habitations. Pour eux, les incendies sont liés au changement climatique, notamment l'augmentation des températures, au manque d'entretien des parcelles agricoles et à la nature inflammable de la végétation : *« lorsqu'il n'y a pas assez de précipitations pendant une longue période de temps, la végétation sur les parcelles agricoles non entretenues devient sèche et facilement inflammable »* (Agriculteur, Toudgha El Oulia). Pour 65 %, les incendies sont aussi causés par le comportement des êtres humains notamment les individus négligents ou parfois ceux en situation de trouble psychologique. Ces individus jettent les mégots, laissent les cendres du feu ou allument un briquet dans les champs : *« jeter des cigarettes ou des allumettes peut facilement déclencher un incendie. De même, brûler des déchets à l'air libre s'ils ne sont pas correctement disposés ou s'ils contiennent des matières inflammables »* (Membre d'une coopérative agricole, Tinghir).

Comme causes des incendies, les acteurs de la société civile mettent en avant plutôt l'abandon des parcelles agricoles et leur manque d'entretien : *« lorsqu'une parcelle est abandonnée, elle n'est plus entretenue, elle est négligée ; cette situation entraîne l'accumulation de matières végétales mortes et de débris inflammables, susceptibles d'augmenter la propagation des feux dans les oasis »* (Ex-président d'une association d'usagers des eaux agricoles - AUEA, Toudgha El Oulia). Pour eux, cet abandon est lié au changement de mode de vie des oasisiens : *« les déchets du palmier étaient auparavant utilisés comme aliment de bétail, les feuilles de palmiers étaient exploitées pour la fabrication de caisses de fruits et le recouvrement pour des toitures. L'abandon de ces pratiques traditionnelles de gestion des parcelles agricoles a contribué à l'augmentation des incendies »* (Président de l'union des AUEA, Tinghir).

À Toudgha El Oulia, les différents acteurs, en fonction de la situation, adoptent deux types de mesures contre les incendies : des mesures de prévention pour éviter les incendies et leurs dégâts (photo 1), et des mesures d'intervention lors du déclenchement des incendies (photo 2).

Mesures de prévention

Sur la base de nos résultats, différents acteurs interviennent dans la phase de prévention, allant de l'échelle locale à l'échelle internationale. Au niveau local, interviennent les habitants, les agriculteurs, les vigiles, les OPA, les ONG et la collectivité territoriale de Toudgha El Oulia. Au niveau provincial, on retrouve la Fédération des Associations de Développement, l'Union des AUEA, le Centre de Mise en Valeur Agricole (CMV) de Tinghir, l'Office National du Conseil Agricole (ONCA) et la Protection Civile (PC). Au niveau régional, trois institutions publiques sont impliquées : l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole de

Ouarzazate (ORMVAO), l'ANDZOA et l'Agence du Bassin Hydraulique de Guir-Ziz-Rheris (ABH GZR). Au niveau national interviennent les ministères de l'Agriculture, de l'Intérieur et de l'Équipement et de l'Eau. Enfin, à l'échelle internationale, on trouve l'Association Tinghir Migration et Développement, ainsi que la coopération française (AFD), allemande (GIZ) et japonaise (JICA).

Le rôle des différents acteurs varie en fonction de leurs responsabilités et des moyens dont ils disposent (voir Tableau 1). Ainsi, la collectivité territoriale aménage des passages au sein des oasis afin faciliter l'accès, installe des points d'eau destinés à éteindre les feux, crée des postes équipés dans chaque douar, et accompagne les organisations de la société civile dans les opérations de nettoyage des touffes.

Le rôle de la société civile se résume à la sensibilisation des agriculteurs et des habitants, à la facilitation de la construction des passages dans les oasis et à l'exécution des projets de nettoyage des touffes. Ces projets s'inscrivent dans le cadre d'un programme appelé « *Awrach* », porté par le ministère de l'intérieur dont la première phase (2022-2023) vise à créer 250 000 emplois directs à travers des contrats dits « ateliers temporaires » conclus par des associations de la société civile, des coopératives et des entreprises (Chef du gouvernement, 2022).

L'association Tabourihit a bénéficié d'un projet de nettoyage des touffes dans ce programme : *« notre association est la seule qui a effectué des opérations de nettoyage des touffes dans le cadre du projet Awrach »* (agriculteur membre d'une association, 50 ans). L'association Ait Aritane sensibilise les agriculteurs sur l'utilité de laisser des passages au sein de leurs champs pour faciliter l'intervention de la protection civile. *« Notre association agricole essaye de créer des accès pour faciliter l'intervention de la protection civile en convainquant les*

agriculteurs de céder 2 à 3 mètres de leurs champs et en les sensibilisant sur le danger des incendies sur la continuité des oasis » (vice-président d'une association). En plus de ces rôles, les associations payent dans le cadre du programme Awrach le vigile « *amghar* » chargé du gardiennage des oasis. Ce dernier assure une surveillance régulière des lieux afin de prévenir la présence d'individus négligents ou de personnes en situation de troubles psychologiques susceptibles de provoquer des incendies.

Le ministère de l'Équipement et de l'Eau effectue des aménagements au sein des oasis afin de faciliter l'intervention des services de la protection civile en cas d'incendie. Le ministère de l'intérieur finance dans le cadre du programme Awrach des projets de nettoyage de touffes et paient les gardiens des oasis recrutés par les organisations professionnelles et associations de développement. L'ORMVAO et l'ANDZOA réalisent des opérations nettoyage des touffes. Pour les représentants de L'ANDZOA, l'agence aménage des passages dans les oasis dans le but de les transformer en pôles attractifs pour la promotion de l'écotourisme.

Ces acteurs, en plus de l'office national de conseil agricole (ONCA), ont formé un comité de sensibilisation avec quelques organisations

de la société civile. Pilotée par l'ANDZOA, l'une des actions de sensibilisation a consisté à effectuer un tour des oasis pendant la saison estivale pour sensibiliser la population, notamment les agriculteurs, aux dangers des incendies.



Photo 1 : Dégâts causés par les incendies dans la palmeraie de Toudgha El Oulia et des Toudgha El Oulia fraction Ait Snane (X : 483545.6183, Y : 105736.2305) (Bensouda, 2022)

Tableau 1. Rôles des acteurs intervenant dans la prévention contre les incendies à Toudgha El Oulia, (Smith et al., 2023 modifié)

	Acteurs	Rôles
Local	Population locale (Tribu <i>Taqbilt</i>)	Aménagement des oasis Païement des vigiles Choix du vigile Nettoyage des touffes Cession des parties de parcelles pour l'aménagement des passages
	Vigiles	Surveillance des oasis
	OPA et ONG	Sensibilisation des habitants Construction des passages dans les oasis
	Collectivité territoriale	Construction des accès dans l'oasis Mise en place de points d'eau Achat des équipements anti-incendie Plaidoyer auprès des institutions nationales
Provincial	Fédération et union des Organisations de développement local	Sensibilisation des habitants Plaidoyer pour l'aménagement des accès dans les oasis
	CMV ONCA	Sensibilisation de la société civile et des habitants sur le danger des incendies Exécution des programmes de plantation de palmier dattier et de nettoyage de touffes
	Protection civile	Formation des habitants Appui en équipements antiincendies Prévention et intervention contre les incendies
Régional	ORMVAO ANDZOA ABH GZR	Sensibilisation de la société civile et des habitants Aménagement des accès au sein des oasis Financement des opérations de nettoyage des touffes Préservation de l'état optimal des plans d'eau (barrages, lacs, cours d'eau), essentiels à la lutte contre les incendies Surveillance des zones à risque, notamment dans des régions arides où les incendies sont plus fréquents
National	Ministère de l'agriculture Ministère de l'intérieur Ministère de l'équipement et de l'Eau	Octroi des subventions pour la plantation du palmier dattier dans le cadre de la stratégie « Génération Green » Programme de Prévention contre les Incendies Programme d'Aménagement Hydraulique des Oasis (PAHO) Stratégie de Gestion des Incendies de Forêts Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles
International	ONG à l'étranger GIZ AFD JICA	Financement Projet d'Appui aux Groupements d'Intérêt Économique (PAGIE) Programme de gestion et de protection de l'environnement au Maroc (PGPE)

A titre d'exemple, l'ANDZOA a mobilisé une unité mobile de sensibilisation sous forme d'une camionnette bien équipée (télévision, micro, brochures...) en partenariat avec l'Association Oasis Ferkla pour l'Environnement et le Patrimoine (AOFEP) (RADDI, nd). D'autres efforts de coordination institutionnelle ont porté sur la sensibilisation

des agriculteurs à la nécessité de laisser des passages à l'intérieur des oasis : « pour créer les conditions favorables pour une intervention efficace en cas des incendies au sein des oasis, l'ORMVA, l'ANDZOA et les autorités locales ont travaillé pendant 5 ans en collaboration avec les associations de développement local. Cet effort visait à engager les oasiens dans un

processus de coopération. Nous avons essayé de convaincre les agriculteurs de céder 3 mètres de leurs parcelles pour les passages à l'intérieur de leurs palmeraies » (cadre de l'ANDZOA). Dans ses missions, l'ABH GZR joue un rôle important dans la prévention contre les incendies dans les oasis. Elle assure une gestion efficace des ressources en eau, entretient les réseaux d'irrigation traditionnels (segua, khetaras) et contribue à limiter la sécheresse, un facteur aggravant des incendies, en garantissant la disponibilité des réserves hydriques utilisées. À travers la sensibilisation des agriculteurs à l'économie d'eau et à la préservation des palmeraies, elle participe activement à la protection de ces écosystèmes vulnérables contre les risques d'incendie.

Nos enquêtes montrent que la population locale, organisée en tribus Taqbilt (Benidir, 2021), des groupes sociaux unis par des liens de parenté, participe à la prévention des incendies en désignant le gardien *amghar*. Elle contribue également au nettoyage des touffes dans les oasis en entretenant ses parcelles agricoles et cède une partie de celles-ci pour la construction de passages à l'intérieur des oasis, facilitant ainsi l'accès des pompiers et des autres structures d'intervention. Certaines associations d'émigrés, comme l'association Tinghir Migration et Développement, ainsi que des organismes de coopération internationale au développement (allemande, française, japonaise, etc.), financent des projets de nettoyage des touffes.

Les mesures de prévention mises en place par les différents acteurs demeurent limitées et se heurtent à des obstacles qui entravent leur efficacité, selon les acteurs enquêtés. À titre d'exemple, l'absence de légitimité juridique pour les vigiles chargés de surveiller les oasis les empêche d'exercer pleinement leurs fonctions. De plus, la Jmâa ne dispose plus de pouvoirs suffisants pour imposer des mesures de prévention efficaces au sein des oasis.

Mesures d'intervention

Dans le processus d'intervention, une fois les incendies déclenchés, plusieurs acteurs sont mobilisés en fonction de la gravité de la situation : i) les habitants et la société civile, ii) les représentants des autorités locales (*Moqadems*), iii) la protection civile, iv) la Gendarmerie Royale et la Sûreté nationale, v) les forces auxiliaires et les Forces Royales de l'Air, vi) le Ministère de l'Intérieur, et vii) les organisations internationales.

Selon les agents de la protection civile (PC), le processus d'intervention passe en premier lieu par l'information de la PC par les habitants et les agriculteurs. Une fois informée, la PC vérifie l'authenticité de l'information auprès des *Moqadems* et des personnes de confiance. Après validation de l'information, la PC informe la Gendarmerie Royale et la Sûreté nationale afin de garantir la sécurité des personnes et le maintien de l'ordre au sein de l'oasis.

Quatre niveaux d'intervention sont définis en fonction de la gravité des incendies. Le premier, de moindre envergure, nécessite uniquement l'intervention de la PC. Si cette dernière ne parvient pas à maîtriser l'incendie seule, elle sollicite l'appui des forces auxiliaires. Dans le troisième niveau, d'une ampleur plus importante, des acteurs supplémentaires et des moyens plus sophistiqués sont déployés. En plus de la PC et des forces auxiliaires, les Forces Royales de l'Air interviennent avec des avions. Dans les cas les plus graves, un secours international peut être sollicité par le ministère de l'Intérieur auprès d'organisations internationales. Toutefois, en raison des contraintes de temps et de moyens, cette mesure est rarement mise en œuvre dans le cadre des incendies dans les oasis.



Photo 2 : Dégâts causés par les incendies dans la palmeraie de Toudgha El Oulia, fraction Ait Snane ; X : 482435.6183, Y : 106436.2305) (Bensouda, 2022)

Dans le cas de la collectivité territoriale de Toudgha El Oulia, l'intervention contre les incendies s'est jusqu'à présent limitée au premier et deuxième niveau, comme l'illustre le système de divulgation de l'information après déclenchement des incendies dans la Figure 2. L'intervention contre les incendies se heurte cependant à plusieurs difficultés, notamment : i) le manque d'accès et l'infrastructure traditionnelle des oasis, rendant difficile l'accès des véhicules de secours et des équipes d'intervention sur le site de l'incendie, ii) le manque d'équipements manuels simples, de postes équipés et l'absence de points d'eau dans certaines zones, empêchant les équipes de lutte contre l'incendie de contrôler et d'éteindre efficacement les flammes, et iii) le retard dans l'intervention de la protection civile.

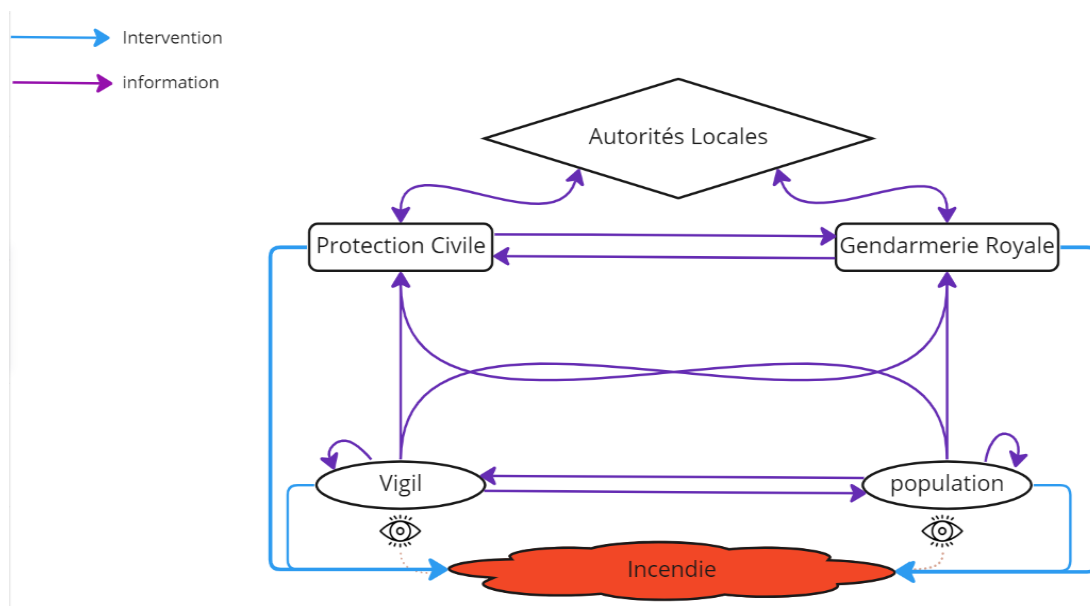


Figure 2. Processus de divulgation d'informations en cas d'incendies dans les oasis de Toudgha El Oulia (source : Smith et al., 2023)

Coordination entre acteurs autour des incendies : configuration orientée plus vers l'intervention

La configuration actuelle de la coordination entre les acteurs dans la gestion des incendies met en évidence plusieurs niveaux (Figure 3). Le premier se situe au niveau local (douar) : il réunit les agriculteurs, les habitants et les acteurs intermédiaires (OPA et ONG). À ce niveau, la collectivité territoriale de Toudgha El Oulia intervient également. Les ONG et les OPA sensibilisent les agriculteurs et les habitants aux risques liés aux incendies. Elles plaident en faveur de cette cause auprès de la collectivité territoriale et des fédérations et unions d'associations au niveau provincial. La collectivité territoriale poursuit ce plaidoyer auprès de la province pour obtenir des financements des projets de nettoyage des touffes.

Une deuxième coordination se déroule au niveau provincial. Les acteurs impliqués dans cette coordination sont : la province, la PC, la Gendarmerie royale, la Sûreté nationale, la Fédération des associations de développement de Tinghir, et l'Union des associations des usagers de l'eau agricole (AUEA). À ce niveau, la PC coordonne ses actions avec la Gendarmerie royale et la Sûreté nationale par échange d'informations en cas d'incendie. Les acteurs interagissent également avec le niveau local, régional et national. Par exemple, la province finance certains projets de nettoyage de touffes dans le cadre du programme Awrach et sollicite le soutien du ministère de l'Intérieur au niveau national. En cas de besoin, la PC bénéficie de l'appui du ministère de l'Intérieur, tandis que la fédération et l'union des associations accompagnent les OPA et ONG

dans les projets qu'ils portent auprès de l'ANDZOA au niveau régional, et auprès du ministère de l'Intérieur au niveau national.

Le niveau régional de coordination est composé de l'ORMVAO, l'ANDZOA et l'ABH ZGR. Ces acteurs interagissent avec le niveau national en sollicitant le financement apuré de leurs ministères de tutelle. C'est le cas du ministère de l'Agriculture qui soutient des projets au niveau provincial et local, tels que le nettoyage des touffes, ainsi que la sensibilisation et l'encadrement des associations et coopératives. Au niveau national, les ministères financent des projets au niveau régional et provincial et bénéficient du soutien financier et technique des organisations internationales et des bailleurs de fonds.

Toutefois, au sein de cette configuration de coordination, la place qu'accorde les acteurs à la prévention des incendies reste limitée. L'essentiel des efforts se concentre sur l'intervention, visant principalement à limiter les dégâts. Dans cette optique, certains acteurs institutionnels, tels que l'ANDZOA, se tournent vers l'utilisation d'outils modernes pour anticiper le déclenchement des incendies, afin de garantir une intervention plus efficace. Cela inclut notamment l'usage de la télédétection et, plus récemment, l'installation de caméras de surveillance au sein des oasis.

La question de la mise en place d'une approche systémique et inclusive se pose afin d'assurer une meilleure implication de tous les acteurs concernés par la gestion des incendies, notamment dans la phase de prévention, afin de maîtriser et de prévenir les causes profondes de ce fléau.

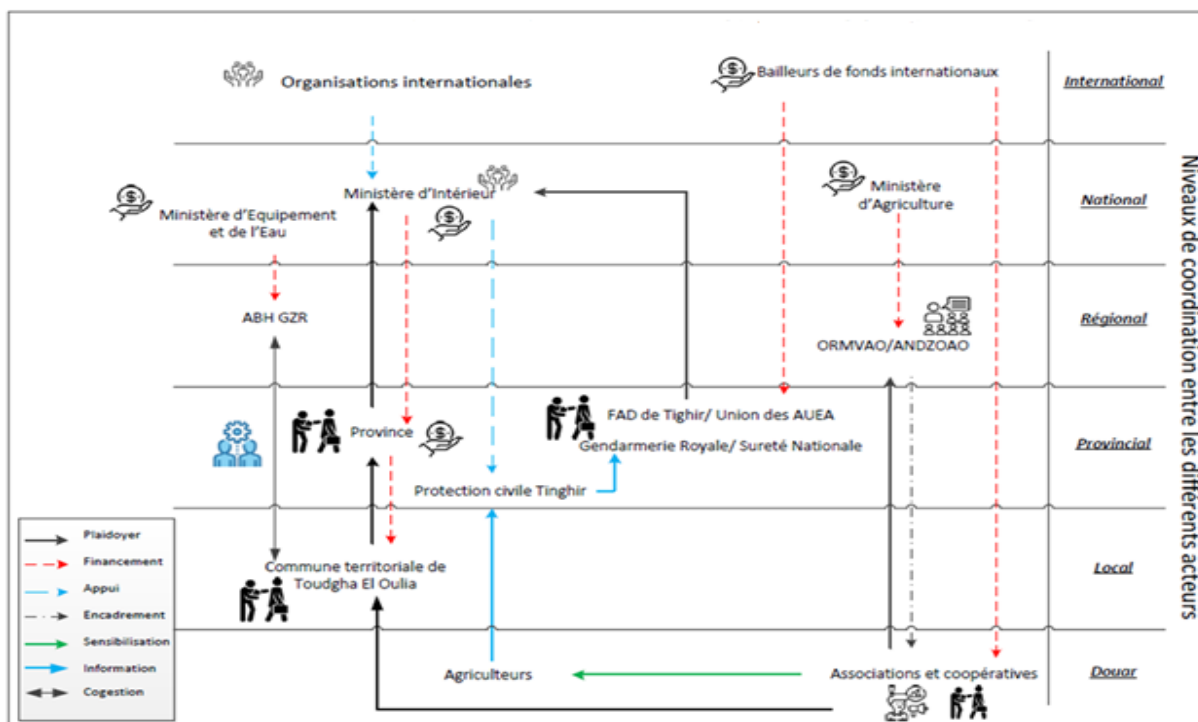


Figure 3. Configuration actuelle de coordination entre les acteurs de Toudgha El Oulia autour de gestion des incendies (source : Bensouda, 2022, modifié)

Vers une coordination inclusive de gestion des incendies : recentrer la jmâa, les OPA et la société civile

La gestion actuelle des incendies repose principalement sur des interventions ponctuelles, accompagnées de quelques actions préventives intégrées dans des projets spécifiques. Par exemple, l'ANDZOA organise des campagnes de sensibilisation, et quelques politiques publiques financent des opérations de nettoyage des touffes inflammables. Cependant, pour asseoir une gestion systémique et durable du fléau des incendies, la prévention demeure un défi majeur. D'après les enquêtés, la mise en place d'une coordination inclusive, intégrant la dimension préventive, repose sur deux axes principaux.

Le premier est celui du « renouveau du rapport avec les oasis ». Il s'agit d'un renouveau qui réengage activement les hommes et les femmes oasis dans les pratiques

traditionnelles d'entretien des palmeraies. Cet entretien est susceptible de limiter la propagation des incendies : « *Auparavant, les femmes préparaient le pain par les rejets de palmiers en l'utilisant comme une matière combustible. Mais avec l'entrée du gaz, les gens ont délaissé ces produits et ils ne nettoient plus leurs palmiers. Le cumul de ces rejets peut présenter une menace à l'oasis, car le palmier devient plus fragile à l'incendie* » (Cadre ORMVAO). Les oasisiens peuvent même transformer ces activités en une source de revenus grâce aux initiatives récentes soutenues par les politiques publiques. C'est notamment le cas de l'unité de valorisation des débris du palmier dattier à Jorf, dans la province d'Errachidia, mise en place dans le cadre de la Génération Green (MAPMDREF, 2022).

Le deuxième axe concerne le renouvellement du rôle de la jmâa et de la tribu (Taqbilt) dans la gouvernance locale. En effet, 38 % des enquêtés attribuent l'augmentation du taux

d'incendies à la dégradation du pouvoir de la jmâa dans l'oasis : « *Concernant la Jmâa, elle existe physiquement, mais elle n'a plus de pouvoir comme avant au niveau de la gestion de l'oasis. Elle n'intervient que dans de petits problèmes* » (enseignant, Tinghir). Autrefois, la gestion de l'oasis était assurée par Taqbilt, incarnée dans une structure de gouvernance (la Jmâa), régie par la loi coutumière *Orf*. La Jmâa établissait ses propres règles et désignait un chef *amghar*, ainsi que ses collaborateurs, chargés de la gestion de l'oasis. Ils assuraient le gardiennage des champs pour les protéger des voleurs et des malfaiteurs : « *La gestion de l'oasis était assurée par la Taqbilt, qui mettait en place son instance de gouvernance, la Jmâa. Celle-ci désignait un chef Amghar, ainsi que ses collaborateurs, chargés de veiller sur la gestion de l'oasis, y compris la surveillance des champs pour les protéger des voleurs et des malfaiteurs* » (x-parlementaire, Tinghir).

Dans le cadre du processus actuel de gestion des incendies, des tentatives de remplacement de la Jmâa par de nouveaux gardiens *amghars* des oasis sont en cours. Cependant, ces initiatives rencontrent des difficultés liées à la reconnaissance locale de ces gardiens, qui ne bénéficient pas d'un statut juridique. Pour certains acteurs, la solution consisterait plutôt en un renouvellement et une redynamisation de la Jmâa. Celle-ci devrait s'inscrire dans une perspective de modernisation et de professionnalisation, en intégrant les projets et programmes publics : « *J'ai constaté qu'il y a un relâchement du pouvoir de la Jmâa, ce qui est tout à fait logique, car ses membres travaillaient sur la base du bénévolat. Autrefois, il existait un système d'entraide, la Touiza, mais aujourd'hui, les gens cherchent avant tout à générer des revenus pour subvenir à leurs charges. Cela a conduit à un délaissement de l'oasis* » (membre de la collectivité territoriale de Toudgha El Oulia).

A la place d'une gestion techniciste interventionniste, visant principalement à minimiser et prédire les dégâts, une approche de cogestion des incendies peut être envisagée. Cette alternative place les acteurs locaux au cœur du dispositif et adopte une stratégie préventive et interventionniste.

La configuration souhaitée par les acteurs enquêtés repose sur une communauté d'acteurs au niveau local, en lien avec les acteurs institutionnels des différents niveaux de coordination. Dans cette proposition, la Jmâa jouerait le rôle de pivot, en lien avec les agriculteurs, les associations, les OPA et la collectivité territoriale de Toudgha El Oulia (Figure 4).

En impliquant les acteurs locaux dans des projets de territoire, ce dispositif favoriserait une coordination réactive et ponctuelle entre les acteurs, la collectivité territoriale, ainsi que les institutions provinciales, régionales, nationales et même internationales. Dans cette configuration, la Jmâa pourrait être modernisée et en mesure de renouveler son rôle structurant dans la gestion, en coordination avec les autres acteurs locaux.

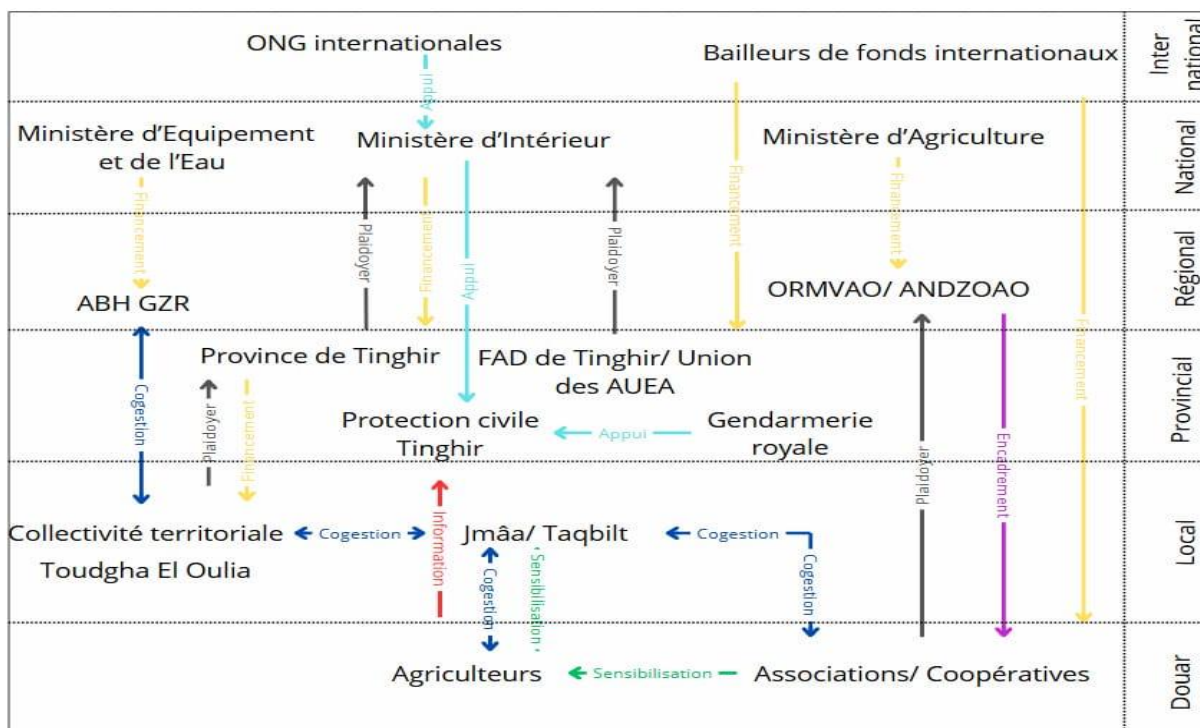


Figure 4. Configuration souhaitée de coordination entre les acteurs de Toudgha El Oulia autour de la gestion des incendies (source : Bensouda, 2022, modifié)

Discussion : Coconstruire une plateforme territoriale pour une gestion durable des oasis

Nos résultats montrent que la coordination actuelle peut être qualifiée de ponctuelle et se contente de réduire les dégâts pendant la période estivale. La projection future des acteurs enquêtés propose un dispositif institutionnel constitué de principaux acteurs sociaux chargés de la gestion des incendies. Ces acteurs pourraient s'engager de manière efficace et coordonnée pour accompagner ce dispositif dans l'exécution de ses diverses actions en temps réel (Le Marec et Belaën, 2012). Cette plateforme viserait à renforcer l'implication de la jmâa dans la gestion des incendies et impulserait sa coordination avec

les organisations de développement local (OPA et ONG), ainsi qu'avec la collectivité territoriale.

En prenant en compte tous les aspects liés aux incendies, depuis la gestion des parcelles jusqu'au déclenchement des feux, l'objectif de cette structure serait d'améliorer la coordination et la coopération concrète entre les acteurs du territoire de Toudgha El Oulia, en donnant plus de place aux collectifs locaux, tout en s'appuyant sur les structures compétentes des pouvoirs publics. En s'appuyant sur une démarche fondée sur l'ingénierie sociale, cette innovation devrait favoriser une synergie renforcée et garantir une participation active des acteurs concernés par la gestion des incendies (Audouard, 2016).

La philosophie de cette plateforme s'inscrirait dans une approche symétrique, accordant aux acteurs le même poids et les traitant sur un pied d'égalité (Lavigne Delville, 2011). Elle se positionnerait ainsi comme un renouveau dans

la gestion des incendies. Sa mise en œuvre prendrait en compte la place et la responsabilité de chaque acteur dans la gestion des incendies notamment les acteurs des pouvoirs publics et les bailleurs de fonds internationaux. Cette plateforme inclurait des acteurs locaux et provinciaux, tout en embrassant les autres à différentes échelles. Les associations de développement et les organisations professionnelles agricoles, en tant que leviers du développement local (Zein Taleb et al., 2024b), ainsi que la collectivité territoriale de Toudgha El Oulia, constitueraient la « dynamo » de gestion de ce dispositif.

À la lumière des rôles traditionnels de la jmâa, perçue comme « un rempart d'un ordre social, un organe de défense, un mode de sécurité » (Lazarev, 2014), celle-ci pourrait jouer un rôle central dans la prévention des incendies. S'appuyant sur cette réalité et sur les fonctions de la jmâa dans l'animation des projets de développement (Mahdi, 2009), la gestion de la politique forestière (Aubert, 2013) ainsi que dans la réussite des projets collectifs d'irrigation (Mohamed et al., 2015), le dispositif proposé reposerait sur le réengagement de la jmâa dans la gestion des incendies.

Le dispositif proposé ici se veut une innovation institutionnelle qui a pour ambition de décroiser les sphères de développement rural et territorial dans la vallée de Toudgha. Il se base sur une communauté d'acteurs plus ou moins structurée et qui évoluerait en fonction de la maturité des projets de leur territoire (Tonneau et al., 2017). Une fois constituée autour de la gestion des incendies, la communauté d'acteurs du dispositif pourrait également traiter d'autres enjeux dans la vallée, tels que la gestion de l'eau, un domaine où les collectifs locaux sont déjà prédisposés à collaborer autour des enjeux tels que la recharge de la nappe (Zein Taleb et al., 2024a).

Conclusion

La gestion des incendies à Toudgha El Oulia repose à la fois sur des mesures préventives et interventionnistes. Des initiatives ont été mises en place pour tenter de gérer ce fléau à la base, en recrutant des gardiens *amghars* chargés de surveiller les oasis. Cependant, cette tentative se heurte à des difficultés liées à la légitimité de l'action de ces gardiens et à leur reconnaissance auprès des communautés locales et des autorités, en raison de l'absence d'un cadre juridique définissant leur statut. De fait, ces *amghars* modernes se substituent à la jmâa qui gérait, jadis, les oasis dans une démarche globale et systémique.

La proposition d'un dispositif intégrant les associations de développement et les organisations professionnelles agricoles (OPA), les acteurs des pouvoirs publics et les bailleurs de fonds, dans une approche systémique de gestion de ce fléau, tout en redynamisant le rôle des hommes et des femmes et taqbilt, pourrait constituer un gage de succès du système de gestion des incendies à Toudgha El Oulia.

L'institutionnalisation et la reconnaissance de ce dispositif par les pouvoirs publics seraient des garanties essentielles pour son déploiement et la durabilité de son fonctionnement.

Les incendies peuvent constituer l'entrée de ce dispositif, mais celui-ci pourrait toucher différents enjeux auxquels sont confrontées la collectivité territoriale de Toudgha El Oulia et la vallée de Toudgha. Cela dépendra de la capacité de la plateforme à instaurer un système de suivi-évaluation et de l'appui technique et humain pour ce dispositif.

Références

- Amblard H, Bernoux P, Herreros G, Livian YF, 2005 *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*. Éditions du Seuil, Paris. 291p.
- Assali F, Rouchdi M, Ajerame M, Lahlou M, Mharzi Alaoui H, 2016. [Cartographie du risque d'incendies de forêt dans la région de Chefchaouen-Ouazzane \(Maroc\)](#). *Revue Marocaine des Sciences Agronomiques et Vétérinaires* 4 (2) : 5-2.
- Aubert P-M, 2013. [Les évolutions de la politique forestière au Maroc : entre réappropriation du modèle forestier français et idéalisation de la tribu](#). *Revue forestière française* LXV (4) : 305- 316.
- Audouard N, 2016. [La coordination institutionnelle entre les acteurs](#). *Vie Sociale*, 13(1) :139 -146.
- Azoukni Y, Chihab S, Ichmaouin A, Mokhtar Ellahi, M. 2020. [Situation de référence des exploitations agricoles dans la zone d'étude de Tinghir et Errachidia](#). Rapport de projet Massire. ENA de Meknès.
- Benidir M, 2021. [Résister dans des échelles imbriquées. Les notables et les militants contre la Société Métallurgique d'Imiter dans le sud-est du Maroc](#). *Les Cahiers d'Outre-Mer* 284 (2) : 349-381.
- Bensouda F, 2022. *La coordination territoriale à Toudgha El Oulia : l'implication des acteurs dans la gestion des enjeux des incendies et de la pollution des eaux usées*. Projet de fin d'Études. ENA Meknès.
- Castillo, M. C. 2021. Chapitre 13. L'analyse de contenu en psychologie clinique. In Bioy A, Castillo MC, Koenig M (Eds.), *Les méthodes qualitatives en psychologie clinique et psychopathologie*. pp. 217-237. Dunod.
- Cherki K, 2016. [Analyse de la répartition spatiale des incendies de forêt en fonction des facteurs anthropiques, écologiques et biophysiques. Le cas de la forêt de la Mâamora \(Maroc septentrional\)](#). *Études caribéennes* 20.
- Dollo C, Lambert JR, Parayre S, 2017. *Lexique de sociologie*. 5^e éd. Dalloz, Paris.
- FAO, 2020. [Gestion intégrée des incendies de forêts au Maroc- Stratégie intersectorielle & le plan d'action 2020-2030](#). Consulté le 02/06/2024.
- Hadjou L, 2009. [Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales](#). *Développement Durable et Territoires varia* (2009-2010).
- Hassenteufel P, 1991. [Pratiques représentatives et construction identitaire. Une approche des coordinations](#). *Revue Française de Science Politique* 41(1).
- Khardi A, Nogot A, Abdellaoui M, Jaiti F. 2024. [Valorisation des sous-produits du palmier-dattier pour contribuer à la durabilité des oasis du Maroc](#). *Cahiers Agricultures* 33 : 3.
- Lavigne Delville P, 2011. [Pour une anthropologie symétrique entre « développeurs » et « développés »](#). *Cahiers d'études africaines* (202-203) : 491-509.
- Lazarev G, 2014. [Ruralité et changement social : études sociologiques](#). Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines. Série : *Essais et Etudes (Morocco)*, n°64.
- Le Chef du Gouvernement, 2022. [Le programme « Awrach » démarre à partir de 10 régions dans la première phase avec la perspective de l'étendre progressivement à toutes les régions du Royaume](#). Communiqué de presse. Consulté le 25 janvier 2025.
- Leloup F, Moyart L, Pecqueur B, 2005. [La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?](#) *Géographie Economie Société*, 7(4), 321–331.
- Leloup F, Moyart L, Pecqueur B, 2004. [La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?](#) *Géographie, Économie, Société* 7 : 321-331.
- Le Marec J, Belaën F, 2012. [La création d'un observatoire : que s'agit-il de représenter ?](#) *NecPlus, Communication & langages* 1 (171) : 29 - 45.
- Mahdi M, 2009. [La tribu au secours du développement pastoral](#). *Études Rurales*

184(2) :133-148.

Ministère de l'agriculture, du développement rural et des eaux et forêts (MADREF), 2001. [Programme d'action nationale de lutte contre la désertification](#). Document principal.

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF). 2022. [Un complexe de valorisation des sous-produits du palmier dattier](#). Consulté le 25/01/2025.

Mohamed Z, Faysse N, Errahj M, Bekkari L, El Amrani M, 2015. [Grille d'analyse de la maturation de projets collectifs de conversion à l'irrigation localisée : application dans des oasis du Maroc](#). *Revue canadienne d'études du développement* 36(4) : 484-498.

OCDE, 2016. [Étude de l'OCDE sur la gestion des risques au Maroc](#), Éditions OCDE, Paris.

RADDO, 2019. [Un incendie dévastateur dans l'oasis de Tafilalet au Maroc rappelle l'importance de renforcer la mobilisation contre cette menace](#). Consulté le 15 mai 2024.

Sadiki A, Hanchane M, 2023. [Contribution à l'étude de la dynamique de risque d'incendies en zones oasiennes marocaines : cas de Tafilalet](#). Congrès international des oasis et palmier dattier, 29 - 30 mai 2023, Ouarzazate, Maroc.

Smith A, Ly R, Bougarrani M, Aldaban M, 2023. *Coordination des acteurs autour de la gestion des incendies dans la vallée de Toudgha*. Rapport de Stage collectif. ENA Meknès.

Tonneau J-P, Lemoisson P, Coudel É et al. 2017. [Les observatoires territoriaux - Des outils de la société de la connaissance ?](#) *Revue Internationale de Géomatique* 27(3) : 335-354.

Zein Taleb Z, Khardi Y, Lacombe G, Errahj M, Kuper M et al. 2024a. [Prendre soin de la nappe : quelles possibilités et quelles prédispositions des collectifs d'agriculteurs des oasis de Todgha Ferkla \(Maroc\) à installer des dispositifs de recharge de la nappe ?](#) *Alternatives Rurales* (10). 16p.

Zein Taleb Z, Kadiri Z, Errahj M, Kuper M, Burte J, Faysse N, 2024b. [Structures d'opportunités et leadership : analyse de l'action collective dans les oasis de la vallée de Todgha Ferkla \(Maroc\)](#). *Cahiers Agricultures* 33 : 23.

Zein Taleb Z, 2022. [Processus de Mise en réseau des acteurs dans le cadre de Vector : Diagnostic, Organisation des ateliers et Mise en réseau des acteurs](#). Cirad

Webographie

<https://www.raddo.org/Actualites/L-AOFEP-en-marche-contre-les-incendies>

<https://www.giz.de/en/worldwide/32802.html>

<https://open.enabel.be/en/MAR/2118/1410/u/maroc-le-rle-des-coopratives-de-services-dans-la-lutte-contre-les-incendies-dans-les-oasis-marocaines.html>

<https://open.enabel.be/fr/MAR/2118/p/appui-et-accompagnement-des-groupements-d-intrt-conomique-pour-le-dveloppement-de-la-filire-phoenicole-au-niveau-des-oasis-marocaines.html>

<https://abhgzr.ma/missions/>

<https://www.lesinfos.ma/article/149635684-%C3%89tat%20d'urgence%20d%C3%A9clar%C3%A9%20%C3%A0%20Todgha%20El%20Oulia%20suite%20%C3%A0%20de%20vastes%20incendies>



Les transformations socioéconomiques contemporaines en zones oasiennes, un « régime d'accumulation » singulier : le cas de la vallée du Todgha au Maroc

Essai

Pierre Alary¹

¹ Clersé, Université de Lille, Villeneuve d'Ascq. Contact : pierre.alary@univ-lille.fr

Résumé

Historiquement, dans la vallée du Todgha, au sud de la chaîne de l'Atlas, la reproduction matérielle des habitants dépendait de la mise en valeur des vallées irrigables et des parcours désertiques sur lesquels les troupeaux broutaient. Ce modèle, dominant avant l'indépendance, change progressivement à partir des années 1960. Une partie de la population migre par vagues successives, la population de la vallée augmente, l'artisanat et les services se développent et l'agriculture locale ne permet plus de nourrir les habitants de la zone. Ainsi, l'essentiel des biens alimentaires consommés localement est produit ailleurs, tout comme les facteurs de production nécessaires aux activités locales. Dans ce contexte, d'où proviennent les ressources nécessaires à un espace qui « importe » les biens indispensables à son activité et qui « exporte » peu ? Les transferts des migrants semblent centraux à ce titre, ils diffusent des ressources monétaires qui s'accumulent pour partie (bâtiments). Ils alimentent certains secteurs d'activité et assurent le bouclage macro-économique de la zone. Les transferts participent à la construction d'un modèle de développement cohérent et relativement dynamique malgré le « déficit commercial » de la vallée.

Introduction

Le Sahara est anthropisé depuis longtemps, les nomades le parcouraient avec leurs troupeaux et les sédentaires cultivaient les vallées irrigables (Nantet, 2007). Historiquement, les zones oasiennes abritaient de nombreuses

activités agricoles, plus ou moins liées au pastoralisme (sur le terrain, les distinctions agriculteur/éleveur, sédentaire/nomade ne sont pas toujours nettes) et de multiples formes de commerce. Des réseaux d'échanges (Lecoquierre, 2015 ; Sheele, 2012), toujours vivants au début de la période coloniale (De

Hass, 2006), relient un ensemble de villes (Sheele, 2017) parmi lesquelles figure Tinghir.

Située à un nœud de réseau, cette dernière devient une base militaire coloniale malgré le relatif désintérêt de l'administration pour le désert marocain (Kagermeier, 2012). Après l'indépendance, les zones désertiques restent en marge des politiques de développement et les mouvements de migration s'intensifient (De Hass, 2003). Les dynamiques migratoires, en direction des grandes villes marocaines, de l'Europe ou d'ailleurs, prennent un essor particulier à partir des années 1960 (De Haas et El Ghanjou, 2000). Elles sont toujours très vivantes (Khandouch, 2017) et les migrants, qu'ils appartiennent aux premières (1960) ou aux dernières vagues, entretiennent généralement des liens avec leurs villages d'origine (Heinemeijer et al., 1977 ; Khandouch, 2017). Ils construisent des maisons, financent des projets de développement, reviennent régulièrement en vacances voire s'installent « au Pays » une fois retraités.

Ces transformations sociales ne sont pas neutres et l'habitat par exemple a radicalement changé depuis le début des années 1960. Les constructions individuelles ont pris le pas sur l'habitat collectif et des lotissements, de nouveaux édifices publics, des bâtiments administratifs, un hôpital, voient le jour à Tinghir (préfecture de province depuis peu). Par ailleurs, les activités économiques ne semblent pas atones, l'artisanat est largement présent dans certains quartiers (feronnerie, menuiserie, etc.) et la restauration, l'hôtellerie et les commerces sont nombreux dans les villes et les villages.

Cette présentation succincte met en lumière les transformations contemporaines de la

province de Tinghir et interroge sur les processus de développement. L'accumulation, pour reprendre les termes régulationnistes²⁸ (Boyer, 2004), semble réelle, mais le régime d'accumulation observé à Tinghir n'a pas été théorisé. Il ne ressemble absolument pas aux modèles déjà identifiés (Boyer et Saillard, 2002) et ce constat valide largement les thèses qui défendent la diversité des trajectoires au sein du capitalisme. Dans ce contexte, comment peut-on caractériser la dynamique économique de la vallée du Todgha dans la province de Tinghir ?

Encadré 1. Le régime d'accumulation

Le régime d'accumulation est « l'ensemble des régularités assurant une progression générale et relativement cohérente de l'accumulation du capital » (Boyer, 2002, p. 570). Par régularité, R. Boyer entend les lois, les règles, les représentations, les institutions qui encadrent et régulent les activités économiques. Si les institutions s'articulent bien et se complètent le modèle « fonctionne » et permet l'accumulation. Si tel n'est pas le cas, le modèle entre en crise. Le régime d'accumulation fordiste caractérisait les trente glorieuses en Europe occidentale. Sa cohérence institutionnelle est remise en cause à partir de la fin des années 1970, il entre en crise et un nouveau régime plus ou moins stable apparaît (régime d'accumulation tiré par la finance). Ainsi, la diversité des formes institutionnelles, des architectures institutionnelles donne une grande diversité de capitalisme (Amable, 2005 ; Boyer, 2015).

²⁸ Le terme régulationniste renvoie à la théorie de la régulation (Boyer et al., 2023). Cette dernière, apparue au milieu des années 1970, met l'accent

sur l'architecture institutionnelle et sur la complémentarité entre les différentes institutions.

Nous prenons quelques libertés avec le cadre théorique de la Régulation, dans la mesure où, à Tinghir, l'accumulation ne prend pas toujours la forme d'un capital investi pour produire de nouveaux biens et services. La construction d'une d'habitation n'entre pas obligatoirement dans la catégorie « capital » et la maison constitue souvent un patrimoine qui ne génère aucun profit. Ainsi, par rapport aux hypothèses définies dans ce travail, parce qu'il est accumulé et façonne le modèle de développement local, nous assimilons le patrimoine au capital.

Les éléments de preuve, sur lesquels la démarche scientifique est fondée, ne sont pas toujours disponibles et les réflexions ci-dessous ne suivent pas toujours les voies généralement empruntées par la recherche. Plus qu'il ne les démontre, l'article pose des hypothèses pour caractériser la trajectoire de la zone étudiée.

Le premier paragraphe présente les oasis de la vallée du Todgha. Le second formule une proposition pour identifier la dynamique de développement de la zone étudiée et son régime d'accumulation. Enfin, le troisième et dernier paragraphe fait indirectement écho au second et discute les visions du développement parfois dominantes. Ces dernières cherchent à identifier des leviers du développement par rapport à un modèle normatif parfois inadapté à la compréhension de l'espace étudié. Le troisième paragraphe, la réflexion « épistémologique », est le fruit de longues discussions sur le terrain. J'ai participé en 2020, 2022 et 2023, aux stages de

découverte des étudiants de l'ENA de Meknès et de l'IAV de Rabat. Ces derniers se spécialisent dans le développement rural et analysent les systèmes agraires des zones oasiennes (à Tinghir) et les effets des politiques de développement rural dans une perspective pluridisciplinaire. Dans ce cadre, j'ai réalisé de nombreux entretiens semi-directifs avec des acteurs locaux (des responsables du ministère, des organisations professionnelles agricoles, des coopératives, etc.), les paysans et des commerçants.

Tinghir une zone oasienne

La région du Drâa-Tafilalet est située sur les contreforts sud de l'Atlas et regroupe cinq provinces, dont Tinghir, au centre-nord (Figure 1). La nationale 10, qui relie Agadir à Bouarfa, traverse la Province au niveau de la ville de Tinghir, plus ou moins équidistante d'Ouarzazate et d'Errachidia. Des aéroports desservent ces deux dernières.

Le nord de la Province est montagneux et escarpé. La petite ville de M'semrir par exemple, en haut de vallée du Dadès, est à plus de 2200 m et les montagnes qui l'entourent frôlent 3000 m. Hormis cette zone, l'essentiel du territoire provincial est situé sur un plateau élevé (plus de 1200 m d'altitude). La pluviométrie est fortement corrélée à l'altitude, les sommets de la Province sont relativement bien arrosés, plus de 600 mm/an, contrairement aux territoires plus au Sud où les précipitations annuelles ne dépassent pas 100 mm irrégulièrement réparties.



Figure 1. Provinces de la région du Drâa-Tafilalet (Source : Monographie du Drâa-Tafilalet, 2015 – Direction Générale des Collectivités locales, Ministère de l'Intérieur)

Les températures estivales dépassent parfois 40°C, mais elles peuvent être négatives en hiver. Même si les journées sont généralement ensoleillées en hiver, il neige fréquemment en altitude et de temps en temps à Tinghir ville. La région est également ventée. Ces conditions climatiques entraînent un ruissellement important, une forte évaporation et la végétation pousse peu sur l'ensemble du territoire (semi-désertique). En revanche, les précipitations alimentent le réseau hydrographique et des nappes phréatiques. L'agriculture oasienne traditionnelle s'est développée dans les vallées, celle du Todgha par exemple, où se trouve la ville de Tinghir, et les nouvelles formes d'agriculture, les extensions, dépendent des forages. Ces derniers approvisionnent les cultures industrielles, l'olivier et le palmier pour l'essentiel.

Administrativement, même si la colonisation du Maroc est antérieure, la présence française et le contrôle du sud-est marocain devient effective à partir des années 1930.

L'administration coloniale transforme les structures politiques locales, les pouvoirs locaux perdent partiellement le contrôle du territoire et les populations pastorales se sédentarisent progressivement. Cependant, le pouvoir colonial, qui occupe militairement le sud-est marocain, ne le considère pas à l'égal des territoires côtiers. Ces derniers ont fait l'objet de politiques de développement rural destinées à promouvoir de grands périmètres irrigables pour dégager des excédents agricoles. En opposition, le sud-est marocain était jugé improductif et périphérique à cet espace socioéconomique « utile » (Aït Hamza, 2012).

Les politiques conduites après l'Indépendance (1956) ne réduisent pas drastiquement les inégalités territoriales et le littoral reste toujours au centre des attentions (Aït Hamza, 2012). Avec le Plan Maroc Vert, un nouveau message politique, qui promeut l'agriculture oasienne, est affiché (depuis le milieu des années 2000). En 2009, dans le cadre de la loi de décentralisation, Tinghir devient une

province et ce changement de statut administratif s'est traduit par la construction de bâtiments publics (administration provinciale, hôpital, etc.).

La population de la province est sensiblement égale à 350000 personnes en 2023. Elle est jeune, la pyramide des âges forme un triangle et 50% de la population à moins de 24 ans. La croissance démographique, les vingt dernières années, est importante et croît plus en zones urbaines qu'en zone rurale. La démographie est favorable à la ville de Tinghir qui possède désormais 45000 habitants (Odghiri, 2022).

La vallée du Todgha, une économie oasienne

Les activités économiques de la Province dépendent de l'extraction de produits miniers, or, argent, cuivre, de l'agriculture « traditionnelle », d'une nouvelle forme d'agriculture, d'un peu d'élevage, du tourisme, de l'artisanat, de la construction, du commerce et de services administratifs. Le tissu économique de la zone est vivant, la croissance du PIB est plus ou moins continue, de l'ordre de 4 % en 2022 pour un PIB de 19000 dirham par habitant (32000 dirham au niveau national)²⁹. Le taux de change US \$ dirham a évolué, mais, en 2023, il oscille autour de 10 DH = 1 US \$.

Ces données statistiques donnent une image de la province mais ne permettent pas de quantifier la dynamique d'accumulation de la Province. Les données qui permettraient de vérifier nos hypothèses ne sont pas réellement disponibles et apprécier quantitativement le niveau d'accumulation nous dépasse. En revanche, elle nous semble réelle et nous adoptons une autre démarche pour la caractériser. Premièrement, nous délimitons la zone d'étude au territoire que nous connaissons, la partie supérieure de la vallée

du Todgha (cf. Figure 2). Deuxièmement nous mobilisons des exemples issus d'observations, que nous avons pu faire lors des différents séjours sur le terrain, associées aux discours des acteurs que nous avons rencontrés.



Photographie 1. Ksar de Tiydrine (Alary 2022)

La construction et l'économie locale

L'habitat traditionnel, le Ksar, est généralement inoccupé en 2023 et bon nombre d'unités qui le composent tombent en ruine. Dans la vallée, l'essentiel des ksars ne sont plus habités depuis les années 80 et les murs, en pisé, s'effondrent. L'exemple de Tiydrine (Photographie n°1), à côté de Tinghir, est significatif d'une tendance générale qui dépasse la vallée, même si certains sont encore habités et entretenus. A Tinghir, dans la vieille ville, un Ksar abrite plusieurs familles et il est possible de déambuler dans un dédale de ruelles. Parallèlement, l'habitat individuel se développe.

La photo aérienne (Photographie n° 2) montre l'ampleur des transformations de l'habitat. Les anciennes unités d'habitation (kasar), à l'abandon, sont entourées en rouge (Le [lien ci-joint](#) permet d'accéder aux photos aériennes). Une fois agrandies, elles montrent clairement l'état de délabrement des ksars entourés. Les nouvelles habitations, construites en marge de

²⁹ [Haut-Commissariat au Plan du Maroc](#)

la vallée agricole (Photographie n° 2), le long des routes, sont récentes et les premières sont apparues à partir de la fin des années 1960, début des années 1970 : « *nous avons quitté le Ksar petit à petit, mais j'y ai grandi. Tout communiquait par les toits et on se retrouvait souvent sur la place, le soir, on y célébrait les mariages* » (Habitant Aït Snan, 76 ans). La description générale de la haute vallée traduit l'évolution de toute la vallée. L'habitat individuel s'est développé et constitue

désormais la norme dominante. Il se développe toujours en 2023 et, dans certains cas, il prend une nouvelle tournure architecturale. En sortant de Tinghir, en direction d'Ourzazate, de chaque côté du Boulevard Mohamed V, des lotissements sont édifiés. Les constructions ne se limitent cependant pas à l'habitat et, avec le changement de statut administratif de Tinghir (cf. supra), de nouvelles infrastructures administratives et de santé (hôpital) ont vu le jour.



Photographie 2. Haute vallée du Todgha. Aït Snan (carte n°2). Photo aérienne 17/07/2022, Google earth

Le secteur du bâtiment s'inscrit dans la dynamique de transformation. Il constitue une activité économique importante et bénéficie, dans beaucoup de cas, de transferts : du pouvoir central pour édifier les infrastructures publiques ; des migrants³⁰ qui construisent des habitations individuelles : « *J'ai travaillé pendant trente ans à côté de Casa, on a construit la maison petit à petit, et depuis la retraite on l'habite, je voulais revenir à Tinghir*

pour la retraite » (Habitant de Tiydrine, 69 ans) ; « *Vous savez, dans la vallée on était pauvre et on partait travailler, à Casa, en France aussi, maintenant les jeunes vont aussi en Espagne. On économisait pour construire une maison où on était né. On était fier de faire la maison ici* » (Habitant d'Afanour, 73 ans).

³⁰ Le terme migrant regroupe les natifs de la zone qui travaillent et vivent ailleurs, au Maroc ou à l'étranger.



Photographie 3. Lotissement en construction. Bd Mohamed V, Tinghir (Smith 2023)

Certes la construction d'habitations n'est pas uniquement le produit de la migration. Des acteurs (commerçants, artisans ou autres) sont établis dans la zone et les bâtiments publics sont aussi financés par l'impôt prélevé localement (en plus des transferts du gouvernement central). En revanche, la description ci-dessus traduit un fait qui semble marquant. Les transferts monétaires des migrants nourrissent le secteur du bâtiment et

la construction d'habitations façonne le régime d'accumulation, bien singulier, de la zone étudiée.

L'agriculture et l'économie locale

La place de l'agriculture a beaucoup changé et la production de la vallée et de ses environs ne couvre plus les besoins de la population qui vit sur ces espaces. Dans la vallée du Todgha, la production agricole est difficilement envisageable sans une forme d'irrigation étudiée par Tristan Kuper (2022) et Pénélope Mazari (2002). Ils ont identifié 4 zones (Figure 2) : à proximité des gorges (Todgha Oulya : zone 1), où l'accès à l'eau est libre et illimité ; plus en aval (Tinghir : zone 2 et Todgha Soufla : zone 3) où les tours d'eau sont de plus en plus restrictifs et à Taghzout n'Aït Atta (zone 4) où le Todgha est généralement asséché. Irriguer en prélevant directement dans le Todgha est impossible dans la zone 4 et, pour un usage régulier, l'eau est prélevée dans la nappe.

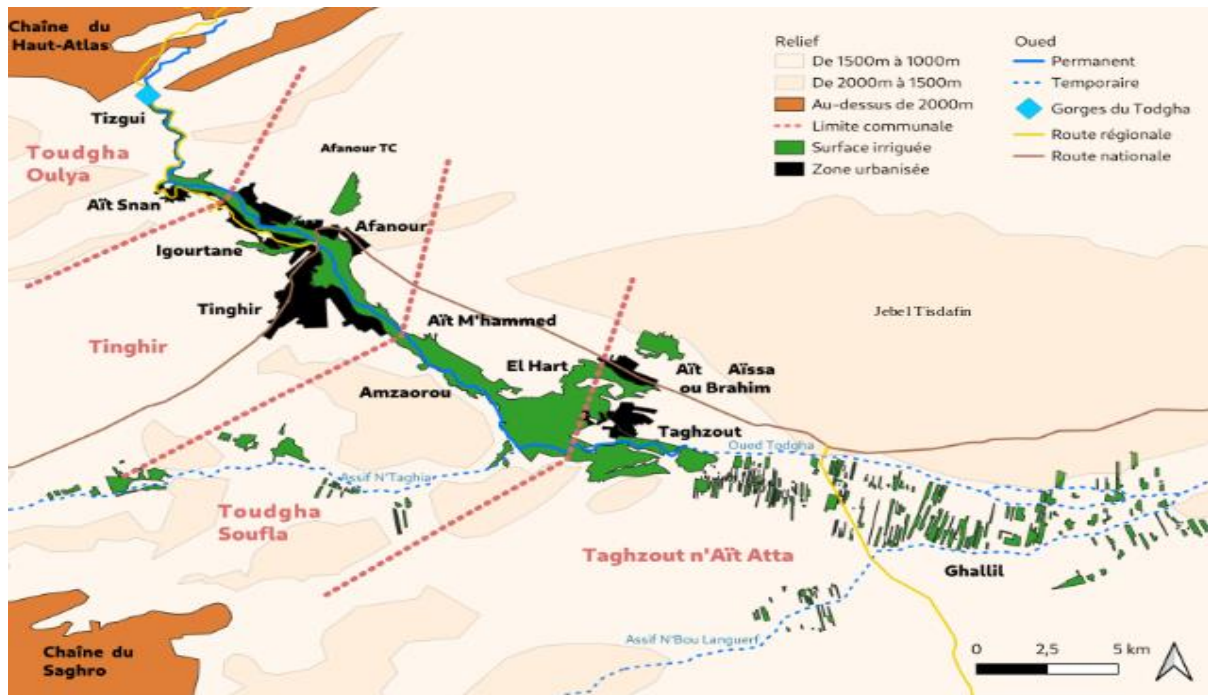


Figure 2. La vallée du Todgha (Mazari 2022)



Photographie 4. Détail du parcellaire à Aït Snan. Photo aérienne du 17/07/2022, Google earth

Todgha Oulya : zone 1

La vue aérienne (Photographie n°2) correspond à Aït Snan (Figure 2) et montre clairement le couvert végétal et ainsi les limites des espaces cultivés. A Todgha Oulya l'irrigation gravitaire est ancienne : « *ici on arrose avec l'eau de la rivière depuis toujours, du temps de mon grand-père, les familles le faisaient déjà et elles faisaient comme les générations précédentes* » (Habitant d'Aït Tizui, 82 ans). Les droits ont évolué dans le temps, tout comme les modalités de répartition de la terre.

Au sein des douars, la terre était en propriété (de mémoire de nos interlocuteurs), elle l'est toujours et l'appartenance de chaque parcelle est clairement identifiée : « *Je sais à qui appartiennent toutes les parcelles et tous ceux qui vivent ici le savent* » (Habitant d'Amzaorou, 41 ans). Les parcelles sont généralement de petite taille comme le montre l'agrandissement (photographie n°4) datée de 2022. Le trait en jaune, au centre de la photographie, représente la longueur d'une parcelle choisie au hasard, elle fait 38 m (cf. le carré noir sur la photographie n°4). La taille des maisons, à gauche sur la photo, et le lit du Todgha servent également d'indicateur pour apprécier la superficie des « champs ».

L'organisation du modèle de production, qui domine encore, est intimement liée à la consommation familiale. Les productions ne font pas réellement l'objet de ventes régulières et soutenues même s'il est possible qu'une partie soit monnayée : « *on produit pour la maison* » (Habitant d'Aït Tizui (Zone : 1), 58 ans). « *Ce sont les terres de la famille, on fait des légumes, la luzerne pour la vache ... en général c'est pour nous mais on peut en vendre si ça donne bien. Cette année, j'ai fait beaucoup d'oignons, ils sont jolis et j'en vendrai une partie* » (Habitant d'Asfalou en Zone 1, 34 ans). Les oliviers ne sont pas toujours bien entretenus selon les témoignages que nous avons recueillis et produisent peu : « *j'aime m'occuper des oliviers, on produit une bonne huile saine, mais ici beaucoup d'oliviers sont peu entretenus, certains ramassent tout juste les olives* » (Habitant d'Aït Oussalem en Zone 1, 41 ans). Ce verbatim traduit un discours assez commun à l'image du suivant sur l'entretien des palmiers : « *peu de gens cultivent les palmiers, les jeunes ne veulent pas monter sur les arbres et ces arbres tombent à l'abandon ... regardez, personne ne coupe plus les feuilles basses quand elles sèchent. Ensuite, tout prend feu* » (Habitant de Snan en Zone 1, 56 ans).

Tinghir : zone 2

Les discours recueillis sur la zone 2 ne changent pas fondamentalement. La terre appartient aux familles qui la mettent en valeur directement. L'autoconsommation guide généralement les choix de production même si nos interlocuteurs font état de ventes contingentes et occasionnelles. En d'autres termes, les familles cultivent pour s'approvisionner en premier lieu et les stratégies de productions dont le fruit est destiné à la vente sont secondaires.

En revanche, contrairement à Todgha Oulya, l'accès à l'eau n'est pas « illimité ». Des tours d'eau organisent la répartition de l'eau et le nombre de jours qui sépare deux tours d'eau augmente en aval de la rivière. Ainsi, parallèlement à l'irrigation gravitaire, des puits de faible profondeur (15 mètres) approvisionnent les surfaces cultivées. Les puits à usage privatif ou collectif sont fréquents dans la plaine agricole contiguë à la ville de Tinghir, en dessous de la mosquée Ighrem Lejdid par exemple. Même si l'usage de l'eau gravitaire et des puits collectifs est régulé, les bénéficiaires n'estiment pas que les cultures soient mises en péril par le manque d'eau : « *si j'avais mon puits, j'aurais plus d'eau, mais entre l'eau de la rivière et celle du puits collectif, qui arrive aussi par la séguia, j'arrive à produire la luzerne, les oignons, et d'autres légumes* » (Habitant du Ksar de Tinghir, 67 ans).

Pour ces deux zones, le modèle agricole, à étage, interroge à plusieurs égards. Les ressources hydriques sont abondantes dans la partie supérieure de la vallée et règlementées mais « suffisantes » en aval. Les ressources foncières sont plus limitées, les vallées sont parfois étroites mais la superficie disponible ne semble pas être le facteur limitant. Les terres sont surtout travaillées par des femmes et des hommes âgés pour approvisionner le foyer en biens alimentaires directement consommés (légumes), ou en fourrages destinés aux

animaux (autoconsommation de viande, lait, beurre).

La mise en valeur de ces terres agricoles ne correspond pas à certains standards contemporains à vocation marchande et la production agricole tombe en désuétude selon nos interlocuteurs : « *on ne cultive pas beaucoup dans la vallée maintenant, il n'y a pas beaucoup de jeunes qui viennent travailler, ils donnent parfois un coup de main, mais c'est surtout les vieux qui font les jardins, quand on sera mort, ça redeviendra peut-être sauvage* » (Habitant de Tinghir, 57 ans). La situation décrite peut sembler paradoxale, dans un univers où l'eau est « précieuse », les vallées où elle abonde sont délaissées à certains égards. Situées au cœur d'un espace urbanisé, proches de lieu de consommation, elles pourraient devenir la ceinture maraîchère de la zone ou des lieux de production des plantes aromatiques et un vivier d'emploi.

Des raisons sociales expliquent ce paradoxe apparent et une explication semble récurrente. Les actifs masculins ne se projettent pas réellement dans les activités agricoles : « *j'aide mon grand-père à retourner la terre pour cultiver les oignons, mais nous (sous-entendu les hommes actifs), on doit ramener de l'argent pour la famille, c'est pour ça qu'on part ou alors on cherche un travail qui rapporte des sous* » (Habitant de Tinghir, 34 ans). Le cousin de mon interlocuteur a rajouté : « *vous dites qu'en cultivant des légumes on peut gagner de l'argent, mais est-ce que vous le faites ? Vous avez un autre métier, vous ne grattez pas la terre* » (Habitant de Tinghir 28).

Todgha Soufla : zone 3

Les ressources hydriques disponibles dans les deux premières zones s'épuisent progressivement à Todgha Soufla et, en aval de cette zone, la rivière ne coule plus. Les tours d'eau sont trop longs et les puits peu profonds ne suffisent plus. La végétation change tout au

long de la vallée et les cultures laissent place à une palmeraie très mal entretenue par endroits, des arbres sauvages dont les fruits ne sont pas toujours récoltés, et à de l'orge pluvial. Todgha Soufla est une zone de « transition » entre la haute vallée, bien pourvue en eau et la basse vallée où des forages profonds alimentent de nouvelles formes d'agricultures.

Taghzout n'Aït Atta : zone 4

Les productions agricoles de vente se développent à Taghzout n'Aït Atta. Elles s'implantent dans les extensions et cette forme d'agriculture se concentre essentiellement sur deux productions : l'oléiculture et la phoeniciculture. Les extensions se développent sur les terres collectives, historiquement des parcours destinés à nourrir les troupeaux. L'eau de surface est absente, elle est pompée en profondeur, et un système d'irrigation assure l'approvisionnement des arbres. Le modèle des extensions observé à Taghzout n'Aït Atta est représenté sur la figure 2 par des formes géométriques, des rectangles verts, dont la longueur est bien supérieure à la largeur. Ce type d'agriculture voit le jour dans les années 1990 à certains endroits (Kuper, 2022 ; Mazari, 2022), à Ghallil (Figure 2) par exemple, et s'impose comme le modèle de développement agricole des zones oasiennes.

Il dépasse largement la zone 4 et sur la nationale 10, à 17 km de Tinghir, à quelques kilomètres de Timadriouine, des centaines d'hectares d'oliviers viennent d'être plantés, deux gros bassins stockent l'eau pompée en profondeur pour arroser les jeunes arbres. Au niveau provincial, les oliviers ou les palmiers sont plantés sur des terres collectives et de nombreuses frictions apparaissent (Smith, 2023). Premièrement, les réserves en eau souterraines sont limitées et seuls les forages les plus profonds atteignent la nappe quand elle baisse. Kuper (2022) et Mazari (2022)

mettent clairement à jour ce problème dans leurs travaux.

Deuxièmement, l'appropriation des terres collectives par les investisseurs ou les agriculteurs est parfois source de conflits (Smith, 2023). Les groupes sociaux ne s'accordent pas toujours sur les limites des terres en question et une partie peut être revendiquée par deux groupes. De plus, à l'intérieur du groupe social, de nombreux ayants droit peuvent faire valoir leurs prérogatives. Les ayants droit doivent céder gracieusement ou à titre onéreux leurs droits à l'investisseur ou l'agriculteur qui souhaite créer une extension. Les droits des personnes ayant quitté la vallée depuis longtemps, ne s'éteignent généralement pas et, même s'ils vivent ailleurs, leurs droits reviennent à leur descendance. Identifier tous les ayants droit est parfois difficile et trouver un consensus, entre des personnes aux objectifs très différents, est parfois compliqué. Quoiqu'il en soit, que les personnes immigrées depuis longtemps, dont les enfants, voire les petits enfants n'ont jamais vécu à Tinghir et ne parlent plus le tamazight, conservent leurs droits est chargé de sens. Le droit à la terre est institué, reconnu de tous et les liens ne sont rompus ni par la distance, ni par le saut générationnel. « *C'est toujours le sang de la famille, même si les parents sont partis depuis longtemps. L'origine de la famille est ici. Ici c'est le refuge, on a toujours au moins ça* » (Habitant d'Afanour, 68 ans).

Les limites des quatre zones agricoles présentées ci-dessus pourraient faire l'objet de discussions tout comme le choix des critères qui permettent de les caractériser. Notre analyse n'est pas neutre, le choix des critères l'oriente pour souligner une dynamique économique qui interroge à plusieurs titres. Premièrement, les territoires où les modalités de répartition du foncier sont acceptées et connues de tous et où l'eau abonde, où la

conflictualité autour de ressources naturelles est faible, n'intensifient pas la production pour alimenter la demande croissante.

Les zones 1, voire 2 (et 3 à certains égards), où les ressources (eau, terre) ne sont visiblement pas limitantes, sont « délaissées ». Deuxièmement, les territoires nouvellement mis en valeur à des fins agricoles (industrielles) font paradoxalement l'objet de conflits de répartition (eau, terre). Ce constat interroge et il semble d'autant plus intéressant que la majorité des biens alimentaires consommés dans la vallée étudiée provient d'ailleurs. Les entretiens que j'ai pu avoir avec les commerçants sur les marchés, dans les commerces, laissent penser qu'une part congrue des biens est produite localement. J'ai interrogé, dans la vallée, plus de cent commerçants sur les origines géographiques des produits alimentaires qu'ils vendent. Pour l'écrasante majorité, les fruits, les légumes, les huiles (l'huile d'olive incluse), les céréales, sont produits en dehors de la zone. Les produits carnés le sont également et les volaillers déclarent « importer » les poulets, qu'ils soient vivants ou morts. Les bouchers achètent quelques bovins localement³¹ à des familles qui possèdent un très petit effectif (1 ou 2 bêtes) destiné à produire du lait et de la viande. Un éleveur importe des broutards venus d'Europe et les engraisse localement. Selon lui, ce mode de production se développe depuis quelques années mais j'ignore le degré de généralisation de ce modèle et son influence sur l'approvisionnement provincial.

Si les volailles et les bovins sont généralement produits ailleurs, il semblerait que la tendance soit un peu différente pour la viande ovine ou

caprine. Les bouchers font état d'une production locale et ils achètent régulièrement des animaux aux bergers qui sillonnent le désert avec leurs troupeaux³². Cependant, ils estiment la part venue d'ailleurs est largement supérieure à celle produite localement. Pour les troupeaux sédentaires, l'alimentation est surtout locale. Ils broutent sur les terres collectives, dont l'accès n'est pas obligatoirement interdit aux transhumants, même si les troupeaux consomment parfois de la paille venue des plaines transatlasiennes.

La production laitière locale destinée à la vente est également atone. Il existe des laiteries au sein de la province, mais les niveaux de collectes sont réduits et, selon le président de la coopérative laitière Halib Imlil à Tinghir, l'équilibre comptable des laiteries est difficile à atteindre. Les troupeaux des éleveurs qui vendent du lait sont généralement réduits, entre 3 et 10 vaches (selon le président de la coopérative Halib Imlil) et, pour la consommation familiale, la majorité des éleveurs possèdent 1 ou 2 têtes. Les familles rencontrées, possédant quelques bovins, achètent souvent des aliments, importés ou de l'orge produite localement et achètent localement de la luzerne ou la produisent. Cette dernière et l'orge sont communes dans la vallée et ces productions sont soit autoconsommées au sein de la famille, soit consommées localement. Elles font souvent l'objet d'échanges et, à Tinghir par exemple, il est possible d'acheter quotidiennement des petites bottes de luzerne fraîche.

Tous les éléments que nous avons pu rassembler convergent et semblent montrer que les productions agricoles de la Province ne

³¹ Un abattoir, plus ou moins extérieur, se trouve au cœur de la ville. Il est possible d'assister à l'abatage en passant dans la rue.

³² La tradition d'élevage ovin et caprin de transhumance est ancienne. Les bergers parcourent les montagnes indépendamment des limites administratives au sein du Royaume. Les

chemins de pâturage conduisent les troupeaux des zones d'altitudes, montagneuses, vers les plateaux de moyennes altitudes au sud de Tinghir. Ainsi, en dehors de quelques petites unités sédentaires, la chèvre ou le mouton vendu à Tinghir, a brouté sur les parcours provinciaux (localement), mais aussi bien au-delà.

couvrent pas les besoins des habitants. La majorité des biens alimentaires provient d'ailleurs et « importer » ces derniers, nourrit le déficit commercial de la Province à ce titre. En d'autres termes, l'agriculture de la province ne participe pas au processus d'accumulation.

L'artisanat et le commerce est développé à Tinghir

Les commerces de bouche, tout comme les structures hôtelières sont largement présents à Tinghir et dans certains villages de la zone. Les commerces de détail pour l'habillement, l'électro-ménager, les matériaux de construction, les bijoux, la quincaillerie sont largement présents. Il en est de même pour l'artisanat, la menuiserie, la ferronnerie, la sellerie, les garages automobiles. A Tinghir, certaines rues concentrent les commerces par activité. Des marchés hebdomadaires offrent une grande diversité de produits et sont parfois associés aux marchés de bestiaux. En revanche, l'activité minière, même si elle est importante en valeur, est très localisée et assez peu visible. Ces activités participent activement à l'expansion des villes de la Province et traduit également une forme d'accumulation de richesses. En revanche, elles nourrissent la dynamique d'importation (par rapport aux autres zones).

Un bouclage macroéconomique singulier et un régime d'accumulation

De prime abord, l'économie oasienne semble dynamique. La construction de maisons individuelles, de lotissements, de bâtiments publics, amorcée à la fin des années soixante se poursuit et le commerce, l'artisanat et les services, omni-présents, se développent. L'agriculture locale approvisionne marginalement la population urbaine croissante de la vallée et, en dehors de l'extraction minière, il n'existe pas de tissu

industriel développé. Si la zone étudiée est considérée comme une entité, il est possible d'établir une « balance des paiements » qui enregistre les ressources entrantes, la contrepartie des exportations et les transferts monétaires (des migrants et du gouvernement central) et les ressources sortantes : les importations et les sorties de capitaux. Si le solde est négatif, la zone s'endette et/ou s'appauvrit, si le solde est positif, la zone accumule des richesses (facteurs de production, patrimoine immobilier, etc.). La présentation supra plaide pour une accumulation de richesses.

Dans ce contexte, le bouclage macroéconomique de la Province s'opère de la façon suivante :

montants des exportations (biens et services) + entrées de capitaux (les transferts) = montant des importations (biens et services) + sorties de capitaux + accumulation.

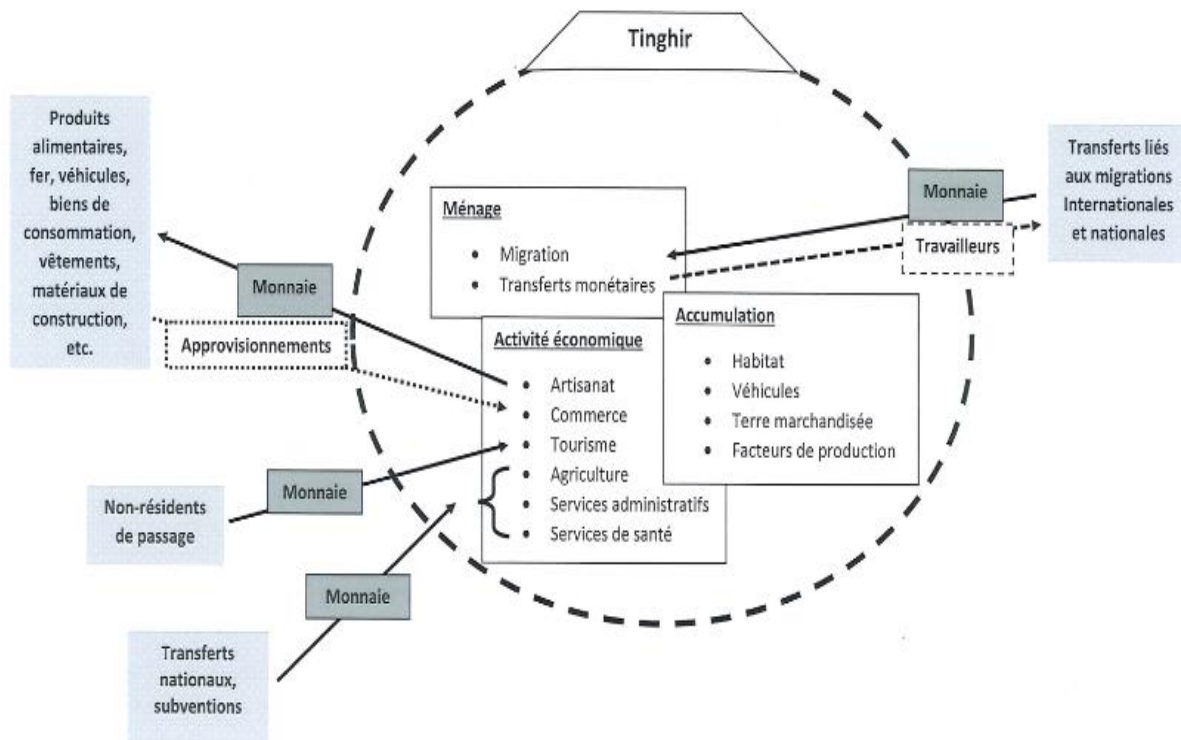


Figure 3. Les flux entrants et sortants de la vallée du Todgha

La Figure 3 souligne les flux³³ entrants et sortants. Les flèches en petits pointillés matérialisent les approvisionnementnements venus d'ailleurs. Soit ils sont transformés localement en d'autres biens (le bois, le fer, les matériaux de construction), soit ils sont directement consommés par les ménages (la nourriture par exemple). L'ensemble de ces biens provient

essentiellement des zones extérieures à la vallée. La flèche en gros pointillés représente les « enfants du pays » partis travailler et vivre ailleurs (les flux migratoires). Les flèches pleines donnent une image des flux monétaires (transferts des migrants, du gouvernement central, subventions) qui alimentent les circuits provinciaux. Les flux monétaires entrants

³³ Que la migration, le flux de personnes, soit mise au même niveau d'abstraction que les autres flux peut surprendre. En général, le transfert monétaire est la contrepartie directe d'un transfert de biens ou de services. Il correspond à la valeur des biens et des services à un moment donné. Les transferts monétaires effectués par les migrants à destination de leur territoire d'origine ne représentent pas la contrepartie d'un flux de personnes à un moment donné. D'une part, le migrant transfère des sommes peu liées au coût de la migration et, d'autre part, il peut transférer des sommes toutes sa vie (contrairement à un

transfert de biens ou de service ou la contrepartie monétaire est quantifiée et ponctuelle). Cette forme de « contrepartie » monétaire, n'est pas définie lors de la migration, elle n'est pas obligatoirement limitée et traduit une logique extérieure à la dynamique marchande. Par rapport au modèle proposé schématiquement, la migration ne se distingue pas des autres formes de transferts. En revanche, les transferts des migrants sont continus, ils ne permettent pas de payer une marchandise, ils approvisionnent la vallée en ressources monétaires à hauteur des liens que les migrants entretiennent avec la vallée.

approvisionnent la vallée en monnaie, ils permettent la circulation généralisée de biens qui ne serait pas possible sans un moyen de paiement.

À partir des modèles économiques principalement européens, la théorie de la régulation repère des régimes d'accumulation (Encadré n° 1) spécifiques à des formes de capitalisme (Encadré n° 2). En Europe, les gains de productivité de l'industrie ont joué un rôle fondamental pour définir les régimes d'accumulation. Ils sont également importants en Chine et ils permettent d'exporter des biens. Jusqu'à présent, le travailleur chinois (Séhier, 2017) a produit des biens sur le territoire national.

Encadré 2. Diversité des capitalismes

L'argent est investi pour mettre en œuvre une production. Une fois vendue, elle génère de nouvelles sommes et génère ainsi des profits (l'objectif du capitalisme). Le travail salarié, une marchandise, est la forme dominante du travail dans une économie capitaliste. Cette définition élémentaire du capitalisme identifie le socle d'un modèle à l'intérieur duquel foisonne une grande diversité de types de capitalismes (Boyer, 2015). Le capitalisme rhénan, le capitalisme rentier, etc. Le modèle socio-économique chinois mis en place en 1949 par exemple, est une forme de capitalisme selon Mylène Gaulard (2014), même si les régimes successifs se revendiquent du socialisme ou du communisme.

L'exportation de ces derniers est à l'origine de l'excédent commercial chinois et ils occupent une place centrale dans le processus d'accumulation chinois. Le modèle oasien observé à Tinghir ne trouve pas d'équivalent et sa cohérence est assez peu mise en valeur. En effet, même si les politiques de

développement mettent l'accent sur les excédents agricoles et sur leurs débouchés extraprovinciaux (agriculture industrielle à vocation exportatrice : les extensions), le régime d'accumulation local ne correspond pas au modèle agro-exportateur. Il ne correspond également pas à un modèle fondé sur le tertiaire (service touristique pour augmenter les flux monétaires positifs) et il est éloigné des modèles industriels. Les modèles de développement influencés par l'idée mercantiliste et/ou celle de la spécialisation des territoires, où des travailleurs produisent localement des biens et des services vendus en dehors du territoire, ne se retrouvent également pas.

Le modèle oasien observé à Tinghir est fortement adossé à la migration, nous semble-t-il. Les travailleurs ne produisent pas localement pour exporter le fruit de leur travail, ils quittent le territoire. Ils partent produire des biens et des services ailleurs et, pour de multiples raisons qui leur appartiennent, transfèrent à Tinghir une part de leur salaire. La masse monétaire locale est alimentée par des flux monétaires continus, issus d'une production lointaine et irrigue l'économie locale pour s'y accumuler.

Ce modèle de développement est certainement le fruit d'une l'histoire, il est lié aux représentations des groupes sociaux oasiens. Le voyage nous semble intégré à leurs schémas de pensée. Historiquement, les caravanes passaient, elles véhiculaient un imaginaire forgé par les membres de la communauté qui y participaient. Ils partaient pour des périodes plus ou moins longues avant de revenir. Depuis longtemps, l'espace des représentations ne se limite pas à l'oasis et cette vision « ancestrale » semble toujours vivante. Les jeunes hommes se projetaient dans la migration : *« A mon époque beaucoup de jeunes partaient quand ils étaient adultes. Soit on partait une fois marié, soit on partait*

quelques années, on économisait et on se mariait » (Habitant de Tinghir, 53 ans). Ce phénomène touche encore les jeunes : « Tu ne peux pas rester toujours ici, moi j'aimerais aller en Europe, j'ai un cousin à Barcelone, il est bien là-bas » (Habitant de Timadriouine, 21 ans).

De plus en plus de femmes participent aux dynamiques de migration dans le cadre d'une activité professionnelle : « souvent les femmes seules ne partent pas longtemps comme les hommes, on va pour quelques mois pour ramasser les fruits » (Habitante de Tiydrine, 27 ans). Auparavant les femmes migraient davantage dans le cadre d'un regroupement familial et sur le long terme. Si la migration est l'objet de projection individuelle elle irrigue également les représentations familiales et collectives. Avoir participé aux mouvements de migration, ou avoir un ou plusieurs membres de la famille à l'étranger, est généralement connoté positivement. Lors des discussions, même lors de rencontres fortuites, nos interlocuteurs exposaient très rapidement leur parcours de migration ou égrainent la liste des membres de la famille, à Casa, en France, en Espagne, en Allemagne ou au Canada : « j'ai travaillé plus de 30 ans à côté de Roubaix, mes deux frères étaient à Lille et la moitié de la famille travaille en Europe et au Canada » (Habitant de Tiydrine, 72 ans). L'exemple de l'association Afanour pour le développement illustre également l'importance du réseau international. Le mur des bâtiments administratifs est constellé de signes qui relient ce territoire à un espace bien plus vaste et leur page Facebook (Image 5) relaie ce message. Elle mobilise un imaginaire qui valorise un réseau étendu « Amitiés Abraysiennes sans frontière », « Amamzan Catalunya », « IAV de Rabat », « ENA de Meknès », « Agir Solidarité – Franche Comté », etc.



Image 5. Image extraite de la page Facebook de l'Association AFANOUR pour le développement.

Deuxièmement, les migrants restent en contact avec la zone d'origine « l'été, la famille revient au bled pour les vacances, toutes les maisons sont pleines à ce moment-là » (Habitant d'Afanour, 32 ans). « En général, les migrants pensent toujours au pays, tu ne peux pas oublier l'endroit où tu es né, les parents, ... j'ai passé 20 ans en France et j'ai toujours pensé à Tinghir ... les migrants ont toujours un fil qui les retient » (Habitant de Taghzout, 66 ans). Les nouvelles formes d'appropriation des terres collectives illustrent également cet attachement. Même ailleurs, les migrants conservent des droits reconnus de tous sur les terres collectives (cf. supra). Enfin, certains migrants créent une activité à Tinghir et d'autres reviennent sur leurs terres natales à la retraite.

La migration, vivre ailleurs, est importante dans un parcours de vie et de puissants liens unissent les « expatriés » à la province. Pour les

jeunes, la migration est l'objet de forte projection « *quand tu es jeune tu es obligé de partir, c'est le meilleur moyen pour faire vivre une famille et les parents qui restent ici* » (habitant de Igourtane, 23 ans). Pour les habitant.e.s de la vallée, l'espace de vie ne se limite pas au village ou à la Province, les sujets se placent dans un espace monde centré sur leur lieu d'origine. Ils vivent une « économie monde » pour paraphraser Fernand Braudel (1967) où les humains, les migrants, circulent. Ce modèle est spécifique et tranche avec le modèle chinois, où ce sont les marchandises qui quittent le sol chinois pour alimenter le processus d'accumulation local.

Les exemples choisis à Tinghir illustrent des représentations centrées, tout au moins au départ, sur l'oasis. Elles justifient l'attachement du sujet « au centre » qui donne un sens aux transferts monétaires qui participent au régime d'accumulation. Ce dernier n'est pas un « avatar » des modèles dominants rapidement énoncé ci-dessus. Au contraire, il est cohérent et mu par une dynamique de long terme rationnelle au cœur de laquelle l'imaginaire du « bled » est central. La place donnée aux transferts ne doit pas effacer les autres activités (commerce, tourisme, etc.). Elles participent certainement à l'accumulation, mais la migration semble occuper une place nodale et il serait intéressant de quantifier l'importance des transferts dans le régime d'accumulation. Si les transferts dominent, le régime pourrait être qualifié de régime d'accumulation tiré par les transferts migratoires.

Le cas de la vallée du Todgha : une réflexion et un enjeu pour les théories du développement rural

Les modèles de développement sont souvent façonnés par une vision normative (Ritz, 1996) et ils sont largement enseignés aux étudiants. Lors des différentes missions, j'ai pu constater que les étudiants mettaient en avant un cadre d'analyse adossé à : l'attractivité du territoire, la figure de l'entrepreneur, la place des modèles agricoles où la production est destinée aux marchés (versus l'autoconsommation), etc. Ils ne plaçaient jamais les transferts des migrants comme une composante d'un modèle durable et désirable. Les transferts semblent déterminants mais ils ne sont pas traités comme une dimension essentielle, un objectif des politiques de développement.

Encadré 3. Attractivité du territoire

L'attractivité d'un territoire attire les acteurs ou les investisseurs (Poirot et Gérardin, 2010). Ce concept est multidimensionnel et traduit la capacité d'un territoire « à attirer et à retenir les facteurs mobiles de production et/ou la population. Nous définissons cette attractivité, comme la capacité d'un territoire à être choisi par un acteur comme zone de localisation (temporaire ou durable) pour tout ou partie de ses activités » (Poirot et Gérardin, 2010 p. 27).

Comme les étudiants, en général, les acteurs du développement cherchent à identifier les potentiels économiques pour créer de nouvelles richesses. Ils cherchent les leviers pour créer plus de valeurs par le truchement des surplus agricoles, des activités touristiques, artisanales ou commerciales. L'investissement

joue un rôle central à ce titre. En d'autres termes, les détenteurs de capitaux (que l'État encourage éventuellement en subventionnant certains secteurs) doivent créer de nouvelles activités, produire de nouveaux biens et services, faire des profits et créer de l'emploi (des salaires).

Si cette dynamique s'amorce sur un territoire, alors il devient attractif. Pour Poirot et Gérardin (2010) l'attractivité d'un territoire peut dépendre du choix d'un acteur et elle n'est pas obligatoirement « économique ». En revanche, les auteurs précités retiennent « les facteurs mobiles de production » (Encadré n°3) et elle est souvent « économique ». La population est mentionnée mais la lecture de l'article laisse assez facilement penser que c'est l'emploi, une activité économique, qui attire les acteurs. Les modèles fondés sur l'attractivité du territoire considèrent assez peu les motivations des migrants qui ne cherchent pas obligatoirement à investir pour créer une activité qui dégage un excédent monétaire. Leurs motivations sont d'ordre méritoire : « *les migrants aident beaucoup leurs parents, ils sont heureux si leurs parents vivent bien et ils en seront récompensés* » (Habitant d'Afanour, ancien migrant, 67 ans) ou de prestige : « *il gagne beaucoup en Espagne, regardez la maison qu'il a construite et il a plusieurs voitures, des grosses* » (Habitant d'Afanour, 49 ans). L'attractivité du territoire de Tinghir n'est pas comprise, ou mal comprise, si les dimensions méritoires, de prestige, etc. ne sont pas intégrées au cœur d'un modèle général de développement. Elles semblent plus importantes que le profit lié à un investissement et expliquent peut-être les transferts monétaires de migrants pendant la période de migration.

Cette vision «économiste », commune et largement enseignée se dote souvent d'outils théoriques inappropriés pour saisir le mobile d'action des agents. Premièrement, elle

repose sur la compétition (Encadré n° 3) liée aux choix des acteurs. L'attractivité d'un territoire dépend de l'attractivité des autres, elle est ordinale et une zone se développe s'il attire et/ou conserve davantage. Or les migrants, ne choisissent pas réellement le lieu de transfert. Ce dernier dépend de leurs origines et construire une maison n'est pas guidé par le profit. Ainsi, les politiques de développement fondées sur l'attractivité «économique » ne sont certainement pas adaptées. Le deuxième niveau d'interrogation est intimement lié au premier. L'idée commune d'attractivité est avant tout normative et dépend d'un « idéal » de développement façonné, plus ou moins directement, par l'image de l'homo oeconomicus. Or cette rationalité a-t-elle un poids suffisant pour expliquer la dynamique observée à Tinghir ? Les acteurs locaux ou les migrants choisissent un cheminement tout autre mais il est rationnel. Ils calculent selon leurs normes et les figures archétypiques promues dans les cercles du développement ne permettent pas de cerner la logique qui les anime.

- La figure de l'entrepreneur par exemple. Elle semble avoir une place centrale d'un point de vue théorique, mais est-elle largement partagée localement ? « *je pense qu'il vaut mieux aller travailler à l'étranger pour gagner des sous que faire un commerce ici. Mes cousins à Madrid s'en sortent mieux que moi* » (Habitant de Tinghir, 42 ans). « *Ceux qui se débrouillent partent à l'étranger, nous on vivote même si on a de l'eau avec le forage et la pompe* » (Habitant de Tinghir, 38 ans). Dès lors, dans le milieu agricole, les formations à nouvelles techniques pour augmenter la productivité et les niveaux de production ne trouvent pas toujours un écho. Très souvent, au sein des structures agricoles familiales, les agents ne se représentent pas comme de chefs d'entreprise qui cherchent obligatoirement à améliorer les techniques pour produire plus de

quantité et/ou de valeur. Leurs motivations sont partiellement ailleurs « *la famille vit là depuis toujours, on a construit une grande maison, on a des légumes, des fruitiers, des oliviers, de la vigne, deux vaches, on produit notre nourriture et on vend aussi* » (Habitant de Tinghir, 51 ans). « *La famille est du coin, je cultive sur nos terres, ça ne rapporte pas beaucoup mais on a eu des aides pour l'irrigation des palmiers et la famille peut se regrouper tous les étés ici* » (Habitants d'Afanour, 37 ans). Même si certains acteurs investissent dans la production agricole, la logique d'entreprise appliquée à l'agriculture n'est pas un modèle unanimement désiré. D'autres raisons expliquent l'attachement aux formes d'agricultures que la majorité des acteurs locaux pratique.

- Le modèle d'agriculture entrepreneuriale fonctionnerait-il sans les aides publiques ? Le modèle n'est-il pas artificiellement entretenu par la puissance publique pour des raisons idéologiques ? Les cadres du public, ceux qui travaillent dans le secteur agro-industriel, ne remettent généralement pas en cause le modèle général présenté ci-dessous. Ils construisent des politiques productivistes et les termes qu'ils emploient (exploitation agricole) traduisent l'influence du modèle de développement agricole européen. Or, celui-ci est une impasse, il a consommé beaucoup d'aides publiques depuis une quarantaine d'années et : l'emploi agricole n'a cessé de diminuer ; les inégalités au sein de la profession se sont creusées ; certains accumulent beaucoup de richesses (Laferté, 2018) et d'autres ont des revenus proches des minima sociaux ; les problèmes de pollution sont importants ; les maladies professionnelles sont légion ; la disparition de certaines espèces est de plus en plus aiguë et il est de moins en moins résilient. Face à un choc équivalent à celui de la seconde guerre mondiale, la population française ne serait plus en mesure de se nourrir. Il serait difficile de

transporter sur de très longues distances les aliments nécessaires aux élevages industriels (le soja par exemple) et il serait ensuite difficile d'écouler sur très longues distances le produit de ces élevages (en Asie ou en Afrique). Ce modèle ne fonctionne pas en dehors du cadre des échanges internationaux. A titre d'exemple, le modèle agricole français est excédentaire d'un point de vue comptable, les sommes liées aux exportations sont supérieures à celles liées aux importations. Le solde positif est lié aux exportations de quelques biens (viande porcine, de volaille, boeuf, produits laitiers) mais la France importe massivement les légumes secs, la viande ovine, les fruits et les légumes, de nombreux biens alimentaires transformés, etc.. Par rapport aux matières, aux quantités consommées, les productions agricoles françaises ne nourrissent plus la population qui dépend de l'étranger pour se nourrir. L'équilibre comptable, voire le solde positif de la balance ne garantit pas la sécurité alimentaire qui repose sur des quantités de biens que les habitants consomment. Les politiques de développement modelées par la dimension comptable oublient souvent que la résilience d'un modèle dépasse le cadre comptable. La crise du covid illustre cette réflexion et les oasis, parce qu'elles produisent des biens consommés directement par les familles, étaient des refuges pendant le confinement (Kuper 2022 ; Mazari 2022).

- Le dernier point de cette réflexion porte sur le jugement souvent adressé au modèle socioéconomique effectif observé à Tinghir. En tant que modèle, ce mode d'organisation n'est pas souvent mis en valeur. Or, comme le montre le dynamisme de cette zone, il semble robuste, mais il sort des cadres d'analyse dominants. Il passe en dessus ou en dessous du radar des politiques de développement et considérer sa singularité, en dehors d'un cadre normatif, serait certainement une voie féconde pour

comprendre la dynamique macro-économique de ce territoire.

Conclusion

Sur les contreforts de l'Atlas et au cœur du désert la vallée du Todgha se développe. Le nombre d'habitants augmente malgré des dynamiques migratoires continues, le commerce et l'artisanat sont prospères et les nouvelles constructions, des maisons individuelles et des bâtiments publics, fleurissent. Un processus d'accumulation est visiblement à l'œuvre, mais il ne repose pas sur les principes largement décrits ailleurs (investissement, augmentation de la productivité, exportations de biens spécifiques, etc.). Nous émettons l'hypothèse que les transferts monétaires des migrants entraînent le régime d'accumulation de la vallée du Todgha. Une partie de la population ne met pas en valeur des ressources locales, elle migre et transfère les richesses qu'elle produit ailleurs. Ces dernières s'accumulent localement, mais, bien souvent, elles ne s'inscrivent pas dans un processus d'investissement destiné à produire de nouvelles marchandises (des biens ou des services) pour faire des profits. De tous autres mobiles guident l'accumulation, le prestige, le statut et, pour ces raisons, le territoire est attractif. Pour les migrants, l'intérêt du territoire est lié à un corpus de représentations qui les rattachent à leur zone d'origine. Elle représente un espace de projection essentiel pour les migrants, ils sont attachés à la vallée et ils le montrent. Parallèlement, les « locaux » les reconnaissent et reconnaissent toujours leurs droits sur les terres collectives par exemple. Les migrants fonctionnent dans une « économie monde », ils partent sans rompre les liens avec leur territoire d'origine. Comme au temps des caravanes, ou comme Candide, ils

partent, ils découvrent le monde, mais ils reviennent.

Financement

Le travail d'enquêtes à Tinghir a été réalisé dans le cadre du projet Massire, portant sur le renforcement des systèmes d'innovation agricole et rurale dans les zones oasiennes et arides du Maghreb, et financé par le Fonds International de Développement Agricole (Fida).

Références

- Aït Hamza M, 2012. Maroc utile, Maroc inutile: mythe ou réalité ? in : *L'héritage colonial du Maroc*. Eds : Popp H, Ait Hamza, M. Pp. 39-48. Rabat : Bayreuth and IRCAM.
- Amable B, 2005. *Les Cinq Capitalismes. Diversité des systèmes économiques et sociaux dans la mondialisation*. Coll : Économie humaine, Seuil, Paris.
- Boyer R, Saillard Y, 2002. *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*. Coll : Recherches, La découverte, Paris.
- Boyer R, 2004. *Théorie de la régulation : Les fondamentaux*. La Découverte, Paris.
- Boyer R, 2015. Diversité et renouvellement des formes de capitalisme. In *Économie politique des capitalismes. Théorie de la régulation des crises*. Eds : R. Boyer. pp. 199-238. La Découverte, Paris.
- De Haas H, 2003. [*Migration and Development in Southern Morocco. The Disparate Socio-Economic Impacts of Out-Migration on the Todgha Oasis Valley*](#). Radboud University Nijmegen.

- De Haas H, 2006. Migration, remittances and regional development in Southern Morocco. *Geoforum* 37(4), 565-580.
- De Haas H, El Ghanjou H, 2000. General Introduction to the Todgha Valley : population, migration, agricultural development. *IMAROM working papers series* 5, 79.
- Gaulard M, 2014. *Karl Marx à Pékin – Les racines de la crise en Chine capitaliste*. Demopolis. Paris.
- Heinemeijer WF, Van Amersfoort JMM, Den Haan R, 1977. Partir pour Rester : une enquête sur les incidences de l'émigration ouvrière a la campagne marocaine. *Imwoo/Nuffic : Projets Remplod*.
- Kagermeier A, 2012. Les postes militaires au Maroc méridional : leur développement de sites servant à la conquête du «Maroc inutile » à des villes dynamiques avec des fonctions publiques et économiques. In *Héritage colonial du Maroc*. Eds : Popp H, Aït Hamza, M. Éditions de l'Université de Bayreuth.
- Khandouch M. A, 2017. [Les migrants, vecteurs de changement dans leur territoire d'origine : vallée de Todgha dans le sud-est marocain](#). Thèse de doctorat, Université d'Angers.
- Kuper T, 2022. *La résilience dans la vallée de Todgha (Sud-Est du Maroc). Deux douars aux situations contrastées : Aït Aritane et Ghellil*. Mémoire de fin d'études, ISTOM, Angers.
- Laferté G, 2018. *L'embourgeoisement. Une enquête chez les céréaliers*. Raisons d'Agir, Paris.
- Braudel F, 1967. *Civilisation matérielle, économie et capitalisme (XVe et XVIIIe siècles)*. Tome 1, Armand Colin, Paris.
- Lecoquierre B, 2015. *Le Sahara, un désert mondialisé*. Coll. : La Documentation photographique. La Documentation française no 8106.
- Mazari P, 2022. *La résilience de l'oasis de Todgha : Le cas des douars d'Aït Aritane et de Ghallil Les pratiques des ménages et les pratiques collectives*. Mémoire de Master, Université Paris Nanterre.
- Nantet B, 2007. *Histoire du Sahara et des Sahariens*. Ibis Press.
- Odghiri MA, 2022. [Tinghir. Les mutations d'une ville présaharienne dans un monde globalisé](#). Belgeo, 1.
- Poirot J, Gérardin H, 2010. [L'attractivité territoires : un concept multidimensionnel](#). In *Mondes en développement*, 149 : 27-41.
- Rist G, 1996. *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*. Coll. : Monde et sociétés. Les Presses de Sciences Po, Paris
- Sheele J, 2012. *Time and space in the Sahara. In Saharan frontiers: space and mobility in northwest Africa*. Eds : J. McDougall & J. Scheele. Bloomington: Indiana University Press, 1-21.
- Sheele J, 2017. The need for nomads: camel-herding, raiding, and Saharan trade and settlement. In *Trans-Saharan: Human mobility and identity, trade, state formation and mobile technologies across the Sahara (1000 BC – AD 1500)*. Vol. 2: Trade. Cambridge: University Press, 55-79.
- Smith A, 2023. Étude du phénomène d'appropriation des communs fonciers dans la vallée de Todgha, sud-est du Maroc. Dynamiques. Enjeux. Conflits. *Mémoire de fin d'études. ISTOM*.



Devenir agricultrice à Boudnib

Raja Aoujil, agricultrice

Propos recueillis par Nicolas Faysse

Contact : raja.aoujil@gmail.com

Comment avez-vous eu l'idée d'être agricultrice ?

J'ai grandi dans les oasis de Boudnib, mais mes parents n'étaient pas agriculteurs. J'ai fait des études de langue arabe à Errachidia.

Dans les années 2010, c'était le moment où est apparue une « nouvelle » agriculture à Boudnib, avec notamment la plantation de palmiers de variété Majhoul, à la fois par des investisseurs et les agriculteurs de la région. En effet, ici, les conditions sont bonnes pour produire, il y a de l'eau souterraine.

En 2012, j'ai entendu parler de la possibilité de commencer des projets agricoles dans les terres collectives pour les ayants-droit de la région. Je n'avais pas d'expérience en agriculture. J'ai discuté avec mes amis garçons qui avaient une expérience en agriculture, et j'ai décidé de me lancer.

J'ai commencé le processus, avec d'autres hommes et femmes. Dans le passé, les femmes n'avaient pas accès aux terres collectives, mais dans ce nouveau processus, les femmes ont été

considérées de la même façon que les hommes³⁴.

Comment avez-vous eu l'accès à des terres ?

Je me suis lancée, mais j'avais peur. Je n'avais pas de travail, pas de moyen de financement, et pas d'expérience en agriculture. Je me disais que l'agriculture, ce n'est pas pour les femmes. Mais ma famille m'a encouragée. Ils m'ont dit : « essaie d'avoir accès à ces terres collectives, si ça marche, très bien, et si cela ne marche pas, tu ne perds rien ! »

Durant trois mois, on a préparé les papiers, on était un groupe de 35 personnes. C'était le premier groupe d'ayants-droit à faire le processus d'accès aux terres collectives à Boudnib. Les hommes ne souhaitaient pas au début que des femmes déposent des dossiers. Mais c'était une demande des autorités que les femmes participent. Parmi les 35 personnes qui ont déposé leurs dossiers, il y avait 6 ou 7 femmes.

³⁴ Sur ce processus d'intégration des femmes ayants-droit « *soulaliyates* » au processus à la mise en valeur des terres collectives, voir les articles de

[Kadiri et Er-Rayhany \(2019\)](#) et de [Ait Mous et Berriane \(2016\)](#).

Les dossiers de demande de terres sont passés par de nombreuses institutions : les représentants des tribus, c'est-à-dire les *nouab*, la direction des affaires rurales au niveau du ministère de l'intérieur au niveau de Boudnib, au niveau de Errachidia, de Rabat. Le processus a été très long, je n'ai eu mon contrat qu'en 2016. Ce contrat est avec le ministère de l'intérieur, avec une durée de location illimitée. Je paie un petit loyer chaque année pour 5 ha.

Parmi les autres femmes, certaines ont eu accès à la terre, mais après en ont donné la gestion à des hommes de leur famille. Nous ne sommes que trois femmes qui gérons nous-même notre propre exploitation.

Nous étions le premier groupe d'ayants-droit, maintenant, de nombreux autres hommes et femmes ont suivi le même processus pour obtenir le droit de cultiver dans les terres collectives à Boudnib.



Comment avez-vous développé votre exploitation agricole ?

J'ai obtenu 5 ha, c'était la même surface pour les hommes et pour les femmes. Mais ma terre est loin de ma maison, la distance est de 5 km, et je dois les parcourir à pied.

Pour l'investissement dans l'exploitation agricole, il y a eu de nombreuses subventions. J'ai eu une subvention complète de la part du Ministère de l'Agriculture pour le forage, le système d'irrigation, le bassin, et les plants de palmiers de Mahjoul.

J'ai progressivement planté deux hectares de Majhoul et 1 hectare d'oliviers (et aussi des oliviers tout autour de mon exploitation comme brise-vent). J'ai acheté moi-même les plants d'olivier.

J'ai planté des oliviers parce que j'ai vu que cela va être rentable, un litre vaut 100 dirhams ! Je suis sûre que le marché va demander de l'huile d'olive dans le futur. Tout le monde fait du Majhoul ici, les investisseurs comme les gens originaires de Boudnib, il faut diversifier ! Aussi, les palmiers prennent beaucoup de temps pour donner une récolte. Et puis, les dates de récolte du palmier dattier et des oliviers ne sont pas les mêmes, ce qui permet de mieux organiser la récolte pour chaque culture.

Aussi, j'ai un petit jardin potager, pour faire des légumes pour la consommation familiale, et un peu de luzerne pour le bétail.



Comment se sont passées les premières années ?

Je n'avais pas d'expérience au départ, c'était dur. Je devais demander beaucoup d'informations. Parfois le forage ne marchait pas ou le goutte à goutte ne marchait pas, j'ai rencontré de nombreux problèmes ! Un voisin qui est technicien agricole m'a beaucoup aidée.

Je travaille moi-même, et parfois j'ai des ouvriers. J'ai souvent des problèmes avec des ouvriers masculins qui ne me respectent pas. Par exemple, une fois ils sont arrivés en retard. Ils pensaient que j'étais en train de dormir à la maison ! Ce n'est pas le cas de tous les ouvriers. Mais je préfère de toute façon travailler avec les ouvrières, elles sont plus sérieuses.



Parfois, je me sentais découragée. Je voyais que mes palmiers n'étaient pas bien. Je voulais tout arrêter. Je me disais « l'agriculture c'est trop dur, c'est pour les hommes ». Mais je revenais le lendemain dans mon exploitation, je voyais les arbres, et je me remettais au travail.

J'ai eu l'occasion d'améliorer mes compétences aussi. En 2016, je suis partie aux Etats Unis dans le cadre d'un programme d'accompagnement de femme leaders pour la paix et la sécurité. J'ai rencontré de nombreuses femmes leaders venues du monde entier. En 2018, j'ai suivi une formation professionnelle sur la conception et gestion de projets à l'université de Errachidia.

Ici à Boudnib, il y a le projet de barrage Kaddoussa. Le barrage est terminé maintenant, je me suis enregistrée pour avoir de l'eau dans le futur. Mais, surtout, dans le cadre de ce projet, il y a un appui en conseil agricole. Il y a eu de nombreux ateliers sur les techniques de production agricole. J'ai appris de nombreuses choses, notamment sur le compost, sur les techniques d'irrigation ou les demandes d'eau des palmiers. Dans ces ateliers, il y a à la fois des hommes et des femmes.

Pendant toutes ces années, je n'ai pas eu de revenu. L'année dernière, seuls deux palmiers ont donné une récolte. Cette année, tous les palmiers devraient donner une récolte – mais les oliviers sont encore trop jeunes. Mes frères m'ont aidée durant toutes ces années pour que je puisse vivre, ils m'ont toujours aidée dans mon projet.

Comment vous sentez-vous maintenant ?

Maintenant, je suis expérimentée, j'ai confiance en moi. Et j'aime l'agriculture !

Par le passé, souvent les hommes venaient me voir et me disaient : « ta terre est trop loin, tu ne vas pas y arriver, vends-la moi ». Ils

attendaient que je me fatigue, pour l'acheter. A un moment, je pensais la vendre, mais plus maintenant. Ma terre fait partie de ma vie. Aussi, nous avons besoin d'exemples de femmes qui travaillent la terre. Maintenant, les agriculteurs hommes acceptent que je sois une agricultrice.

Quels sont vos projets ?

Je vais planter un autre hectare d'oliviers cette année. Aussi, nous avons créé une coopérative de 13 femmes. Elles ont une expérience en agriculture oasisienne. Avec cette coopérative, on va planter ensemble 1 ha de quinoa ce mois-ci, sur mon exploitation. Nous allons faire la transformation du quinoa et vendre partout au Maroc.

Cette année, avec un groupe d'agriculteurs, nous avons aussi commencé le projet de passer en bio. Dans ce groupe, il y a des hommes et quelques femmes. J'ai commencé la transition en bio sur mon exploitation. Ils m'ont accepté dans le groupe car ils voient que je travaille sérieusement dans mon exploitation. Je vais aussi planter des plantes aromatiques, comme le thym ou le cumin.

Enfin, dans le futur, je souhaite développer un projet d'écotourisme, avec un gîte rural à côté de la ferme bio : les touristes viendraient passer la nuit et manger de la cuisine faite à partir de produits bios.

Comment pourrait-on mieux accompagner l'essor des agricultrices au Maroc ?

Les résultats du processus des femmes *soualilyates* à Boudnib sont encore timides, mais c'est quand même une réussite, il faut qu'on ait plus de ces projets au niveau national.

Maintenant, il n'y a plus de différence entre les femmes et les hommes pour les papiers, pour obtenir accès aux terres collectives. Mais il faut

que les mentalités évoluent. Souvent, les femmes travaillent dans les exploitations, mais ce sont les hommes qui reçoivent et gèrent l'argent.

On a besoin d'accompagnement, notamment le renforcement des capacités des femmes à prendre des décisions. On a aussi besoin d'exemples de réussite, notamment grâce à des programmes spécifiques d'appui aux agricultrices, qui permettent des échanges d'expérience.

S'il y a de bonnes conditions, les femmes vont réussir, car elles sont plus responsables que les hommes dans les exploitations.



La dynamique des oasis sud atlasiques du Maroc

Professeur Mohamed Ait Hamza

Faculté des Lettres et Sciences Humaines,
Université Mohammed V, Rabat.

Propos recueillis par Mostafa Errahj

Contact : maithamza2007@gmail.com

Quand on parle des oasis au Maroc, qu'est-ce que cela vous inspire comme traits déterminants ?

Quand on évoque les oasis, on pense tout d'abord à la rareté de l'eau. Il s'agit là d'un facteur fondamental et déterminant de la vie. En fait, l'eau abondante ou rare, pose des problèmes ardues d'aménagement et de gestion. Les longues sécheresses que connaissent les zones oasiennes de l'Afrique du Nord ont ainsi énormément impacté les agrosystèmes nécessaires à la survie des gens, et à leurs modes de vie. Ainsi, et afin de survivre, les populations ont développé moult techniques et systèmes de gestion des différentes crises autant dues à la rareté qu'à l'abondance. Ces systèmes ont cependant, suite aux différentes évolutions qu'a subies le complexe socio-spatial oasien, connu de multiples altérations.

La continuité des systèmes oasiens qui nous émerveille, aujourd'hui, malgré l'âpreté des conditions naturelles, ne peut s'expliquer, en partie, que par la conjugaison de quatre déterminantes clés : (a) la complémentarité des espaces qui forment les finages tribaux ; (b)

la diversité des ressources mobilisables ; (c) la forte solidarité communautaire ; et (d) le génie que mettent les oasiens en œuvre pour transformer leurs faiblesses en forces.

Dans ce qui suit, et afin d'illustrer nos propos, nous proposons de focaliser nos analyses sur la bande des oasis qui forment le sillon sud-atlasique, bassins de Draa et Tafilalet et leurs principaux affluents.

Le territoire des oasis de Todgha et Ferkla, traitées dans les articles du présent dossier thématique de la Revue Alternatives Rurales, situé à l'ombre du Haut Atlas, forme un espace baigné principalement par les vents du sud-est, avarés en termes de précipitations. Les rares eaux superficielles ou souterraines qui alimentent les oueds et qui déversent vers le sud, dérivent des pluies débordantes venues du nord et de la fonte des rares neiges qui blanchissent les sommets karstiques du Haut-Atlas central et oriental.

Ces eaux, malgré leurs faibles débits et leur irrégularité, dans le temps et dans l'espace, sont à l'origine d'une intense vie concentrée, essentiellement, le long des oueds Ziz et Draa et de leurs affluents. Les vallées, alimentées par ces intermittents filets d'eau emmagasinés

dans les manteaux de neige et les formations calcaires, sont donc à l'origine de deux types d'oasis : celles d'altitude, essentiellement constituées de vallées profondes, où la rareté des sols arables et le froid imposent leurs contraintes, et celles des basses altitudes, relativement larges, impactées surtout par la rareté de l'eau et les fortes températures. L'eau est au centre de toute activités humaines : elle structure à la fois le comportement de ceux-ci et leurs formes d'adoption de la nature et d'adaptation à ses caprices.

Les oasis abordées dans ce dossier thématique sont donc un don des résurgences superficielles et des nappes souterraines générées par les rares précipitations qui débordent, au-delà des hauts sommets calcaires du Haut-Atlas central, vers le sud. Ces précipitations ne dépassent que rarement les 150 mm/an au niveau d'Ighil M'goun (4071 m) avant de se dégrader pour enregistrer moins de 50 mm/an, en moyenne, au niveau des stations de Zagora et Rissani. L'eau étant rare et irrégulière, aucune forme d'activité agricole ne peut être imaginée hors des lits des oueds minutieusement travaillés et irrigués. Les micros parcelles tracées sous formes de jardins, constituent un tableau sculpté par l'homme au fil des temps. Le filet d'eau qui leur assure la vie, minutieusement mobilisé, est jalousement partagé selon des droits ancestraux. Les cultures en bour, ne se pratiquaient que sur des impluviums temporaires dit « maiders » et de façon sporadique.

L'élevage, facteur stratégique dans ce mode d'adaptation, constitue à la fois le pilier de l'agriculture oasienne, et l'élément fondamental de la solidarité entre les hauts sommets exploités par les transhumants et les oasis où domine l'agriculture sédentaire. Le fellah – éleveur, adapte les mouvements de son cheptel à la saisonnalité climatique. Les agdals d'été exploitent les prairies d'altitude en

été et connaissent une forme de mise en défens pour un repos biologique en hiver. La descente des pasteurs vers le Saghro et ses retombées présahariennes rapproche ceux-ci de leurs cousins sédentaires oasiens. L'élevage, outre la matière organique qu'il offre à l'agriculture, constitue une sorte de banque, facilement mobilisable. L'agriculture oasienne, soutenue par le fort apport en engrais animale et en eau, permet à l'agriculteur de pratiquer une polyculture qui ne laisse à la jachère qu'une infime partie des surfaces cultivables. Les cultures à étage, dominées par le palmier dattier et les divers arbres fruitiers, associent les céréales, les légumineuses, les cultures maraichères aux cultures fourragères. Ce système permet ainsi d'absorber l'abondante main-d'œuvre familiale, mise à la disposition de l'activité par la taille des foyers, encore large. Le système, ainsi conçu, permet d'assurer des revenus continus, aussi minimes soient-ils, toute l'année.

Ces oasis ont connu et connaissent des transformations. Quels sont à votre avis les facteurs clés qui enclenchent ou orientent ces grands changements ?

La crise des oasis dont tout le monde parle, aujourd'hui, n'a réellement commencée qu'avec la mainmise de l'administration sur les ressources naturelles, traditionnellement gérées par les communautés. La domanialisation des eaux, de la forêt et le passage des terres collectives sous la tutelle de l'administration, dès les premières décennies du 20^{ème} siècle, a constitué une étape décisive. La fixation des tribus au début du siècle dernier a, en fait, forcé les populations à se fixer et par conséquence, à exercer une plus forte pression sur les ressources, déjà vulnérables. Ladite décision, soutenue par la relance démographique, a forcé les jeunes à partir

chercher du travail ailleurs, dans les zones agricoles et dans les villes du Maroc atlantique.

Les écoles rurales et les programmes que celles-ci proposent ont négativement impacté les comportements des élèves. Les lauréats de ces établissements ne concevaient, en fait, la réussite qu'en ville et avec un comportement de nouveau consommateur, et non comme salarié. Ces nouveaux établissements, normalement dédiés au développement, ont participé au conditionnement des générations de jeunes, toutes entières, à quitter la terre et à s'employer dans des activités en dehors de l'agriculture. La migration est ainsi devenue, aujourd'hui, à travers les apports et les comportements introduits, le moteur de la redynamisation des marges oasiennes. Les secteurs directement touchés sont nombreux. On pense ici à la rénovation de l'habitat, à la propagation du pompage et à la création de nouveaux espaces agricoles hors des oasis traditionnelles, à l'introduction de nouvelles cultures, à l'intense usage des machines, mais surtout à l'encouragement du commerce et la consommation des gadgets technologiques. Il en est résulté une amplification des besoins, un glissement des populations vers les axes de communication, une propagation des comportements urbains, et une énorme extension des villes (capitales provinciales et régionales). La fixation sauvage des nomades autour des stations de pompage n'est qu'un faciès de cette crise. Son impact négatif, tel qu'on le verra, touche à la fois l'élevage mobile, mais aussi les oasis traditionnelles.

Les inondations sporadiques et les sécheresses récurrentes qui caractérisent les oasis sud-atlasiques ont fait que les responsables ont, dès les premières années de l'indépendance, décidé de faire de l'aménagement hydraulique le fer de lance du développement oasien. Les deux bassins Draa et Tafilalet ont ainsi connu l'implantation de deux Offices de la Mise en Valeur agricole. La construction de deux grands

barrages dès la fin des années soixante du siècle dernier (Le barrage Hassan Eddakhil sur le Ziz et El Mansour Eddahbi sur le Draa), et les équipements de base afférents a été récemment suivi par d'autres petits barrages afin répondre aux besoins croissants des populations en eau potable. Les terres irrigables dans les oasis n'excédant pas les 2% du total de la superficie, ces barrages, à l'exception de celui de Kaddoussa sur le Guir, n'avaient pas pour objectif d'étendre les surfaces irriguées, mais celui d'endiguer les inondations et de régulariser les débits. Ces barrages surimposés dans un contexte écologiquement complexe, ont de nouveau créé de nombreuses situations difficiles à gérer.

Le stockage des eaux derrière les barrages a exposé de larges plans d'eau aux températures extrêmes, entraînant d'intenses pertes par l'évaporation, alors que l'arrêt de l'infiltration que provoquaient les crues dans les lits des oueds a entraîné un important rabattement des nappes, en aval. Il en résulte l'assèchement des lacs tels que celui d'Iriqi dans le bas Draa, et d'énormes pertes d'espèces végétales et animales. Libérés de toutes entraves, les vents chargés de sable envahissent les établissements humains et rendent inutilisables de nombreux équipements (ensablement des routes, des zones d'habitat, des zones agricoles et des canaux d'irrigation). Les services techniques, normalement dédiés aux actions de développement doivent s'occuper, dorénavant, des seuls problèmes écologiques générés par des interventions peu réfléchies (projets de fixation des dunes et de lutte contre la désertification).

Le déséquilibre apparu dans l'écosystème, boosté par les besoins croissants de la démographie, est sanctionné par un intense mouvement migratoire, à la recherche d conditions de vie meilleures. Ces mouvements ont généré au départ une fuite des jeunes et

l'abandon de toutes les activités et le rejet de tous les produits d'origine locale. Il s'agit de « Ksouriens sur les routes », tel que mentionné par le Prof. M. Mohamed Naciri (1986). Sachant que le phénomène ne datait pas d'hier, on peut imaginer que tous les oasiens, valise entre les mains, sont prêts à partir. Ce phénomène a été déjà décrit par Robert Montagne au début des années 50 du siècle dernier, dans son article sur la naissance du prolétariat marocain (Montagne, 1951). Il a démontré que les oasiens ne peuvent pas vivre sur ce qu'ils ont comme ressources naturelles locales. C'est, à mon sens, trop exagéré, si on considère que l'ailleurs continue à s'enrichir par l'exploitation industrielle des potentialités minières de ces territoires et par l'exploitation du génie innovant de la laborieuse main-d'œuvre issue de ces contrées. Cette même main-d'œuvre, a été transformée petit à petit, grâce à ses apports, en un positif levier de développement local. Celle-ci a, en fait, agi sur le complexe socio-spatial local, non pas par ses seuls apports pécuniers, mais aussi par son influence sur les comportements des populations locales en termes de consommation et d'ouverture. Retraités ou tout simplement infirmes, les émigrés se positionnent comme des leaders.

Profitant de la situation, l'Etat a décidé de transformer ces diverses potentialités naturelles et humaines en un levier de développement socioéconomique et spatial. On pense essentiellement aux majestueux paysages représentés par les hauts sommets des atlas, aux prestigieuses gorges des oueds M'goun, Dades, Todgha et Ziz, aux étendus

champs et dunes de sable des zones présahariennes, au soleil qui baigne la zone la quasi-totalité de l'année et à la richesse minière qui fait de l'Anti-Atlas, un des plus importants et riches gisements du monde.

Les monts de l'Anti-Atlas et du Saghro ont été investis, dès les premières années du protectorat, comme cible, d'une intense exploitation minière par de nombreuses sociétés minières, eu égard à leur réputation dans ce domaine. De nombreux organismes d'intervention minière ont été créés avant la totale pacification de ces territoires pour réactiver les recherches et l'exploitation des mines dans la zone, dont le plus important fut le Bureau de Recherches et de Participations Minières³⁵ (BRPM, MANGEM, etc.). Elles y exploitaient de nombreux riches minerais tels que l'argent, l'or, le cuivre, le cobalt, le zinc, etc.³⁶ Ces minerais, transportés bruts sont traités ailleurs, ne laissant sur place que des tas de rejets et une intense pollution des sols et de la nappe aquifère. Chose qui a suscité le mécontentement et l'indignation des populations locales, mais sans trop bousculer l'orientation.

L'Etat soucieux de créer un dynamisme digne de tirer ces marges vers un développement conséquent, a lancé au niveau de Ouarzazate un grand et innovant projet de production de l'énergie solaire. Le parc solaire « Nour Ouarzazate », est compté comme l'un des premiers du Maroc, pour ne pas dire de l'Afrique. Il visait à transformer l'intense ensoleillement que connaît la région en une

³⁵ Société marocaine, le BRPM est créé par Dahir du 15 Décembre 1928. Spécialisé dans l'exploration et l'exploitation des mines, le BRPM s'est transformé en groupe intégré, expert dans toute la chaîne après sa fusion avec le Groupe multinational MANGEM qui opère dans plus de 8 pays de l'Afrique en 1930. En 2005 la fusion du Bureau de Recherches et de Participations minière s'est de nouveau

métamorphosé pour donner L'Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM). Voir: <https://www.onhym.com › fr ›>. Consulté le 18/03/2025.

³⁶ Les plus importants gisements exploités dans la zone sont : Imini, Tiouit, Bouazer, Imider, Bouskour, etc. On y exploite l'or, l'argent, le cuivre, le cobalt, le zinc, le plomb, le marbre et encore d'autres.

ressource d'énergie renouvelable³⁷. Conçu comme facteur de développement de la région, le parc espère y trainer outre de nombreux équipements de base, des investissements tout en y créant des emplois pour la population. Néanmoins, et à l'exception de quelques emplois créés lors de la construction, le parc n'a cumulé que des points négatifs : les eaux prélevées dans le barrage se font au détriment de la vulnérable agriculture oasienne, la quasi-totalité de l'énergie produite ne s'utilise pas sur place et la technologie en usage dans ce genre de projet, reste totalement importée.

Dans le même sillage d'idées, le choix du Grand Sud comme destination touristique conçue pour faire profiter les marges de la manne que génère le secteur touristique, jadis concentré essentiellement sur le balnéaire et les villes impériales. Ce choix vise, outre le laminage de la saisonnalité qui caractérise l'activité touristique, la valorisation des atouts naturels et humains qui constituent le patrimoine local des oasis sud-atlasiques. Les oasis, qui ont longtemps souffert d'un manque d'équipements, vont avec le tourisme et le cinéma, attirer, outre les équipements, des investissements dont l'impact sur la population n'est pas à démonter.

Dans la réalité, ce choix n'a énormément profité qu'aux grands investisseurs étrangers et aux capitales et centres provinciaux déjà dotés d'infrastructures. Ouarzazate, Errachidia, Erfoud, Tinghir, Zagora, Merzouga, aujourd'hui devenus des points focaux, se sont accaparés à la fois les équipements, mais aussi les emplois créés en marge de cette dynamique. A l'encontre, le genre de vie

généralisé par le tourisme et le cinéma, constitue une source de concurrence à l'agriculture et à l'écologie oasienne, en termes de consommation des rares eaux et de la pollution. Ces centres, en exerçant une forte attractivité sur les équipements, sur les investissements et les populations, participent consciemment ou inconsciemment à la création des vides humains dans les zones écologiques, jadis exploitées par l'élevage.

Le tourisme rural (randonnée, trekking, escalade, découverte, ...) encore peu maîtrisé par la population trouve du mal à consacrer l'équilibre recherché. La concurrence entre le tourisme et l'agriculture ne se limite pas à la seule ressource en eau, elle s'étend à l'emploi et à l'occupation du sol. Là, l'équilibre n'est pas seulement économique, il est surtout écologique (eaux usées lâchées dans la nature sans traitement, déchets solides non collectés, dégradation de la nature fragile). Le tourisme n'est rentable, à court terme, que pour les grands opérateurs, mais il tue l'oasis, intérêt central pour les touristes et par effet de retour tue toute activité elle-même.

Quelle prospective faites-vous concernant les évolutions de ces oasis ?

Il est ainsi pertinent, aujourd'hui, de se demander si les oasis vont continuer à exister ? Une visite, même éclair, dans ces régions, nous amène à remarquer un perpétuel dynamisme, essentiellement manifeste au niveau des constructions des habitations, au niveau de la conquête acharnée des terrains agricoles extra-oasiens et de la multiplication des points

centrales solaires utilisant des technologies différentes, en plus d'une plateforme de recherche et de développement. La puissance installée du complexe est de 580 MW (Fiche du projet).

³⁷ Le complexe Noor Ouarzazate est le premier projet solaire élaboré dans le cadre de la stratégie énergétique marocaine qui vise à porter la part des énergies renouvelables à plus de 52 % à l'horizon 2030. Inaugurée par le Roi en 2016, le parc s'étend sur plus de 3 000 ha. Il se constitue de quatre

de vente des produits de première nécessité, ... La part du génie oasien, n'est, certes pas, étrange dans l'explication de ce dynamisme.

Un oasien ne part jamais définitivement. « Il part pour rester », dit l'autre. La solidarité avec les siens et la communauté est un fondement de la culture local. Ceux qui partent sont, pour des raisons socio-culturelles et sociales, tenus d'injecter dans la zone une part de leur épargne. Ils investissent dans la terre (habitat et agriculture), mais aussi dans le social (la scolarisation des enfants, l'injection des éléments du confort). C'est une façon de prouver et de confirmer leur existence, et leur fierté, ce malgré leur absence forcée.

Les extensions extra-oasiennes constituent un défi et une réponse à la pression sur le foncier. En effet, une simple analyse de l'assiette foncière dans la totalité des oasis traditionnellement irriguées par les eaux superficielles des oueds, exhibe une situation non vivable. Environ 95% des exploitations ne dépassent guère le 1,5ha. Face à ces micros exploitations, la taille des familles dépasse, en générale six individus. Pour répondre aux besoins de base, le sol est exploité, sans arrêt et au maximum. La jachère dont on parlait ailleurs, n'a d'existence que dans les cours théoriques des étudiants. Là où l'eau existe, les sols sont exploités à outrance, et sans soucis.

Ainsi, et à partir du moment où l'argent à investir dans le creusement des puits et l'achat des motopompes existe, tous les moyens sont bons pour s'acquérir un terrain. Les paysans multiplient les occupations de fait, les lotissements communautaires, les défrichements, sur les versants perchés nus et sur les anciens maïders. Ces extensions ont même parfois bénéficié des subventions publiques. L'installation des entrepreneurs étrangers subventionnés par l'Etat (le périmètre de Boudnib) a constitué le paroxysme. Il s'agit de fermes géantes, basées sur le pompage et l'eau du barrage Kaddoussa

sur l'Oued Guir. Orientées vers la production des produits agricoles destinés à la commercialisation, ces fermes qui assèchent les anciennes sources et khetaras, sont fortement critiquées. Outre les quantités d'eau nécessaires aux nouvelles spéculations (melon, pastèque, rosacées, dattes, henné, safran, cumin, etc.) le pompage se fait dans des nappes souterraines profondes à l'amont des oasis traditionnelles. L'assèchement de Ain Meski, n'est qu'un cas parmi d'autres. Ces interventions malveillantes, même supposées contrôlées n'ont certainement pas d'avenir. La nature reprendra, sûrement, et à temps, ses droits.

Les longues et récurrentes sécheresses ont aussi poussé de nombreux nomades à se fixer et à réinventer une agriculture basée sur le pompage. Je pense aux nomades (Ait Khabbach, à ceux du Bour du Bas-Todgha, aux gens de Feija dans le moyen Draa, à ceux des Ait Sedrate et Imaghran à Imlil, etc.), et encore d'autres, dont le processus d'installation constitue une piste de recherche prometteuse : « Comment un nomade ayant passé la majorité de sa vie sous la tente se transforme, du jour au lendemain en grand agriculteur - commerçant ? Comment se fait la transition ? »

Ces questions sont à creuser afin de mieux saisir les transformations et les évolutions possibles des oasis et leurs marges. Ces espaces fragiles, longtemps définis comme des bandes vertes au milieu des espaces nus, se transforment subitement en points focaux, économiquement et humainement dynamiques.

Références

Montagne R, 1951. Naissance du prolétariat marocain. Enquête collective 1948 à 1950. *Cahiers de l'Afrique et l'Asie*. Paris, Peyronnet

& C^{ie}, 291 p. Réédité dans : **Collection** : Les rééditions du CJB. Rabat.

Naciri M, 1986. [Les Ksouriens sur la route : Emigration et mutation spatiale de l'habitat dans l'oasis de Tinjdad](#). *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome XXV. Editions du CNRS.

Note biographique



Professeur Mohamed Aït Hamza est un géographe marocain connu pour ses travaux sur les oasis, en particulier, sud-atlasiques du Maroc. Auteur de nombreuses études, ses écrits se focalisent essentiellement sur le caractère rarissime des facteurs de production et les défis que génèrent l'amplification des besoins démographiques et l'ouverture sur l'économie du marché. Penchées vers l'aménagement, ses recherches mettent en lumière les stratégies d'adaptation et leurs limites (migration, tourisme, ...).